N° 754 40e Année Tome CCXVI 15 Novembre 1929

MERCVRE

DE

FRANCE

Paraît le 1er et le 15 du mois

DIRECTEUR ALFRED VALLETTE



Léon Lemonnier....... *Le Roman populiste*.............. 5

Robert de Montesquiou *Les Quarante Bergères*............ 20

Chanoine Marcel...... *La Jeunesse de Diderot*........... 45

Jean Demeure......... *« L'Institution Chrétienne », dite de Calvin*.......................... 83

Charles-S. Heymans... *La Vraie Mata Hari, Courtisane et Espionne* (III)................ 98

REVUE DE LA QUINZAINE. — Emile Magne : Littérature, 163 | André Fontainas: Les Poèmes, 169 | John Charpentier : Les Romans, 173 | André Rouveyre : Théâtre, 178 | Marcel Boll : Le Mouvement scientifique, 182 | Henri Mazel : Science Sociale, 186 | Marcel Coulon : Questions juridiques, 193 | Charles-Henry Hirsch : Les Revues, 199 | Georges Batault : Les Journaux, 205 | Gustave Kahn : Art, 212 | Auguste Marguillier : Musées et Collections, 218 | Divers : Chronique de Glozel, 225 | Paul Guiton : Lettres Italiennes, 232 | J.-W. Bienstock : Lettres Russes, 238 | Divers : Bibliographie politique, 240 ; Ouvrages sur la Guerre de 1914, 243 | Mercvre : Publications récentes, 246 ; Echos, 249.

—

PRIX DU NUMÉRO

France, 5 fr. — Étranger : 1/2 tarif postal, *5 fr. 75 ;* plein tarif, *6 fr. 50*

XXVI, RVE DE CONDÉ, XXVI

PARIS-VIe

EDITIONS DV MERCVRE DE FRANCE
26, RVE DE CONDÉ, PARIS-VIe (R. C. SEINE 80.493)

HENRI DE RÉGNIER

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Lui
ou les femmes et l'amour
suivi de
Donc...
et de
Paray-le-Monial

Un volume in-16 double couronne 12 1

La première édition a été tirée à 1100 exemplaires sur vergé p fil Montgolfier, savoir :

1075 ex. numérotés de 199 à 1273, à.................................. 40
25 ex. marqués à la presse de A à Z .... H.

Il a été tiré en in-8° raisin :

44 ex. sur Japon impérial, numérotés à la presse de 1 à 44, à 175

154 ex. sur Hollande Van Gelder, numérotés à la presse de 45 à 198, à.................................. 120

MERCVRE DE FRANCE

TOME DEUX CENT SEIZIÈME

15 Novembre — 15 Décembre 1929

15 Novembre — 15 Décembre 1929 Tome CCXVI

MERCVRE

DE

FRANCE

(*Série Moderne*)

Paraît le 1er et le 15 de chaque mois



PARIS
MERCVRE DE FRANCE
XXVI, RVE DE CONDÉ, XXVI

MCMXXIX

LE ROMAN POPULISTE

—

Partout, se liquide la situation lourde et fausse créée par la guerre. Les lois d'exception sont abolies et l'on retourne au régime commun. Les traités hâtivement établis au jour de la paix sont revisés et remis au point. La vie normale recommence.

Or, la guerre nous avait valu, par ses répercussions psychologiques lointaines, une littérature d'inquiétude et de débilité, un style de jeunes bourgeois qui, rejetés dans leur vie après une période d'action brutale et de danger quotidien, cherchaient à se chatouiller l'âme pour se faire frissonner.

Cette littérature a duré dix ans. Il est temps qu'elle finisse. Une réaction commence. Elle doit s'inaugurer par une modification du genre le plus populaire, le roman. Comme toute réaction, selon ce mouvement de balancier qui règle les événements historiques, elle doit être un retour à la tradition immédiatement antérieure. Elle doit s'inspirer du naturalisme. Elle doit aussi s'en distinguer.

§

Mais d'abord, une objection se pose. Peut-on transformer le roman et, par sa souplesse même, n'a-t-il pas atteint sa forme définitive?

On dit un peu partout qu'il se publie trop de romans. Je crois, au contraire, qu'il en paraît très peu ; car on baptise

romans des livres qui devraient porter les sous-titres les plus variés.

Écoutez les gens de lettres. L'un voudrait écrire des drames en vers, un autre chérit de certaines idées sur ses contemporains qu'il exprimerait volontiers par des maximes ou des portraits. Et quand le littérateur vous a fait ses confidences, il ne manque pas d'ajouter avec amertume : « Seulement, je ne trouverais pas à placer ça. Alors, je fais des romans. »

Entendez par là qu'il se rapproche de la forme romanesque autant que son talent le lui permet. Il prend une anecdote à laquelle il ne s'intéresse point; et toutes les idées qui lui sont chères, il les fait développer par ses personnages, au mépris de la vraisemblance psychologique; tous les morceaux de bravoure qui montrent sa virtuosité, il les intercale sans se soucier de la marche de son récit.

Les moins dangereux de ces romanciers sans vocation, ce sont ceux qui écrivent des livres de souvenirs; ils racontent leurs voyages, ils évoquent leur passé; et comme chaque homme a dans sa vie une ou deux aventures romanesques, le livre fait illusion.

Les poètes qui pratiquent le roman ne mettent pas davantage le genre en péril. On les reconnaît tout de suite au rythme de leur phrase, à la richesse de leurs images, à quelque chose de naïf et d'ambitieux dans le sujet, au tour irréel du livre entier.

Plus embarrassants sont les moralistes manqués, les auteurs de romans moraux. Il faut beaucoup de courage pour les blâmer. Car la plus noble tâche que puisse se proposer un homme, c'est sans doute de rendre meilleurs ses contemporains, ou d'éduquer la jeunesse. Mais il y a d'excellents livres pour les enfants, instructifs, amusants, qui ont le courage d'être ce qu'ils sont, des livres pédagogiques qui forment un genre littéraire point méprisable du tout. Et pour les auteurs qui ont des ambitions plus hautes encore, qui veulent ramener l'âme des hommes vers les désirs éle-

vés, n'y a-t-il point l'éloquence, qu'ont illustrée des hommes de génie?

Mais ceux qui ont le plus nui au roman, ceux qui l'ont empoisonné, ce sont les essayistes. Ceux-là sont dangereux parce qu'ils traitent le roman avec beaucoup de mépris, comme un instrument qui doit servir à leurs fins. Ces gens-là partent d'une idée abstraite, imaginent des arguments, les habillent en personnages, et commencent. Comme ils n'ont point créé ces êtres imaginaires avec leur cœur et leur cerveau, ils les suivent sans sympathie, leur prêtent les actes les plus arbitraires. Qu'importe! Il s'agit de démontrer quelque chose : que l'hérédité pèse infailliblement sur nous, ou qu'il n'est point de salut hors de la tradition.

Ces essayistes romanesques furent nombreux dans la génération qui nous a précédés. Le plus brillant fut M. Paul Bourget. Mais son erreur, il la devait à Zola, qui se figura toujours que ses romans devaient être une contribution à l'étude de l'hérédité. Le talent de ceux qui ont pratiqué le roman à thèse s'est imposé au public et a farci les têtes d'idées fausses. On voit aujourd'hui des critiques sérieux qui, après avoir lu un livre, se demandent gravement : « Que prouve cette histoire? »

Prouver, le mot est plaisant. Comme si un roman avait jamais prouvé autre chose que le parti pris de son auteur. Chercher ce que prouve un roman, c'est aussi absurde que de s'interroger sur ce que prouve la Victoire de Samothrace. La statue marche, elle vole, ses ailes vont battre, les plis de sa robe vont claquer. Elle ne prouve rien, elle vit, et elle crée autour d'elle un univers vivant.

Le roman est fait pour donner une image concrète de la vie, il n'est point fait pour résoudre toutes les questions que la vie soulève. Si vous voulez me faire comprendre quelles sont les fins dernières de l'homme, méditez un ouvrage de philosophie. Si vous voulez me démontrer que la démocratie sauvera la civilisation, ou bien qu'elle la détruira, écrivez une thèse de sociologie.

Quand tous les gens à idées auront renoncé au roman, alors apparaîtra cette vérité élémentaire que tant d'encre a fini par obscurcir : le roman est un art, précisément parce qu'il rejette toute pensée spéculative, et qu'il n'a d'autre but que de créer de la vie avec des mots, comme la peinture avec des couleurs.

J'entends bien qu'on va me demander ce qu'est cette vie que le roman doit reproduire. Je répondrai bravement que je n'en sais rien, et que je m'en moque. Je ne me mêle point de métaphysique, ni de spiritisme. Depuis des siècles, l'inquiétude des hommes se heurte à la même énigme. Peut-être l'univers n'a-t-il pas de sens humain.

Mais les apparences suffisent au bonheur et au malheur d'un homme. Le monde n'est plus à découvrir, mais la vie quotidienne nous réserve des surprises. La place de l'Opéra s'illumine chaque soir des mêmes jeux de lumière à répétition que règlent des machines ; mais la couleur du ciel, la transparence de l'air n'est jamais la même, et ce que le mécanicien a voulu toujours identique est varié à l'infini pour les yeux de l'artiste. Dans la foule des hommes qui passent, il n'y a pas deux visages, pas deux âmes qui se ressemblent.

Ce sont tous ces aspects de la vie que le romancier doit retrouver. Il faut que, le livre fermé, les personnages se lèvent et accompagnent le lecteur ; ou plutôt, il faut qu'il continue de les suivre, dans le milieu même où ils vivent encore ; il faut qu'ils aient pour lui autant de réalité que les êtres de chair qu'il rencontre chaque jour. J'ai connu une brave institutrice de campagne qui se figurait que Robinson Crusoé avait existé, et que Daniel de Foe n'avait fait que rapporter des aventures véridiques. Donner cette illusion, c'est la gloire pour un romancier. Et le plus modeste, le plus médiocre d'entre nous reçoit sa récompense, si un lecteur l'aborde un jour avec cette phrase : « Pas mal, votre héroïne ; c'est une femme que vous avez connue, n'est-ce pas? »

Le roman ainsi conçu n'est point un genre frivole. Les penseurs, les gens qui ont voulu se creuser un pli à la racine du nez, rejettent tout livre qui ne veut rien démontrer, et prononcent la phrase habituelle : « C'est une simple anecdote sentimentale. » Avec ce principe-là, on condamnerait tous les grands romans de la littérature française, depuis *la Princesse de Clèves* jusqu'à *Madame Bovary*. Si le roman a reproduit les apparences de la vie, avec cette couleur et ce relief que donne l'art, il prêtera aux mêmes spéculations que la vie réelle ; et, comme elle encore, il mènera des esprits divers à des conclusions diverses.

Il faut défendre le roman contre tous ceux qui le déforment. Au milieu du siècle dernier, les artistes protestaient déjà contre ceux qui avaient mis une cocarde à leur lyre, contre ceux qui voulaient utiliser la littérature pour des fins morales ou sociales. Le cri de guerre, c'était alors : l'art pour l'art. A notre tour, maintenant, de reprendre et de lancer l'appel : le roman pour le roman !

§

Ayant, sur ce point, rejeté le scientisme de Zola, les romanciers nouveaux doivent encore s'en débarrasser d'autre part.

Zola devait beaucoup à Taine, et c'est à lui qu'il a emprunté sa conception de la personne humaine. L'erreur romanesque est due à une erreur critique qu'il faut discuter.

Taine considérait un homme comme une résultante. Il était trop averti pour croire à l'unité d'un être vivant, mais il croyait que sa complexité venait de causes extérieures, du milieu social et physique. Or, elle vient avant tout de causes intérieures et essentiellement psychologiques.

Je crois qu'il n'y a pas d'erreur plus grave et plus répandue, plus dangereuse aussi en critique littéraire, que celle qui consiste à penser que toute créature humaine raisonnable est une et cohérente, et qu'il existe, entre tous ses

aspects, ses actes et ses pensées des rapports simples et facilement saisissables.

Il n'y a pas d'accord immédiat entre le physique et le moral. Je connais bien le jeu qui consiste à prendre le portrait d'un auteur et à retrouver, dans le pli de ses lèvres et dans la coupe de ses cheveux, tout ce que l'on sait de lui par ailleurs. Mais c'est un jeu malhonnête, car le jeu réciproque est impossible. Vous avez correspondu longtemps avec une personne, et vous avez, inconsciemment, imaginé son être physique ; vous la voyez tout à coup ; sincèrement, est-elle ce que vous imaginiez ?

On me contait récemment l'histoire d'un directeur d'avant-garde qui venait de lire le manuscrit d'une pièce. La comédie est pleine de mots cruels, et le directeur imagina tout naturellement que l'auteur était un petit homme pointu. Or, il vit arriver une sorte de bon gros réjoui, un de ces hommes qui portent sur leur visage la bienveillance et l'optimisme.

Je n'ai jamais compris, pour ma part, comment Napoléon avait pu engraisser. Cet homme, qui fut la Révolution à cheval et le romantisme en bottes, cet homme qui a ravagé l'Europe de son inquiétude, aurait dû garder cet aspect maigre et fiévreux, ces cheveux de Jocrisse qui appartiennent au vainqueur d'Arcole. Ou, si l'on veut renverser la question, je ne comprends pas comment ce petit homme bedonnant ne s'est pas contenté de se faire de la graisse dans son petit royaume de l'île d'Elbe.

On m'objectera sans doute que le corps n'est pas une argile parfaitement plastique, mais que, tout de même, l'âme n'est pas sans y marquer son empreinte. Je n'en suis pas si sûr. Pour restreindre la question au seul terrain littéraire, il n'est pas besoin d'avoir fréquenté bien des gens de lettres pour s'apercevoir qu'il y en a beaucoup qui, dans les relations sociales, ne ressemblent point du tout à l'auteur de leurs œuvres.

Vous connaissez ce romancier contemporain qui s'est

spécialisé dans la psychologie féminine, et qui y a certainement montré beaucoup de finesse. Allez le voir. Vous vous trouverez en présence d'un homme à l'esprit clair, mathématique, un de ces hommes qui réussissent dans les affaires et dans la banque. Vous me direz que l'auteur en question est sorti d'une grande école scientifique. A quoi je répondrai que ce qui m'étonne justement, c'est que cet homme, possédant ce tempérament et cette culture, ait brusquement dévié pour écrire les romans que vous savez.

Il y a souvent un divorce complet entre l'homme et l'auteur, et l'exemple le plus net à cet égard est certainement celui de Stéphane Mallarmé. Il était fils de bourgeois ; lui-même avait des manières dignes d'un gentilhomme de l'ancien régime, disent ceux qui l'ont connu. Sa vie a été celle d'un fonctionnaire paisible, et il a été décoré, s'il vous plaît, des palmes académiques. Mieux, il parlait une langue limpide. Il a pourtant écrit des poèmes étranges ; cet homme qui ressemblait à tout le monde a voulu être et a été un auteur qui ne ressemblait à personne ; sa langue écrite n'avait rien de commun avec sa langue parlée.

Le divorce entre l'homme et l'auteur peut être si prononcé que la folie de l'un n'est pas un argument contre la lucidité de l'autre. Tous les psychiatres du dix-neuvième siècle, avec un ensemble qui ne fait pas honneur à leur bonne foi, se sont précipités sur Edgar Poe quand ils ont voulu étudier un personnage littéraire morbide. Mais c'est Gérard de Nerval qu'il fallait choisir, car sa folie est authentique. Personne, du vivant d'Edgar Poe, n'a jamais songé à demander qu'il fût interné, et le simple bon sens exige dès lors qu'on le considère comme sain d'esprit. Tandis que Gérard de Nerval fut enfermé à diverses reprises ; mais le doux Gérard, qui est aussi le Gérard fou furieux, est bien gênant pour les psychiatres. Car entre deux crises de folie authentique, dans les quelques mois qui séparèrent deux internements, il a écrit ce chef-d'œuvre

de *Sylvie*, qui contient les pages les plus lucides, les plus limpides, les plus fraîches qui aient jamais paru sous le ciel clair de l'Ile-de-France. L'auteur de *Candide* lui-même, qui ne passe pas pour une tête fêlée, apporte dans ses écrits une sorte d'aigreur qui semble morbide auprès de cette douceur.

On m'objectera qu'il y a des folies cycliques. Mais je prétends justement que les gens les plus sains sont, eux aussi, pour employer des termes barbares, cycliques et incohérents. Que voulaient dire les prédicateurs puritains quand ils s'écriaient : *That is borne in upon me*, sinon qu'il y avait en eux, à ce moment là, quelque chose qui ne leur paraissait pas venir de leur *moi* habituel ? Quiconque a pris, fût-ce une seule fois, la parole devant une salle attentive, a senti passer le souffle sur lui et a tiré de lui-même des choses qui y dormaient et qu'il n'eût peut-être jamais découvertes autrement.

Car non seulement il est difficile de réconcilier un homme et son œuvre, mais il est difficile de réconcilier un homme avec lui-même. Je n'invoquerai pas l'exemple des hommes politiques changeant d'opinion, car le sujet prête à des plaisanteries qui sont devenues rances. Mais vous avez certainement connu, autour de vous, des amis qui, sincèrement, ont tour à tour embrassé les opinions les plus diverses. Et peut-être vous-même... ? Mais je vais être indiscret.

J'aime mieux revenir à la littérature. Vous savez qu'il peut y avoir, entre les différentes parties d'une œuvre, des divergences qui étonnent. Les écrits de Flaubert sont, eux aussi, cycliques : une œuvre réaliste alterne avec une œuvre romantique. Mais l'exemple le plus net que je connaisse de cette incohérence inhérente à toute œuvre d'art est fourni par Balzac. Sa *Femme de trente ans*, au début, est un roman dans sa meilleure manière, où tout est criant de vérité. Et brusquement, sans que le lecteur ait eu le temps de se reconnaître, sans que l'auteur paraisse

s'apercevoir du changement, l'histoire tourne au romanesque le plus invraisemblable et Balzac nous conte des aventures de corsaire, à peu près illisibles aujourd'hui. A tel point que si l'œuvre et l'homme étaient loin de nous, nous serions sans doute tentés de crier que les deux parties du livre ne sont pas du même auteur.

La critique littéraire et surtout historique doit montrer la plus grande prudence. Nos méthodes n'ont rien de scientifique. Certes, je suis persuadé qu'il y a un rapport entre toutes les parties d'un même individu et d'une même œuvre, comme je suis sûr que le cours des étoiles a une influence sur les destinées humaines ; mais les rapports sont si ténus et si complexes qu'ils nous échappent. Toute critique à prétention dogmatique et scientifique est aussi vaine que l'astrologie.

Chaque fois d'ailleurs que la critique littéraire a voulu induire de l'œuvre la personnalité de l'auteur en se fondant sur la prétendue cohérence de toute créature raisonnable, la critique littéraire a échoué. On sait que, lorsque les *Scènes de la vie cléricale* parurent sans nom d'auteur, un seul homme eut assez de flair pour deviner que l'auteur était une femme, qui par la suite signa George Eliot.

A ceux d'ailleurs qui douteraient de l'authenticité de cette anecdocte, je propose l'expérience suivante, qui n'a jamais été tentée, et qui serait fort instructive. Choisissez un professeur qui est sûr que les cerveaux ont un sexe. Arrêtez avec lui le sujet d'un devoir français, déterminé honnêtement de manière que ni les filles ni les garçons ne puissent y être plus compétents les uns que les autres. Donnez ce sujet à développer à un certain nombre de garçons et de filles, faites recopier les compositions à la machine, apportez-les à votre homme, et dites-lui de déterminer le sexe des copies : je serais surpris que l'expérience ne les confondît pas.

C'est pourquoi un certain nombre de questions sont vaines. En l'absence de tout autre document, il ne suffit

pas de lire les *Billets de Junius* pour deviner qui est leur auteur. Il ne suffit pas d'éplucher l'œuvre de Shakespeare pour savoir si c'est lui ou un autre qui l'a écrite. Elle contient tant de personnages, et si divers, qu'il est probable qu'il y en a un qui ressemble à l'auteur comme un frère. Mais il est caché parmi les autres, prince ou mendiant, et pour le découvrir, il faudrait renouveler l'expérience de Jeanne d'Arc à Chinon. C'est une aventure qui, à juste titre, passe pour miraculeuse.

Cette incohérence de la personne humaine, cette impossibilité d'induire d'une œuvre la personnalité de son auteur n'incite pas seulement à écarter comme vaines certaines questions littéraires. Elle incline au doute quant à la réalité de l'exégèse biblique, conçue comme une science historique. Je connais assez mal ces questions ; mais par leur méthode même, elles invitent à la réflexion et à la critique les esprits non prévenus. Tous les exégètes me paraissent croire dur comme fer à l'immuable cohérence de la personnalité humaine. Je conviens que l'évangile de Jean et que l'Apocalypse sont des ouvrages de nature radicalement différente, et parfaitement inconciliables entre eux. Mais je ne puis en conclure qu'ils ne sont pas du même auteur. Et je crois, après tout, qu'il vaut mieux accepter sur un ton de doute leur attribution traditionnelle que de déclarer d'un ton péremptoire qu'ils ne sont pas de la même main.

Les exégètes me paraissent en ces matières trancher comme s'ils avaient une sorte de foi à rebours. Tel évangéliste annonce une citation d'Isaïe, mais il reproduit un texte emprunté à un autre prophète, pour ne donner que plus loin une authentique citation. Et tous les exégètes de conclure qu'il y a eu interpolation, comme si cette erreur ne pouvait pas provenir d'un seul homme, qui cite de mémoire.

D'une manière générale, toutes les incohérences dans le récit des faits d'un même évangile ne sauraient prouver

que cet évangile tout entier n'est pas de la même main. Tout juge d'instruction sait que le témoin le plus impartial et le plus éclairé varie dans ses témoignages, et sur des points très importants. A plus forte raison, des hommes qui furent peut-être des visionnaires sans culture peuvent-ils être soupçonnés d'incohérence.

§

Débarrassés de cette erreur critique qui avait entraîné une erreur romanesque, les romanciers nouveaux auront une conception plus nuancée de leur rôle et de leurs méthodes.

On a coutume de considérer que l'artiste est un homme qui emprunte à la réalité et la déforme selon son propre tempérament. On prétend d'ailleurs que l'analyse peut retrouver et séparer les deux éléments qui constituent le génie : d'une part le fait brut, d'autre part la déformation subie.

Cette conception pouvait convenir au XIXe siècle, alors qu'on ne croyait pas que l'art pût être d'une essence différente de celle de la science, laquelle était considérée comme la forme supérieure de l'activité humaine. Or, l'art ni le roman ne sont serfs de rien. On a eu vite fait justice du roman expérimental et on n'a pas tardé à montrer que Zola est un poète à l'imagination forcenée.

Il reste à examiner le roman dit d'observation. Je crois que Balzac, lui aussi, est un poète et rien qu'un poète. On le représente généralement comme un observateur empruntant à la réalité des faits que son imagination lui joue le mauvais tour de déformer. Mais s'il en était ainsi, on ne comprendrait pas tout le mauvais Balzac, on ne comprendrait pas qu'il ait écrit tous ces romans invraisemblables que l'on a oubliés. S'il avait eu pour but d'emprunter au réel, il se serait bien aperçu, en racontant ses histoires de policiers et de forçats, qu'il se trompait. Je ne sache pas d'ailleurs qu'il ait jamais connu de corsaire. La vérité est

qu'il a constamment inventé ; mais tantôt il imaginait dans le sens du réel, à la faveur peut-être d'une observation fortuite, et tantôt il inventait dans le sens de la mode romantique, à la suite peut-être d'une lecture. Et cette théorie permet d'expliquer à la fois son génie et ses erreurs.

L'imagination, l'inspiration joue le premier rôle dans la création artistique, et c'est pourquoi les différentes parties d'une œuvre peuvent être incohérentes, et c'est pourquoi une œuvre peut ne pas ressembler à son auteur. L'art est un mensonge, ou, si l'on veut, une comédie supérieure.

Mais comme tout mensonge, il doit singer une vérité, et cette vérité, l'observation seule peut la lui révéler. Il ne s'agit pas, comme le naturaliste de la caricature, de se lever à quatre heures du matin en bâillant : « Bon Dieu, c'est vrai, il faut que j'aille observer le lever du soleil ! » Il ne s'agit pas de se dire : « Je vais écrire un roman sur les mœurs des chiffonniers, dont je ne sais rien encore, et pour cela, je vais interviewer trois chiffonniers et fouiller les poubelles pendant trois jours. » L'observation factice et mal digérée fut encore une erreur naturaliste.

Il faut que la vie ou le métier aient mis le romancier en contact avec les gens qu'il veut peindre. S'il a fait du reportage, tant mieux, car il aura vu les mondes les plus divers. Alors il lui faut oublier ses observations, ne pas déverser ses notes dans ses romans, mais au contraire les détruire, afin de les transposer, de les recréer, afin d'imaginer le réel.

Il reste libre, d'ailleurs, si la vie le lui permet, de fréquenter tel milieu plutôt que tel autre. Son devoir peut être même de choisir. Or, à l'heure qui sonne, nous avons tant eu de littérature bourgeoise qu'un renouvellement n'est possible que par le contact avec le peuple.

Et c'est pourquoi nous avons fondé l'école populiste dont le manifeste parut dans l'*Œuvre* le 27 août dernier.

§

Mais on nous a fait des objections. On nous a demandé pourquoi nous avions pris ce mot, qui a déjà un sens dans la politique de l'Europe centrale. Et comme nous interrogions pour connaître ce sens, personne n'a pu nous répondre très exactement. Nous sommes donc tranquilles de ce côté : le mot aura, en français, la signification que nous voudrons lui donner.

On nous a dit encore que, de toute manière, il semblerait garder une valeur politique, et que nous aurions l'air, pour le moins, de bolchevistes. Mais nous sommes — pour notre plus grand malheur — de purs gens de lettres et notre activité ne s'est jamais manifestée en dehors du domaine artistique.

On nous a fait aussi des objections sociales. Prétendez-vous être d'origine populaire ? Mon Dieu, non. Un écrivain venu du peuple est, sous nos climats, un oiseau rare auquel nul d'entre nous ne prétend ressembler. D'aucuns viennent de cette grande bourgeoisie où l'on méprise le peuple, les autres de cette petite bourgeoisie qui se garde jalousement de lui ressembler.

Nous voici enfin sur le terrain littéraire, ou presque. Car on nous a dit encore : On va vous confondre avec les romanciers populaires. Peut-être a-t-on voulu être aimable, et insinuer que, si nous écrivions des histoires grossièrement machinées, nous ne tarderions pas à devenir riches.

Une autre question qu'on nous a posée nous touche davantage : Prétendez-vous écrire pour le peuple ? Non, certes. Nous serions heureux d'être lus par lui, mais nous ne l'espérons point. Il faudrait réformer ses goûts, refaire son éducation, bref prendre cette attitude politique et sociale dont nous nous gardons comme d'une peste.

Nous nous sommes dits populistes, parce que nous croyons que le peuple offre une matière romanesque très riche et à peu près neuve. Ce fut l'erreur des naturalistes de le

prendre pour un troupeau bestial, en proie à ses instincts et à ses appétits. Sans prétendre distribuer des prix de vertu, nous croyons qu'il est possible de le peindre autrement, en montrant non seulement ses qualités, mais la pittoresque rudesse de sa vie.

D'ailleurs, nous voudrions que le mot populiste fût pris dans un sens plus large. Nous l'avons choisi, ce mot, parce qu'il nous a paru former la plus violente antithèse avec ce qui nous répugne le plus, le snobisme. Comme les gens du peuple, nous avons horreur de toute pose.

Nous voulons que le style se garde de toute préciosité. Un mot doit s'entendre sans cette méprise que voulait Verlaine, une image ne doit pas être recherchée pour elle-même, et, surtout, elle ne doit point laisser le lecteur bouche bée devant l'ingéniosité de l'écrivain. La chose exprimée a plus d'importance que l'expression. Usons, comme le peuple, de mots francs, directs et drus.

Et quel que soit le sujet traité, fût-ce la peinture des gens du monde, de grâce, finissons-en avec cette psychologie emberlificotée, avec ce pot pourri de vices qui n'ont jamais existé que dans les maisons spéciales, dans les asiles d'aliénés ou, plus simplement encore, dans l'imagination de psychiatres érotiques. A rechercher l'originalité à tout prix, on n'obtient que le bizarre. Nous dirons simplement ce que nous croyons avoir à dire : si ainsi nous ne sortons point de la banalité, nous ne regretterons rien : c'est que nous n'étions pas doués pour être des artistes. Nous aurons du moins la satisfaction de ne jamais être tombés dans le mauvais goût ; et si la fierté d'être honnêtes et sincères ne nous suffisait point, nous aurions celle d'avoir couru notre chance sans tricher et d'avoir osé regarder la réalité en face.

Car nous n'avons qu'un mot d'ordre, celui que nous ne nous lasserons pas de répéter : nous voulons faire vrai, et non point bizarre.

Nous objectera-t-on que ce que nous prenons pour le vrai

n'est qu'une apparence un peu simpliste et que ce que nous appelons le bizarre est en réalité une vérité plus complexe et plus profonde ? Alors, nous répondrons que, s'il y a deux vérités, nous préférons la plus robuste, la plus « peuple ».

Voilà pourquoi nous nous sommes groupés, autour d'André Thérive, sous le nom de romanciers populistes. Et nous sommes sûrs ainsi de prolonger la grande tradition du roman français, en pratiquant, non point la fantaisie brillante, mais l'observation sincère et courageuse.

LÉON LEMONNIER.

LES QUARANTE BERGÈRES

—

Pour présenter ici une série de quarante portraits satiriques en vers par le Comte Robert de Montesquiou, nous croyons que le mieux est de donner la préface préparée par le poète lui-même. Elle expose l'histoire et les détails de la composition de ces « portraits », elle nous fait voir l'importance que Montesquiou leur attachait, la place qu'il leur attribuait dans son œuvre, et comment il entendait que ces médaillons fussent publiés. Les volontés de Robert de Montesquiou seront scrupuleusement respectées par l'exécuteur testamentaire du poète, M. Henry Pinard, et par moi-même, auquel il a bien voulu confier le soin de cette publication.

LOUIS THOMAS.

Voici le passage consacré à cette Suite, dans mes *Pas Effacés*, mes Mémoires :

« Quand furent terminées mes *Prières de tous,* il arriva ce qu'il était advenu pour mes *Perles Rouges* : non seulement *l'interruption du courant* qui avait inspiré ces ouvrages, mais l'étonnement de voir succéder à un leitmotiv pieux un autre d'un genre fort différent, lequel substituait au vers que j'ai dit, ayant servi de point de départ aux *Prières de Tous* :

Seigneur! ayez pitié de votre enfant qui souffre!

» cet autre, bizarre :

Nigérie est heureuse, elle tient un Grand-Duc!

» Il faut dire que cette Nigérie était une vieille dame fort à la mode, et aussi très snob, toujours pendue aux insignes de ces personnages souverains, pour en faire des invités et des commensaux de ses dîners célèbres. J'avais eu à me plaindre d'elle, après avoir eu à m'en louer, et

l'idée de la *chansonner* un peu, comme on disait autrefois, m'était venue. Je m'y essayai, j'ai réussi, et cela m'ouvrit une nouvelle veine. Il en est résulté plusieurs centaines (1) de ces «portraits » en vers, dont je dois dire un mot, parce qu'ils joueront, sans doute, un rôle relativement important dans ma publication posthume.

» J'imaginai, pour la frime, un Sénat de Femmes, du genre de celui qu'avait inventé Héliogabale qui, entre nous, n'avait fait qu'anticiper sur Louise Michel. Je votais pour une dame, et quand cette candidature était agréée par moi, je portraiturais ma candidate. J'arrivai vite, dans le genre, à une virtuosité assez nerveuse et, lorsque ces morceaux seront connus, il est bien possible qu'on les tienne pour ce que j'ai écrit de mieux tourné, dans la manière des vieux maîtres français auxquels je n'essayais pas de ressembler, mais desquels j'aimais la concision grande, la malignité vive, le tour plaisant. Je rassemblai, d'abord, quarante de ces figures, fixant à ce nombre académique le chiffre de mon Sénat. C'est ainsi que ces « quarante-là » étant des dames, leurs fauteuils durent prendre un air un peu plus enrubanné, et que ce premier recueil, nullement fâché de jouer sur les mots, s'intitula *les Quarante Bergères*. Mais comme le nombre des candidates augmentait chaque jour, devant mon équité comme devant ma veine, je me souvins à temps qu'il existait chez nous cinq de ces assemblées; je décidai que mon ouvrage en compterait autant et je ne tardai pas à en remplir les cadres.

» Le bruit ne tarda pas non plus, lui, de s'en répandre, sans faire d'ailleurs que me divertir, n'ayant jamais « mis ma félicité que dans ce qui dépendait de moi », comme le conseille Mme de Grignan; et « ce qui dépendait de moi », c'était de réaliser, d'après des folles ou des sottes, des ovales bien venus, comme l'avait accompli Pope, qui ne me fait pas l'effet d'avoir été mis, pour cela, au pilori des

(1) Pour être exact : 286.

poètes. On sait seulement que ses modèles en étaient réduits à un tel état de terreur, qu'ils lui faisaient proposer de grosses sommes d'argent pour être épargnés dans sa galerie, et je crois qu'il les acceptait. Malheureusement, mes modèles à moi n'eurent pas cette excellente idée, et j'aurai « péri gueux », comme l'écrivait jadis l'évêque de cette ville.

» Vous pensez bien que je ne fus pas dupe d'une espèce de *tolle* qui s'éleva, surtout dans les demi-salons, et me désigna comme un contempteur du sexe, non sans y joindre une curiosité qui, de la part de chacune de ces dames, feignait de se faire souriante, dans l'espoir d'obtenir la révélation de ce qui la concernait, sur l'affirmation, parfaitement dénuée d'exactitude, qu'elle avait, elle, « trop d'esprit pour s'en fâcher ». Malheureusement, je connais la vanité de ces sortes d'assurances, et j'avais, moi, trop d'esprit pour me laisser persuader.

» Je n'ai pour ainsi dire jamais transgressé la loi que je m'étais faite de ne pas céder à ce genre d'invite, et il n'en manquait pas. Une telle opération n'est pas humainement possible; de même que le simulateur (disons le singe) ne saurait physiquement réaliser son phénomène devant celui qui en est l'objet, de même un satirique ne saurait donner vie à l'image qu'il a créée, en présence de celui ou de celle que cette image représente en les défigurant plus ou moins. J'ai essayé une ou deux fois, je m'en suis repenti; je voyais bien la victime se tenir parole, faire contre fortune bon cœur, et même bon visage; mais une fois rentrée chez soi, elle retirait sa flèche et voyait, elle, le sang couler; et si, dans une réunion suivante, la croyant désormais à l'épreuve, je lui offrais de recommencer, elle s'en tirait en me conseillant de m'en prendre plutôt à une autre, parce que son portrait, à elle, « n'était pas un de mes meilleurs ».

» Il devint à la mode de me demander ces sortes de récitations, de m'inviter dans l'espoir de les obtenir; quelquefois je m'y prêtai, quelquefois non, cela dépen-

dait du milieu, des assistants, de mon humeur. Quand le premier était favorable, je goûtais un plaisir assez aigu à faire surgir des hommes et des femmes, comme si j'eusse été Deucalion et Pyrrha, en jetant des pierres par-dessus mon épaule et dans leurs jardinets. Franchement, elles n'atteignaient pas trop les gens, d'abord parce que la rédaction était bonne et qu'il n'y a d'offensant que les caricatures mal faites; ensuite, cela rentrait dans le domaine du *verba volant;* les gens prenaient le pli de me dire, avec assez de bonne humeur, et autant de bravade : « Il paraît que vous avez récité mon portrait, qu'il est très méchant... » Je répondais avec non moins de gentillesse :

« Tout dépend de la confiance que vous pouvez avoir dans la personne qui vous a fait ce rapport; il est probable qu'on a dû exagérer. »

» Bien entendu, pas mal d'hommes étaient entrés dans la danse, mais le point de départ fut celui que j'ai dit.

» Jamais je n'ai consenti à imprimer un seul de ces *portraits,* la plupart composés de dix à vingt vers. Ceux qui en comptent davantage sortent du genre, qui doit être raccourci et saisissant. On sait bien que je ne mettais pas de crainte dans cette retenue, qui seul eût été vilain (2). Non, je l'avais trouvé (je ne dis pas inventé), ce genre : je m'y suis complu tant qu'il m'a fourni des tableaux plaisants (çà s'est prolongé longtemps), mais qui ne me plaisaient à moi, que je ne jugeais réussis qu'à la condition d'être intéressants pour ceux qui ne connaissaient pas les modèles; c'eût été trop *facile,* sans cela.

» Non seulement je ne voulais pas faire de la peine, mais je m'y dérobais contre mon avantage, car j'ai refusé des propositions très brillantes et fort pressantes du directeur d'un périodique, lequel souhaitait plus que vivement de faire paraître, par séries successives, bon

(2) Je m'étais déjà battu deux fois en duel, et je ne demandais qu'à recommencer; tout de même je n'aurais pas pu recommencer tous les jours. — (*Note de Montesquiou.*)

nombre de ces pièces, sur lesquelles je n'ai plus que peu de mots à dire. Je le répète donc, je tenais d'autant plus à ne pas chagriner mes personnages que, je l'ai constaté, les portraits que je réussissais le mieux m'étaient inspirés par des personnes *contre lesquelles je n'avais aucune animosité;* les autres étaient chargés, empâtés, comme quand on veut mettre trop de couleur sur une toile. Le meilleur élément de succès dans la manière, c'est la *souplesse de la malice,* non la *crispation de la haine.* Chose assez curieuse, ces portraits, devenus généralement d'une douzaine de vers, ont commencé par être des distiques (3), plusieurs assez amusants, comme si, pour produire ce fruit assez bizarre, il avait fallu d'abord un noyau, qui s'était ensuite revêtu de la pulpe.

» Je suppose que ce recueil fera l'objet d'une publication posthume, de laquelle je compte charger un ami sûr. Alors j'aurai bien fait de ne demander, de mon vivant, à ces portraits, que le droit de s'exercer d'après les défauts et les tics de leurs modèles sans les contrister eux-mêmes, puisque la chance de plaire de ces petites pièces, à cette heure tardive et désintéressée, dépendra de cet élément. S'ils y réussissent, ce sera ma récompense de m'être dérobé au succès de la minute qui aurait fait pleurer des yeux souvent avivés de kohl. Et je n'oublie pas la colère. »

§

A ce fragment de mes Mémoires, j'ajoute quelques lignes : de ces Portraits, je laisse une *clé des noms des modèles;* m'en dispenser serait leur retirer une part d'intérêt pour plus tard; je ne m'en dispense donc pas, mais je recommande aux personnes que je charge de cette publication de se conformer strictement aux instructions que je leur laisse, pour s'éviter à elles-mêmes des difficultés. Qu'elles gardent donc, sur cette clé, non pas un

(3) Ils me restent, rassemblés un à un, sur des cartes de bristol, dont la réunion porte ce titre : *Papillotes mondaines.* — (*Note de Montesquiou.* On en a donné un choix dans le *Mercure de France* du 15 juin 1929.)

secret de Polichinelle, mais un secret *absolu*, comme on l'a fait pour la partie encore inédite du *Journal de Goncourt* (4). Les portraits sont assez amusants pour intéresser les anonymes, et les lecteurs n'en prendront que plus d'intérêt au jeu des devinettes que leur offriront des noms supposés, d'ailleurs déjà indéchiffrables pour beaucoup. La plupart des modèles auront disparu, seuls resteront des descendants déjà moins ombrageux qui, peu à peu, disparaîtront eux-mêmes, jusqu'à ce qu'un temps soit venu où le secret nominal pourra être divulgué, toutes les susceptibilités s'étant évanouies et le relatif mérite d'art de l'ouvrage en constituant l'unique valeur. — Pendant la première période, ce secret nominal sera gardé scrupuleusement par ceux à qui je l'ai confié, qui le confieront eux-mêmes, plus tard, à d'autres, lesquels agiront pareillement, jusqu'aux jours où ces précautions seront devenues inutiles. Je m'en remets à mes représentants de fixer ou faire fixer ce terme, selon que l'incognito se prolongera plus ou moins de temps.

Je sais qu'on me jettrea la pierre, ça ne me changera pas; on parlera de l'horrible hypocrisie qui m'aura fait vilipender des femmes à l'égard desquelles on trouvera, sans doute ailleurs, des manifestations de mon amabilité, même de mon amitié : ce ne sera pas incompatible. Le point de vue du caricaturiste s'accommode très bien de ces apparentes doubles faces, parfaitement conciliables avec la sincérité. J'entendais, un jour, l'un d'eux me dire d'une femme, du reste agréable, et qui avait son genre de beauté : « On pourrait très bien la faire très laide. » — On peut dire ça de tout le monde, même des gens pour qui on a du goût.

On ajoutera que j'ai cherché à satisfaire des rancunes, à assouvir des vengeances; quelquefois, ce sera vrai, pas toujours, pas même très souvent; une fois créés par moi

(4) L'exécuteur testamentaire de Robert de Montesquiou a poussé, sur ce point, le scrupule, jusqu'à ne pas me communiquer cette clé; je ne lui en ai d'ailleurs pas demandé communication. — L. T.

de ces miroirs concaves ou convexes, qui déforment si plaisamment ceux qui s'y regardent, je pouvais ne pas mener mes amis de ce côté-là; mais les laisser passer devant ne constituait pas, de ma part, une abominable trahison, tout au plus une malice un peu impardonnable. L'appareil seul restait inexorable; constitutivement, je n'étais pas lui.

Enfin, on ne manquera pas de faire observer que la définitive version de ces portraits date de 1919, l'année d'après la guerre, ce qui est capable de faire révoquer en doute l'émotion même de mes *Offrandes*. Cela non plus ne sera pas exact. Mes *Offrandes* furent et demeurent l'expression pathétique et poignante de mon âme du temps de paix, quand la guerre ne se faisait que dans les salons, avec des projectiles de *confetti*, mêlés, j'en conviens, à quelques quartiers de la pomme de Pâris, écrits au beurre noir.

Quoi qu'il en soit, voici terminées mes quatre académies de femmes; c'est beaucoup, même sans doute beaucoup trop. Je ne crois donc pas devoir, du moins pour le moment, prolonger ce jeu et allonger la liste. Il existe cependant encore un grand nombre de ces portraits. Je les reverrai à loisir et les laisserai, je pense, pareillement rectifiés, à mes représentants posthumes, qui pourront, s'ils le jugent à propos et si les premiers sont accueillis avec l'indulgence qu'ils ne contiennent pas, publier cette nouvelle suite, qui renferme, à peu près complète, la cinquième Académie (que j'essaierai de terminer, si mon instrument possède encore cette corde) des correspondantes provinciales que j'ai eu l'occasion d'observer en Bigorre. — A cette cinquième partie se joindront d'autres esquisses d'après certains de mes premiers modèles, enfin quelques Messieurs, assortis à leurs consœurs, car

..................je sais, sur ce point,
Bon nombre d'hommes qui sont femmes.

ROBERT DE MONTESQUIOU.

Octobre 1919.

I

CERES

Des portraits de Rostand, elle en a trente-deux;
Etre tous ressemblants, c'est être assez affreux.
Elle les aime. Elle offre une image finie
De ce qui fut la grâce et qui fut le génie;
Elle tient au théâtre, et le théâtre y tient
Jusqu'à la mort, si, quelque jour, ce deuil nous vient,
L'ayant connue enfant, femme, artiste, jeune homme,
Vieillard, ne sachant plus le nom dont on la nomme,
Ni son sexe, d'apprendre, enfin, qu'elle plia
Sous le dernier soupir du dernier camélia.
Mais je ne sais quel philtre affreux la régénère;
Elle se souvient peu qu'elle est sexagénaire;
Elle bénit son Dieu pour ses trente-deux dents,
Ses trente-deux Rostand, ses trente-deux printemps.

II

JEANNETON

Son visage, on dirait un fruit très recherché
Sur lequel, par mégarde, un pied aurait marché;
Besnard l'a peinte ainsi. Pourtant elle triomphe
Au théâtre, elle tord sa bouche polygomphe
Et les cœurs vont vers elle attirés et conquis.
Cependant il en sort un parfum moins exquis
Que celui qui fait sœurs l'abeille et la mélisse.
Au reste, Jeanneton sait se rendre justice
Sur ce point, et comprend qu'elle n'a qu'à parler
Pour voir le papillon loin d'elle s'envoler,
Car, un jour, son amant qui pour elle divague,
Murmurant : « Tu sens bon! » elle dit : « Pas de blague! »

III

LIA

Sa médiocrité sur tranches est dorée;
Des bourgeoises elle est l'actrice préférée,

Mieux encor du bourgeois qui tant pour elle en tient
Qu'il la gobe à la scène et, dehors, l'entretient.
Elle, sous son faux air d'une Sainte-n'y-touche,
Abrite une caissière âpre au gain dont me touche
Peu l'art de couturier sous l'air de mannequin.
Confiez-lui Racine, elle vous rend Paquin.
Etiquetez-la donc pour sa grâce pincée :
Chéfesse de rayon, Comptoir de la Pensée.

IV

RITA

Rosse, elle ne l'est pas pour deux, mais bien pour cent;
Sous ses airs virginaux, c'est l'Enfer qu'elle sent.
Elle dut prendre part à quelque rit sadique;
Avoir vécu longtemps avec Tullus l'indique.
Lorsque ce couple affreux se payait un sapin,
Toujours quelque larron y montait en lapin,
Tulle occupait le fond près de Rita d'office;
Entre les deux amants s'installait le novice.
Mais à peine du fiacre avait crié l'essieu,
Que Tullus murmurait : « Rita, connais Monsieur! »

V

THESPIS

Oh! le triste destin de la jeune première
Agée et qui, plutôt qu'un foyer sans lumière,
Accepte la tournée en province, Saint-Flour,
Saint-Calais, Saint-Girons, et va parler d'amour
En vers à des publics où le commis accoste
Le percepteur, l'adjoint, l'employé de la poste;
Parterre malveillant, frondeur et chicanier
Que déçut le portrait un peu trop printanier
Dont la Dame se fit précéder aux vitrines.
Aussi, devant son air d'employée aux latrines,
Il est rien moins que rare, anormal et nouveau
D'entendre le titi la traiter de « vieux veau ».

VI

ELAINE

Sa mère lui teignit les cheveux de bonne heure;
Cette précaution la fit trop tôt majeure.
Don Carlos l'admirait, un Comte l'épousa,
Sans l'épouser, dit-on... Ensuite, elle rusa
Pour obtenir de Rome un bon divorce en règle,
En vain! et s'y cassa son beau petit bec d'aigle.
Sentant qu'elle n'aimait, au fond, que les cabots,
Elle s'en offrit un, des plus grands, des plus beaux,
Européen, renté, pathétique, folâtre,
Qui subjugua Paris, affola Bornéo,
Et tour à tour lui livre, au retour du théâtre,
Jean-Baptiste, Siegfried, Lohengrin, Roméo.

VII

MARY

Une amabilité qui va jusqu'à l'excès,
Qui tient de l'Opéra, du Théâtre-Français,
De la chorégraphie et de la comédie;
Trois révérences comme celles que dédie
Monsieur Jourdain à la comtesse; pour un Duc
Jugez la plus-value. Un art jamais caduc
A placer, à charmer, mettre en valeur quiconque;
Dans un bout d'atelier, pas grand comme une conque,
Attirer, divertir l'Europe, et ses confins,
Avec de petits plats et de médiocres vins
Alimenter des Rois, des cabots, des mondaines,
Leur faire entendre, après, vers ou calembredaines,
Mais, pour souligner l'œuvre, et la part qu'on y prend
Et prouver qui l'on est... s'asseoir au premier rang.

VIII

CARLOTTA

Pour son époux elle a posé tant de portraits
Dont la similitude échappe aux yeux distraits,

Elle fut, tour à tour, tant de muses, de nymphes
Qui prirent leur blancheur successive à ses lymphes,
Tant de madones, de bacchantes et d'Ios,
De mythes plus récents et de primordiaux,
Que sa diversité se fait de ces mémoires,
Et que son embonpoint, qui ressemble aux armoires,
Contient un peu d'Isis, de Vénus, de Phœbé,
Que Pomone sourit en son buste bombé
Et qu'elle n'est si forte, en son total de Muses,
Que d'une addition d'Hébés et d'Aréthuses.

IX

ALMA SORORES

Elles sont bonnes, bonnes, bonnes, bonnes, bonnes!
A peine ont-elles fait une scène à leurs bonnes
Depuis qu'elles sont au monde, depuis longtemps.
Comme elles auront bien employé leurs printemps.
Aux premières paraître en baignoire; à la ville
Recevoir à dîner le comte d'Haussonville;
Brunetière, après, lit la Maison du Berger
Et, sur le tard, on voit de l'abîme émerger
Un petit Gregh sachant que de telles amies
Sont de force à hisser jusqu'aux Académies.
Pour le Dictionnaire et les flairs précurseurs,
Elles en sont à l'A. Ce sont deux belles-sœurs.

X

NINETTE

Ninette est directrice, un mot de Gregh la touche;
Pour Rivoire elle fait sa plus restreinte bouche,
En cœur, en cul-de-poule, en petit troufignon...
C'est encore très grand; elle a peu de chignon,
Mais elle a du toupet; seule, Sainte-Clotilde
Lui manque, mais elle a la Princesse Mathilde;
Ça vaut un mariage à l'église. — Son bu
Qui-s'avance a du goût pour l'auteur de rebut :
Il en serait encore à darder sur Madame

Bovary les ciseaux dont la bêtise entame,
Même il rendrait des points à Maxime du Camp.
Un auteur qui le voit n'a qu'à ficher le camp
S'il tient à conserver intact son point de vue...
« Qu'est-ce donc qu'il rédige, en somme? » « Une Bévue! »

XI

ERDA

Erda passe ses jours entre les gigolos
Et les grands Morts, elle a des moments rigolos,
D'autres profonds; les uns, à traîner en voiture
Les gentils damoyseaux qui s'offrent en pâture,
Les autres, à traiter des chefs-d'œuvre de l'art.
Elle prend avec Michel-Ange et Léonard
Les mêmes libertés qu'avec les jeunes hommes;
Elle édite un volume, à grand renfort de sommes,
Mais il ne s'en vend pas un exemplaire. Erda
Nous promet un ouvrage énorme sur Merda,
Lequel, on s'en souvient, a tué Robespierre.
Elle consent à peine à fermer la paupière;
Et je sais peu de temps aussi fort occupé
Entre la librairie et le petit coupé.

XII

Musica me juvat.

GINEVRA

C'est d'un compositeur qu'est veuve celle-là.
Un célèbre portrait la peint comme cela
Sous son voile de deuil, avec la violette
Au corsage. On l'y sent à tout jamais seulette.
Toute en proie aux échos des motifs du défunt.
De cette toile émane un musical parfum;
D'elle se dégage une odeur de mélodie;
C'est Pénélope, à tout jamais, qui congédie
Les prétendants, nul ne pouvant l'apparier.
— Pénélope, pourtant, s'ose remarier,
Et ce nouveau galant, pour « musiques divines »,
Régale sa beauté du « son des génovines ».

XIII

HELENE

C'est Philaminte et Célimène Israëlites
En une; elle n'a pas d'air préraphaélites,
Etant fort tétonnière, et quelque chose avec.
Elle excelle à trousser un chapitre en cinq sec,
Non moins qu'à retrousser des dessous assez tendres;
Elle a de petits yeux qui vous laissent entendre
Qu'on pourrait les ouvrir avec un crochet d'or;
Mais ils sont si fermés qu'on croirait qu'elle dort
Quand elle se promène à travers les soirées.
Elle a conquis, à grand renfort de simagrées,
Un Prince du Parnasse, un de la Faculté,
J'en passe, et des meilleurs, et son torse sculpté
Se dépoitraille en lieu public, sous un grand homme
Auquel elle a joué de fichus tours, en somme.

XIV

MARCYA

Autre veuve. Ayant eu le peintre sans talent,
Elle n'a pas voulu (c'est juste) en convolant,
Que le sculpteur en eût davantage. Elle est mère
Du premier lit. Elle ose à Madame Lemaire
Se comparer tout bas en donnant ses raouts
Où pourtant on n'ouït que d'affreux miaous
De la patronne; avais-je annoncé qu'elle chante
Et qu'elle s'attaquait à Fauré, la méchante?
Que ses cheveux ont l'air de vieux fils de palmiers,
Qu'elle habite le cent, et que vous vous calmiez
S'il vous prenait dessein de lui mettre une carte;
Qu'un subtil odorat d'un tel chiffre s'écarte,
Que ne pas la connaître est de bien meilleur ton
Et qu'elle a le nez fait comme un tire-bouchon?

XV

BIBIANE

Elle a tué sous elle un nombre incalculable
De pianos, Bibiane, et, serait-elle câble,

Leur corde, hélas! plie et se rompt, tels les essieux
D'Hippolyte. On a vu des Dames, des Messieurs
Mourir d'ennui sous l'effluve de ses arpèges
Dont elle va, l'été, tourmenter jusqu'aux neiges.
L'infâme! elle a failli rendre insensé Saint-Saëns,
Et le plus éprouvé, certes, de tous les sens,
Par elle, est devenu l'ouïe : aucune oreille
Dont elle n'ait, sans grâce, affligé le tympan.
Elle aura traversé cette vie en tapant
A tours de bras l'ivoire et l'ébène; elle veille
Pour happer ceux de nous qui restent à saisir...
On en meurt de détresse, elle en meurt de plaisir!

XVI

DIANE

Diane au piano semble être au cabinet;
Elle est assise et pousse un son qui file net,
A peu près, ou s'échappe en quarts de soupirs mornes.
Au seuil de son Pleyel elle a l'air de ces nornes
Qui veillent au destin des établissements
Où l'on entre avec gêne et passe deux moments
Pour sortir allégé... d'au moins quinze centimes.
Quand elle fait de la musique à ses intimes,
Ce n'est que pour jouer ta source, ô Blumenthal,
Qui mêle l'onde pure et le morceau fatal;
Et, quand elle voyage, un hôtelier sagace,
Pour satisfaire ceux que l'harmonie agace,
N'admet de la loger qu'aux abords des lieux saints
Où son bruit se confond avec ceux des voisins.

XVII

SILENE

Silène est moins clémente encor, s'il est possible;
Toute oreille entr'ouverte est, pour elle, une cible
A percer d'une note et cribler de couacs.
Elle joue en wagon, parmi les bivouacs,
Au fond de l'océan, dans le sein de la terre!

Elle a reçu congé de son propriétaire.
Sa mère, seule, encor, consent à l'écouter,
Etant sourde! Le son qu'elle a fait s'égoutter
Dans le tympan des siens remplirait vingt tinettes.
Aux descentes des trains elle attend les binettes
De ceux qu'elle n'a pas encor suppliciés :
« Sur le bord de l'Erard tristement je m'assieds... »
Chantent ces malheureux, comme dans Lamartine...
Aux petits des pianos Dieu donne la sourdine!

XVIII

MUSAE

Celles-ci vont chanter : « Terre, prête l'oreille,
Cieux, écoutez leur voix! » N'est-elle point pareille
A l'Apocalyptique essor des grandes eaux?
De leurs vastes gésiers le trille pleut à seaux;
Ce sont les plus incontinentes des Euterpes.
Des auditeurs bourrus, taillés à coups de serpes,
Aiment mieux s'en aller que de revoir s'ouvrir,
Pour la millième fois, leur mufle, et de souffrir
Qu'on les régale encor de telle cavatine;
L'une qui, grand'maman, fait encor l'enfantine
Et nous roucoule l'Air des Bijoux; l'autre, hélas!
Qui de sa gueule énorme a tiré tant d'éclats,
Qu'aux portes de ce gouffre où tout lied *est en germe,*
Chacun de nous se tient prêt à crier : « On ferme! »

XIX

GOTHE

Avec son air de noix de coco décoiffée,
Madame de Saint-Guy d'art pur est assoiffée,
De musique surtout; elle chante : on dirait
Quelque chose qui grince, et qui braille, et qui brait
Quand elle ouvre ce qui lui sert de mandibule.
Elle a pour objectif la comtesse Greffulhe,
Modèle par beaucoup vainement copié,
Et lui ressemble, en somme, à peu près, comme un pié.

Sur ses réunions la Presse nous renseigne;
Madame, ces jours-là, dans ses crins, passe un peigne,
Et Monsieur bondit comme un sémillant cabri.
Pourtant, je vous préviens, on n'est pas à l'abri,
Malgré l'effort certain des plus énormes dragues,
De rencontrer céans la Marquise d'Eyragues.

XX

VINAIGRETTE

Vinaigrette s'aigrit; qu'est-ce donc qu'il lui faut?
Une meilleure amie, un mari sans défaut?
Mais elle en prit d'assaut deux, à ma connaissance,
Et d'autres à l'essai, qui prouvent leur puissance.
Fait-elle une peinture, un artiste la sert
Et lui dit où se doit placer le bleu, le vert...
Elle signe, elle envoie au Salon, la médaille
Est pour elle. Elle gagne, après mainte bataille,
Une invitation par année; on la met
Au bas bout de la table, et d'autres au sommet
Qui ne laisseront pas tomber les yeux sur elle
De peur de mal dîner. Pourtant elle grommelle,
Elle veut... que veut-elle, à la fin, dites-moi?
Etre considérée?... *eh! Grand Dieu!* comme quoi?

XXI

GISMONDE

Gismonde file un son plein de sous-entendu;
Pas une n'a, comme elle, et, sans leçons, rendu
Presque sans voix, le fin du fin des mélodies
Que d'autres, qu'on entend, sans peine ont enlaidies.
Ce qu'elle dit le mieux, c'est la Bonne Chanson.
Car elle est de Fauré, le femelle échanson,
Et vous versera Nell, les Présents, Clair-de-Lune,
Les Roses d'Ispahan, *mieux que pas un, pas une...*
A moins qu'un sort fatal, par malheur, l'affichât
Le soir que dans la gorge elle a son petit chat.

XXII

ROBERTE

Roberte est presque morte, elle sort en linceul;
On s'attend, chaque jour, à voir son mari seul..
Elle l'enterrera. Pas une bonne fête
Où n'erre ce cadavre; on lui fait une tête
Pour aller à la danse, et son petit cercueil,
Non, pardon! son petit coupé, l'attend au seuil;
Elle le fait veiller jusques après matine.
Partout où l'on s'amuse, où l'on jase et potine
Elle accourt la première; une odeur de phénol
L'accompagne, elle fait penser à Borniol.
Il semble que l'on ait oublié de la mettre
En bière, on est surpris de n'avoir pas sa lettre
De faire-part, et quand elle sort, un moment,
Nul doute que ce soit pour son enterrement.

XXIII

BOURGEONNETTE

Bourgeonnette, bourgeoise-artiste, c'est l'Armée
Du Salut qui l'habille; elle vit gendarmée
Contre tout ce qui peut n'être pas le Burckhardt
Flanqué de Beadeker; grâce à ces guides d'art,
Elle sait distinguer un Bonnat d'un Appelles,
A peu près. Son temps passe à ramasser des pelles
En esthétique, en élégance, en droit canon.
Son espoir est d'oser nommer par son prénom
Et tutoyer enfin une fausse comtesse,
Qu'une photographie, au nom signé d'Altesse,
Orne sa cheminée, et que les prix marqués
Des romans de son homme augmentent sur les quais.

XXIV

ROSALINDE

Rosalinde est exquise, et Muse à Musardise;
Elle est blanche, elle est blonde aussi, qu'on se le dise,

Les jours où son coiffeur l'a passée au henné.
Un époux eut sa main, deux enfants son néné;
Elle est tarte-à-la-crème, elle est femme à la mode
Et lauréat-poète; elle a dans sa commode
« Tous ses petits rubans de toutes les couleurs ».
Son haleine sent mieux que les plus douces fleurs;
Elle fait mieux les vers qu'une Anna de Noaille,
Et Madame Mardrus près d'elle est rien qui vaille.
Elle possède un poil de l'auteur de l'Aiglon,
Qui cependant n'a pas la tête d'Absalon;
Pour ne pas l'adorer il faut être une peste,
Elle est bonne... Qu'est-elle encore? Tout le reste.

XXV

LUCIENNE

Sa robe est en velours de coton vert, ou même
En madapolam rouge; elle a des yeux de brême,
Elle est aventurière et femme d'un forban.
Nulle société n'a pour eux que son ban
Et les relations que donne le chantage.
Donc, du chantage au chant son loisir se partage,
Car elle fait des vers pour de vieilles Saphos;
Mais ses alexandrins et ses bijoux sont faux.
Ses lieds parlent « des troncs, de robe où tient la queue ».
Aussi d'elle Appolon a-t-il une peur bleue,
Et, sans public, Lucienne a pour tout réconfort
Le doctoral bravo de son barnum-Consort.

XXVI

LUCE

Fiat Lux!

Luce est articulée — et méchante, ce sont
Ses spécialités. Sa poitrine est en son,
Ses bras en simili, ses hanches en céruse.
Une mauvaise langue, il y en a, l'accuse ,
De ne plus retrouver ses membres au déduit;
Mais son flair de coquette assez bien la conduit
Et lui donne, à peu près, la forme d'une femme,

Même d'une sirène. Elle a toute la gamme
Des robes à la mode et des chapeaux ad hoc;
Mais son anatomie, au-dessous, est en toc,
Et les jours où Madame a besoin d'être ingambe
Elle s'agite et dit : « Qu'on m'apporte ma jambe! »

XXVII

EVE

Comme le coquillage a le bruit de la mer
Dans le fond de sa conque, Eve, au produit amer
Que la syllabe de *joint au flot qui la porte,*
Ouvre de son esprit, toute grande, la porte.
Grâce au coiffeur savant qui connaît bien son cas
Et traite ses cheveux ainsi qu'ils le méritent,
D'ornements adaptés ses oreilles s'abritent;
Il guette les cancans, les transforme en cacas,
Et pour que l'une ni l'autre ne soit jalouse,
Leur colle à toutes deux un tortillon de bouse.

XXVIII

PHEDRE

Comme dirait Rostand, ce conte m'est conté :
La famille de Phèdre est très collet-monté,
Mais besogneuse aussi, comme aussi, dépensière.
Phèdre, qui n'en est plus à porter la brassière,
Prend plaisir au dehors, non sans petits profits,
Qu'elle doit, au retour, sous peine de défis,
De déficits aussi, cacher à sa famille,
Qui, toujours à l'affût de ce qui traîne, ou brille,
Irait jusqu'à reprendre, aux bords des traversins,
Les sous cachés par Phèdre aux plis de ses deux seins.

XXIX

HENRIONNE

Henrionne prit naissance au pays de Bohème;
Le temps de conjuguer le verbe je vous aime,

Elle fut ravissante, et puis... ce fut fini.
Elle était vertueuse et Dieu n'a pas béni
La sagesse en un lieu qui n'était pas pour elle.
Cette famille eut beau perdre sa tourterelle
Aux couloirs du théâtre, où même elle parut,
Elle se retrouvait toujours, au point qu'on crut
Que la mère en allait mourir de déplaisance
De rattraper sa fille intacte, à chaque absence.
— Elle fut le Petit Poucet du corridor
Qui pourtant s'allongea comme un alligator;
Les chapeaux de Reboux, la couronne qui s'arque
Ayant perdu l'espoir de capter un monarque,
Henrionne, sa maman, depuis, a le hoquet,
Vient de se contenter d'épouser un paquet.

XXX

VENUS

Comme elle eut les frisons roses, le nez sans borne,
Le portrait de Sargent, le profil de licorne
Et, la nuit, pour dormir sous le haut baldaquin,
Un oreiller sonore et tout en maroquin
Afin d'être avertie, à temps, d'un cheveu mauve
Tout près de se briser sur la tempe, et qu'on sauve!
Comme elle eut la truelle en or garni d'émail
Pour enduire sa face, en un exquis travail,
De mortiers odorants et de crépit suave,
Elle promène encor de beaux restes d'épave,
Et son galbe fameux, chaque jour qui s'en va,
Gagne du Caran d'Ache et perd du Canova.

XXXI

MAMMEE

On ne sait, si ce n'est qu'elle fut tétonnière,
D'où lui vint tant d'amour pour cette « Pouponnière ».
Les enfants naturels, elle en fait fabriquer;
Elle-même en ferait plutôt que d'en manquer,
Que ne pas nous parler de gosses, de nourrices,

Et ne plus tourmenter les plus nobles actrices,
Leur extorquer trios, représentations,
Jusqu'à les dégoûter des bonnes actions.
Elle croit bien, sous cloche, avoir un Kant en germe,
Un Locke, un Spinosa, sans compter tout le sperme
Qu'on lui destine! — Hélas! nos enquêtes ad hoc
N'ont encor constaté que graine de Vidocq.

XXXII

PURGONDE

Partager dignement le nom d'un très gros pet
Qui n'a pas de talent, mais un certain toupet,
C'est sa gloire. Ce Prout est docteur d'importance,
Mais c'est elle qui fait la médecine, et tance
Son époux, si le ciel s'obstine à conserver.
L'homme dont elle a dit qu'il doit bientôt crever.
Elle est Juive, et ses fils sont chrétiens; elle exerce
Sur eux sa dictature, et leur dit que l'on perce
Tout au moins comme abcès, sinon comme savant.
Noblesse oblige à porter haut le nom d'un vent.

XXXIII

DIAFOIRA

Madame Diafoirus est pédante et pesante,
Le meilleur mode pour la prendre, c'est absente.
Ses robes sont de panne et visent au velours;
Ses gestes et ses mots qu'elle croit fins, sont lourds,
Son pot de chambre est sous son lit, et dans son âme.
Elle pisse debout, comme une honnête femme
Qu'elle est, et son mari, lui, fait dans les bouquins.
Leurs filles vont perçant comme des vilbrequins
Et comme des abcès; vous croyez qu'elles rêvent...
Non : de rage, d'envie et de pus... elles crèvent!

XXXIV

CLOTHO

Prudence du Grand Monde, elle est bonne à tout faire :
Tribade, proxénète, ou ce que l'on préfère.
Etant toujours panée, elle n'a pas de pain :
Pour elle, déjeuner, c'est poser un lapin
A quiconque l'invite, et puisque sa présence
N'offre que l'agrément d'une fosse d'aisance,
Car le mot de Cambronne est le seul qu'elle sait.
Sa robe est en papier indispensable, et c'est
Quelques brins de chiendent détrempé dans l'urine
Qui trament sa perruque aux couleurs de serine.
Elle exhale une odeur de turf et de tripot,
Et, pour se rendre utile, elle vide le pot.

XXXV

LUCIE

C'est une Bélissen moderne que Lucie
Dont les cuirs colportés se transforment en scie;
On la dit proxénète; elle est surtout la snob
Par excellence; étant énorme, elle a pour tub
Un cuveau plus profond qu'un baquet mesmérite.
Il faut pour l'habiller plus d'une camériste;
Jacquelin (1) n'en pourrait pas accomplir le tour
En une nuit. Je crois qu'elle a connu l'amour
Quand on avait du temps à perdre en diligence.
Elle rêve de chic, s'affole d'élégance,
De rendez-vous à trois, de cinq heures juteux,
D'extase... Elle ressemble à Carnaval Vingt-Deux.

XXXVI

THERESE

Après tant de diners en ville chez des Princes,
De succès célébrés dans toutes les provinces
Par les échos mondains du Sport *et du* Gaulois*,*

(1) Courriériste mondain.

Après des bals sélects où l'expressive voix
De Monsieur Ferrari (1) *reconnaît dans la liste*
Monseigneur Ireland, Borghèse (Jean-Baptiste),
Monsieur de Montbrison et Monsieur Deschanel
(Avec qui on faillit échanger un annel),
Une marquise, un Duc, plus une Générale,
Et sans jamais manquer aux lois de la morale,
Ne peut-on oublier, bien que tout l'attesta
Qu'avant tant de grandeurs... on fut un peu rasta?

XXXVII

MAGDA

Celle-ci se révèle à sa meilleure Amie :
Etant veuve, il lui faut convoler; l'accalmie
N'est pas bonne pour elle en matière de lit.
Elle se désespère, elle sèche et pâlit
Et voit s'apitoyer sur elle sa compagne :
« Venez passer l'été, chez nous, à la campagne,
Conclut la confidente, on vous trouvera ça! »
— Ce qui fut dit fut fait, et l'été se passa :
Le rose revenait au teint de l'endeuillée
Et l'espoir à son cœur; sous la verte feuillée
On ne peut vivre seule, il y faut un amant;
Et l'hôtesse crédule eut cet étonnement
De voir son invitée, à la première neige,
Lui détourner son fils qui sortait du collège.

XXXVIII

GILLETTE

Gillette eut tant d'appartements dans la Grand'Ville
Qu'elle ne sait plus bien quel est son domicile
Entre le fond de cour du lundi, l'entresol
Du mardi, puis le pied-à-terre, pour Popol,
Le mercredi. Jeudi, c'est le rez-de-chaussée;
Le vendredi, par peur de la maréchaussée,
C'est le sixième, et l'ascenseur; le samedi,

(1) Célèbre coureur cycliste.

Le fiacre, au long méandre, au trajet engourdi;
Le dimanche, on le sait, est le jour de l'église.
Aussi, quelle que soit de notre Cydalise
La comptabilité, d'un tel doit et avoir
Pour elle on s'inquiète, et j'en viens à prévoir
L'accident singulier qui menace Gillette,
Entre Passy, Monceau, Montmartre et La Villette,
D'offrir à son époux cet étrange régal
De la trouver, un jour, sous le toit conjugal.

XXXIX

COCHE

Coche obtint du renom pour sa chute d'épaules.
Et de reins, et de... chut! et pour ses airs de saule.
Autrefois elle fut un modèle d'Hébert,
Qui la fit, dans sa toile, un peu tourner au vert;
A présent elle est vieille et porte un front de plâtre.
A la danse, à la messe, à la ville, au théâtre.
Sa fille l'accompagne — âge ingrat prolongé —
Auquel pas un ne songe, et qui n'a pas songé
Qu'il est compromettant de suivre telle mère.
Parfois, dans leurs jardins un raout agglomère
Artistes et mondains, « un monde spécial »,
Dit l'hôtesse; il y règne un trouble glacial
Au souvenir du fils qui chut d'une fenêtre
En apprenant de qui le sort l'avait fait naître.

XL

LEONIE

Rien que voir Léonie est plein de courbature;
Aux quolibets, sans fin, elle s'offre en pâture,
Son apparition est de rire et d'ennui,
Elle ne s'aperçoit de rien. Pour aujourd'hui
Tout son espoir serait de se voir invitée
A certaine redoute où la plus redoutée
C'est toujours elle; même en masque, on n'en veut pas!
Elle ne compte plus les démarches, les pas

Pour être au Bal des Fleurs que la comtesse apprête :
D'y paraître en navet elle s'est mis en tête,
Et quand, de guerre lasse, on l'invite, elle fait
La sucrée, et se plaint des débours d'un navet
« Qui ne peut resservir! » Le comte cherche un pène
Pour lui fermer la porte au nez comme il se doit;
Or l'ayant rencontré, le menaçant du doigt,
Elle lui dit : « Vous nous donnez bien de la peine! »

ROBERT DE MONTESQUIOU.

LA JEUNESSE DE DIDEROT

1732-1743

« Ma vie », disait Arvers en tête d'un sonnet fameux que la mode, depuis plus de trois quarts de siècle, impose à notre admiration,

Ma vie a son secret, mon âme a son mystère.

Diderot a, certainement, ignoré ce mémorable alexandrin, puisqu'il a été écrit plusieurs années après sa mort. Mais s'il ne l'a pas lu, on peut bien dire qu'il l'a vécu. Malgré sa loquacité bien connue, sa « vie » et son « âme » ont eu et ont encore leur « secret » et leur « mystère ». Elles en ont même plus d'un. Il n'y a pas, de fait, une seule période de son existence sur laquelle nous puissions nous flatter d'être exactement et complètement renseignés. Toutes sont enveloppées d'obscurités, quelques-unes même de ténèbres épaisses.

La moins limpide de toutes, selon nous, est peut-être encore celle qui va du 2 septembre 1732 (date à laquelle il « prit la fourrure », comme il dit quelque part, et fut reçu maître ès arts à l'Université de Paris) au 6 novembre 1743 (date à laquelle il se décida à fonder un foyer). Il y a là onze années sur lesquelles on ne sait de lui que très peu de chose : on pourrait dire rien. Rien, nous entendons, de vraiment certain.

Et comment, du reste, pourrions-nous être fixés à leur sujet?

Dans sa *Correspondance* avec M[lle] Volland, où, selon une de ses expressions, il laisse aller librement sa plume « va comme je te pousse » et où il cause absolument de tout — de tout et même, comme on l'a dit un peu

malicieusement, « de quelque chose avec » — il a évoqué un souvenir de son enfance : sa rentrée triomphale au logis paternel un jour de distribution de prix (1) et un souvenir de son adolescence : l'idylle qu'il avait commencé à nouer, à une date restée jusqu'ici imprécise, avec une jeune Langroise, qu'il s'est, du reste, abstenu de nommer (2). Mais sur sa jeunesse proprement dite — sur sa jeunesse parisienne, en particulier — il est du plus complet mutisme.

Pour suppléer à son silence, nous avons, il est vrai, l'opuscule connu en bibliographie sous le nom de *Mémoires de Madame de Vandeul.*

Mais cet ouvrage aux dires duquel, depuis plus de cent ans, il est de mode, presque de règle, d'ajouter une foi aveugle, mérite-t-il d'être l'objet d'une pareille confiance? Outre qu'il porte un titre trompeur (3), outre que son authenticité pourrait, avec de bonnes raisons, être contestée, tout le monde sait qu'il est plein d'imprécisions, plein de réticences, plein d'inexactitudes matérielles, plein de contradictions, plein surtout d'affirmations, manifestement tendancieuses (4). Le personnage, quel qu'il soit, qui l'a écrit, s'est très certainement proposé d'auréoler, à tout prix, son personnage. Cela est visible dans toutes les parties du livre. Mais là où cette intention apparaît davantage, c'est peut-être dans les pages des *Mémoires* consacrées à la jeunesse du « philosophe ». Elles sont d'un vague, elles sont d'une incohérence qui déconcertent absolument le lecteur.

(1) V. Marcel, *Diderot écolier. La légende et l'histoire*, p. 17.

(2) V. Marcel, *Le mariage de Diderot. Etude critique*, p. 4-5. Portait-il encore le petit collet quand a commencé cette liaison? Avait-il déjà cessé d'être « l'abbé Diderot »? Nous ne saurions le dire avec certitude.

(3) Des Mémoires, par définition, sont toujours, plus ou moins, des autobiographies. S'ils ne racontent pas uniquement des événements auxquels l'auteur a été personnellement mêlé, ils narrent, au moins, des événements dont il a été le témoin. Or tel n'est pas, on le sait, le caractère de l'ouvrage dont il s'agit. Madame de Vandeul, si, comme on le prétend, c'est elle qui tient la plume, ne nous sert, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, que des ouï-dire.

(4) V. Marcel, *La mort de Diderot*, p. 9-13.

Quelles ont été, au juste, les occupations de Diderot de 1732 à 1743? Quels ses moyens d'existence? Quelles sa vie morale et sa vie religieuse?

Les *Mémoires* nous en disent bien quelque chose. Mais ce qu'ils nous en disent laisse insatisfaits, même les esprits les moins exigeants. Il suffit, en effet, d'en lire deux lignes pour se convaincre qu'on a en face de soi, non pas l'histoire, mais le roman de la jeunesse de Diderot.

Un roman même, on le verra, assez malhabilement monté.

N'y aurait-il pas moyen, sinon de voir complètement clair dans ces obscurités voulues — la pénurie des documents étant ce qu'elle est, il faut probablement renoncer à jamais y arriver, — du moins un peu plus clair?

Nous l'avons cru, et c'est cette croyance, que beaucoup, sans doute, jugeront téméraire, qui nous a mis la plume à la main.

Les pages qui suivent n'ont pas la prétention, certes, de remplacer le récit des *Mémoires* : leur ambition serait satisfaite, si elles parvenaient, sinon à ruiner définitivement, du moins à ébranler le crédit qu'on lui accorde encore aujourd'hui et dont il a joui, à notre avis, depuis trop longtemps.

C'est donc essentiellement une étude critique que nous apportons au lecteur.

Afin de ne pas trop fatiguer, en la dispersant démesurément, l'attention de ce dernier, au lieu de nous astreindre à suivre, pas à pas, le texte des *Mémoires*, nous rangerons, synthétiquement, sous trois chefs différents, les observations que suggère son examen.

Les questions que nous traiterons seront celles-là mêmes que nous soulevions tout à l'heure.

I

Et d'abord, celle des OCCUPATIONS de Diderot de 1732 à 1743.

Que devint « le philosophe » après avoir conquis son diplôme de maître ès arts? Très probablement, il rentra à Langres. Qu'y fit-il? Mystère. Combien de temps y demeura-t-il? Autre mystère. Il est à croire qu'il n'y resta pas longtemps. Ce qui l'en fit sortir c'est, très évidemment, la nécessité d'embrasser une carrière. Bien que, comme il sera dit plus loin, jusqu'en 1743, il ait, à tout venant, affirmé son intention de commencer ses études ecclésiastiques, son père paraît avoir cessé de lui croire une vocation sacerdotale et, avec l'esprit positif qui le caractérisait, il le mit en demeure de choisir un état : un état qui, comme il aimait à dire, fût « utile à la société », un état aussi qui lui fût utile à lui-même et capable de pourvoir à ses besoins. Et comme, vraisemblablement, il ne manifestait aucune aptitude, ni aucun goût particuliers, Didier Diderot choisit pour lui : il l'orienta du côté des fonctions judiciaires (5).

§

De par la volonté paternelle, en attendant qu'une vocation précise s'affirmât nettement en lui, Diderot fut donc, d'abord, *clerc de procureur*. Et cela à Paris.

Pourquoi à Paris?

Il ne manquait, certes, pas d'études à Langres où le jeune maître ès arts eût pu, dans de bonnes conditions, s'initier à la science du Droit et des affaires (6). Mais le coutelier langrois estimait, comme le proverbe, qu' « il n'est bon bec que de Paris ». Ce qui le confirmait dans cette opinion, c'est le grand nombre d'études parisiennes de procureur qui, à cette époque, étaient gérées par des of-

(5) On se souvient qu'au sortir de ses études, le père de Voltaire avait déjà rêvé de faire de son fils un notaire. V. Pierron, *Voltaire et ses maîtres*, p. 28. Cf. Maynard, Voltaire, p. 3.

(6) D'après l'*Almanach ecclésiastique de Langres de 1789*, il y avait à Langres, rien que pour le Bailliage et Présidial, sans parler des autres juridictions, dix-sept études de procureur.

ficiers ministériels originaires de Langres (7). Il décida donc — et la décision ne dut, probablement, pas beaucoup déplaire à l'intéressé — que son fils ferait son stage à Paris : « Paris la grand'ville ».

Ecoutons les *Mémoires :*

Ses études finies, disent-ils, son père écrivit à M. Clément de Ris, procureur à Paris et son compatriote, pour le prendre en pension et lui faire étudier le Droit et les Lois.

Interrompons, tout de suite, le récit des *Mémoires.* Dès leur première phrase, ils commettent manifestement une erreur.

Il y a bien eu, on vient de le voir, au temps de la jeunesse de Diderot, deux personnages du nom de « Clément » qui ont exercé l'office de procureur à Paris. Mais, en 1732, à l'époque à laquelle le « philosophe » sortait de Louis-le-Grand, aucun des deux n'était encore en charge.

Le premier, François, d'après l'*Almanach Royal* de 1740, ne devint procureur qu'en 1736. Il ne portait pas, du reste, le titre féodal de « Ris » (8). Il n'était même pas proprement le « compatriote » de Didier Diderot, bien que l'*Almanach* le dise originaire de Langres. Il était, en effet, né à Fayl-Billot (9). Ce n'est donc pas lui évidemment que les *Mémoires* ont voulu désigner.

C'est, à coup sûr, son neveu Louis Clément, qui, lui, ajoutait à son nom celui de « Ris », et était vraiment né

(7) Durant la première moitié du XVIIIe siècle, d'après les *Almanachs Royaux* de 1733 et de 1740, il y en avait jusqu'à douze : Godot, rue des Fossés Saint-Germain-l'Auxerrois; Poizot, rue de la Pelleterie; Viart, rue Pavée-Saint-André; Marie, à l'entrée de la rue Saint-Victor près la rue Pavée; Collier, rue du Batoir; Harry, rue des Marmousets; Noirot, rue des Deux-Portes; Pelletier-le-jeune, rue des Noyers; Perducat, rue Saint-André-des-Arts, puis de la Tissanderie; Horry le jeune, rue Plâtre Saint-Jacques; Clément, rue Saint-André; Deris, rue Quinquampoix. A noter que Viard et Noirot étaient cousins du célèbre peintre et graveur langrois Claude Gillot. Aux funérailles de ce dernier, qui eurent lieu, à Saint-Roch, le 5 mai 1722, sont portés comme présents : « Me Nicolas Viard, procureur au Parlement, son cousin demeurant rue du Batoir, paroisse Saint Cosme, et Claude Noirot, ancien procureur, bourgeois de Paris, aussi son cousin, demeurant susdites rue du Batoir et paroisse ». V. Emile Dacier, *Gillot, 1673-1772* (Paris, 1928, in-4°, p. 167.)

(8) L'*Almanach royal*, du moins, ne le lui attribue pas.

(9) Le 30 juin 1706, de Louis Clément, lieutenant au Bailliage de Fayl-Billot, et de Julienne Petitjean. Il était encore en charge en 1756.

à Langres (10). Il était, par conséquent, le « compatriote » du coutelier de la Place Chambeau. Seulement, en 1732, 1° il n'était pas encore procureur, il ne le devint que sept ans plus tard, en 1739 et 2° il ne pouvait pas l'être, ne remplissant, alors, pour cela, ni les conditions d'âge (11), ni les conditions de stage (12) posées par la loi.

Inutile, croyons-nous, d'insister. Il est évident qu'en désignant le procureur dont Diderot a été le clerc, en quittant Louis-le-Grand, les *Mémoires* ont commis ce que le vieux Droit appelait : *error personae* (13).

Mais supposons qu'ils ne se soient pas trompés et hâtons-nous de leur rendre la parole :

Il y demeura deux ans (chez M. Clément de Ris). Mais le dépouillement des actes, les productions d'inventaires avaient peu d'attraits pour lui. Tout le temps qu'il pouvait dérober à son patron était employé à apprendre le latin et le grec qu'il croyait ne pas savoir assez, les mathématiques qu'il a toujours aimées avec fureur, l'italien, l'anglais, etc... Enfin, il crut devoir prévenir son ami du nouvel emploi que son fils faisait de son temps. Mon grand'père chargea, alors, expres-

(10) Le 23 septembre 1714, de Nicolas Clément de La Roncière (que les actes religieux qualifient simplement « bourgeois », qui devint centenier en 1719 et qui mourut sur Saint-Amatre le 23 mai 1763) et de Marie Marguerite Frécard, fille de Nicolas Frécard, ingénieur du Roi.

(11) Il fallait avoir 25 ans accomplis. Et il n'en avait que 18.

(12) Pour être procureur, la loi éxigeait qu'on eût, auparavant, travaillé pendant dix ans chez un autre procureur et qu'on fût régulièrement inscrit sur les registres de la Basoche.

(13) Louis Clément de Ris, est-il besoin de l'ajouter? s'il ne fut pas mêlé de la façon que disent les *Mémoires* à la vie de Diderot, n'en fournit pas moins une carrière judiciaire honorable. Il succédait dans sa charge à Me Bougarel. La graphie de son nom, en 1739, était « Deris » en un seul mot. Pourquoi ne s'appelait-il pas : de la Roncière comme son père? Qu'était-ce que ce fief de de « Ris » dont il portait le nom? Nous l'ignorons absolument. Tout ce que nous savons c'est : 1° qu'en 1771 il avait transporté son étude de la rue Quinquampoix à la rue Saint-Honoré; 2° qu'il comptait le Corps de ville de Langres parmi ses clients (*Inventaire sommaire des archives de Langres*, nos 901, 1206 et 1292), et 3° que le 29 janvier 1787, il fut nommé conseiller du Roi. Ce que nous savons aussi, c'est qu'après lui sa famille ne fit que monter. Son fils Dominique, après avoir été pair de l'Empire, devint pair de France en 1814. L'amiral La Roncière le Nourry (mort en 1882) était son cousin par sa naissance et devint son petit-fils par son mariage. Le comte L. Clément de Ris qui, il y a quelques années à peine, comptait parmi nos meilleurs historiens et critiques d'art et auquel on doit plusieurs ouvrages estimés (notamment : *Les Amateurs d'autrefois*) était aussi de sa parenté.

sément M. Clément de le déterminer à faire un choix prompt et de l'engager à être médecin, procureur ou avocat. Mon père demanda du temps pour y songer, on lui en accorda. Au bout de quelques mois, les propositions furent renouvelées : alors il dit que l'état de médecin ne lui plaisait pas, qu'il ne voulait tuer personne; que celui de procureur était trop difficile à remplir délicatement; qu'il choisirait, volontiers, la carrière d'avocat, mais qu'il avait une répugnance invincible à s'occuper, toute sa vie, des affaires d'autrui : « Mais, lui dit M. Clément, que voulez-vous donc être? — Ma foi, rien, mais rien du tout : je suis fort heureux, fort content, je ne demande pas autre chose ».

La page qu'on vient de lire appellerait, à coup sûr, plus d'une observation.

Pour ne pas allonger outre mesure notre commentaire, nous nous en tiendrons aux remarques essentielles.

Les *Mémoires* exagèrent certainement et considérablement quand ils qualifient Clément de Ris et Didier Diderot d' « amis ». Connaissances, oui, assurément. Ils ne pouvaient s'ignorer. Mais « amis », ils ne l'étaient certainement pas. Ils ne l'étaient pas, en tout cas, au point que le second ait pu se permettre de demander au premier de prendre son fils pour « pensionnaire » et de lui servir de mentor. Ni la situation topographique des maisons des familles Clément de Ris, et Diderot, ni leur rang social, n'autorisent à croire qu'il y ait eu entre elles aucune intimité (14).

Seconde exagération. Intelligence extraordinairement ouverte, Diderot s'intéressait évidemment à toutes les branches du savoir humain, et ce n'est pas sans motif que ses contemporains l'avaient qualifié : « Pantophile ». Mais ce n'est pas une raison, parce qu'il aimait toutes les

(14) La famille Clément de Ris habitait à Langres au n° 571 de la rue Saint-Amatre (n° 21 de la rue Diderot actuelle) et elle faisait partie de la noblesse, au moins de la noblesse de robe : la famille Diderot, par ailleurs (la branche, tout au moins, à laquelle appartenait le « philosophe ») était domiciliée au n° 621 de la place Chambeau (n° 6 de la place Diderot actuelle) et, quoique bien posée dans la ville, elle était, cependant, purement plébéienne. Aucun document local du temps ne donne à penser qu'il a pu y avoir entre les Clément et les Diderot des relations assez étroites pour justifier le mot des *Mémoires*.

sciences, de se croire autorisé à insinuer qu'il les possédait toutes. Et c'est pourtant à quoi tend l'abréviatif : « etc. » qui suit l'énumération des études auxquelles se livrait le clerc de M. Clément de Ris au lieu de compulser les dossiers de son patron. Il donne, en particulier, l'idée que Diderot était un polyglotte. Or cela n'est pas exact. Il savait, évidemment, le grec et le latin. Mais peut-être n'était-il pas, comme il aimait à le dire, de toute première force dans ces deux langues mortes (15). En fait de langues vivantes, il avait su assez d'anglais pour traduire Stanyan, James et Shaftesbury et assez d'italien pour pouvoir, selon son expression, « en faire parure » dans ses conversations et ses lettres. Mais c'était tout.

Une autre remarque que plus d'un lecteur aura, sans doute, faite de lui-même, c'est que le propos prêté à Diderot par les *Mémoires*, pour refuser d'embrasser la profession médicale, non seulement est une facétie, presque une bouffonnerie archi-usée depuis Molière et, par conséquent, indigne de l'Encyclopédiste, mais qu'il n'est pas vraiment l'expression exacte de ses sentiments au sujet des disciples d'Hippocrate (16).

Dernière observation, enfin. Est-il croyable que, si étranger à la délicatesse qu'il se soit parfois montré, Diderot ait pu faire à M. Clément de Ris sur la profession de procureur l'appréciation plutôt peu flatteuse que les *Mémoires* lui mettent sur les lèvres? La probité des procureurs, nous ne l'ignorons pas, était à cette

(15) V. Marcel, *Diderot écolier*, p. 29. Etait-il meilleur helléniste que Voltaire? Tout le monde connait les bévues qu'a commises en grec l'auteur de la *Henriade*. M. Pierron en a fait une bien amusante revue dans le chapitre intitulé *Voltaire helléniste* de son livre : *Voltaire et ses maîtres* (p. 301-332). La valeur du « philosophe » comme latiniste pourrait, en tout cas, être contestée. V. le curieux article intitulé *Diderot, annotateur de Perse*, publié, dans le n° de la *Revue d'histoire littéraire de la France* de janvier-mars 1928, par MM. Gustave Charlier et Léon Hermann, p. 39-63.

(16) Diderot, à coup sûr, pas plus qu'eux-mêmes du reste, n'avait dans la science des médecins une confiance illimitée. Mais, tout de même, il les estimait et il en avait beaucoup comme amis. V. Marcel, *La mort de Diderot*, p. 27. Cf. Dr Bienvenu, *Diderot et les sciences médicales* in *La médecine internationale et les médecins* (Paris, 1913, in-8°).

époque, suspecte à beaucoup (17). Mais, tout de même, conçoit-on un clerc de procureur qui, parlant à un procureur qui est son patron, qui est même quelque chose de plus : son hôte et son commensal, lui déclare qu'il exerce un métier où il est difficile de n'être pas voleur. La plaisanterie, si c'était une plaisanterie, eût vraiment été forte. Et si elle était authentique, elle diminuerait Diderot au lieu de le grandir.

Tournons la page :

Clément écrivit cette réponse à mon grand-père. Il répondit à son ami que, puisque son fils ne voulait rien faire, il supprimait sa pension et le prévenait qu'il ne rembourserait aucune dépense pour son compte.

De cette phrase, il résulte deux choses importantes à noter : la première, c'est que, contrairement à l'opinion commune, Diderot, d'après les *Mémoires* eux-mêmes, ne fut pas abandonné par sa famille, au moins durant le temps de sa cléricature. Son père, alors, payait sa « pension ». La seconde, c'est que la bourse paternelle s'ouvrait, régulièrement, pour solder ses menues dépenses. L'aveu est à enregistrer et à retenir.

Les *Mémoires* poursuivent :

Sa lettre à mon père lui ordonnait de choisir un état quel qu'il fût, promettant de n'y apporter aucun obstacle, ou de partir, cette même semaine, pour retourner dans la maison paternelle.

Mon père crut que la tendresse du sien (18) ne lui permettrait pas d'être longtemps sévère : il ne tint pas un grand compte de ses ordres. Ne voulant point être à charge de M. Clément de Ris, il sortit de sa maison et prit un cabinet garni...

Tel fut, si l'on peut dire, le premier stade de la jeunesse de Diderot. Comme on le voit, nous en savons

(17) Les poètes comiques, on le sait, font souvent allusion à la rapacité des procureurs. Dans une scène du *Mercure galant*, un procureur au Châtelet dit, par exemple, en riant, à un procureur du Parlement :

On gaspille chez nous, mais on pille chez vous.

(18) Grammaticalement, la phrase est bien quelque peu bizarre.

peu de chose, et le peu que nous en savons, nous le savons assez mal. Passons au second.

§

Après avoir été clerc de procureur, il fut, comment dirons-nous? *répétiteur*. Dans quelles conditions le fut-il? Recevait-il ses élèves chez lui ou bien, « courant » littéralement « le cachet », allait-il les trouver à domicile? C'est une question sur laquelle les *Mémoires* ne s'expliquent pas nettement. Ils penchent, cependant, pour la seconde hypothèse.

Ecoutons-les parler :

> Tant que dura le peu d'argent et d'effets (19) qu'il avait, il ne s'occupa qu'à augmenter et étendre ses connaissances. Il écrivit plusieurs fois à son père, mais il ne recevait d'autre réponse que l'ordre de faire quelque chose d'utile à la société ou de retourner dans sa famille... N'ayant d'autres ressources que ces sciences qui lui méritaient la colère de son père (20), il enseignait les mathématiques. L'écolier était-il vif, d'un esprit profond et d'une conception prompte? Il lui donnait leçon toute la journée. Trouvait-il un sot? Il n'y retournait plus. On le payait en livres, en meubles, en linge, en argent ou point. C'était la même chose...

Est-il besoin de souligner toutes les invraisemblances de ce récit? Il en fourmille littéralement.

Que Diderot se soit fait répétiteur de mathématiques, cela n'a rien de surprenant, passionné qu'il était, ainsi que nous l'avons dit, pour ce genre de connaissances (21). Mais à qui fera-t-on croire qu'il tenait certains de ses

(19) Qu'est-ce que les « effets » ont à voir dans la question? L'auteur, pour rendre le « philosophe » plus intéressant et pour nous attendrir à son sujet, voudrait-il insinuer qu'il vendit ses habits pour vivre et que, s'il ne les déposa pas proprement au Mont de Piété (puisque Paris, on le sait, n'en eut un qu'en 1777), il les porta, au moins, chez la « fripière du coin » afin d'en tirer de l'argent? La chose est possible, assurément. Mais est-elle vraie?

(20) Son père ne lui reprochait pas d'étudier les sciences, mais de ne pas avoir une profession qui « nourrisse son homme ». Ce n'est pas la même chose.

(21) On sait qu'il a publié, en 1748, un livre intitulé : *Mémoires sur différents sujets de mathématiques* (Paris, Durand, in-8°, de XII-244 pages.)

élèves durant « toute la journée »? Il y a là, on en conviendra, au moins une légère hyperbole. Ni la santé physique, ni la santé mentale du maître, ni celles des disciples, n'eussent pu supporter un pareil régime.

Mais ce qui est vraiment inimaginable, c'est la manière dont on nous raconte que les disciples du répétiteur rétribuaient les leçons de leur répétiteur. Comment le payaient-ils, en effet?

Les uns, nous assure-t-on, lui donnaient des « livres ». Mais quels livres? Des livres qu'on achetait exprès dans le dessein de les lui offrir? On lui eût été plus utile, assurément, en lui en remettant le prix, ce qui lui eût permis de solder ses « mois » d'hôtel. Et ces livres qu'en faisait-il? Les gardait-il pour lui? Il n'est guère croyable que, dès cette époque, il ait songé à fonder sa fameuse bibliothèque (22)? Les revendait-il alors pour en tirer de l'argent? On le savait bibliophile. On ne le savait pas bibliopole.

D'autres, ajoute-t-on, le payaient en « meubles ». Mais

(22) L'histoire de cette bibliothèque — pour le dire, en passant, au risque de sortir du cadre chronologique de cette étude — serait complètement à faire. Quelle en était, exactement, la composition? A quelle époque, surtout, et pour quelle raison la pensée vint-elle à Diderot de s'en défaire? Sur ces deux dernières questions en particulier, les *Mémoires* ont émis des opinions complètement erronées. A les croire, ce fut en 1763 que le « philosophe » aurait songé à vendre ses livres, les intéressants compagnons et instruments de travail dont la disparition aurait dû, ce semble, lui causer au moins autant de regrets que « sa vieille robe de chambre » et dont, cependant, il paraît avoir envisagé la vente tout à fait d'un œil sec. Or les *Mémoires* se trompent, au moins ici, de quatre années. Dès 1759 (un peu avant même peut-être), Diderot était en marché, pour sa bibliothèque, avec M. Le Fargès de Polisy par l'intermédiaire du marquis de Ximénès. (V. la *Lettre* de Diderot à M[lle] Volland en date du 1[er] novembre 1759, publiée par M. André Babelon dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1[er] mars 1929, p. 108. Cf. les *Lettres* à M[lle] Volland des 28 septembre et 12 octobre 1761 et 11 et 25 juillet 1762.) Les *Mémoires* se trompent, aussi, lorsqu'ils affirment que Diderot vendit sa bibliothèque pour avoir « de quoi marier sa fille ou placer sur sa tête ». Plus tard, la pensée de doter son Angélique au moyen de la vente de ses livres vint, peut-être, vint sûrement même, au « philosophe ». Mais, initialement, c'est une pensée, je dirai moins paternelle qui le guidait. Il voulait tout prosaïquement désencombrer son cabinet de travail d'ouvrages acquis pour la rédaction de l'Encyclopédie et dont il n'avait plus l'emploi. V. Ducrot, *Diderot*, p. 87. En 1759, du reste, Angélique n'avait que six ans. Il était encore de bonne heure pour se préoccuper de lui constituer une dot. Diderot, à en juger par les *Mémoires* mêmes, n'était pas d'ordinaire animé d'un pareil esprit de prévoyance!

qu'en eût-il fait et qu'en avait-il besoin puisque, comme on vient de le dire, il était « en garni »?

Des troisièmes, poursuit-on, le payaient en « linge ». Mais en était-il donc réduit à ce degré de dénuement qu'il eût été obligé de faire à ses élèves la confidence de l'indigence de sa garde-robe, ou bien cette indigence était-elle visible et est-ce à la vue de sa « redingote de peluche grise, dont il a parlé quelque part, avec la manchette déchirée et des bas recousus par derrière avec du fil blanc », que la pensée serait venue à ses élèves de meubler un peu son vestiaire? Tout cela est bien invraisemblable.

Certains élèves de Diderot, heureusement, furent mieux inspirés que ceux dont nous venons de parler et, d'après les *Mémoires* : ils le soldèrent en « argent ». Mais quelques autres trouvèrent le moyen de simplifier le problème : ils ne donnèrent aucune rémunération à leur précepteur et les *Mémoires* nous déclarent que, pour celui-ci, c'était « la même chose ».

« La même chose! » Nous ne savions pas que Diderot s'était montré ainsi, avant la lettre, un partisan du système tout moderne de la gratuité de l'enseignement. Si indifférent qu'il fût aux choses matérielles (l'était-il, absolument, autant qu'il le disait?), si dépourvu qu'il eût été en ce qu'on appelle : le sens pratique, il n'est guère possible de croire que les choses se soient passées comme le racontent les *Mémoires*.

Mais ne nous laissons point hypnotiser par ces invraisemblances. Bien d'autres surprises encore nous attendent.

§

En même temps qu'il était répétiteur (ou après l'avoir été, les *Mémoires* ne précisent pas), Diderot exerça une troisième profession. Il se fit, qui le croirait? ***compositeur de sermons.***

Voici, en tout cas, ce que, gravement, nous racontent les *Mémoires* :

Il faisait des sermons : un missionnaire lui en commanda six pour les colonies portugaises. Il les paya cinquante écus pièce. Mon père estimait cette affaire une des bonnes qu'il ait faites...

Que penser d'une pareille affirmation?

Il faut vraiment que l'auteur ait cru ses lecteurs affligés d'une bien rare crédulité et très dénués d'esprit critique pour leur servir de semblables racontars. On dirait, aujourd'hui, de pareils « bobards ».

Laissons de côté la forme du récit et abstenons-nous de souligner les mots grossiers de *commande* et *d'affaire* qu'il contient et qui sentent plutôt, faut-il le dire? le mercanti que le lettré. Allons, tout de suite, au fond.

A qui fera-t-on croire qu'il ait existé à Paris dans la première moitié du XVIIIe siècle, une fabrique de sermons dans laquelle, sur commande pour ainsi dire et à prix fixe, on faisait, pour les membres du clergé insuffisamment zélés ou trop dénués d'intelligence et de connaissances pour les composer eux-mêmes, les exhortations pieuses aux fidèles dont ils pouvaient avoir besoin?

A qui fera-t-on croire que l'un des ouvriers (23) de cette équipe d'industriels d'un nouveau genre ait été un laïque et quel laïque? un jeune provincial, à peine sorti des bancs de l'école et alors complètement inconnu ou, pour parler plus exactement, ainsi qu'on le montrera tout à l'heure, déjà trop connu?

De quelque côté qu'on envisage l'affirmation, elle apparaît comme un pur conte.

A l'époque dont il s'agit, on le verra, Diderot avait certainement déjà perdu la foi. Est-il admissible, dans ces conditions, qu'il se soit abaissé à commettre cet acte de basse hypocrisie de composer des sermons mercenaires

(23) Et des ouvriers réguliers. L'imparfait : *faisait*, dont se servent les *Mémoires*, indique bien qu'ils ne visent pas un acte transitoire et occasionnel, mais un acte fréquent et, pour ainsi dire, habituel.

pour louer ou pour recommander les dogmes ou les pratiques d'une religion à laquelle il avait cessé de croire? Lui prêter un semblable acte d'irrespect envers lui-même, ce n'est pas servir sa mémoire, c'est au contraire la desservir. Le besoin, assurément, excuse bien des choses. Mais il n'excuserait pas un pareil manque de sincérité. Ajoutons, pour dire toute notre pensée, que si naturellement verveux qu'eût été Diderot, les sermons qu'il aurait composés, dans un pareil état d'âme, n'eussent pas produit les résultats qu'attendaient ses clients. Ils n'eussent pas eu cette force qui, au dire d'un ancien, constitue l'éloquence, et qui ne peut être que le fruit de la conviction : *pectus est quod disertos facit.*

Il arriva, sans doute, quelquefois, à Diderot, à l'époque en question (du moins, les *Mémoires* l'affirment), de faire servir sa plume, moyennant finances, à composer des écrits pour autrui. Mais les ouvrages auxquels il se prêta alors — *pro fame,* comme on l'a dit de je ne sais plus quel autre lettré, *non pro fama!* — étaient non pas des homélies pieuses, mais des réclames commerciales, des prospectus, par exemple, pour une nouvelle espèce de « pommade ». Jusqu'à preuve du contraire, il nous est moralement impossible d'admettre qu'il ait été fabricant de sermons.

Envisagée du côté du clergé, l'invraisemblance de l'anecdote n'apparaît pas moins évidente. Le clergé du temps était bien trop instruit et il avait trop le sentiment de ses devoirs pour s'abaisser, pour s'oublier, devrions-nous dire, jusqu'au point de demander à des profanes de lui rédiger ses allocutions pastorales. On avait vu, il est vrai, à la fin du Moyen Age et au XVIe siècle (24), l'usage s'établir chez certains prédicateurs d'apporter à la chaire des sermons tout faits qu'ils empruntaient à ce qu'on appelait alors les Sermologes. Mais, du moins, ces Sermologes avaient-ils été composés par des ecclé-

(24) V. Haureau, *Histoire littéraire de France*, t. XXXV, p. 14 et suivantes : *Lecoy de la Marche, la Chaire au Moyen Age*, p. 332-334...

siastiques (25) et ceux qui les mettaient à contribution en prenaient seulement le fond (26). La forme, ce qui, au dire de l'axiome scolastique, « donne l'être à la chose » était d'eux. Entre cette manière de faire, et celle que les *Mémoires* prêtent au clergé parisien, il y a un abîme. A l'époque de la jeunesse de Diderot, le règne de ce qu'on appelait « le règne de *Dormi secure* » (27) était depuis longtemps passé. La chaire française avait retrouvé sa tradition de noblesse et d'originalité (28).

Une dernière observation, avant d'en finir avec cet article.

Ce que les *Mémoires* nous disent du « missionnaire portugais » est à coup sûr tout ce qu'il y a au monde de plus invraisemblable. A supposer — ce qui n'est guère admissible — que les missionnaires portugais, qui étaient alors des Jésuites (29), eussent besoin de venir jusqu'à Paris pour savoir ce qu'ils devaient prêcher à leurs colons afin de les maintenir dans le chemin de la vérité et de la vertu, ils auraient dû, logiquement, s'adresser à quelqu'un qui connût la langue du pays qu'il s'agissait d'évangéliser. Or Diderot, nous l'avons déjà dit, l'ignorait complètement.

(25) Des Cordeliers, en particulier, et des Dominicains.

(26) Mais cela même, pour le dire en passant, était une décadence. « Le métier, dit justement Haureau, succéda peu à peu à l'inspiration. »

(27) Tel est, on le sait, le titre, vraiment outrageant pour le clergé, d'un Sermologe, jusqu'ici encore anonyme, qui parut en 1385 et qui, durant les années suivantes, eut une assez grande vogue.

(28) Sur l'état de la prédication en France à l'époque qui nous occupe, voir Jules Candel, *Les prédicateurs français dans la première moitié du XVIIIe siècle. De la régence à l'Encyclopédie (1715-1750)* (Paris, 1904, in-8° de XLV-697 p.) ; Antoine Bernard, *Le Sermon au* XVIIIe *siècle. Etude historique et critique sur la prédication en France de 1715 à 1789* (Paris, 1901, in-8°).

(29) Quoiqu'il ait été leur élève et au Collège de Langres et au Collège de Clermont à Paris, Diderot, on le sait, était l'ennemi acharné des Jésuites. (Voir entre autres preuves, l'article qu'il leur consacra dans l'*Encyclopédie* et la lettre qu'il écrivit, le 12 août 1762, à Mlle Volland à l'occasion de leur condamnation par le Parlement). L'auteur des *Mémoires* a-t-il voulu servir sa haine posthume contre l'Institut en le représentant comme composé d'incapables ou de négligents? — Autre remarque que le lecteur aura faite de lui-même : les Portugais avaient des colonies en Asie, en Afrique et en Amérique. Les *Mémoires* omettent de dire à quelle colonie appartenait le missionnaire jésuite qu'ils mettent en cause. Toujours la même suspecte imprécision !

§

A lire les *Mémoires* eux-mêmes, du reste, la « boutique à sermons » dont ils attribuent la direction à Diderot ne paraît pas avoir été fort achalandée. Peu de temps après que, d'après eux, il l'avait ouverte, en tout cas, ils nous le montrent essayant une quatrième profession : celle de *précepteur*.

Ecoutons leur récit :

M. Randon, financier, cherchait un précepteur pour ses enfants : on lui indiqua mon père. Il demanda quinze cents livres par an. Elles furent accordées.

Il vint s'établir dans la maison. Mais quel colosse, au physique et au moral, aurait pu tenir au genre de vie auquel il s'était condamné? Il se levait et voyait habiller les enfants; il leur enseignait tout ce qu'il savait pendant la matinée, dînait avec eux, les promenait ensuite, ne recevait personne, n'allait voir qui que ce fût, soupait avec les marmots, les voyait se coucher et ne les abandonnait pas un seul instant à d'autres soins que les siens.

Il mena cette manière d'exister trois mois. Alors, il fut trouver M. Randon : « Je viens, Monsieur, vous prier de chercher une personne qui me remplace, je ne puis rester chez vous plus longtemps. — Mais, Monsieur Diderot, quel sujet de mécontentement avez-vous? Vos appointements sont-ils trop faibles? Je les doublerai. Etes-vous mal logé? Choisissez un autre appartement. Votre table est-elle mal servie? Ordonnez votre dîner. Rien ne me coûtera pour vous conserver. — Monsieur, regardez-moi : un citron est moins jaune que mon visage. Je fais de vos enfants des hommes. Mais, chaque jour, je deviens un enfant avec eux. Je suis mille fois trop riche et trop bien dans votre maison, mais il faut que j'en sorte. L'objet de mes désirs n'est pas de vivre mieux, mais de ne pas mourir.

Il sortit donc de chez M. Randon et retourna dans son taudis...

Invraisemblances, imprécisions et exagérations : ainsi pourrait-on, ce semble, résumer les lignes qui précèdent. C'est un vrai rébus. Essayons de le déchiffrer.

§

De toutes les invraisemblances du morceau, la plus évidente peut-être — et le lecteur l'aura de lui-même remarquée — est la conception de sa mission à l'hôtel Randon qui est ici prêtée à Diderot.

Il y était entré comme précepteur et non pas comme « bonne d'enfant ». Et cependant, c'est ce dernier office qu'on le voit remplir auprès de ses élèves. Le « philosophe », à coup sûr, n'a jamais eu l'esprit de mesure comme qualité dominante. Mais, tout de même, il est évident qu'on lui attribue ici une attitude qui n'a pas pu être la sienne. Pourquoi se serait-il « condamné » lui-même (le mot est des *Mémoires*) à la vie sévèrement et entièrement claustrée qu'on le voit mener à l'hôtel Randon? Très certainement, son contrat avec M. Randon ne l'y obligeait pas. Malgré son impulsivité bien connue, malgré sa tendance à l'exagération en toutes choses, on a peine à croire à ce que rapportent ici les *Mémoires* du genre de vie de Diderot : manifestement, on lui en prête.

§

Mais laissons là les invraisemblances, et venons-en aux imprécisions. Elles sont considérables. L'auteur, du moins sur un point d'une extrême importance, reste dans un vague véritablement déconcertant.

Qu'est-ce que ce « Monsieur Randon » dont Diderot a accepté d'éduquer les « enfants »? On se contente de nous dire qu'il était « financier ». Mais il y a eu plusieurs Randon à Paris à l'époque dont nous parlons. Et, parmi eux, il y en avait deux, au moins, auxquels peut s'appliquer l'épithète en question, puisque tous deux, de fait, ont été receveurs généraux des finances : Pierre-Louis-Paul Randon de Boisset et Elie Randon de Massanes d'Haneucourt. Duquel s'agit-il?

Le plus connu des deux est certainement le premier. C'était un amateur d'art, légèrement original, mais fort

distingué, qui a laissé un nom parmi les collectionneurs du XVIIIe siècle. Bibliophile passionné, il possédait, pour ainsi parler, une double bibliothèque : l'une, composée de livres communs, qu'il lisait et qu'il prêtait à qui voulait les consulter et l'autre, formée d'ouvrages rares, grecs, latins, français et italiens, qu'il était justement fier de posséder, mais que, par respect, il ne faisait que montrer (30).

Mais c'était surtout un grand connaisseur en peinture. Ami de Greuze, de Boucher, de Robert et d'autres artistes encore, il avait, pour parfaire son goût, fait deux voyages d'étude en Italie (31), l'un en 1752 et l'autre en 1763. Il avait un très riche cabinet (32) dont Diderot a parlé avec éloge dans son *Salon* de 1767 (33) et qui, vraiment, était d'une richesse extraordinaire (34).

Est-ce chez ce Randon que Diderot a exercé, pendant trois mois, les fonctions de précepteur? Le « philosophe » a été, certainement, en relations avec lui. Il l'affirme lui-même dans le passage du *Salon* de 1767 dont il a été question tout à l'heure : « Je l'ai connu jeune », dit-il (35). Et il ajoute même cette remarque intéressante : « Il n'a pas tenu à lui que je ne devinsse opulent. »

(30) Le Catalogue de cette dernière a été publié après sa mort : V. *Catalogue des livres du cabinet de feu M. Randon de Boisset, receveur général des finances dont la vente se fera... le lundi 3 février 1777 et jours suivants, en sa maison, rue Neuve des Capucins, Paris,* De Bure, fils aîné, 1777, in-12 de 188 p. (*Bibliothèque Nationale,* Q. 8331).

(31) Il alla aussi en Flandre en 1766, en compagnie de Boucher.

(32) Contenant non seulement des peintures, mais « des statues, des vases et des porcelaines ».

(33) V. Diderot, *Œuvres complètes,* éd. Assézat, LXI, p. 274. « Cet homme, dit-il, honnête et très honnête, fait peu de cas du genre humain et vit beaucoup pour lui... Il est très instruit... » Sur l'intelligent et fervent admirateur que fut Randon de Boisset, on peut lire L. Clément de Ris, *Les amateurs d'autrefois,* (Paris, 1877, in-8°).

(34) Le Catalogue en a aussi été publié. V. *Catalogue des tableaux et dessins précieux des maîtres célèbres, de trois écoles, figures, estampes et autres objets du cabinet de feu M. Randon de Boisset dont la vente se fera le 27 février 1777* (Paris, 1777, in-12 de 149-158 p.). Cet ouvrage est précédé d'un avertissement de M. de Cireul, ami du défunt.

(35) Pierre-Louis-Paul-Randon de Boisset était né à Reims en 1708 de Louis Randon de La Randonnière, receveur des finances et de Marie Françoise Juillet. Il fut d'abord fermier général. Mais, au bout de « cinq à six mois », il démissionna, « par scrupule de conscience », au dire de Diderot (?), lorsqu'il vit « l'énorme masse d'argent qui lui

C'est basés sur cette phrase, probablement, que certains biographes de Diderot ont cru pouvoir affirmer que le Randon des *Mémoires de Madame de Vandeul* était Randon de Boisset (36). Mais c'est là une erreur manifeste. L'acte d'inhumation de Randon de Boisset, dont il vient d'être parlé, dit nettement qu'il mourut « garçon ». Il ne peut pas être, par conséquent, le Randon dont Diderot a « élevé les enfants ». Le Randon des *Mémoires,* dans ces conditions, est, certainement, Elie Randon de Massanes d'Haneucourt (37), seigneur de Gargenville (38) et « autres lieux » qui, lui aussi, comme on l'a vu, était receveur des finances. C'est bien son nom, de fait, qu'on trouve, estropié toutefois (il est écrit : Harmoncourt), indiqué dans les *Mémoires sur la vie et les ouvrages de Diderot* de Naigeon (39).

Mais quel était, au juste, ce personnage? Ayant beaucoup moins de relief, il a eu aussi, nécessairement, moins de notoriété que le précédent. Mais ses relations avec Diderot, si brèves qu'elles aient été, le rendent tout de même intéressant pour nous.

On en sait relativement peu de chose. Il était secrétaire du Roi, Maison et Couronne de France, depuis 1731. Il donna sa démission de sa recette en 1770. Il mourut le 26 ou le 27 juillet 1771 et fut inhumé le 28, à Saint-Roch, sa paroisse. Il était domicilié : place Louis-le-Grand.

revenait « et le peu de rapport qu'il y avait entre son mince travail et une aussi prodigieuse récompense ». En 1758, il fut nommé receveur général de la généralité de Lyon... A Paris, il avait, d'abord, habité rue des Fossés-Montmartre (aujourd'hui d'Aboukir). En 1772, il vint habiter, rue Neuve-des-Capucins, le vaste et bel hôtel que lui avait construit Gabriel et qui est occupé, actuellement, par le Crédit foncier. C'est là qu'il mourut le 28 septembre 1776 à l'âge de 68 ans. V. son acte d'inhumation dans le *Bulletin du Bibliophile* de mai-juin 1872. Etait-il parent du maréchal Randon? Le baron Ernouf l'a affirmé, mais c'est douteux.

(36) V. en particulier Albert Keim et Louis Lumet, *Diderot* (Paris, 1903, in-8°), p. 14.

(37) Commune de Seine-et-Oise, au canton de Gargenville.

(38) Commune de Seine-et-Oise.

(39) V. Diderot, *Œuvres complètes,* édition Assézat, t. XXII. Il a été suivi par beaucoup d'autres, en particulier, par Génin (*Œuvres choisies de Diderot,*) t. I, p. VI.

Ce sont là tous les renseignements qu'on a pu recueillir sur lui. Ils sont plutôt maigres.

Il ne paraît, par ailleurs, avoir eu que deux enfants : un fils et une fille. Son fils est connu sous le nom de Randon de Lacenay. Sa fille s'appelait Louise-Adélaïde. Pour plusieurs raisons (celle de son âge, en particulier), cette dernière ne partagea certainement pas l'éducation de son frère (40). Diderot n'eut, par conséquent, pas de leçons à lui donner. Il n'eut, à proprement parler, qu'un élève. C'est donc tout à fait à tort que les *Mémoires* emploient le pluriel en parlant de ses écoliers : « *les* marmots, *les* enfants ». Ils romancent, certainement, et, à leur habitude, ils exagèrent.

§

Ils exagèrent aussi bien manifestement, quand, afin sans doute de rendre Diderot plus digne de pitié, ils qualifient de « taudis » et même de « niche » la chambre où il alla habiter en quittant l'hôtel Randon. Cette chambre (ce devait être la même que celle qu'il occupait précédemment, l'adjectif possessif *son* ne permet pas d'en douter), cette chambre, dis-je, quelques lignes plus haut, était qualifiée du nom noble de « garni ». Comment, en trois mois, a-t-elle perdu, si j'ose ainsi parler, son rang social? Ce serait, vraiment, le cas de répéter le vers du poète :

> Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé?

Les *Mémoires* font certainement aussi de l'hyperbole lorsque, pour caractériser les leçons de Diderot, ils disent qu'« il leur enseignait (à ses élèves) *tout* ce qu'il savait dans la matinée ». Très évidemment le « philosophe » gardait bien pour lui quelques connaissances qu'il ne cherchait pas à communiquer aux enfants dont l'instruction lui était confiée! Ne serait-ce que pour ce motif

(40) Elle épousa, en 1764, Michel Etienne Le Pelletier de Saint Fargeau, le père du conventionnel bien connu. V. la *Gazette* du 8 août et du 28 décembre 1764.

qu'elles n'étaient pas de leur âge. Il faut bien croire, aussi, qu'il ne leur apprenait pas rien dans ses classes du soir!

§

Les *Mémoires* ne nous renseignent donc que fort incomplètement et fort inexactement sur le court préceptorat de Diderot chez M. Randon.

Que devint-il, en en sortant? Il « fut », de nouveau, disent les *Mémoires,* « livré à l'étude et à la misère ».

A l'étude! cela n'est pas fait pour nous surprendre, étant donné ce que nous savons de son universelle et insatiable curiosité. Il étudiait. Mais qu'étudiait-il? A la fois tout et rien : un jour une « ligne d'Homère »; un autre jour « un problème », ou bien encore « une pensée de Newton ». Il menait, en d'autres termes, une vie d'amateur intellectuel. La profession, certes, n'a rien que de très honorable. Mais, il faut bien en convenir, elle n'est qu'assez peu lucrative.

Et ceci nous amène, tout naturellement, à la seconde question que nous nous sommes posée en commençant.

II

Quels furent les MOYENS D'EXISTENCE de Diderot, de la fin de ses études à son mariage?

Pour les deux premières années, nous n'avons pas à nous le demander. On a vu plus haut, en effet, que pendant tout le temps qu'il fut clerc chez M. Clément de Ris, son père paya sa « pension ». Mais après? Comment et de quoi vécut-il?

§

C'est une croyance absolument universelle qu'il fut, alors, à peu près complètement abandonné par sa famille. Cette croyance est-elle justifiée? Ouvrons les *Mémoires.* Une fois de plus, nous les trouverons en flagrant délit, nous ne voulons pas dire de mensonge. (On serait dans le cas de nous soupçonner de mettre de la passion

dans nos jugements!) disons simplement : d'inexactitude.

D'inexactitude et — ajoutons-le tout de suite — de contradiction.

Qui le croirait, en effet? Après avoir reconnu que (comme on le dira dans un instant) le « philosophe » a, à diverses reprises, reçu des subsides de l'entourage de son père; après avoir reconnu, aussi, qu'il est arrivé plusieurs fois à ce dernier de rembourser ceux de ses amis auxquels, à l'occasion d'un voyage accidentel à Paris, son fils avait, d'aventure, « emprunté quelque petite somme », l'auteur n'en écrit pas moins, d'une plume inconsciente, que l'ancien clerc de M[e] Clément de Ris « a passé dix ans entiers, livré à lui-même », c'est-à-dire sans que le coutelier de la place Chambeau lui envoie un rouge liard.

L'affirmation, on le voit, est bien catégorique. Mais est-elle exacte? Didier Diderot, il est vrai, à la nouvelle que son fils « ne voulait rien être », qu'il refusait d'embrasser « un état quel qu'il fût », et, en particulier, d'être soit avocat, soit procureur, soit médecin, l'avait menacé, si j'ose dire, de lui couper les vivres, notamment de « supprimer sa pension » et « de ne rembourser aucune dépense pour son compte ». Mais c'était là une menace... de père. Didier Diderot — et qui oserait l'en blâmer? — ne l'avait pas tenue. Il n'avait cessé de ravitailler son « fils prodigue ». Un document d'une autorité absolument indiscutable l'établit. Ce document, c'est son testament. Dans cette pièce qui est datée du 21 juin 1750 (41), se lit, en effet, une phrase que nous avons déjà citée ailleurs (42), mais que nous tenons — c'est ici proprement sa place — à citer encore.

Voici donc ce que, le 21 juin 1750, en rédigeant ses dernières volontés, c'est-à-dire à un moment de la vie où l'homme placé, au moins en pensée, en face de son

4

(41) V. Archives de la Haute-Marne, *Fonds de Vandeul*, E. 4.
(42) V. Marcel, *La mariage de Diderot*, p. 22.

éternité, n'a guère la tentation de mentir, écrivait le coutelier langrois. Il interpelle son fils :

Vous savez bien, vous, Diderot l'aîné, les grandes dépenses que j'ai faites pour vous, depuis vingt ans que vous êtes à Paris. Si je ne rappelais rien que ce qui est de ma connaissance, je vous ai *envoyé* (43) plus de DIX MILLE LIVRES...

Ce texte, encore une fois, est d'une parfaite clarté.

Les *Mémoires* disaient donc le contraire de la vérité lorsque, tout à l'heure, ils écrivaient : « Il (Diderot) a passé dix ans entiers, livré à lui-même ».

§

Mais ce n'est pas tout encore.

Il est venu à Diderot de l'autre argent de la place Chambeau. Son père le savait et il le dit nettement. Après avoir parlé des « dix mille livres » envoyées par lui, Didier Diderot ajoute : « Non compris ce que votre mère et votre sœur vous envoyaient ».

C'est donc que, en même temps que le coutelier langrois — et avec son assentiment ! — Angélique Vigneron et Denise Diderot ravitaillaient d'argent, l'une son fils, l'autre son frère.

Les *Mémoires,* complètement oublieux de ce qu'ils ont écrit précédemment, sont bien obligés de le reconnaître — au moins de le reconnaître en partie. Ils prétéritent — on ne sait pourquoi — les générosités de Denise Diderot (44). Ils ne mentionnent que les dons d'Angélique Vigneron, et ils y en ajoutent d'autres au sujet desquels nous aurons, bientôt, notre mot à dire.

Mais, auparavant, donnons-leur, un instant, la parole.

Après avoir enregistré les refus de subsides opposés par le père de Diderot aux demandes d'argent de son fils, ils écrivent :

(43) Le mot doit être pris dans son sens strict, d'envois directement faits à l'intéressé. Il exclut, cela va de soi, les sommes envoyées et au procureur du Collège Louis-le-Grand et au soi-disant Me Clément de Ris pour le paiement de la pension soit scolaire, soit alimentaire.

(44) Denise Diderot, on le sait, bien que réprouvant ses écarts de croyance et de conduite, aimait profondément son aîné. V. à ce sujet Marcel, *La Sœur de Diderot*, p. 21-25.

Sa mère, plus tendre (45) et plus faible, lui envoyait quelques louis, non par la poste, non par des amis, mais par une servante qui faisait soixante lieues à pied, lui remettait une petite (46) somme de sa mère, y ajoutait, sans en parler, toutes ses épargnes, et faisait encore soixante lieues pour retourner (47)...

L'anecdote, à coup sûr, est touchante. Mais la phrase qui la relate, il faut bien en convenir, est peut-être le passage des *Mémoires* qui soulève le plus d'objections dans l'esprit. Pourquoi Angélique Vigneron, pour faire parvenir de l'argent à son fils, dépêche-t-elle un « exprès » dans la capitale pour le lui porter? Ce mode d'envoi est absolument inexplicable. On comprendrait, à la rigueur, que Mme Didier Diderot y eût recours, si elle avait voulu cacher sa générosité maternelle à son mari (48). Mais, on vient de le voir : au dire des *Mémoires*, le coutelier de la place Chambeau était au courant. Or, étant au courant, comment se fait-il que, avec le bon sens et l'esprit pratique qui le caractérisaient, il n'ait pas fait remarquer à « Angélique », comme il l'appelait familièrement, qu'il eût été : 1° aussi sûr, 2° plus simple (49) et 3° beaucoup moins dispendieux (50) d'envoyer son

(45) C'était la même qui, comme Diderot le raconte quelque part, en une phrase attendrie, prenait « dans ses mains les pieds de ses petits enfants pour les réchauffer ». Ce que, soit dit entre parenthèse, font universellement toutes les mères pour leur progéniture!

(46) « Quelques louis » n'étaient pas, précisément, une « petite somme ».

(47) La réflexion, on doit l'avouer, est quelque peu candide.

(48) Et encore, dans cette hypothèse, le moyen eût été bien inefficace. Didier Diderot n'eût pas manqué de s'apercevoir de l'absence prolongée de sa servante et d'en demander la cause.

(49) Les relations entre Paris et Langres étaient extrêmement faciles grâce à un service régulier de Coches, de Messageries et de Carrosses. Le Coche de Paris à Langres arrivait en cette dernière ville le jeudi soir et il en repartait le lundi matin : le Coche de Langres à Paris arrivait en cette ville le dimanche soir et il en repartait le vendredi matin. Une Messagerie partait de Paris à Langres tous les lundis et elle en revenait le mardi soir en été et le mercredi en hiver. Le Carrosse pour Paris, enfin, partait de Langres, en hiver, le dimanche à 6 heures du matin et arrivait à Paris le jeudi soir. En été, il partait le mercredi et arrivait à Paris le dimanche soir.

(50) Les frais d'auberge, pendant la route et à l'arrivée à Paris ont dû, en effet, être relativement considérables. — Le voyage de la servante à Paris se heurte encore à d'autres difficultés que le lecteur devine. La mandataire de Mme Didier Diderot connaissait-elle donc bien

argent à leur fils Denis, tout bonnement par la poste?

Mais achevons notre citation :

Cette fille (la servante) a fait trois fois (51) cette commission. Je l'ai vue, il y a quelques années (?) : elle parlait de mon père en versant des larmes : tout son désir était de revoir son jeune maître : elle regrettait de n'avoir pas la force de faire, pour son plaisir, ce qu'elle avait entrepris de si bon cœur pour son utilité : soixante ans de service (52) n'avaient altéré ni sa tête, ni sa sensibilité.

Avec le manque de précision qui, généralement, les caractérise, les *Mémoires* ne nous disent pas, on le voit, le nom de la domestique dévouée qui, s'ils sont véridiques, est allée trois fois porter à Diderot des preuves sonnantes et trébuchantes de l'amour maternel. Mais nous le savons par ailleurs. Elle s'appelait Hélène Brûlé. A-t-elle vraiment été « soixante ans » au service de la famille Diderot? Cela n'est pas impossible. Ce qu'il y a de certain, c'est que, le 5 novembre 1743, elle avait déjà donné assez de marques de dévouement et d'attachement à la famille pour que, ce jour-là, Didier Diderot et sa femme lui aient constitué une rente viagère, que ses enfants durent lui payer jusqu'à sa mort (53).

Malgré l'incertitude qui pèse encore sur plusieurs des points de l'exposé qu'on vient de lire, la conclusion qui déjà semble s'en dégager avec évidence, c'est que la jeunesse de Diderot n'a pas été aussi besogneuse qu'on le croit et qu'on le dit communément. Il n'a jamais été

l'itinéraire de Langres à la capitale? Où est-elle descendue à Paris? Comment s'y est-elle reconnue et comportée? Il ne faut pas oublier qu'elle n'était qu'une provinciale et même une paysanne.

(51) « Deux fois », dit Naigeon (*op. cit.*).

(52) Ce chiffre est, évidemment, très approximatif.

(53) Cette rente consistait en un don annuel de douze bichets de blé et de douze livres d'argent. En 1759, ce fut Denise Diderot qui, d'après les clauses de l'acte de partage des biens de Didier Diderot, fut chargée de l'acquitter. Hélène Brulé survécut à son maître, mais lorsqu'il mourut, elle n'était déjà plus à son service. L'acte de partage la qualifie, en effet, « ancienne domestique ». Ce qui semble prouver qu'elle était entrée au service de la famille — la famille Diderot ou la famille Vigneron — avant la fin du XVIIe siècle. Didier Diderot parle d'elle dans son testament : « L'on trouvera dans mon livre de comptes un billet signé de moi et d'Angélique, mon épouse, par lequel billet nous avons reçu trois cents livres de Hélène Brûlé, notre servante, pour exécuter ses volontés, si elle venait à mourir avant moi... »

aussi démuni, pécuniairement parlant, qu'on se le figure d'habitude. Sa famille, en tout cas, ne l'a pas délaissé.

§

Mais ce n'est pas seulement au foyer domestique qu'il trouva des ressources. Il s'en procura encore ailleurs et de plusieurs manières.

Nous demandions, tout à l'heure, de quoi il avait vécu de 1732 à 1743. La réponse est facile.

Comme nous l'avons dit, il vécut, au moins pendant quelque temps, du produit de ses leçons : comme nous l'avons dit aussi, il vécut de sa plume, rédigeant, sinon des sermons pour les ecclésiastiques, du moins des lettres ou des actes pour des particuliers insuffisamment cultivés; comme nous l'avons dit, enfin, il vécut des emprunts faits, occasionnellement, auprès des amis de son père et que celui-ci remboursait généreusement.

Est-ce tout? Non. Il a vécu également, comme il devait le faire bien davantage encore plus tard, d'un véritable parasitisme. C'était, comme on sait, la grande mode des gens de lettres du XVIII[e] siècle (54) et lui-même, nul ne l'ignore, devait y sacrifier plus que personne. Mais la coutume, chez lui, datait des premiers temps de sa jeunesse. C'est, du moins, ce qu'affirment les *Mémoires*. « Il allait dîner chez un camarade, disant qu'il y voulait écrire un mot : il y soupait, y couchait et restait jusqu'à la fin de sa besogne. »

C'étaient là, il faut en convenir, des moyens d'existence quelque peu précaires. Mais, du moins, ils étaient honnêtes. Diderot s'en est-il toujours contenté?

(54) Les exemples, comme on sait, sont innombrables qui l'établissent. Faut-il rappeler que, la veille de sa mort et à 99 ans, Fontenelle tenait encore tête à tous les convives; que Duclos courait littéralement les invitations et que Montesquieu, le grave Montesquieu, ne dînait jamais chez lui quand il était à Paris! « Le XVIII[e] siècle, a-t-on pu dire, non sans irrévérence, mais avec vérité, a été le plus grand siècle gastronomique de notre histoire ». Diderot n'a certainement pas été étranger à sa réputation. V. Nicolardot, *Histoire de la table. Curiosités gastronomiques de tous les temps et de tous les pays* (Paris, 1868, in-12), p. 380-388.

Si l'on s'en rapporte aux *Mémoires*, il aurait, une fois au moins, usé, pour se procurer de l'argent, d'un procédé assez semblable à ceux auxquels le Panurge de Rabelais se vantait d'avoir recours assez habituellement pour subvenir à ses dépenses (55). Nous voulons parler, on l'a deviné, de sa conduite vis-à-vis du Frère Ange, conduite que la plume, passablement miséricordieuse, de l'un de ses biographes qualifie de « tour » (56), mais à laquelle la langue de nos tribunaux correctionnels donnerait probablement un nom un peu moins bénin.

Diderot fait dire, quelque part, à un de ses personnages (à Rameau, si je ne me trompe) que « la voix de la conscience est bien faible, quand les boyaux crient ». Si les *Mémoires* disent vrai, il aurait, au moins dans une circonstance, vérifié le bien fondé de cette remarque.

L'anecdote a été souvent racontée. Inutile de la redire à nouveau. Quelle confiance mérite-t-elle? Nous avons déjà dit, ailleurs, ce qu'il fallait en penser (57).

Son origine, d'abord, est suspecte. Elle ne figurait pas dans les premières éditions des *Mémoires*. Elle est un ajoutage. Dans quel but cet ajoutage a-t-il été fait et par qui?

La manière dont l'anecdote nous est contée, par ailleurs, n'est pas de nature à lui donner beaucoup de crédit. Le narrateur anonyme, comme s'il craignait les démentis, reste dans un vague qui éveille forcément des doutes dans l'esprit. En quelle année, exactement, l'événement a-t-il eu lieu? En quel couvent surtout? Les Carmes avaient, à Paris, trois monastères : près de la place

(55) Le passage est connu : « Il avait soixante et trois manières d'en trouver (de l'argent) dont la plus honorable et la plus commune était par forme de larcin furtivement fait... »

(56) V. Genin, *Œuvres choisies de Diderot*, p. VII. Les *Mémoires* n'ont pas un mot de blâme pour l'acte de Diderot. M. Reinach, lui, l'appelle de son vrai nom : une « escroquerie » (*Diderot*, p. 13); M. Ducros le qualifie, et à bon droit, d' « escobarderie » (*op. cit.*, p. 11). D'autres biographes sont plus indulgents : ils ne voient là qu'une « gaminerie enfantine » qu'excuse encore et beaucoup le fait que l'auteur était « un élève des jésuites! » (V. Keim et Lumet, *Diderot*, p. 16-18.)

(57) V. Marcel, *Le mariage de Diderot*, p. 6-7.

Maubert; en la rue des Billettes; au Marais (58); à la rue de Vaugirard. A laquelle de ces maisons appartenait le Frère Ange? On ne nous le dit pas.

Mais voici quelque chose de plus grave. Les *Mémoires* attribuent au Frère Ange des sentiments qui sont tout ce qu'il y a de plus contraire à ce que l'on sait de l'esprit des Carmes de Paris, dont la vie a toujours été absolument édifiante (59). Ce n'était certes pas la coutume de l'Ordre de se recruter parmi les jeunes gens vivant dans la débauche : ce n'était pas son habitude, non plus, d'acheter les vocations (60).

Tout, évidemment, n'est pas faux, dans le récit des *Mémoires*. Il y a bien eu à Paris un Carme du nom de « Frère Ange ». Ce Frère Ange a dû avoir des relations avec Diderot qui en parle en termes plutôt bienveillants pour sa personne, mais fort irrévérencieux pour son Ordre, dans un de ses romans (61). Il faisait, très probablement, partie du couvent de la rue Vaugirard (62). Dans ce couvent, se trouvait une bibliothèque curieuse qui comprenait au moins 12.000 volumes, et Diderot peut parfaitement même avoir donné comme motif de sa première visite le désir de voir la bibliothèque (63). Ce Frère Ange des *Mémoires* dont l'histoire, par ailleurs,

(58) On appelait les religieux de ce couvent les « Grands Carmes ».

(59) V. la brochure signée : « Un prêtre de l'Ecole des Carmes » parue, en 1854, à Versailles sous le titre : *Les Carmes déchaussés à Paris*. (Extrait de la *Revue catholique*. Cf. Pisani, *La Maison des Carmes* (1610-1875) Paris, 1891, in-12°.)

(60) Les sujets, du reste, ne lui manquaient pas. En 1789, le couvent des Carmes de la rue de Vaugirard — si c'est de lui qu'il s'agit — comprenait 64 religieux, dont 42 prêtres.

(61) V. *Jacques le fataliste* (*Œuvres complètes de Diderot*, édition Assézat, t. VII, p. 46-48 et 50).

(62) Dans les pages de *Jacques le fataliste*, où il est question de lui, il est dit habiter un couvent où l'on fabrique de l'Eau de Mélisse. Or, c'était précisément la spécialité des Carmes de la rue de Vaugirard, lesquels fabriquaient, en outre, un blanc dit blanc de Meudon, analogue, sinon identique, au blanc d'Espagne. Nul n'ignore que cette industrie donnait lieu à des opérations de finance et de banque. V. *Archives nationales*, S. 3728, n° 52.

(63) Elle était établie au-dessus de la nef de l'église. Son catalogue, qui ne comprend pas moins de 11 volumes in-folio, est actuellement conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal.

nous est totalement inconnue, serait-il le même personnage que le religieux qui figure, en 1722, dans l'inventaire du célèbre peintre et graveur Claude Gillot sous le nom de « Frère Ange de Sainte-Madeleine » comme ayant prêté « deux cent vingt livres » à l'artiste défunt pendant sa maladie (64) ? La pensée en vient tout naturellement à l'esprit et si la conjecture, d'aventure, était vraie, cela donnerait de la vraisemblance à l'assertion des *Mémoires* qui affirment que le Frère Ange qui vint au secours de la détresse pécuniaire de Diderot était « originaire de Langres » (65). Et cela, entre parenthèses, ne manquerait pas de piquant de voir, à dix ou douze ans d'intervalle, un Langrois devenu parisien par sa profession et son habitation, prêtant successivement de l'argent à deux de ses compatriotes dans le besoin.

Mais revenons aux moyens d'existence de Diderot. De ce qui précède, même mise en doute l'anecdote du Frère Ange qui est, en effet, très contestable (66), il résulte, disons-le une dernière fois, que le « philosophe », s'il a connu la *res angusta domi* dont parle un Ancien, n'a pas éprouvé proprement la misère, de 1732 à 1743. L'anecdote fameuse du Mardi gras, si elle est vraiment historique (67), n'a été évidemment qu'un épisode unique dans son existence.

(64 V. Dacier, *Gillot, 1673-1722* (Paris 1929, in-4°) p. 168.

(65) L'ignorance où nous sommes du nom de famille de Frère Ange nous empêche de contrôler cette dernière assertion. — Les *Mémoires*, on vient de le voir, ajoutent que Frère Ange était « un peu parent » de Diderot. L'affirmation est plus que vague. Mais où en est la preuve?

(66) D'après Paul Albert, l'histoire du Frère Ange aurait eu une avant ou une post-édition. Il raconte, en effet (V. *Littérature française du XVIIIe siècle*, p. 328), que « en un jour d'extrême gêne » Diderot se serait fait catéchiser, moyennant indemnité, par un brave « Cordelier » qui, dit-il, s'aperçut trop tard qu'il perdait à la fois et son éloquence et « son argent ». Cette seconde escroquerie n'est, vraisemblablement, pas plus authentique que la première.

(67) Les *Mémoires* ont cru donner du poids à l'affirmation en la couvrant du nom même de Diderot : « Ce jour-là, me disait-il. » Mais la caution est vraiment de petite valeur. Tout le monde sait, en effet, que Diderot, selon le mot de Ducros, était « d'une vanité insupportable » (*Diderot*, p. 146) et que, comme le dit Reinach (*Diderot*, p. 23), quand il parle de lui « il faut toujours baisser de deux ou trois tons ses formules de blâme ou ses épithètes laudatives ». C'était « un

III

Mais laissons là cette question, importante pourtant, nous n'en disconvenons pas, de la vie matérielle de Diderot durant sa jeunesse, et venons-en à un problème plus intéressant encore : celui de SA VIE MORALE ET DE SA VIE RELIGIEUSE.

§

Sa vie morale, d'abord.

Les *Mémoires* ont soigneusement omis de nous en parler. On devine pourquoi. Ils se contentent de nous dire que Diderot a vécu « livré à lui-même, tantôt dans la bonne, tantôt dans la médiocre, pour ne pas dire : la *mauvaise compagnie* ».

La mauvaise compagnie! qui donc Diderot a-t-il fréquenté?

Si on jugeait de lui à cette époque d'après les intentions qu'il manifestait alors verbalement, on serait tenté de croire qu'il menait la vie régulière d'un séminariste ou d'un postulant à un ordre religieux. Chose extraordinaire, de fait, et qu'on n'a peut-être pas assez remarquée : depuis sa tonsure en 1728 jusqu'en 1743, date à laquelle il épousa Mlle Champion, le « philosophe » n'a jamais cessé de se dire candidat soit au cloître, soit au sanctuaire. Il n'a pas toujours, il est vrai, été d'une parfaite constance dans la désignation des costumes sacrés que, à l'entendre, il projetait d'endosser. Et on pourrait presque faire de lui, sur ce point, une nouvelle « Histoire des variations ». Il avait d'abord, on le sait, décidé de porter l'aumusse et d'être chanoine. Son espoir, ou l'espoir qu'on avait pour lui, d'obtenir une stalle à Saint-Mammès de Langres ayant été frustré, il s'était reconnu ou, tout du moins, il avait dit avoir la vocation

Gascon du nord ». L'expression est aussi juste que jolie. Et elle est d'un compétent : M. Alfred Mézières. V. le *Temps* du 16 mai 1894.

de Jésuite. Plus tard, ayant renoncé à prendre rang A. M. D. G. parmi les fils de saint Ignace, il avait manifesté l'intention d'entrer chez les Cordeliers dans nous ne savons quelle observance (68). L'envie lui était venue encore de s'agréger aux disciples de saint Bruno et de se faire Chartreux (69). Bientôt, abandonnant cette idée — à supposer que c'eût été, vraiment, pour lui une idée! — il avait fait au Frère Ange les ouvertures de vocation dont il a été parlé tout à l'heure. Finalement, ne se sentant pas fait — ce en quoi il avait certainement raison! — pour le clergé régulier, il avait tourné ses pensées du côté du clergé séculier. Seulement, il n'était pas bien fixé sur le choix du Séminaire où il irait se préparer au sacerdoce. A l'ami de son père, Pierre Lassalette, en 1741, il avait parlé de Saint-Sulpice (70); à Madame Champion, quelques mois plus tard, il avait prononcé le nom de Saint-Nicolas.

Voilà, certes, bien des projets — et peut-être que nous en ignorons, et des plus édifiants — et il semble que le seul fait qu'il s'était dit appelé à tant de saintes carrières (71) aurait dû retenir Diderot dans le chemin

(68) Si, du moins, l'assertion de M. Paul Albert, rapportée tout à l'heure, est exacte.

(69) Ce fait n'est guère connu. C'est Diderot, cependant, qui le raconte dans sa lettre du 21 novembre 1765 à M[lle] Volland : « J'ai en aversion, écrit-il, l'habit de visite; ma barbe croît tant qu'il lui plait. Encore un mois de cette vie sédentaire, et les déserts du Pacôme n'auront pas vu un anachorète mieux conditionné. Je vous jure que si *le prieur des Chartreux* (de quel monastère?) m'avait pris au mot, lorsque, *dans l'âge de dix-huit à dix-neuf ans* (vers 1732, par conséquent) *j'allai lui offrir un novice, il ne m'aurait pas fait un trop mauvais tour.* (Pourquoi ne l'a-t-on pas accepté?) *J'aurais employé une partie de mon temps à tourner des manches à balai, à bêcher mon petit jardin, à observer mon baromètre...* » Ce récit est-il vrai ou, du moins, contient-il une part de vérité? Quand on lit la lettre qui précède, l'idée vient involontairement à l'esprit que la visite au général des Chartreux pourrait bien avoir été une visite intéressée du genre de celle du Frère Ange. Mais peut-être n'y a-t-il là qu'un mauvais jugement téméraire!

(70) Marcel, *Le mariage de Diderot*, p. 17.

(71) Si Diderot s'est vraiment présenté au Père Cordelier dont nous parlait tout à l'heure M. Paul Albert, comme un disciple en désir ou, du moins, possible, de saint François d'Assise, il se trouverait qu'il a été postulant, — en paroles du moins — dans tous les grands Ordres religieux de l'époque. Il n'y a guère que les Dominicains dont il n'ait pas manifesté l'envie de porter les livrées. Il est vrai qu'il avait un

du devoir. Hélas! on sait trop qu'il n'en fut rien. Sa vie, de 1732 à 1743, fut loin, très loin même, d'être celle d'un homme qui songe à se donner à Dieu.

§

Il n'entre pas dans notre pensée, et ce n'est pas, non plus, dans le plan de ce travail de dresser ici la liste, plus longue assurément qu'édifiante, des écarts de conduite ou, comme il les appelle quelque part, des « aventures » dont il fut alors le peu glorieux héros.

Deux phrases, du reste, les résument tous.

La première est celle qui se lit dans la lettre que, à la date du 22 juin 1741 (72), l'abbé Hardy, curé de Saint-Médard, écrivait à M. Berryer, lieutenant de police, pour lui dénoncer les mauvaises doctrines que le « philosophe », alors son paroissien, répandait autour de lui et dans laquelle il affirme qu'il est de notoriété publique que « Diderot a PASSÉ sa jeunesse dans le libertinage » (73).

La seconde est cette réflexion par laquelle, dans un mémoire manuscrit et encore jusqu'ici inédit, l'abbé Diderot répond, en 1762, aux reproches, non fondés, que lui avait adressés son frère au sujet de leurs partages de famille : « S'il avoue hautement, écrit le bon chanoine, qu'il n'a point de religion, il défie aussi hautement quiconque (?) de l'attaquer sur ses mœurs (74). Un jour, il nous tenait ces beaux discours à ma sœur (75) et à moi et tandis qu'il faisait valoir la régularité de sa conduite, il entretenait un mauvais commerce (76). *Je me tais*

oncle dans cet Ordre : le R. P. Antoine Thomas Diderot, du couvent de Langres.

(72) V. Marcel, *Le mariage de Diderot*, p. 29. Cf. Ducros, *Diderot*, p. 17. *Œuvres complètes de Diderot*, édit. Assezat, t. XX, p. 122.

(73) V. Marcel, *Le mariage de Diderot*, p. 4 et 5. Cf. Michel Corday, *La vie amoureuse de Diderot* (Paris, 1928, in-16), p. 15-19. Les deux premières « aventures » que raconte la page 18 de cet ouvrage sont postérieures au mariage du « philosophe ».

(74) Ce défi, tout de même un peu audacieux, rappelle la phrase qui se lit à la fin des *Mémoires* : « Les mœurs de mon père ont toujours été bonnes ».

(75) Probablement en 1759, lorsque Diderot vint à Langres pour la liquidation de la succession de son père.

(76) De qui, exactement, s'agit-il ici? de Mme de Puisieux ou de Mlle Vol-

sur sa conduite en arrivant à Paris (77). J'EN AI DÉJA TROP DIT (78). »

Cette dernière réflexion, sous sa forme charitablement elliptique, vaut, à elle seule, non pas comme le sonnet au dire de Boileau, « un long poème », mais du moins une longue énumération.

Cette énumération, du reste, serait inutile. *Habemus confitentem reum*. Diderot reconnaît lui-même que « les premières années qu'il passa à Paris ont été *fort peu édifiantes* ». Cet aveu nous dispense d'insister. A vrai dire, nous n'en sommes pas fâché. Passons.

§

Après la vie morale de Diderot durant sa jeunesse, ce qu'il nous intéresserait également beaucoup de connaître, c'est sa vie religieuse. Mais c'est ce sur quoi, aussi, les *Mémoires* omettent complètement de nous renseigner.

D'ordinaire, c'est la perte des mœurs qui, chez les jeunes gens surtout, entraîne la perte de la foi, à moins que ce ne soit, au contraire, la perte de la foi qui soit la cause de la perte des mœurs. Comment les choses se passèrent-elles chez le « philosophe? » Son éloignement de la religion ancestrale fut-elle le résultat d'une crise intellectuelle ou d'une crise morale? Pour rappeler

land? Puisque le nom de cette dernière tombe sous notre plume, nous sera-t-il permis de noter ici à son sujet, un fait qui, certainement, n'est pas connu. Denise Diderot blâmait, certainement, les écarts de conduite de son frère aîné et elle en gémissait. Si elle ne rompit pas avec lui, c'est d'abord, parce qu'il était son frère et, ensuite, parce que jusqu'à la fin, son affection pour lui s'obstinait à espérer, de sa part, un changement de conduite. Mais, sans être précisément indulgente à la complice, elle ne lui était cependant pas (du moins, à la fin de sa vie) implacablement hostile. On lit, en effet, dans une lettre de Mme Caroillon à son fils de Melville portant la date du 3 juin 1777 : « Si vous voulez lui faire un second plaisir (à Denise Diderot), ce serait d'aller voir Mlle Volland et son frère de sa part. Cela lui serait agréable. Ce que je vous dis là vient de moi. La *tintain* ne m'a rien dit. Mais *je connais* que cette attention et complaisance de votre part lui fera plaisir ». V. Archives de la Haute-Marne, *Fonds Vandeul*, E. 4.

(77) Les « aventures » auraient-elles donc commencé dès l'arrivée à la capitale? Cette phrase semble l'indiquer.

(78) V. Paul Albert, *La Littérature française au* XVIIIe *siècle*, p. 351.

un mot bien connu, est-ce « le cœur qui lui fit mal à la tête? » Cessa-t-il de croire, comme il arrive à beaucoup, parce qu'il avait intérêt à ne plus croire? Il y a bien des raisons de le penser. Mais nous n'avons à ce sujet aucune certitude. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la rupture de Diderot avec l'Eglise n'eut rien d'un coup d'éclat : elle s'opéra lentement. Elle se manifesta d'abord par des abstentions cultuelles, puis, fatalement aussi, par des conversations. Ce sont des « propos » tenus quelquefois dans sa maison que lui reproche l'abbé Hardy dans la lettre à Berryer dont il a été parlé plus haut (79). Il était devenu impie. Mais ni avec sa famille (80), ni, surtout, avec le public, il n'affichait son anti-catholicisme (81). Il y eut toujours, dès ce temps-là, en lui, comme en Voltaire, deux hommes : l'un ésotérique qui, à huis clos, attaquait à bouche que-veux-tu la Religion, et l'autre exotérique qui, pour avoir la paix, se conformait en public aux usages reçus. A le voir agir, on eût pu croire qu'il était encore chrétien. Mais son christianisme se résumait dans un pur savoir-vivre. Son incrédulité, au surplus, c'est une justice à lui rendre, eut, du moins, un mérite, si c'en est un : c'est de ne pas

(79) V. Marcel, *Le mariage de Diderot*, p. 30.

(80) Non seulement il berça ses parents comme on l'a vu de l'espoir de le voir, un jour, prêtre ou religieux, mais il se comporta vis-à-vis d'eux comme un homme qui a encore la foi. Son père, en 1740, le croyait toujours chrétien, puisque, en cette année, il l'affilia à l'Ordre de saint François. V. Marcel, *Le mariage de Diderot*, p. 197. Quand, en 1742 ou 1743, il vint à Langres pour essayer d'obtenir le consentement paternel à son mariage, il apporta, comme cadeau, de Paris, au coutelier de la place Chambeau un livre de piété qu'il croyait devoir lui faire plaisir. C'était un *Office des morts*. V. *ibid.*, p. 27.

(81) Il ne paraît jamais, du reste, à aucune époque de sa vie, avoir manifesté par des actes positifs sa haine de l'Eglise. Il écrivait, sans doute, contre le christianisme (quitte encore, parfois, pour éviter la police, à renier la paternité d'ouvrages dont il était, cependant, bien authentiquement, l'auteur), mais, dans la pratique, son irréligion ne paraît avoir eu rien d'agressif. Il s'accommodait aux convenances et aux milieux. C'est ainsi qu'on le voit assister pieusement, le 4 août 1759, à la fête de Saint Dominique, au couvent des Jacobins de Langres, dont son oncle le Frère Antoine Diderot (pour lequel il paraît avoir eu une extrême affection) avait été religieux et où sa famille avait son banc à elle. Au château du Grandval, d'autre part, chose un peu surprenante, on disait la messe. Or il semble bien qu'il y assistait. V. *Lettre* à Mlle Volland, 20 octobre 1760.

s'être prêtée, par calcul, comme celle de Voltaire (82), à des actes abominables de comédie sacrilège.

§

Voilà déjà passablement d'observations. La liste des « secrets » et des « mystères » que, pour rappeler notre mot du début, renferme la jeunesse de Diderot est, cependant, loin d'être épuisée. Pour peu que nous voudrions nous mettre à presser les textes, nous y trouverions encore matière à bien d'autres critiques.

Mais à quoi bon poursuivre cet examen? Ce que se proposait de démontrer ce modeste article n'est-il pas maintenant en suffisante lumière? A moins que nous ne nous trompions beaucoup, il nous semble que, pour quiconque a pris la peine de nous suivre, il doit être évident, à présent, que le tableau de la jeunesse de Diderot que nous font les *Mémoires* n'est pas de l'histoire, c'est du roman. Ou, si l'on trouve le terme excessif, c'est, pour parler comme il est de mode de parler aujourd'hui : de l' « histoire romancée » — romancée dans un but familial ou dans un but confessionnel, à moins que ce ne soit (ce que nous ne sommes pas loin de penser) dans ces deux buts à la fois. La conclusion, dès lors, s'impose.

§

Cette conclusion, le lecteur l'a déjà tirée de lui-même. C'est qu'il est grandement désirable que, le plus tôt possible, un écrivain se rencontre qui entreprenne de dégager la vérité de tant d'erreurs accumulées et de nous tracer, enfin, de Diderot jeune homme, un portrait un tant soit peu exact.

(82) V. Maynard, *Voltaire, sa vie et ses œuvres*, t. II, p. 192-194, 262, et surtout 547 et suiv.

§

Sera-ce là notre unique vœu?

Arrivés au terme de cette étude, il nous semble que nous n'aurions pas rempli toute notre tâche, si avant de déposer la plume, nous n'en exprimions pas un autre, d'un caractère plus large, qui déborde même un peu, il est vrai, le cadre de notre travail, mais qui, s'il n'est pas dans la lettre de son programme, est, du moins, dans son esprit. Expliquons-nous.

Ce n'est pas seulement l'histoire de Diderot jeune homme qui nous manque à l'heure actuelle, c'est l'histoire tout entière de sa vie. Cette histoire intéresse, au plus haut point, celle des Lettres françaises : elle intéresse, au même degré, inutile de dire pourquoi, celle de la Religion. Et, cependant, elle n'a pas encore été écrite. Chose vraiment incroyable! On a fouillé, aussi savamment que curieusement, et on fouille encore, tous les jours, tous les coins et recoins, même les plus cachés, de la vie morale et de la vie littéraire de Voltaire, de Rousseau, de d'Alembert et des autres membres de l'Ecole philosophique et on a composé sur chacun d'eux une vraie bibliothèque de livres : sur l'Encyclopédiste qui, pourtant, est loin d'avoir joué le tout dernier rôle dans le mouvement d'idées qui a marqué la fin du XVIIIe siècle, en dehors de quelques rares et courtes publications, estimables d'ailleurs, portant sur des points spéciaux, nous n'avons encore aujourd'hui que des ouvrages de troisième ou de quatrième main, qui n'étant pas de la science, ne sont, dans le sens péjoratif du mot, que de « la littérature ». C'est au point que, il n'y a pas bien longtemps encore, le secrétaire perpétuel lui-même de l'Académie française pouvait écrire que la vie de Diderot était une « énigme » (83).

Cette « énigme » trouvera-t-elle bientôt son Œdipe?

(83) V. René Doumic, *Les manuscrits de Diderot*, in *Revue des Deux Mondes*, n° du 15 octobre 1920, p. 935.

Nous voulons dire un critique qui, exempt de toute préoccupation d'ordre confessionnel, mais parfaitement au courant de l'histoire littéraire du XVIIIe siècle, nous donne, enfin, le Diderot vrai. Nous souhaitons que oui.

La tâche, assurément, est extrêmement épineuse et nous sommes loin d'en méconnaître les difficultés. Mais il nous semble que diverses publications viennent d'avoir lieu (84) ou vont avoir lieu (85) qui la rendront notablement moins malaisée et que le moment est venu de l'entreprendre.

Telle que nous la comprenons, elle devrait se composer de deux parties. La principale serait, naturellement, la reconstitution de l'histoire précise et détaillée du « philosophe ». Ce serait, pour employer un mot, bien connu, d'un écrivain cher précisément à Diderot : François Bacon : la *pars aedificans*.

Mais le grand logicien anglais, on le sait, voulait que, dans tout travail scientifique, la *pars aedificans*, où l'on établit la vérité, fût précédée d'une autre partie où l'on démolît, d'abord, l'erreur. C'est ce qu'il appelait : la *pars destruens*.

Une histoire de Diderot, pour être vraiment digne de son nom, devrait donc être précédée d'une *pars destruens*.

(84) Plusieurs ouvrages ont paru au cours de ces dix dernières années qui éclairent, plus ou moins, certains points de la pensée ou de l'histoire du « philosophe ». Notons, un peu au hasard de la plume, et sans avoir la prétention de donner une bibliographie complète : Meyer, *Diderot* (Paris, 1924, in-8°); Joseph Le Gras, *Diderot et l'Encyclopédie* (Amiens 1928, in-12); Ledieu, *Diderot et Sophie Volland* (Paris, 1925, in-8°); Gustave Charlier et Léon Hermann, *Diderot, Annotateur de Perse* (Paris, 1928, in-8°); Victor Johanson, *Etudes sur Denis Diderot* (Paris, 1928, in-12); Busnelli, *Diderot et l'Italie. Reflets de vie et de culture italienne dans la pensée de Diderot* (Paris, 1925, in-8°); Hermand, *Les idées morales de Diderot* (Paris, 1923, in-8°); Tribouillet, *Diderot et la médecine* (Paris, 1921, in-8°)...

(85) Plusieurs manuscrits inédits de Diderot qui, depuis plus d'un siècle, étaient conservés au château d'Orquevaux (Haute-Marne) dans la bibliothèque des descendants de Diderot et dont les lettrés de tous les pays demandaient instamment la mise au jour, vont prochainement être édités. C'est un chartiste, M. André Babelon, de la Bibliothèque nationale, qui est chargé de leur publication. Quelques lettres à Mlle Volland ont même déjà paru dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er mars 1929, p. 99-132, et dans la *Nouvelle Revue française* de la même date, p. 359-363.

Or cette *pars destruens* devrait être, selon nous, l'étude totale dont les lignes qu'on vient de lire ne sont proprement qu'un fragment, c'est-à-dire une édition critique, conscieneieuse et minutieuse, de l'ouvrage connu aujourd'hui, à tort ou à raison, en bibliographie, sous le nom de *Mémoires de Madame de Vandeul.*

CHANOINE MARCEL

Président de la Société historique et archéologique de Langres.

« L'INSTITUTION CHRÉTIENNE » DITE DE CALVIN

Voilà donc l'*Institution chrétienne* promue au rang de *grand événement littéraire*. Et l'on ne vante plus seulement les plaisirs que ce livre célèbre réserve aux théologiens, aux historiens et aux lettrés; on dit qu'il « évoque, pour le lecteur simplement curieux d'humanité, l'étrange et mystérieuse histoire de l'homme, inquiet de son destin et cherchant à surprendre dans l'analyse de ses sentiments les plus secrets la loi même de son activité » (1). Nous voudrions bien pouvoir ajouter, aux éloges rapportés par M. Autin, un éloge; par exemple développer une brillante comparaison de l'*Institution chrétienne* aux jardins français : conception d'ensemble grandiose, parterres où s'épanouissent toutes les fleurs de la rhétorique, terrasses d'où le regard essaie d'atteindre les mystérieux au delà, miroirs d'eaux dormantes qui reflètent à l'âme sa corruption profonde, bosquets propres aux confidences les plus intimes, etc. Mais en cette matière, la mauvaise littérature ne manque pas. Mieux vaut dire des choses sincères et nettes. Justes s'il se peut. Nouvelles? Cela dépend du lecteur surtout.

Le lecteur de M. Autin risque de ne pas savoir suffisamment deux choses. La première, c'est que l'authenticité de la traduction française est une question posée depuis soixante ans et encore non résolue; or le lecteur qui saurait que cette œuvre signée Victor Hugo appartient pour la moitié à Ponson du Terrail et qui ne saurait pas à l'avance où placer ses admirations et où ses mépris,

(1) *L'Institution*... par M. Albert Autin, chez Malfère, 1929; page 151.

ce lecteur curieux de Hugo chercherait dans la collection des œuvres complètes de son auteur une œuvre authentique de préférence à celle-là. La seconde chose à dire, c'est que des deux éditions recommandées par M. Autin, l'une est faite à l'usage des théologiens, l'autre à l'usage des érudits; autrement dit, il n'existe pas encore d'édition de l'*Institution chrétienne* à l'usage des simples lettrés ou des honnêtes gens. Voilà ce que voudraient prouver ces notes brèves, sèches, austères, sur le texte de 1560 et sur le texte de 1541.

§

On sait que le texte latin (1536) et le texte français (1541) ont été, du vivant même de Calvin, c'est-à-dire jusqu'en 1564, revus, corrigés et augmentés si souvent que les savants ont dû étudier les titres, les avis au lecteur et les tables des matières pour dresser ces tableaux où se lit d'un coup d'œil le développement, ou mieux l'évolution de l'*Institution chrétienne* : tout en restant le même, l'ouvrage est passé, dit-on, de six chapitres à quatre-vingts. Quelle édition devaient reproduire les trois savants professeurs de théologie protestante qui, en 1865, voulaient donner le texte français de l'*Institution* dans leur collection des œuvres complètes de Calvin? La dernière assurément. Mais l'édition de 1564 et les six précédentes n'étaient, aux yeux de MM. Baum, Cunitz et Reuss, que des contrefaçons. Obligés néanmoins d'offrir quatre livres et quatre-vingts chapitres, les éditeurs de 1865 adoptèrent le « premier état » de la « rédaction définitive » ou « troisième famille », c'est-à-dire le texte de 1560, « le seul qui pouvait encore passer, dans une certaine mesure, pour avoir été publié sous les yeux mêmes de l'auteur ». On voit que les éditeurs strasbourgeois, eux, n'avaient pas beaucoup d'illusions et honnêtement ils prévenaient leurs lecteurs : du texte que vous allez lire, disaient-ils, « presque la moitié ne saurait être attribuée

à la plume de Calvin. Il est même peu probable qu'il ait seulement revu les épreuves. Car non seulement nous avons rencontré un grand nombre d'inexactitudes, d'omissions, d'additions oiseuses et embarrassantes, mais encore des passages où il est évident que le traducteur n'a pas même compris le texte latin. » Et ils citaient « un petit nombre d'exemples choisis au hasard » parmi un très grand nombre. Mais depuis 1865 on n'a guère voulu connaître que ce petit nombre, treize exactement.

En 1894, la *Revue historique* publiait une étude de M. Lanson sur l'importance de laquelle on a d'autant moins à insister qu'on se borne, en somme, dans ces notes, à adapter à l'année 1929 des considérations qui étaient tout excellentes en 1894 : et même on n'aurait jamais osé rédiger ces notes si l'on n'avait dû se rendre à cette évidence, encourageante, que seul l'honnête homme est capable de traiter comme il le mérite un texte théologique, sans vénération ni familiarités excessives. Mais c'est en 1921 seulement qu'un savant versé dans la théologie a entrepris, contre les théologiens de 1865, une justification systématique du texte de 1560, c'est-à-dire des treize contresens ou non-sens; cela occupe l'introduction d'une thèse de doctorat intitulée : *Etude comparative des textes latins et français de l' « Institution »*... par J.-W. Marmelstein (Groningue) (2). Il résulterait de cette discussion que les professeurs de théologie avaient jeté l'anathème sur quatre peccadilles et neuf textes corrects. Le profane laissera à Calvin le soin de départager des interprètes, qui semblent également autorisés, de la pensée calvinienne, et il se contentera de trois exemples empruntés à trois livres de l'*Institution*.

Au livre II, chapitre 8, paragraphe 31, à propos des significations du Sabbat, il semble bien que les éditeurs de 1865 avaient commis un contresens sur le texte latin,

(2) M. Autin ne fait aucune mention de cette étude capitale et, en tous cas, unique.

et M. Marmelstein justifie parfaitement la traduction française qui d'ailleurs datait non pas de 1560, comme pourrait le faire croire le tableau des familles des éditions, mais de 1541. L'explication de M. Marmelstein remplit le profane de joie, mais l'erreur des trois professeurs de théologie lui inspire de graves inquiétudes sur sa capacité de comprendre l'*Institution chrétienne*.

Au livre III, chapitre 2, paragraphe 12, le texte latin disait que saint Paul compare la bonne conscience à un vaisseau à bord duquel la foi est en sûreté; et la raison de cette comparaison, c'est que beaucoup d'hommes ont sombré quant à la foi parce qu'ils avaient renoncé à la bonne conscience. On a traduit par vaisseau le mot latin *arca*. Or, le texte français de 1560 porte que « saint Paul compare la bonne conscience à un coffre... » Les éditeurs de 1865 annotent : « évidemment le traducteur n'a pas compris le texte ». M. Lanson, qui se place au point de vue des lettres, le seul où nous voulions nous placer aussi, M. Lanson se contente de faire remarquer que dans un naufrage un coffre manque d'allure. M. Marmelstein dit que M. Lanson renchérit sur le jugement de 1865, l'excuse cependant sur ce qu'il n'est pas théologien, et demande successivement à la lexicologie grecque et latine, à la grammaire latine, à l'exégèse sacrée et à un raisonnement par l'absurde, les éléments d'une apologie dont voici l'essentiel : il n'y a pas incohérence de métaphores parce qu'il n'y a qu'une métaphore; cette unique image est une création de Calvin et elle s'impose : « la conscience est le coffre dans lequel ce trésor (la foi) est le mieux gardé. Pour ce qui concerne *facere naufragium*, l'expression est la traduction du verbe grec (2 *bis*) dont l'Apôtre se sert et qui sans figure signifie pâtir, se perdre ». Il semble que M. Marmelstein se trompe ici, car Calvin ne revendique pas comme sienne l'image d'*arca*; il dit au contraire qu'elle appartient à saint Paul.

(2 *bis*) Ici un mot grec : *non legitur*.

Or ni dans le texte grec de Saint Paul, ni dans la Vulgate, ni dans deux versions protestantes, ni dans une traduction catholique, ne se trouve d'*arca*, coffre ou vaisseau, et c'est ce qui explique l'erreur de M. Marmelstein. Mais voici de quelle façon Calvin traduisait et interprétait le texte de saint Paul dans son commentaire sur les Epîtres (3) : « ayant foi et bonne conscience, laquelle aucuns ayant rejetée, sont péris de la foi: la métaphore que saint Paul a prise du danger de la mer convient ici très bien, car il veut dire que le cours de notre navigation doit être gouverné par bonne conscience, afin que la foi parvienne au port en sauveté. Autrement il y aurait danger que la navire ne fût perdue, c'est-à-dire que la foi ne fût enfondrée par une mauvaise conscience comme par un gouffre, en une mer pleine de tourmente et tempête ». Assurément Calvin n'aurait pas brossé cette immense marine s'il n'avait pas vu une figure dans le verbe grec dont se sert l'Apôtre. Calvin a même vu dans le *naufrage* de saint Paul un *navire*, et il a cru pouvoir écrire : saint Paul compare la bonne conscience à une *arca*. Le traducteur de 1560 sait ou trouve dans un dictionnaire qu'*arca* signifie généralement *coffre*, et il traduit par coffre, et il dit que saint Paul parle d'un coffre. Ce traducteur ignore et la genèse et le contenu de la pensée calvinienne. La thèse des éditeurs de 1865 ne manque pas d'arguments solides.

Reste à voir un cas où les quatre théologiens se sont trompés. Au livre I, chapitre 13, paragraphe 8, le texte latin de l'*Institution*, s'inspirant d'une épître de saint Jacques, disait qu'il n'y a pas en Dieu « ombre de changement », si du moins il faut en croire les exégètes; la traduction porte *ombrage tournant*; les éditeurs strasbourgeois notent : non-sens. M. Marmelstein proteste : « le latin n'offre rien de particulièrement difficile et le

(3) Imprimé par Conrad Badius en 1557; page 665. Qu'il nous soit permis de remercier pour cette communication et de nombreuses autres, le distingué conservateur de la bibliothèque du Puy, M. C. Fabre.

texte est emprunté à une parole de saint Jacques, *connue de tous ceux qui connaissent la Bible.* Supposé que Calvin eût confié à un tiers (4) la dernière rédaction de son ouvrage, aurait-il choisi quelqu'un dont l'ignorance en matière de latin et en matière biblique eût été si stupéfiante? » M. Marmelstein reproche donc aux éditeurs de 1865 de n'avoir « pas été assez pénétrés du respect que réclame un texte vénérable », et propose de voir dans *ombrage tournant* une faute insignifiante : « si l'on intercale seulement *de* entre les deux substantifs, on obtient le meilleur français du monde ». Voire? Dans les commentaires de Calvin sur les Epîtres dites catholiques (5), on trouve cette traduction : « Père des lumières, envers lequel il n'y a point de mutation ou d'*ombrage tournant* », ainsi expliquée : « quand saint Jacques ajoute qu'il n'y a point en Dieu d'*ombrage tournant,* il persévère en sa métaphore et similitude, à savoir que nous ne mesurons pas la splendeur de Dieu par la clarté du soleil qui nous apparaît, laquelle a divers changements. »

Sur le texte de 1560, on peut conclure rapidement : Le lecteur *populaire* n'entreprendra cette lecture que lorsque les théologiens se seront mis d'accord sur son sens et qu'ils auront établi que ce sens est bien celui de Calvin. Quant à l'authenticité de ce texte, il paraît bien difficile d'admettre avec M. Marmelstein que la transformation des *esprits vulgaires et obtus,* par exemple, *en les hauts et excellents esprits du commun peuple,* soit le résultat d'un simple lapsus de Calvin, une de ces « inadvertances qui peuvent échapper à un *auteur* même exercé ». On préfère croire, avec M. Lanson, que Calvin n'était pas capable de telles légèretés. Et puis on a vu qu'il n'y a pas seulement des lapsus.

(4) Il faut lire : un *second,* semble-t-il.
(5) Imprimés par le même Badius en 1556; page 110-111.

§

Par la voix de M. Lanson, les lettrés demandaient une réédition du texte de 1541. M. Abel Lefranc, professeur au Collège de France, prit à charge de leur donner satisfaction. Il réunit sous sa direction le dévouement et la compétence de M. Henri Chatelain, agrégé et docteur ès lettres, de M. le pasteur Jacques Pannier, et de deux modestes anonymes. L'un de ces derniers consacra plusieurs années (6) de labeur à copier un des cinq exemplaires connus de l'édition originale. Trois épreuves furent établies successivement. Chaque épreuve fut examinée par trois reviseurs, quelquefois par quatre, sans compter le typographe chargé de la dernière mise au point. Enfin en 1911, M. Lefranc pouvait présenter l'œuvre commune au public : « grâce à la réimpression qu'on trouvera plus loin, l'ouvrage reparaîtra dans sa splendeur première, — comme un beau bronze net de tout alliage et produit d'une coulée unique, — tel qu'il fut donné avant les remaniements qui le transformèrent » (7). On voit qu'il ne s'agit pas à proprement parler d'une réédition : c'est une réimpression. La copie avait été exécutée avec « une conscience et une fidélité incomparables »; la réimpression est fidèle : page pour page, presque ligne pour ligne; c'est une « reproduction aussi minutieusement exacte que possible »; à la fin se trouvent des *Notes et index typographiques* d'une minutie au premier abord étonnante pour un profane. Par exemple, on lit à la troisième ligne de l'*Index* : « certaines pages de l'épître au roi portent au recto les signes A^3 (notre page V), B (notre page IX), B^2 (notre page XI) etc. » : ces signes ont été reproduits (8). Une édition qui

(6) Le texte compte 865 pages.

(7) Page 46 de l'introduction. Reproduit en 1914 dans les Grands Ecrivains français de la Renaissance, page 375.

(8) En réalité, B^2 n'a pas été reproduit, et A^3 a été placé au bas de la page IV, c'est-à-dire au *verso* d'un feuillet. Un typographe nous a dit que ces signes n'ont rien de mystérieux et s'appellent des signatures.

reproduit aussi scrupuleusement l'original s'appelle, nous dit M. Marmelstein, une édition *diplomatique* (9).

A quoi et à qui donc peut servir une édition ainsi conçue? Les éditeurs de 1911 exposent en ces termes le but qu'ils poursuivaient : « ... afin que le volume publié aujourd'hui pût être manié comme un document sûr à la fois quant à la langue, aux graphies de l'auteur de l'*Institution chrétienne*, et aux habitudes typographiques de ses imprimeurs ». Le lecteur simplement curieux n'est pas peu alléché par la promesse ainsi faite à lui qu'il va pouvoir s'initier à une science non moins profonde que curieuse. Et, maniant le document, il note comment Calvin graphiait ou ses imprimeurs typographiaient tel ou tel mot français. Dans les marges d'abord, ces diverses façons de renvoyer à JÉRÉMIE : *Here, Hyer, Hier, Hiere, Jerm, Jerem, Jere, Jeremie.* Dans le corps du texte, NOÉ s'écrit avec un accent aigu ou un tréma, ou rien du tout; ou encore *Noah;* ou bien *Noël* (10). *Babilon, Babylon,* BABYLONE. *Tirant, tirand, tyrand,* TYRAN. *Scéel* ou *séel,* ou *seaul,* ou *seau,* ou SCEAU. *Esguyllon, esguillon, aguilon,* AIGUILLON. Car une sorte de fatalité veut qu'à un moment ou à un autre apparaissent des graphies qui ressemblent aux nôtres. Mais ces considérations accessoires elles-mêmes nourrissent peu l'esprit du simple lettré. Il se reconnaît incapable de distinguer sûrement, dans cet imprimé, ce qui est graphie de Calvin et ce qui est habitude typographique de l'imprimeur; il est même tenté d'appeler fantaisie ou caprice ce que les érudits appellent habitude; finalement il se promet de revenir à ce genre de hautes études quand le hasard lui mettra en main des livres où il pourra connaître les

Mais cela ne prouve pas que les éditeurs de 1911 aient eu tort de penser que ce pouvait être des signatures de Calvin.

(9) Le Larousse universel en deux volumes (v° *diplomatique*) informe ses lecteurs qu'il ne faut pas confondre la diplomatique avec la diplomatie, ni avec la paléographie.

(10) Mais l'*Index* apprend que cette graphie (de qui?) est une faute qui avait échappé à neuf ou douze revisions, — sans compter le typographe chargé de la dernière mise au point.

graphies et les habitudes typographiques des imprimeurs d'un écrivain non moins grand que Calvin, mais plus facile : Voltaire, Pascal, Montaigne. De pareils livres doivent bien exister, pour l'honneur de l'érudition française.

Mais se rabattant sur l'introduction de M. Abel Lefranc, il trouve au bas de la page 53 ceci qui n'a pas été écrit pour les spécialistes de la typographie seiziémiste : « Nous avons cherché à rendre notre texte plus facile et plus agréable à lire ». Et comment la lecture du chapitre sur la prédestination, par exemple, a-t-elle été rendue plus facile et plus agréable? « En résolvant les abréviations, en imprimant les *j* et les *v* », c'est-à-dire en distinguant par l'impression *i* et *j*, *u* et *v*. Le plus modeste ignorant se sent inquiet de se voir l'objet d'une sollicitude tout à fait imprévue qui n'ose s'exprimer que dans une petite note et qui ne laisse pas de paraître exc ssive : il s'imagine qu'on pouvait lui laisser le soin de décider si dans les mots *œuvre* ou *pauvre* par exemple, il fallait sacrifier l'*u* au *v* ou le *v* au *u* (11). Supposé qu'un sacrifice fût nécessaire, qu'imprimer deux *u* exigeât une trop grande désinvolture à l'égard d'un texte vénérable, et que ne pas imprimer les *j* et les *v* eût constitué un grave manquement au respect des habitudes typographiques des imprimeurs de l'*Institution chrétienne*.

C'est le propre de l'inquiétude de croître rapidement si elle n'est immédiatement apaisée. Les éditeurs de 1911 n'ont rien fait, semble-t-il, pour rassurer leurs lecteurs. Ils ont des silences inquiétants. En quoi consistaient ces abréviations qu'ils ont pris soin de résoudre? Personne ne songe à les rendre responsables de ces confusions si fréquentes et si fâcheuses entre *spécial* et *spirituel* par exemple; mais une explication franche n'eût pas été inutile. Ils n'avertissent nulle part leurs lecteurs, savants

(11) Il a tort : il se serait fait une idée trop petite du labeur qu'ont exigé certaines corrections, et il n'aurait su confondre *œuvre* avec (*il*) *ouvre*, du verbe *ouvrir*.

on ignorants, que dans les vieux textes l'*s* a parfois affecté une forme voisine de l'*f*, et pouvant même, dans les textes imprimés avec des têtes de clous, être confondue avec l'*h* ou le *b*. C'est donc l'imprimeur de 1541 qui a identifié *biens* avec *siens*, *Iesaïe* avec *Jehan*, *faveur* avec *saveur*? On voudrait avoir là-dessus une certitude, savoir qui a écrit que les *saintes* sont des *feintes*, que les pourceaux *fouillent* quand en réalité ils *souillent*, que les prêtres sont *greffés* quand Calvin répète qu'ils sont oints et *graissés* .

Et voici une déclaration, doublement ou triplement inquiétante : « Cet index aurait été réduit à quelques lignes, s'il n'avait eu à enregistrer que nos errata. Il a atteint les dimensions qu'on lui voit parce que nous avons tenu à noter tous les points où la reproduction identique... était, à notre jugement, impossible ou trop peu raisonnable ». Les éditeurs de 1911 ont donc corrigé le texte de 1541. Voici des exemples de ces corrections, choisis parmi celles qui n'intéressent pas la doctrine. Racontant les malheurs de Jacob, le texte de 1541 disait : il lui faut subir un nouvel esclavage, *enduré* les intempéries, etc...; les éditeurs de 1911 se rendent compte qu'*enduré* est une faute : ils suppriment l'accent aigu et écrivent *endure*. — La copie du texte original portait que la Loi « aurait de quoi nous accuser et convaincre, sinon que la miséricorde de Dieu *veint* au devant pour nous absoudre de rémission de péché assiduelle » : les éditeurs de 1911 corrigent non pas en *vint*, mais en *v* [*ie*] *nt*. Avec des crochets. — En un endroit où était traduit un verbe latin qui signifie mépriser, *contemnere*, le copiste de 1911 avait trouvé *contamné*. Les reviseurs ont fait imprimer *condamné*. Sans crochets. Il faut dire qu'ailleurs le même verbe latin a été trouvé sous la forme *contenter*, et les éditeurs de 1911 ont jugé cela très bien. — Un autre mot latin qui signifie aveuglement, action d'aveugler, avait été transposé en *excecation* s'il

faut en croire le texte de 1911, en *exsecation* s'il faut croire l'index. Laquelle de ces graphies fallait-il reproduire? Les éditeurs de 1911 ont adopté une troisième forme, de leur façon : *excec[r]ation*. Avec des crochets, heureusement. Mais cet *excec[r]ation* qui voudrait être une forme « savante » d'*exécration* et qui devrait être *excecation*, tout simplement si l'on ose dire, voilà le symbole du bronze net de tout alliage, — voilà le symbole de l'intelligence écrasée sous le poids d'une science avantageuse et fausse.

Après avoir loué la « main circonspecte et pieuse » qui en 1911 avait introduit des changements dans le texte de 1541, M. Marmelstein exprimait le regret que l'*index* du moins ne signalât pas d'autres fautes du texte « authentique ». Et il dressait une liste que d'autres avaient ébauchée, que personne ne fera complète. A parler net, le texte de 1541 est illisible. Non pas seulement à cause des crochets qui marquent (non pas toujours) le passage des éditeurs de 1911 (12). Mais la ponctuation est souvent inepte; les fameuses graphies des secrétaires de Calvin ou de ses imprimeurs ne sont que des monstruosités; c'est un ramassis de toutes les incorrections grammaticales possibles; c'est un hérissement de latinismes (vocabulaire et syntaxe) qui en ont fait accroire même aux éditeurs de 1911; c'est parfois du pur charabia; c'est souvent un défi au bon sens. Dans le texte de 1541, *infidèle, incontinence, ennemi* ont pour sens réel *fidèle, continence, ami. Apprendre* s'y dit tantôt *approuver* et tantôt *attendre; vie* s'y écrit à volonté *vice* ou *vérité; survenir,* c'est ici *souvenir* et là *subvenir; substance* signifie *subsistance*, à moins qu'il ne signifie *dispensation; voir* signifie *ouïr* et s'écrit *venir*. *Roide* est mis

(12) Les éditeurs ont joint à leur texte quelques fac-similés du texte authentique. Quelle imprudence! L'*Index* affirme que « l'original ignore la cédille », et le fac-similé du titre montre une cédille. Le fac-similé de la première page montre *les* là où l'index dit que l'original porte *le;* et le texte de 1911 imprime *le*[*s*]. Etc., Etc...

pour *rapide*, *richesse* pour *promesse*, *âge* pour *déjà*, *mais* pour *moi*, *oblation* pour *objection*, *originel* pour *véniel*, *donner* pour *ôter*. Le chapitre des mots grammaticaux confondus (*dans* et *sans*, *et* et *de*, etc.) ou omis (quel sens peut garder une phrase où la négation *ne* est omise?) remplirait à lui seul plusieurs pages.

Et il y a des phrases dont le sens n'apparaît que très difficilement. Par exemple : « il y a plusieurs autres raisons lesquelles il est facile de confuter », cela signifie : il y a d'autres arguments de poids à l'aide desquels il est facile de réfuter les contradicteurs. — Calvin disait : « qu'un chacun regarde en quoi il est obligé par le devoir de son office envers les autres, afin de s'en acquitter loyalement. Par cette raison, *que le peuple porte honneur à ses supérieurs*, se soumettant à eux de bon cœur... D'autre part que les supérieurs aient soin de gouverner leur peuple... que les ministres... que les parents... que les enfants... » : il y en a une page. Mais le passage souligné se lit ainsi en 1541 : « l'honneur que porte le peuple à ses supérieurs ». — Venant d'affirmer que l'intelligence des choses *terriennes* est autre que des choses *célestes*, Calvin veut définir les deux termes : « j'appelle choses teriennes... », et le traducteur de 1541 poursuit : « les choses célestes je les appelle la règle et raison de vraie justice... ». — Calvin dit que pour recevoir dignement la sainte Cène, il n'est pas nécessaire d'avoir une foi et une charité parfaites; la perfection n'existe pas ici-bas; et d'ailleurs ce sacrement n'a pas été institué pour les parfaits, mais pour les faibles et les débiles « afin que soient piqués, réveillés, aiguillonnés, fortifiés par l'exercice leurs sentiments de foi et de charité, afin que justement leur insuffisance à ce double point de vue trouve là son remède ». Le texte de 1541 : « afin d'éveiller, stimuler, inciter et exercer leur défaut, tant en foi qu'en charité » (13).

(13) Nous n'osons dire que ce sont là des contre-sens et des non-sens, car en citant ce dernier exemple nous nous rappelons que des critiques

Les profanes feront bien de ne pas se fier à un profane. Mais il arrive aux admirateurs d'une œuvre bien galante, *la Pucelle* par exemple, de laisser échapper quelque aveu instructif pour les non-initiés. M. Lefranc n'ignorait pas que les latinismes sont particulièrement nombreux et difficiles dans l'*Institution chrétienne*, et il ne cachait pas que le texte français « risque de devenir obscur en certains endroits pour le lecteur peu familiarisé avec la construction latine » : on a vu que dans l'édition de 1911 des crochets signalent parfois ces endroits soumis à un devenir dangereux. M. Marmelstein a accompagné quelques citations de remarques savoureuses dont voici un choix :

Devant de pareilles bizarreries on commence à se sentir mal à l'aise.

C'est un contresens.

Le passage renferme une hérésie.

La phrase sent le bûcher.

La phrase ne devient intelligible qu'en 1560.

La traduction telle quelle n'est pas exacte et fournit une assertion dont le sens nous échappe.

La phrase française, en elle-même, est à peu près inintelligible.

La traduction ne laisse rien à désirer, sinon du point de vue de la clarté (14).

Et même, le texte de 1541, au jugement de M. Marmelstein, contient des *fautes* qui peuvent « amener la postérité à suspecter un ouvrage vénérable ».

Voilà un fait acquis : malgré les *esforts* déployés par

ont vanté la concision de la traduction française. Nous ne citons pas treize exemples, simplement parce que ce serait inutile ici.

(14) On comprend très bien que M. Autin ait préféré citer, page 144, ce jugement d' « un apologiste laïque du catholicisme », Brunetière : « En 1541, Rabelais n'ayant encore donné que les deux premiers livres de son *Pantagruel*, l'*Institution chrétienne*, par sa CLARTÉ, est donc le premier de nos livres qu'on puisse appeler classique. » Mais il est permis de penser que les considérations confessionnelles sont hors de propos; que les deux premiers livres de *Pantagruel* ne sont pas tellement inférieurs au cinquième par exemple; que la valeur d'un chef-d'œuvre (chose différente d'un événement littéraire) ne dépend guère de sa date; que M. Marmelstein peut avoir sur X ou Y une supériorité, celle d'avoir lu le texte qu'il commente.

les éditeurs de 1911, il n'y a pas deux *Institutions chrétiennes*, celle de 1560 et celle de 1541. Il n'y a qu'une *Institution chrétienne*, dont les obscurités tiennent en échec de savants latinistes et de savants théologiens. L'honnête homme n'a que faire d'un texte théologique qui ne laisse peut-être rien à désirer, mais qui manque de clarté.

§

La tentation est grande de clore ces notes de lecture par une série de négations. Par exemple : non, dans l'état actuel des choses, il n'est pas possible de lire, ce qui s'appelle lire, l'*Institution chrétienne*. De cette impossibilité témoigneront un jour tant de très savantes études.

Non, l'*Institution chrétienne* n'est pas un chef-d'œuvre. Pas même d'architecture : c'est un assemblage, toujours provisoire, de pièces détachées et interchangeables. Chaque chapitre est un *traité*, chaque chapitre est *une* « institution ». Un paragraphe passe tel quel d'un chapitre à un autre; il se laisse fractionner en des parties promises à des destins très divers; il peut toujours être amputé ou accru de n'importe quelle phrase. Quant au style, les éditeurs de 1865 avaient raison : « Le texte latin est, pour le style, un chef-d'œuvre de simplicité, d'élégance, de concision et de mâle vigueur (15). Ces mêmes qualités ne se retrouvent qu'à un faible degré dans la rédaction française et seulement dans les chapitres qui traitent des sujets populaires de religion et de morale. Bien souvent, dans les autres, pour comprendre la phrase française, il faut avoir recours au latin. » L'*Institution chrétienne* est une de ces mauvaises traductions qui pullulent dans la première moitié du XVIe siècle. Nous lirons de préférence Saliat, le jeune Amyot, Jean Colin.

(15) M. Marmelstein supprime le mot *mâle* et applique ce jugement à la « version française ».

Non, l'*Institution chrétienne* n'est pas de Calvin. Personne ne songe à lui enlever les responsabilités théologiques ou historiques qu'il a toujours revendiquées, dont il n'a jamais voulu se décharger (que sur les imprimeurs parfois). Mais du point de vue littéraire, l'*Institution chrétienne* n'est pas de Calvin. Il s'est borné, en 1541 comme en 1560, à en dicter rapidement une partie (laquelle? de quelle importance??) à un secrétaire peu intelligent et très négligent. Les paresseux et les imbéciles sont si nombreux et si audacieux à toutes les époques qu'il ne faut pas s'étonner si l'un d'eux réussit à se glisser dans l'entourage d'un grand de ce monde : cela soit dit pour la consolation des chefs d'église (16) et, s'il se peut, des éminents professeurs.

Mais de pareilles négations pourraient ne signifier que le dépit d'un lecteur peu éclairé et trompé. Qu'on donne donc à tout simple lettré le moyen de décider par lui-même si ce prétendu chef-d'œuvre prétendu de Calvin est vraiment un grand événement *littéraire,* s'il doit être attribué à la plume de Jean Calvin ou à celle d'un quelconque Galasius. M. Autin nous invite tous à lire l'*Institution chrétienne,* mais M. Autin a du goût : quand il veut faire connaître Calvin écrivain français, il édite le *Traité des reliques* et puis les *Lettres françaises.* Qui donc éditera l'*Institution chrétienne* comme s'éditent les grandes œuvres de la littérature? Car les honnêtes gens se contenteraient de voir Jean Calvin étudié et édité comme Jean Racine ou Jean-Jacques Rousseau. A défaut d'une édition simplement « critique », un texte *lisible* et *sûr* serait leur affaire. — N'y a-t-il donc personne qui veuille trouver la quadrature du cercle?

JEAN DEMEURE.

(16) De soi-disant admirateurs de Calvin vont fort : par exemple, ils dénoncent (et avec quelle insistance!), dans ce qui est devenu le titre de l'*Institution chrétienne* qu'ils disent authentique, celle de 1541, un « boniment de forain » !

LA VRAIE MATA HARI

COURTISANE ET ESPIONNE [1]

—

XVIII

L'arbre généalogique de Mata Hari

Dans son libelle contre son ex-gendre, le père Zelle avait doté sa fille d'une origine noble. Il avait inventé une baronne Margaretha Van Wijnbergen et en avait fait la grand'mère de Mata Hari, sans expliquer si cette baronne légendaire était sa *mère* ou sa *belle-mère* à lui.

Une aïeule baronne pour sa fille suffisait à la sotte vanité du père, mais non à l'orgueil démesuré de la fille, que certains gogos de Paris et d'ailleurs avaient prise pour une princesse hindoue et que tous avaient considérée comme une grande dame.

Mata Hari n'avait pas de sang allemand dans les veines, comme elle l'a reconnu un jour elle-même, mais, sans doute pour les besoins de sa cause éminemment allemande, elle s'était forgé une origine germanique.

Elle avait commencé par ajouter la particule nobiliaire *von* (de) à son nom de jeune fille.

Frau Mac Leod, geboren *von Zelle*... Comme cela sonnait bien ! Et comme, par ce simple moyen, elle se ferait bien venir par les autorités de son pays d'élection où l'on a toujours été et où l'on est toujours, malgré tous les progrès des idées démocratiques dans l'Allemagne républicaine actuelle, plein de respect pour les hautes naissances.

Mais elle ne s'arrêta pas là. Elle se fit fabriquer un arbre

(1) Voyez *Mercure de France*, n[os] 752 et 753. — Copyright 1929 by Charles S. Heymans.

généalogique qui devait établir rien de moins que sa parenté avec le roi d'Angleterre — de souche allemande comme elle — et avec le Kaiser lui-même.

L'arbre, en effet, plongeait ses racines dans le sol germanique du moyen âge et remontait à Azo IV d'Este, en l'an mille, qui semblait être le fondateur de la glorieuse maison d-s *von Zelle*.

Parmi ses ancêtres Mata Hari comptait les Guelfes de Hanovre qui, en 1714, montèrent avec George Ier, prince électeur de Hanovre, sur le trône d'Angleterre, et les ducs de Brunswick-Lunenbourg.

Guillaume IV, duc de Brunswick-Lunenbourg, né en 1535 et mort en 1592, était le fils d'Ernst, *duc von Zelle*.

De ce duc Ernst von Zelle descendait en ligne droite le roi Edouard VII, mort en 1910 et père de George V, le roi actuel.

Ce lignage se présentait ainsi :

Ernst, *duc von Zelle*, épouse Sophie de Mecklembourg

Guillaume VI, duc de Brunswick-Lunenbourg,
né 1535, † 1592

George II, duc de B.-L., né 1582, † 1641

Ernst Auguste, prince élect. de Brunswick, né 1629

George Ludwig, *duc von Zelle*, prince élect. de Hanovre 1705, roi d'Angleterre 1714 (George Ier). Epouse Sophie Dorothea, fille de George Guillaume, *duc von Zelle*, † 1727

George II, roi d'Angl. 1727-1760

Frédéric Louis, prince de Galles, † 1751

GEORGE III, roi 1760 1820

GEORGE IV, roi 1820-1830 — GUILLAUME IV, roi de Hanovre et d'Angleterre, 1830-1837

VICTORIA, *duchesse von Zelle*, reine, 1837 - 1901, épouse *Edouard, duc de Kent* (?)

EDOUARD VII, roi 1901-1910

Constatons que le généalogiste de Mata Hari donnait comme époux à la reine Victoria, *duchesse von Zelle*, un certain Edouard, duc de Kent et reléguait dans l'ombre du néant Albert de Saxe-Cobourg, le véritable prince consort.

L'arbre généalogique établissait que Johan George, prince électeur de Brandebourg, un Hohenzollern, qui était l'ancêtre en droite ligne de l'empereur allemand Guillaume II, était également celui de George Ier, roi d'Angleterre et *duc von Zelle*, et prouvait par conséquent que Mata Hari, étant une *von Zelle*, était apparentée aux Hohenzollern, donc à la famille impériale d'Allemagne.

JOHAN GEORGE, prince électeur de Brandebourg

MAGDALENA DE BRANDEBOURG, épouse Louis VI, landgrave de Hesse-Darmstadt

ANNA ELÉONORA, 1601-1649
épouse George II de Brunswick-Lunenbourg

ERNST-AUGUSTE de BRUNSWICK-L.

GEORGE Ier, roi d'Angleterre

Adam *duc von Zelle*, descendant de la maison princière de Hanovre (la généalogie ne disait pas comment), avait

trois fils : Herman Otto, *duc von Zelle,* Ludwig et Guillaume.

Ils avaient commandé sous le généralissime Ferdinand de Brunswick-Wolfenbüttel, leur parent, l'armée envoyée par Frédéric Guillaume II, roi de Prusse, en Hollande pour venger l'outrage fait à sa sœur Wilhelmine, femme du stadhouder Guillaume V, par les patriotes hollandais (1787).

Herman Otto, duc von Zelle, né 1743, mort 1806, avait eu également trois fils, Adam, Ludwig et Guillaume.

D'après l'arbre généalogique, *Lady Mac Leod,* née *von Zelle,* était la petite fille de ce Herman Otto.

Malheureusement pour l'authenticité de cette généalogie ingénieuse, mais fantaisiste, l'état civil du père de « Lady Mac Leod » prouve qu'il était fils non d'un duc Herman Otto, mais d'un simple roturier qui s'appelait tout court *Cornelius Zelle* et était l'époux de *Grietje Hamstra.*

D'autre part, Adam Zelle, père de Mata Hari, était né en 1841 et le père d'Adam Zelle, tel que le donnait la généalogie, était mort en 1806!

Voilà donc un fils posthume, né *trente-cinq* ans après la mort de son père ! Un véritable enfant du miracle !

Qui oserait affirmer que celui qui avait exécuté la commande de Mata Hari n'avait pas l'esprit original et inventif ?

L'arbre généalogique de Mata Hari est écrit dans un hollandais fort approximatif, ce qui semble indiquer qu'il a été confectionné ou remanié en Allemagne ou en France.

La copie que nous en avons, fort mal dactylographiée, a été faite par le notaire Meyer, d'Amsterdam, et adressée à M. Xavier Rousseau, banquier, 41, rue Vivienne, à Paris. Mais la pièce ne fut jamais expédiée.

Ce curieux document figurait, entre un missel romain et les armoiries de la famille *von Zelle,* dans l'inventaire du mobilier et d'autres objets ayant appartenu à Mata Hari, qui furent dispersés aux feux des enchères publiques à La Haye, les 9 et 10 janvier 1918.

XIX

A Saint-Lazare

La détention de Mata Hari dans la vieille prison du Faubourg-Saint-Denis a duré huit mois.

Dès son arrestation, les ordres les plus sévères furent donnés pour qu'elle fût mise au secret absolu.

Elle fut donc enfermée d'abord dans une « cellule capitonnée », dont les murs sont rembourrés, afin de prévenir toute tentative de suicide ; petit espace sans fenêtre et à peine éclairé par une étroite lucarne grillagée et haut placée qui ne reçoit que la faible lueur d'un bec de gaz de l'extérieur.

La prisonnière pouvait être surveillée jour et nuit à travers un judas pratiqué dans la porte, et un matelas était le seul meuble de ce sombre cachot.

Elle ne resta que deux jours dans cette cellule, et fut transférée pour raisons de santé dans une cellule dépendant de l'infirmerie.

Après avoir reçu les soins médicaux que réclamait son état physique, elle fut installée dans la cellule 12, qui avait été habitée avant elle par diverses prisonnières de marque, comme Mme Steinheil, Mme Caillaux, Thérèse Humbert, etc. et qui devait être sa dernière demeure terrestre.

Cette cellule était assez spacieuse. Elle avait deux fenêtres et trois lits. Avant sa condamnation, la prisonnière était le plus souvent seule dans la journée, tandis que la nuit un de ces lits était occupé par une fille de service. Toutefois, à aucun moment la surveillance ne se relâchait.

Après sa condamnation, donc à partir du 25 juillet, Mata Hari couchait dans le lit du milieu, les deux autres servant aux deux *moutonnes*, détenues « spécialement choisies parmi les mieux notées et qui lui tenaient également compagnie dans la journée ».

La prison de Saint-Lazare a ceci de particulier que la surveillance officielle à l'intérieur, dans les deux sections,

celle des détenues ordinaires et celle des filles soumises, est confiée à des sœurs religieuses de l'ordre de Marie-Joseph du Daurat, vivant en communauté au nombre de cinquante.

La plus connue d'entre elles était et est toujours sœur Léonide, qui surveillait Mata Hari durant le jour.

Cette sainte femme, qui a maintenant 76 ans et qui a si bien mérité la croix de la Légion d'honneur qu'elle porte depuis trois ans, a passé 57 années de sa vie dans cet enfer.

Avec un tact et une patience qui ne se sont jamais démentis, elle a gardé toutes les espionnes de la guerre et elle s'est occupée de Mata Hari beaucoup plus que sa surveillance quotidienne ne l'exigeait.

Elle a réconforté la condamnée de sa parole charitable et évangélique, surtout les derniers jours de sa vie et le jour même de l'exécution.

La nuit, les autres sœurs veillaient à tour de rôle.

Au commencement, la prisonnière manifestait une certaine hostilité à l'égard de sœur Léonide, mais peu à peu elle apprit à apprécier l'immense bonté et l'abnégation sans bornes de sa gardienne et elle finit par la considérer comme une petite mère.

C'est sœur Léonide qui a accompagné la condamnée au poteau d'exécution à Vincennes. Là, elle adoucit ses derniers moments en lui promettant de prier pour elle tous les jours jusqu'à la fin de sa vie.

Pendant sa surveillance, elle attendait toujours, avant de sortir de la cellule de sa prisonnière, que celle-ci fût couchée.

§

La légende a suivi Mata Hari jusque dans sa cellule. On a prétendu qu'elle avait réclamé des bains de lait, qu'elle lisait des livres de sagesse hindoue, on met sur son compte des réflexions et des méditations de la plus haute philosophie.

On a dit qu'après sa condamnation son avocat lui portait souvent des fleurs et des friandises.

Le Dr Bizard, médecin de Saint-Lazare, qui l'a visitée régulièrement pendant toute la durée de sa détention, a fait justice de toutes ces fantaisies.

Le Dr Bralez, interne du Dr Bizard, allait la voir en compagnie de son chef, mais jamais il n'a eu avec elle les conversations que lui impute un apologiste fantaisiste de Mata Hari.

Le Dr Bizard est formel à cet égard :

La littérature ne semblait guère l'intéresser, malgré ce que prétend notre grand ami Gomez Carrillo qui, en écrivant de l'histoire, ne peut oublier tout à fait qu'il est un excellent romancier. (Dr L. Bizard, *op. cit.*)

Au début de sa détention, il était interdit à la prisonnière de jamais quitter sa cellule ; mais après une réclamation de sa part et l'intervention du Dr Bizard en sa faveur, on lui permit une courte promenade quotidienne dans la grande cour.

Outre les visites médicales, elle reçut plusieurs visites du pasteur Arboux et de l'abbé Doumergue, aumônier de Saint-Lazare. Elle aimait beaucoup à s'entretenir avec ce dernier, ce qui a fait naître le bruit qu'elle se serait convertie au catholicisme.

Ce n'était qu'un bruit : le pasteur Arboux l'a baptisée *in extremis*, le matin de l'exécution.

Ceux qui avaient été ses amants l'avaient, semble-t-il, complètement oubliée et même son ami russe Masloff ne lui écrivait jamais.

Seuls ses créanciers ne l'oubliaient pas et elle reçut les réclamations de certains d'entre eux à Saint Lazare même.

C'est ainsi que le 11 mai 1917 M. Kühne, le plus grand fourreur de La Haye, ignorant que sa débitrice était en prison, s'adressa à la Légation des Pays-Bas à Paris en l'informant qu'il lui était impossible d'entrer en communication directe avec Mme Zelle, puisqu'il ne savait pas dans quel

hôtel elle était descendue. Il demandait donc quelles démarches il pourrait faire pour obtenir payement d'une somme de 3211,50 florins qu'elle lui devait depuis octobre 1915.

§

Il semble qu'aux premiers temps de son séjour à Saint-Lazare et avant sa mise en jugement, Mata Hari n'ait pas pris sa situation trop au tragique.

Dans ses lettres au consul des Pays-Bas et à son avocat à La Haye, elle parle d'un *accident* qui lui est arrivé.

A sa vieille bonne en Hollande elle fait savoir qu'elle éprouve des difficultés à quitter la France, mais qu'elle reviendra certainement.

Une de ses principales préoccupations est de savoir si son loyer et ses contributions à La Haye ont été payés pendant son absence.

Elle paraît assez sûre de se tirer de sa périlleuse situation.

Mais après sa condamnation à mort son état d'esprit s'assombrit.

Les deux dernières semaines de sa vie surtout, elle a passé dans sa cellule bien des heures d'angoisse.

La peur atroce de la fin, de la mort en pleine maturité, l'a tenaillée pendant ses nuits d'insomnie.

La pensée torturante qu'un matin, très prochain, sa porte s'ouvrirait pour donner accès au porteur de la nouvelle fatale, l'a obsédée jusqu'à son dernier jour, chassant le sommeil de ses paupières douloureuses.

Elle a vécu les heures terribles de tous les condamnés à mort qui, tout espoir étant perdu pour eux, voient l'heure suprême s'avancer à grands pas.

Mais dans son orgueil Mata Hari a trouvé la force de se maîtriser et de simuler le courage et l'impassibilité.

XX

Le Conseil de guerre

L'instruction de l'affaire Mata Hari dura plus de cinq mois, et le 24 juillet seulement l'accusée comparut devant ses juges, au 3e Conseil de Guerre.

Les sept membres du Conseil étaient tous officiers de carrière, à l'exception d'un seul, avocat mobilisé.

Le président était le lieutenant-colonel Somprou, de la Garde républicaine, celui même qui, le jour du défilé sous l'Arc de Triomphe — le 14 juillet 1919 — devait marcher en tête de toutes les troupes, comme chef de son escadron.

Le lieutenant Mornet (2), commissaire du gouvernement, et le capitaine Bouchardon rapporteur, étaient des magistrats mobilisés, le greffier, le capitaine Thibault (3), officier de carrière.

Me Edouard Clunet, avocat fort âgé, avait assumé la lourde tâche de la défense.

Comme tous ceux qui étaient prévenus d'espionnage, Mata Hari fut jugée à huis clos. Le commandant Emile Massard assistait aux deux audiences en sa qualité de commandant du Quartier général des armées de Paris.

Le dossier du procès ne fut jamais publié et dort toujours dans les archives du Ministère de la Guerre.

M. Camille Pitollet, dans une brochure peu connue (4), nous dit pourquoi :

Si le gouvernement se refuse, absolument, à publier le dossier de Mata Hari, c'est parce que, en le faisant, il révélerait la façon dont fut connue sa culpabilité et où se trouve impliqué un secret intéressant la défense nationale. Il s'agit, en l'espèce, de la découverte de la clef dont usait l'Ambassade d'Allemagne à

(2) Actuellement avocat-général près la Cour de Cassation.

(3) Actuellement commandant et greffier en chef du Tribunal militaire de Paris.

(4) C. Pitollet : *Quelques notes sur Enrique Gomez Carrillo*, Bruxelles, 1928.

Madrid pour transmettre à Berlin ses radios. Blasco Ibañez l'avait déjà dit en novembre 1924, dans son pamphlet contre le roi d'Espagne (5).

§

L'interrogatoire du président fut courtois, d'une haute impartialité et fort habile.

L'accusée avoua ses relations épistolaires avec les chefs de l'espionnage allemand en Allemagne, en Hollande et en Espagne. Seulement elle donna une interprétation spéciale de ces relations : tous ses correspondants allemands étaient ses amoureux.

Si, au front, à Vittel et ailleurs, elle s'était tellement intéressée aux officiers de toutes armes, c'est que l'officier était pour elle l'homme supérieur qu'elle avait toujours préféré, et elle n'avait jamais aimé que des officiers.

Elle prétendit être allée à Vittel pour soigner son ami Masloff, aveugle de guerre, — officier qui n'était ni blessé ni aveugle et se trouvait sur le front quand elle était à Vittel (6).

Sans difficulté elle reconnut avoir reçu des sommes importantes des chefs de l'espionnage allemand, mais ces sommes n'étaient que les « petits cadeaux » destinés à payer ses nuits d'amour, qu'en effet elle vendait très cher.

Toutefois, quand le président lui eut donné connaissance du radio de Madrid, intercepté par la Tour Eiffel, elle fut un moment interloquée ; mais elle trouva bien vite cette étrange explication, que le chef de l'espionnage allemand à Amsterdam, qui était son amant, avait voulu payer avec l'argent de son gouvernement les faveurs qu'elle avait accordées à son collègue de Madrid, lequel était également son amant.

Toute l'attitude de l'accusée devant le Conseil de guerre fut celle d'une femme impudique et arrogante, se glorifiant

(5) *Alphonse XIII démasqué.*
(6) Cf. chapitre XVII.

avec cynisme de ses hauts faits galants, mais repoussant les charges produites contre elle, sans les infirmer en rien.

Elle ne discutait d'ailleurs pas le fond de ces charges et éludait toute explication.

Lorsque l'accusation lui présentait des preuves matérielles, lettres ou documents, elle ergotait et cherchait des faux-fuyants : on avait mal interprété ces pièces, on en avait exagéré l'importance. Puis elle essayait de ses moyens de séduction, colère, crise de nerfs ou sourire.

Particulièrement quand, dans son réquisitoire, le lieutenant Mornet abordait un point capital, elle était prise subitement d'une attaque nerveuse, de sorte que le commissaire du gouvernement était obligé de s'interrompre.

Mais ces crises cessèrent quand elle se fut rendu compte qu'elles restaient sans effet sur le Conseil de guerre.

§

La défense avait fait citer comme témoins à décharge quelques personnalités considérables qui avaient été des amis de l'inculpée.

Celle-ci comptait beaucoup sur leurs dépositions.

Pourquoi avez-vous fait citer le témoin? demanda le président.

Sans bouger et sans regarder elle répond d'un ton calme, avec douceur, presque à voix basse :

— Monsieur occupe une des plus hautes fonctions qui existent en France. Il est au courant de toutes les intentions du gouvernement, de tous les projets militaires. A mon retour de Madrid, je l'ai rencontré. Il avait été mon premier ami après mon divorce, il était tout naturel que je le retrouvasse avec plaisir. Nous avons passé trois soirées ensemble. Je lui pose aujourd'hui la question suivante :

« A un moment quelconque lui ai-je demandé des renseignements? Ai-je profité de notre intimité pour lui arracher un secret?

— Madame ne m'a posé aucune question, répond le témoin.

— Vous voyez bien que *ce n'est pas une espionne* ! s'écrie le défenseur. Si elle avait voulu recueillir des renseignements précieux, elle n'avait qu'à tendre la main. ...

— Alors, de quoi avez-vous causé pendant ces trois soirées ? interroge le président toujours curieux. En pleine guerre vous n'avez pas parlé de ce qui nous préoccupe tous : la guerre ?

— Nous avons parlé d'art, répond le témoin, d'art indien (7)...

La conclusion téméraire : « *Donc ce n'est pas une espionne* » était explicable dans la bouche de l'avocat défenseur.

Mais cette même conclusion a été reprise par d'autres défenseurs — ceux-ci sans toge — qui ont ébauché une espèce de réhabilitation *post mortem* dans les termes que voici :

Ainsi, cette femme, qui avait sous la main l'un des plus hauts diplomates français, qui, d'autre part, entretenait une correspondance amoureuse avec un ancien ministre de la guerre, cette femme, qui n'avait qu'à se pencher pour ramasser des renseignements précis, les dédaignait pour courir après les pauvres petits renseignements d'aviateurs ou d'officiers subalternes, ragots de mess ou de popote (8) !

Les pauvres psychologues qui raisonnent ainsi oublient qu'un haut diplomate n'en reste pas moins un galant homme et qu'un galant homme ne répète pas en public, ou à la barre, ce qui s'est dit dans l'ombre discrète de l'alcôve, d'autant moins qu'il y va de la tête de celle dont il a partagé la couche.

Et à ceux qui parlent avec tant de dédain des « pauvres petits renseignements d'officiers subalternes », on peut rappeler que *le plan d'attaque du chemin des Dames* en 1917 a été trouvé par les Allemands sur le corps d'un simple sergent major.

§

Dès son premier interrogatoire par le rapporteur, l'accusée avait choisi comme avocat Me Clunet, parce qu'il avait déjà plaidé pour elle dans des procès civils que lui avaient intentés des fournisseurs qu'elle ne payait pas.

(7) Emile Massard : *Les espionnes à Paris*, pp. 52, 53.
(8) Marcel Nadaud et André Fage : *Les grands drames passionnels*, p. 164.

En le désignant d'office, le bâtonnier, Me Henri Robert, ne faisait donc que ratifier le choix de l'accusée.

Mata Hari avait su empaumer complètement son avocat qui, malgré sa vieillesse — il avait plus de soixante-dix ans — n'avait pu résister à la fascination émanant de sa dangereuse cliente.

Des amis laudataires ont fortement exagéré sa valeur. Ce n'était pas une lumière en fait de législation étrangère. C'était tout simplement un des premiers avocats qui se soient occupés de cette matière et il avait fondé un journal où étaient recueillies les décisions rendues dans le domaine du droit international, œuvre en somme de compilation.

Il n'avait jamais été bâtonnier, comme on l'a dit, même pas membre du Conseil de l'Ordre.

C'était un brave homme, aimable avec tout le monde et grand ami de la réclame. Il avait de la fortune et une belle situation au Palais. Il comptait beaucoup de clients parmi les gens de théâtre et il avait eu à s'occuper plusieurs fois des intérêts de Sarah Bernhardt.

Cette circonstance peut expliquer le fait qu'il avait déjà plaidé pour Mata Hari avant sa mise en jugement ; mais, archiviste et compilateur, il n'était nullement préparé à une affaire criminelle.

Il traitait l'accusée en enfant gâtée et devant le Conseil de guerre il se rendait ridicule par son affectation de zèle et ses soins auprès d'elle. Pendant la déposition des témoins, les juges la voyaient croquer des bonbons que son avocat lui avait donnés.

Me Clunet prononça devant le Conseil de guerre une plaidoirie plutôt sentimentale, faite pour une Cour d'Assises. Elle manquait d'ossature.

Il écartait les preuves et les aveux, ne les considérant pas comme des arguments sérieux, et il faisait bon marché de l'évidence la plus manifeste, du flagrant délit le plus éclatant.

D'après lui sa cliente n'était pas une espionne, mais une femme qui ne pensait qu'à la vie mondaine et aux officiers qu'elle aimait particulièrement. Et s'adressant à l'accusée, il lui demandait : « N'est-ce pas, Mata, que vous avez toujours aimé les officiers ? »

Comme il voulait exciter la pitié des juges militaires, il ne trouva rien de mieux que de noircir le mari absent, dont il savait tout juste ce que l'épouse infidèle et la mère indigne lui avait fait accroire. Sous le toit conjugal Mme Mac Leod avait toujours eu une conduite irréprochable, mais son mari était un ivrogne. Après l'empoisonnement de son fils, le commandant Mac Leod, pour noyer son chagrin, s'était mis à boire et, sous l'empire de l'excitation alcoolique, il maltraitait sauvagement sa femme. A la suite de ces mauvais traitements, celle-ci avait dû quitter son mari brutal pour gagner sa vie comme artiste.

Sa cliente excellait dans son art et il fallait s'incliner devant sa grâce.

L'avocat admettait qu'elle avait eu des relations intimes avec des Allemands, mais c'était son droit. Quand ces Allemands lui écrivaient, ils adressaient — il est vrai — leur correspondance à *H 21*, mais cela ne prouvait pas l'espionnage.

Mata Hari était innocente et Me Clunet réclama pour elle l'acquittement.

Le défenseur avait une si haute idée de sa plaidoirie qu'à la fin de la seconde audience il dit au commandant Massard : « On va l'acquitter. »

Quand celui-ci lui répondit : « Il y a tout de même l'histoire du sans-fil intercepté par la tour Eiffel », Clunet répliqua : « Ça ne prouve rien. »

On a dit que l'avocat était sincèrement convaincu de l'innocence de Mata Hari. Mais, comme il sera indiqué plus loin, ce on-dit est inexact, et si l'avocat, comme sa profession lui en faisait un devoir, a plaidé l'innocence, il n'en

était nullement « convaincu », bien mieux, il savait qu'elle était coupable, et il lui est arrivé plus tard d'en faire l'aveu.

En tout état de cause, sa plaidoirie n'avait pu convaincre aucun des juges militaires et n'avait en rien affaibli l'impressionnant réquisitoire du lieutenant Mornet évoquant les ruines, les deuils, les morts, les souffrances sans fin qui avaient été l'œuvre néfaste de l'espionne

Quatre heures durant Mata Hari avait bu les paroles éloquentes et chaleureuses prononcées en sa faveur par son défenseur, et elle se croyait sauvée.

A la fin des débats, elle se composa un visage comme au théâtre et prit une attitude. Elle était transfigurée.

Redevenue la sirène au charme étrange, elle déploya pour l'avant-dernier acte toute la coquetterie dont elle était capable. Elle cessa d'être l'accusée qui s'inquiète et discute pour sauver sa tête. Elle redevint femme et artiste, souriant aux juges (9)...

Quand le président lui posa la question traditionnelle : « Avez-vous quelque chose à ajouter pour votre défense ? » elle répondit :

— Rien. Mon défenseur a dit la vérité. Je ne suis pas Française. J'avais le droit d'avoir des amis dans d'autres pays, même en guerre avec la France. Je suis restée neutre. Je compte sur le bon cœur des officiers français.

Les sept juges entrèrent dans la salle des délibérations.

Ils avaient à répondre à *sept* questions :

1. L'accusée a-t-elle eu en 1916 des intelligences avec l'ennemi en Espagne ?

2. . . . . . . en Hollande ?

3. . . . . . . en France ?

4. L'accusée a-t-elle livré à des agents allemands en Espagne des informations militaires ?

5. L'accusée s'est-elle introduite dans le camp retranché de Paris dans le but de recueillir des renseignements au profit de l'ennemi ?

(9) E. Massard : *Les Espionnes à Paris*, p. 58.

6. L'accusée a t-elle informé l'ennemi d'une prochaine offensive française ?

7. L'accusée a-t-elle prévenu l'ennemi d'une découverte chimique française touchant l'écriture sympathiqué ?

Les juges sans exception répondirent affirmativement sur toutes les questions.

A l'unanimité ils la condamnèrent à mort.

Dès que le jugement eut été prononcé à huis clos, c'est-à-dire hors de la présence de l'accusée et du défenseur — comme la loi militaire l'ordonnait, — l'accusée fut introduite et le greffier lui donna lecture de la sentence devant la garde en armes.

Par complaisance on avait laissé entrer Me Clunet avec sa cliente. En apprenant sa condamnation, Mata Hari fut frappée de stupeur. A la suite de la plaidoirie elle avait escompté sinon l'acquittement, au moins les circonstances atténuantes. Et elle interpella vivement son avocat :

« Qu'est ce que j'entends ? Ce n'est pas possible, maître Clunet. Dites-moi que ce n'est pas vrai ! »

Le défenseur fit un geste évasif et se cacha la tête dans les manches de sa robe. Il restait muet... Il pleurait.

Bien vite la condamnée retrouva un calme trompeur et, impassible en apparence, raide, un vague sourire sur les lèvres, elle alla signer au greffe son pourvoi devant le Conseil de Révision.

Sans défaillance elle regagna la voiture qui la ramena à la prison.

§

Le Conseil de Révision examina, le 21 août, le pourvoi formé par Mata Hari contre sa condamnation à mort pour espionnage.

En l'absence de Me Bailly, avocat à la Cour de Cassation, chargé de soutenir le pourvoi, Me Clunet présenta ses observations.

Mais comme le Conseil n'avait pu relever aucun vice de forme, ni aucune violation de la loi, il rejeta le pourvoi.

La condamnée se pourvut alors en cassation.

Elle demanda de pouvoir comparaître en personne pour défendre son pourvoi. Cette autorisation lui fut naturellement refusée comme contraire à la loi.

Le 27 septembre, les débats eurent lieu devant la Chambre criminelle de la Cour de Cassation. Me Clunet avait tenu à y assister.

Après rapport du conseiller Geffroy concluant au rejet pur et simple, le président Bard donna la parole à l'avocat de Mata Hari, Me Raynal.

Celui-ci déclara qu'après avoir pleinement examiné le dossier, il s'en rapportait à la sagesse de la Cour. Il ajouta : « Me Clunet insiste pour que je demande le renvoi de l'affaire à une autre audience. Si la Cour veut entendre Me Clunet... »

Le président fit observer que seuls les avocats à la Cour de Cassation avaient le droit de prendre la parole devant cette Cour. Quant au renvoi de l'affaire, il ne pouvait être ordonné, car il y avait trois semaines que le dossier avait été distribué.

L'avocat général Peyssonnié trouva que la seule question qui se posait était une question de compétence. Il s'agissait de savoir si, en temps de guerre, les crimes d'espionnage et d'intelligences avec l'ennemi étaient de la compétence du Conseil de guerre. La jurisprudence était unanime pour répondre affirmativement. Et il concluait au rejet du pourvoi.

Après une très courte délibération, la Cour de Cassation rendit un arrêt de rejet.

Les deux pourvois rejetés, il restait le recours en grâce.

Me Clunet alla faire la démarche, particulièrement pénible pour lui, auprès du président de la République.

On dit que, pour sauver la tête de sa cliente, l'avocat insista, supplia, pleura et finit par se jeter à genoux devant le chef de l'Etat.

M. Poincaré le reçut avec bienveillance et l'écouta avec attention ; mais, considérant que, en graciant une espionne en temps de guerre, il violerait les devoirs sacrés que lui imposait sa haute charge, il ne se laissa pas fléchir.

La mort dans l'âme, le vieil avocat quitta l'Elysée.

Rien au monde ne pouvait plus dès lors arrêter l'exécution de celle qu'il aimait.

XXI

Le départ pour la grande gare d'où l'on ne revient pas

Le jour fatal, si redouté par la condamnée, arriva.

L'exécution devait avoir lieu à l'aube du 15 octobre 1917.

Quand, vers 5 heures, le commandant Julien pénètre dans la cellule, il trouve Mata Hari, grâce au chloral que le docteur de la prison lui a fait administrer la veille, profondément endormie, entre les deux détenues chargées de sa surveillance.

La religieuse de garde est en prières. Elle demande à Dieu pardon pour la pécheresse qui va mourir.

L'officier qui vient d'entrer secoue la dormeuse, pendant que les deux gardiennes, réveillées en sursaut, se lèvent et commencent à s'habiller.

Mata Hari ouvre des yeux épouvantés et entend les mots terribles : « Votre recours en grâce a été rejeté par le président de la République. Ayez du courage, l'heure de l'expiation est venue. »

On dirait qu'un coup de massue vient de lui être asséné. Elle prend sa tête dans ses mains.

Mais son trouble ne dure que quelques secondes ; bien vite elle réussit à dompter ses nerfs. Dans la tragédie de sa vie elle veut jouer son rôle sans faiblesse jusqu'au bout.

Derrière le commandant est entré son avocat. Il s'approche et se jette en pleurant dans ses bras en disant d'une voix étranglée : « Ah ! ma chère Marguerite !... »

Elle lui sourit, lui tend la main, le remercie de sa présence.

Quand il était arrivé à la prison, il n'avait pas voulu monter à la cellule et avait essayé de charger le commandant Julien d'un message consolateur auprès de la condamnée.

Mais l'officier, qui était loin de partager les tendres sentiments du vieil avocat, l'avait rabroué en disant : « Je n'ai pas à faire vos commissions, maître, ce que vous avez à dire à cette femme, dites-le vous-même. »

Le pauvre avocat en était encore tout secoué.

Sœur Léonide croit alors utile d'en appeler au courage de celle dont elle a si souvent su relever le moral.

La condamnée la rassure :

— « Ne craignez rien, ma sœur, je saurai mourir sans faiblesse, vous allez voir une belle mort ! »

Le docteur Bralez, interne du Dr Bizard, lui tend un grog qu'elle accepte.

Puis, après que les hommes, à l'exception du Dr Bizard, se sont retirés, elle s'habille, aidée par ses co-détenues.

Elle réclame ses jolis souliers, sa robe claire et son manteau bordé de fourrure, le tout assez défraîchi.

Elle se coiffe d'un chapeau canotier et met de longs gants à crispin.

Quand elle est habillée, on la laisse seule avec le pasteur Arboux et elle reçoit *in extremis* le baptême que ses parents avaient négligé de lui faire administrer.

Le pasteur sort de la cellule, les yeux mouillés de larmes. Les magistrats rentrent et la condamnée se déclare prête à les suivre.

Elle console sœur Léonide qui sanglote :

« Je pars pour la grande gare dont on ne revient pas ! Allons, petite mère, ne pleurez pas ! »

A l'officier-greffier qui lui demande si elle a des révélations à faire, elle répond avec véhémence : « Aucune et si j'en avais à faire, je les garderais pour moi. »

Puis le docteur-légiste Socquet lui fait à voix basse une question que la loi rend obligatoire. Il lui demande si elle se croit enceinte (10).

Elle répond vivement : « Qui vous a dit cette bêtise ? Je ne suis pas enceinte, pour une bonne raison... »

Sortie derrière les magistrats, elle repousse le gardien chef qui veut lui saisir le bras et elle prend la main de sœur Léonide, qui doit l'accompagner avec une autre religieuse au lieu du supplice.

On descend au greffe où la condamnée écrit trois lettres qu'elle remet au directeur de la prison.

Devant la lourde porte cochère attendent cinq automobiles.

Les gendarmes font monter Mata Hari dans la seconde voiture dont les stores sont baissés. Le pasteur et les religieuses montent avec elle.

Par le boulevard Magenta, la place de la République, la Bastille, la place de la Nation, le cours de Vincennes, le cortège arrive au donjon de Vincennes où le rejoignent les dragons qui doivent escorter les voitures jusqu'au poteau.

Le jour commence à poindre quand on arrive au polygone, à la butte de tir qui forme un carré avec les troupes alignées sur trois rangs.

L'automobile de la condamnée s'arrête en face du poteau.

Un peu plus loin attend un fourgon noir attelé de deux chevaux. Le cercueil !

Le pasteur, que l'émotion fait chanceler, descend le premier. Après lui la condamnée, qui tend la main à sœur Léonide pour l'aider à descendre.

Les tambours battent, les clairons sonnent, les soldats présentent les armes.

(10) Le Code pénal, livre I, chap. 1, art. 27, dit : *Si une femme condamnée à mort se déclare en état de grossesse et s'il est vérifié qu'elle est enceinte, elle ne subira sa peine qu'après sa délivrance.*

« On entendit un air de gloire, semblable à ceux qui saluent la présence du chef de l'Etat, d'un général, d'un drapeau... C'était un hommage à la justice majestueuse et sévère, un hymne à la patrie implacable dans sa défense... Tout d'abord l'espionne pensa que toute cette pompe était pour d'autres. Mais ensuite elle voulut croire que la réception triomphale était pour elle... Et aux sons des clairons, aux battements des tambours, elle passa entre les deux rangs de fusils comme une reine...

« Le sentiment qui dominait son âme de femme de théâtre était le même qui s'emparait d'elle quand elle revenait sur la scène pour recevoir les applaudissements. Tous ces hommes s'étaient levés en pleine nuit pour elle et se trouvaient là pour elle ; les cuivres sonnaient et les tambours battaient pour la saluer. La discipline pouvait donner aux visages une expression grave et froide, elle n'en était pas moins certaine que tous la trouvaient belle et que derrière nombre des pupilles immobiles s'agitait le désir.

« Si elle avait encore quelque peur de mourir, cette peur s'évanouissait sous la caresse de cette fausse gloire. Mourir, contemplée par tant d'hommes valeureux qui lui rendaient le plus grand des honneurs !... Elle sentait la nécessité d'être admirable, de tomber en posture artistique, comme si elle avait été en scène.

« Les deux sœurs se tenant un peu en arrière d'elle, Mata Hari passait entre les deux rangs d'hommes, la tête haute, marchant rapidement, avec son port altier de déesse chasseresse, arrêtant parfois un regard dédaigneux sur quelques-uns des centaines d'yeux qui la fixaient. L'illusion de son triomphe la faisait avancer, droite et sereine, comme si elle avait passé les troupes en revue (11).

Arrivée au poteau, la condamnée quitte brusquement le bras de sœur Léonide.

(11) D'après Blasco Ibañez, *Mare Nostrum*, pp. 425 et suiv., et un témoin oculaire.

Son avocat l'embrasse, le pasteur se place devant elle, les douze soldats du peloton d'exécution viennent lui faire face.

Le greffier lit un extrait de la sentence.

Mata Hari refuse le bandeau que lui présente un infirmier. Elle se place contre le poteau, un gendarme lui passe une corde autour de la ceinture.

Elle fait des gestes d'adieu à l'avocat et à sœur Léonide en prière.

Le pasteur s'écarte, l'officier commandant le peloton lève le sabre.

Le crépitement d'une salve se fait entendre. La condamnée s'écroule sur les genoux, puis roule au pied du poteau. Le coup de grâce dans l'oreille l'achève.

Aux sons des clairons les troupes défilent devant le cadavre.

Aussitôt après, le pauvre avocat qui, jusqu'à ce moment, a caché son émotion sous un air protecteur quasi souriant, quitte le groupe de civils — magistrats et policiers pour la plupart — assistant à l'exécution. Il s'avance vers le corps, met un genou en terre et, sanglotant éperdument, exhale sa profonde douleur longtemps contenue.

Il rejoint le groupe qu'il venait de quitter, encore tout secoué de sanglots. On l'entend balbutier : « C'est affreux... elle ne méritait pas la mort... »

Le docteur Socquet s'approche et constate la mort : une des balles a traversé le cœur de part en part.

La voix du greffier s'élève : « Personne ne réclame le corps ? »

Non, personne ne réclame ce corps qui, jadis et naguère, avait excité tant de désirs fous. Les nombreux amants et admirateurs de la suppliciée, qui, autrefois, s'étaient disputé ses sourires, se sont empressés, par peur de se compromettre, de la renier, de l'oublier.

Me Clunet lui-même, qui avait plaidé avec un dévouement aveugle l'innocence de sa cliente et qui l'avait aimée

d'un amour désespéré, sénile, mais touchant, n'eut pas le courage de donner une sépulture à la femme qui, à son sens, avait injustement subi la peine infamante.

Et l'homme qui venait de manifester une douleur si poignante tolérait que la morte qu'il pleurait fût emportée à l'amphithéâtre pour servir de pièce d'anatomie.

§

Ainsi mourut, du dernier supplice, à l'âge de quarante et un ans, Mata Hari, courtisane et espionne, pour avoir trahi le pays qui lui avait donné l'hospitalité, la célébrité et le luxe.

Son exécution mit fin à une vie sans bonté, sans beauté, sans valeur.

Vie d'égoïsme, de vanité, d'oisiveté, de stupre et de crime.

Vie de femme sans cœur, sans entrailles, sans pudeur.

Ame ténébreuse, pétrie de boue, dans un beau corps qui excitait les désirs, affolait les mâles.

Elle avait ignoré la candeur de la jeune fille, la fidélité de l'épouse, l'abnégation de la mère, la loyauté de l'amie, la tendresse de l'amante.

Elle s'était dite artiste... Elle ne l'était pas.

Elle s'était dite danseuse... Elle ne l'était pas.

Ce n'était qu'une aventurière, une femme galante et une espionne.

Pendant la tourmente, elle s'était abattue sur la France meurtrie comme un oiseau de proie.

L'or pour son luxe, elle l'avait ramassé dans le sang des meilleurs enfants de la France envahie, le sang des milliers de soldats et de non-combattants qu'elle avait fait tuer sur les champs de bataille ou par les torpilles sous-marines.

Elle s'était faite pourvoyeuse de la Mort pour être profiteuse de la Guerre.

Elle avait défié le Destin. Le Destin avait eu raison d'elle et avait brisé l'orgueilleuse.

XXII

Le courage de Mata Hari devant la mort

Mata Hari est morte courageusement.

On a fait grand cas de ce courage. On n'a jamais parlé des autres espionnes fusillées à Vincennes et qui ont montré autant de bravoure qu'elle.

Marguerite Francillard et la femme Tichelly — fusillées le 10 janvier 1917 et le 15 mars 1917 — ont refusé comme elle le bandeau et n'ont pas eu de défaillance devant les douze fusils braqués sur leur poitrine.

Leurs noms ont à peine dépassé les murs de Saint-Lazare.

D'ailleurs le courage de Mata Hari n'a rien d'extraordinaire et ne sort pas de l'ordinaire.

Le courage paraît être naturel à l'homme dans les circonstances graves de la vie.

Sans penser aux martyrs de l'Eglise, on peut dire que la plupart des condamnés qu'on a exécutés au cours des siècles, coupables ou innocents, croyants ou mécréants, sont morts courageusement et ont eu la force de ne pas trembler devant le supplice.

Parmi les condamnés de la Terreur, la Dubarry, reculant d'horreur devant la guillotine et luttant avec le bourreau, forme une exception.

Presque toutes les autres victimes des terroristes ont attendu, stoïques ou avec héroïsme, leur triste fin, même les femmes les plus jeunes et les plus délicates.

La conception — banale il est vrai — que Mata Hari s'était faite de la vie, offre une autre explication de son attitude devant le peloton d'exécution.

On récolte ce qu'on sème, — cette pensée déjà exprimée par le psalmiste — *qui sème le vent récoltera la tempête* — et après lui, il y a plus de deux mille ans, par Confucius, sous une forme plus énergique — *chaque action de*

l'homme est un arbre dont il lui faudra manger les fruits, — cette pensée revient souvent dans les lettres de Mata Hari, dès ses fiançailles, quand elle avait dix-huit ans.

Elle croyait fermement que l'homme provoque le hasard, c'est-à-dire se forge sa propre destinée.

Sans doute se sera-t-elle rendu compte, aux derniers jours de sa vie, que le mauvais grain qu'elle avait semé partout où elle avait passé ne pouvait produire tout au plus que des ronces, et qu'elle devait manger les fruits vénéneux de l'arbre qu'elle avait planté.

Elle a dû se dire, quand dans la désolation de sa cellule elle regardait en face le châtiment prochain, qu'elle l'avait mérité.

De là sa fermeté, son calme dans les moments suprêmes.

§

La légende a expliqué son courage de tout autre façon.

Son avocat, pour la rassurer, lui aurait fait croire qu'il n'y aurait qu'un simulacre d'exécution, que les douze fusils seraient chargés à blanc. Un écrivain a même utilisé cette fantaisie, renouvelée de Sardou, pour faire un roman et un drame, dont une espionne est l'héroïne.

Son dernier amant, un certain Pierre Mortissac, membre brillant du Paris mondain, aurait ourdi avec quelques amis un complot pour la sauver du peloton d'exécution à Vincennes. Mais son plan aurait été découvert et déjoué, sans qu'il eût appris jamais par qui. Me Clunet en aurait eu connaissance et Mata Hari, mise au courant par lui, aurait ainsi pu avoir à Vincennes l'attitude d'une reine, qui passe ses troupes en revue.

Après la fin tragique de l'espionne, le fidèle ami, inconsolable de la mort de sa maîtresse adorée, aurait quitté Paris et aurait disparu.

Mais, trois ans plus tard, le journal espagnol *El Mundo* révélait que Pierre Mortissac s'était fait moine et s'était réfugié au couvent des Chartreux de Miraflores près Burgos.

Peu après, les journaux américains donnaient la même nouvelle dans un télégramme de Paris, ainsi conçu :

A bare-footed and emaciated monk in the cloisters of the Cartuja de Miraflores near Burgos, Spain, *the last lover* of Mata Hari, the beautiful dancer whom the French shot as a spy, is trying to make atonement for having loved to the point of madness the woman with the body of a goddess and the charms of a demon. The man whom Mata Hari held in her power so firmly that he could not live without loving her, not yet forgive himself for doing so, is none other than Pierre Mortissac, the brillant member of the younger set, who turned the heads of both Paris and London society (12).

Inutile de dire que rien n'est venu confirmer que ce Pierre Mortissac ait jamais existé.

Au contraire, tout porte à croire que l'histoire de cet amant désespéré et repentant, dont a parlé M. Camille Pitollet, il y a sept ans, dans le *Mercure de France* (13), doit être considérée comme une des nombreuses légendes qui se sont créées autour du nom de la fameuse espionne.

XXIII

L'intervention de la Hollande

Dans son compte rendu de l'affaire Mata Hari, M. Emile Massard parle d'une intervention de la Hollande en faveur de l'espionne condamnée :

Si Mata Hari semblait rassurée, c'est qu'elle avait de puissants protecteurs, non pas seulement en France, mais à l'étranger, en Hollande notamment... En passant par la Hollande [en 1914] elle avait pris pour amant le président du Conseil des ministres [Cort]

(12) Un moine déchaussé et émacié au couvent des chartreux de Miraflores près Burgos (Espagne), le dernier amant de Mata Hari, la belle danseuse que les Français ont fusillée comme espionne, tâche de faire pénitence pour avoir aimé à la folie la femme au corps de déesse et aux charmes de démon. L'homme que Mata Hari tenait si bien en son pouvoir qu'il ne pouvait se passer de son amour ni se pardonner de faire cela, n'est autre que Pierre Mortissac, le brillant membre du beau monde de Paris et de Londres.

(13) N° du 15 août 1922, pp. 503 suiv.

Van der Linden — tout simplement. C'est ce dernier qui tenta une démarche pressante auprès du gouvernement français pour obtenir sa grâce... La reine Wilhelmine, malgré les instances du prince consort, refusa de s'associer à cette démarche. C'est le même ministre qui, après la condamnation de Mata, suscita des manifestations contre les Français qu'il faisait traiter de « sauvages » et de « barbares ». Le gouvernement de ce même Van der Linden avait laissé organiser sous ses yeux un vaste système d'espionnage. Le consul allemand était à la tête de ce service. A la Haye il donnait des passeports, à Scheveningen — la station balnéaire — il recevait les renseignements.

(*Les Espionnes à Paris*, pp. 50, 60.)

Ces accusations, mal fondées, nécessitent, fût-ce un peu tardivement, un commentaire et une réfutation.

Ce fut en 1914, au début de la guerre, que Mata Hari, revenue d'Allemagne où elle était allée s'entretenir avec les chefs de l'espionnage, passa par la Hollande pour aller en France remplir la mission dont ces chefs l'avaient chargée.

Son séjour en Hollande dura quelques mois qu'elle passa d'abord dans un hôtel d'Amsterdam, puis dans le petit hôtel particulier qu'elle avait loué à La Haye. A cette époque M. Cort Van der Linden, ancien professeur à la faculté de droit de Groningue, était président du Conseil des ministres.

Il avait presque soixante-dix ans et avait derrière lui toute une vie d'étude, d'honneur et de labeur. Tous les partis politiques estimaient l'homme d'Etat, que ses talents et ses vertus civiques avaient porté au faîte du pouvoir. Sa vie de famille était pure et personne en Hollande n'a pu prendre au sérieux ce que M. Massard et d'autres auteurs qui se sont portés accusateurs à sa suite lui ont reproché.

Les relations galantes de Mata Hari en Hollande pendant la guerre étaient connues et jamais le soupçon d'une liaison extra-conjugale n'a pu effleurer la haute réputation du vénérable homme d'Etat, doublé d'un éminent juriste.

D'ailleurs, à l'époque trouble et dangereuse où il était arrivé au pouvoir, il avait d'autres préoccupations que de

rechercher des relations sentimentales avec une femme fâcheusement célèbre : il avait la lourde tâche de sauvegarder son pays contre le grave péril qui menaçait de l'Est, d'en maintenir la neutralité et, au besoin, d'en défendre l'indépendance.

Le président du Conseil hollandais n'a jamais rien fait personnellement en faveur de Mata Hari. Le seul homme qui soit intervenu en 1917 fut le ministre des Affaire étrangères, M. Loudon (actuellement ministre des Pays Bas à Paris), qui, après la condamnation de Mata Hari, après le rejet de son pourvoi et avant son exécution, a chargé le représentant des Pays-Bas à Paris, le chevalier de Stuers, de faire tout le possible pour empêcher qu'une Hollandaise fût exécutée. Mais dans les dépêches envoyées à Paris M. Loudon ne s'est pas prononcé sur la culpabilité ou l'innocence de la condamnée.

Il n'a jamais dit un mot de son intervention à la Reine, ni au prince consort (qui s'est toujours tenu en dehors de toute politique) et il n'en a pas non plus saisi le Conseil des ministres.

D'autre part, le reproche adressé par M. Massard à un chef de gouvernement d'un pays neutre d'avoir laissé organiser un système d'espionnage allemand dans ce pays, est souverainement injuste.

Tous les pays neutres, l'Espagne et la Suisse spécialement, n'étaient ils pas, entre 1914 et 1918, des centres d'espionnage allemand ? Est-ce qu'on en a jamais fait le reproche à Romanones ou au gouvernement fédéral ? Ceux-ci auraient-ils pu l'empêcher ?

L'honorable édile de Paris oublie l'exterritorialité des ambassades ou légations allemandes qui organisaient cet espionnage.

Comment un chef de gouvernement aurait-il pu empêcher un consul allemand, couvert par l'immunité diplomatique, de donner des passeports à n'importe quel individu, et de recevoir des renseignements de n'importe qui ?

Quant aux manifestations contre la France que M. Cort Van der Linden aurait suscitées, personne en Hollande ni en France n'en a jamais entendu parler.

Le général Boucabeille, attaché militaire à la légation de France à La Haye, pendant la guerre, que M. Massard a mis en cause (p. 59), s'est élevé énergiquement contre les affirmations de cet auteur, au sujet du rôle qu'auraient joué M. Cort Van der Linden, la Reine et le prince consort.

Dans un rapport, adressé, peu après la publication de *Les Espionnes à Paris*, en février 1923, au ministre de la Guerre, M. Maginot, le général Boucabeille déclare que toutes les accusations de M. Massard sont parfaitement controuvées.

Il s'indigne surtout de celle concernant les manifestations contre la France, qu'aurait suscitées le président du Conseil hollandais.

Il assure qu'il n'a eu qu'à se louer de ses relations personnelles avec les hautes autorités militaires hollandaises, et qu'il a toujours pu compter sur l'appui formel des fonctionnaires dans toute la mesure que leur permettait la neutralité de la Hollande.

Le général Boucabeille aurait été disposé à publier un démenti en son nom personnel : le gouvernement français lui avait donné son consentement, mais le gouvernement hollandais, jugeant que la presse hollandaise n'avait attaché aucune importance aux *Espionnes à Paris*, puisqu'elle n'en avait publié aucun extrait, trouva tout démenti superflu.

§

Laissons parler la détenue elle-même.

Ses rapports avec la légation des Pays-Bas à Paris ont toujours été clairs, simples et absolument légaux.

Après son arrestation, elle attendit deux mois avant de s'adresser aux représentants de son pays.

En effet, sa première lettre date du 16 avril 1917 et est

adressée au consul, qui, à ce qu'il paraît, ignorait l'arrestation.

Elle dit être emprisonnée sous l'inculpation d'espionnage, mais se déclare innocente. Elle prie le consul de se mettre en rapport avec sa bonne à La Haye et de lui faire savoir qu'elle « éprouve des difficultés à quitter la France », mais qu'elle reviendra sûrement en Hollande.

Plus de deux mois après, soit le 22 juin, elle prie le consul d'aviser son avocat à La Haye (Me Hymans) de son arrestation et de sa détention à Saint-Lazare. Mais elle ne doute pas de son élargissement prochain.

« Ils s'imaginent en Hollande que je suis à Paris pour mon plaisir. » Elle parle d'un « accident » qui lui est arrivé et répète un peu plus loin qu'elle est en prison « pour un accident de guerre ».

Elle ne peut donc pas s'occuper elle-même de ses affaires et elle veut bien charger son amant attitré à La Haye, le baron N... de payer (de sa propre poche bien entendu) la facture élevée qu'un créancier de cette ville avait envoyée à la détenue par l'intermédiaire de la légation.

Elle termine cette lettre par une protestation d'innocence : « Je suis innocente, le malheur qui m'arrive est grand. »

Le 30 juin 1917 le ministre des Affaires étrangères à La Haye, M. Loudon, demande au ministre à Paris quand passera l'affaire Mata Hari, dont les journaux hollandais font déjà mention, et, deux jours après la condamnation, suit le télégramme de La Haye à M. de Stuers à Paris, priant celui-ci de demander la commutation de la peine de mort, en cas de rejet du pourvoi en révision.

Quinze jours après ce rejet, soit le 31 août, cette demande est réitérée par une nouvelle dépêche.

Enfin, le 2 septembre, la condamnée s'adresse à M. de Stuers, ministre de Hollande à Paris, en personne.

Elle demande son intervention auprès du gouvernement français. Car les juges ont fait « une grave erreur ». Elle admet qu'il y a « quelques apparences, mais pas d'actes ».

Quant à ses « relations internationales », elles ne sont que « la conséquence de sa situation comme danseuse ». On a jugé « avec exagération » ce qu'elle a fait. Après que son pourvoi en révision a été rejeté, elle s'est pourvue en cassation, mais elle craint que tout ne soit inutile, puisqu'il n'y a pas eu « d'erreurs juridiques » au procès.

Il ne lui reste que le recours en grâce. Elle répète qu'elle n'a pas espionné et parle de « jalousies » et de « vengeances », qui sont en jeu.

Sans doute pour faire entendre que ce n'est pas le manque d'argent qui l'aurait poussée à l'espionnage, elle ajoute qu'elle a « une jolie situation » [de femme entretenue par un homme marié] à La Haye.

Quand la Cour de Cassation a, à son tour, rejeté le pourvoi de Mata Hari (27 septembre), un nouveau télégramme de La Haye prie le ministre à Paris, une dernière fois, de demander la grâce de la condamnée.

Là s'arrête toute l'intervention du gouvernement hollandais, intervention faite par le ministre des Affaires étrangères, M. Loudon seul, qui, comme nous venons de l'exposer, ne s'est intéressé à la condamnée que parce qu'elle était Hollandaise.

Des lettres que nous venons de résumer il résulte que :

Mata Hari n'a jamais fait la moindre allusion à un président du Conseil qui pourrait intervenir en sa faveur ; elle n'a jamais compté sur sa protection, ne lui a jamais écrit un seul mot.

Elle savait qu'il ne lui restait aucun protecteur, ni en France, ni en Hollande.

C'est pourquoi elle a adressé, en désespoir de cause, son unique lettre au ministre des Pays-Bas à Paris. Le ton de cette lettre est fort triste ; celle qui l'a écrite se sent définitivement perdue. Aussi a t-elle abandonné tout espoir, mais elle fait encore le geste du noyé qui se cramponne à une paille avant de couler à fond.

XXIV

Deux justices militaires

A une cérémonie en l'honneur d'Edith Cavell, au Trocadéro, le 28 novembre 1915, M. Painlevé, ministre de l'Instruction publique, prononçait un discours où, après avoir flétri le « meurtre », il disait entre autres :

Tant que l'Allemagne n'aura pas senti au fond d'elle-même la honte et le remords de ce crime, il n'y aura pas de paix possible entre elle et l'humanité.

Certes, le ministre n'aurait pu prévoir que l'Allemagne, au lieu d'avoir honte et de regretter son acte, chercherait, deux ans plus tard, dans le châtiment légitime de l'espionne Mata Hari, une excuse, une justification du meurtre judiciaire commis sur l'infirmière anglaise.

Depuis l'exécution de Mata Hari, l'Allemagne n'a cessé de défendre l'espionne par le journal, le livre et le cinéma, s'efforçant d'assimiler ses crimes au cas de miss Cavell et de la faire passer pour une héroïne et une martyre.

§

Dans un journal hollandais de Batavia (Java), on pouvait lire, une semaine après l'exécution de Mata Hari, les lignes que voici :

Nous n'aurions pas osé penser que la France qui, naguère, acquittait des femmes assassins comme Mme Steinheil et Mme Caillaux, qui avait tué à coups de revolver le rédacteur en chef du *Figaro*, Gaston Calmette, serait capable de cette lâcheté.

Cet acte n'est pas seulement cruel, mais encore excessivement bête, car, aussi bien que les Allemands en ce qui concerne miss Cavell, les Français auraient pu et dû se contenter de garder la coupable en prison jusqu'après la guerre, afin qu'elle ne fût plus à même de commettre des actes contraires aux intérêts militaires du pays. En effet, le but était de mettre la coupable hors d'état de nuire et on pouvait l'atteindre par la détention autant que par l'exécution.

Le crime commis sur Mata Hari entache à tout jamais l'hon-

neur de la France et, tout en n'étant d'aucune façon défendable, ne peut s'expliquer que par la dégénérescence que la guerre comporte nécessairement.

Et il nous paraît lâche d'imputer à crime à l'Allemagne ce qu'on passe à la France.

En raison même de notre sympathie pour la France(?), le crime dont ce pays s'est souillé en fusillant sans nécessité une de nos compatriotes nous remplit de tristesse.

Quand les Allemands eurent exécuté miss Cavell, le premier ministre d'Angleterre Asquith s'écria, plein d'indignations, à la Chambre des Communes : « Quelle que soit la durée de la guerre, les coupables du crime commis sur miss Cavell seront punis, quelque haut placés qu'ils soient ! »

Est-ce que les coupables de l'assassinat de Mata Hari seront punis à leur tour ?

Ou est-ce que l'assassinat cesse maintenant d'être un crime ?

Le journaliste qui a écrit ces lignes, M. Thomas, n'était, il est vrai, pas Allemand. C'était un Arménien d'origine, Hollandais d'éducation. Il possédait et dirigeait un journal quotidien dans la capitale des Indes Néerlandaises. Mais ce journal, pendant la guerre, s'était vendu aux Allemands — le seul à Java — et était stipendié par le consul général d'Allemagne à Batavia.

§

Cette mise en balance par les Allemands du cas de miss Cavell avec celui de Mata Hari est une iniquité et un défi au bon sens.

Pour défendre cette iniquité, les Allemands et M. Zimmermann, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, en personne, ont déclaré, tout en admettant qu'elle avait agi par pur patriotisme, que miss Cavell avait été condamnée et exécutée conformément à la justice militaire allemande, comme Mata Hari l'avait été conformément à la justice militaire française.

Qu'une héroïne comme Edith Cavell ait pu être condamnée par une justice militaire à la même peine qu'une crimi-

nelle comme Mata Hari par une autre justice militaire, prouve tout au moins que ces deux justices suivaient des chemins tout opposés.

D'ailleurs, au sens élevé du mot, tout ce que les Allemands ont fait à Bruxelles entre août 1914 et novembre 1918 était fondé sur la simple violence, en vertu de leur loi d'airain : *La force prime le droit.*

Ils prétendaient *rendre la justice* — et quelle justice ! — dans un pays qu'ils avaient violé et envahi *contre toute justice!*

Quant à la justice militaire française, les Français étaient à Paris, chez eux. En jugeant et en exécutant les traîtres et les espions, ils ne faisaient que défendre leur patrie.

Même s'ils avaient pris des mesures extraordinaires contre les agents de l'ennemi agresseur, ils auraient été en cas de légitime défense.

Mais l'étude de l'affaire Mata Hari démontre que la procédure régulière a été suivie en tout.

Le capitaine Bouchardon a instruit l'affaire dans le calme, comme si ç'avait été une affaire de droit commun en temps de paix. Dans le cabinet du juge d'instruction militaire, il n'y eut jamais aucune précipitation, aucune nervosité, aucune « espionnite ». Il y eut des interrogatoires durant des après-midi entiers et l'instruction n'a pas demandé moins de cinq mois.

Conformément à la loi militaire de 1916, l'avocat a assisté au premier et au dernier interrogatoire, et n'a cessé de disposer de tous les moyens et de tout le temps nécessaires pour accomplir sa tâche.

Me Clunet a pu consulter le dossier complet à partir du dernier interrogatoire jusqu'au jour de la mise en jugement.

Il a pu communiquer librement avec sa cliente et il avait un permis permanent pour Saint-Lazare. S'il n'est pas venu à la prison entre la condamnation et le matin de l'exécution, c'est que les visites à sa cliente l'attristaient trop.

La preuve de l'accusation a été établie et l'inculpée a pu se défendre librement.

Elle a pu se pourvoir en révision et en cassation dans les délais et suivant les formes prévus. Entre la première instance et la dernière,il y a eu une marge de plus de deux mois.

Puis, la procédure militaire française est soumise à des règles de forme très étroites, l'inobservance d'une seule de ces règles pouvant entraîner la cassation du jugement rendu.

Or ce jugement a été reconnu parfaitement régulier par le Conseil de Révision et par la Cour de Cassation.

Et malgré tout le mal qu'ont dit des anciens Conseils de guerre — remplacés depuis le 1er janvier 1929 par les tribunaux militaires — de soi-disant pacifistes et des révolutionnaires, ces conseils n'ont jamais manqué de bienveillance, d'impartialité et même de pitié (14).

Pour ce qui est de la justice militaire allemande en Belgique, elle était déjà condamnable dans son principe. Parler de rendre la justice dans un pays envahi contre tout droit humain et international, c'est formuler un contresens.

C'était la justice du cambrioleur qui, en abattant la victime de son acte de brigandage, prétend défendre le bien qu'il s'est approprié par le crime.

La justice allemande en Belgique, c'était le système tyrannique et cruel, imposé aux Belges par la force brutale, pour briser leur résistance à la domination étrangère. C'était l'instrument du martyre d'un peuple qui préférait la mort à la servitude.

Le procès d'Édith Cavell met cette prétendue justice en pleine lumière.

§

L'Anglaise Édith Cavell quitte en 1896, à trente ans, le foyer familial pour compléter ses études d'infirmière dans les

(14) L'auteur a pu suivre plusieurs procès devant différents conseils de guerre français. Il faut naturellement distinguer entre les conseils de guerre jugeant à l'intérieur du pays et les cours martiales sur le front, distinction qui — à dessein — n'a pas toujours été faite par les détracteurs des lois militaires françaises.

hôpitaux de Londres, afin de pouvoir se dévouer aux malades et aux déshérités. Par son dévouement exemplaire, ses capacités professionnelles, son talent d'organisation et sa noblesse de caractère elle acquiert peu à peu une réputation européenne. Le professeur Depage, fondateur d'une école belge d'infirmières diplômées, l'appelle à Bruxelles pour la charger de la direction de sa fondation.

Cette école, l'institut Berkendael, a 13 élèves en 1909, 90 en 1914, parmi lesquelles des Allemandes. En septembre de cette même année, les Allemands, maîtres de Bruxelles, autorisent la directrice à quitter la Belgique avec 70 infirmières anglaises. Elle préfère rester dans la ville occupée pour soigner les blessés — Allemands aussi bien que Belges — dans l'ambulance de la Croix-Rouge qu'elle a créée et mise à la disposition des Allemands.

Quand le prince Réginald de Croy et la jeune Lilloise Louise Thuliez ont pris l'initiative d'une organisation dite *La Libre Belgique*, tendant à faire passer la frontière de la Belgique aux soldats français et anglais dispersés ou errants dans le pays et aux Belges mobilisables, afin de leur faire rejoindre une des armées alliées, elle devient, sans négliger ses blessés et méprisant tous les risques, une des collaboratrices les plus ardentes de cette œuvre patriotique.

Elle donne chez elle la plus large hospitalité à tous les soldats qu'on lui amène et, après les avoir munis de l'argent nécessaire, elle les remet aux mains de guides sûrs, au service de l'organisation, qui les conduisent à la frontière hollandaise.

Dénoncée par le Français Gaston Quien, espion, traître et grand indicateur des Allemands (15), elle est arrêtée le

(15) D'après Ambroise Got (*L'affaire Miss Cavell*) elle aurait été arrêtée à la suite du déchiffrement des notes découvertes dans les papiers de Baucq, ainsi que des indications concordantes trouvées sur Louise Thuliez.

Gaston Quien comparut du 25 août au 6 septembre 1919 devant le 6e Conseil de guerre à Paris pour intelligences avec l'ennemi et fut condamné à mort. Le jugement fut cassé et un autre Conseil de guerre le condamna à 20 ans de travaux forcés.

5 août 1915, quatre jours après l'arrestation de l'architecte Philippe Baucq, collaborant comme elle à l'œuvre de recrutement à Bruxelles, et après celle de Louise Thuliez.

Elle est écrouée à la prison militaire de Saint-Gilles, qu'elle ne devait plus quitter que le jour de sa mort.

L'instruction de l'affaire Cavell fut faite par le lieutenant Ernst Bergan — ancien policier de Düsseldorf, surnommé, par les Belges qu'il terrorisait, *Schwarzteufel* (Le Diable noir) — faisant fonction de rapporteur. Espèce de Torquemada laïque, chef et incarnation de la police secrète allemande en Belgique, fourbe cynique et cruel, il considérait tous les Belges comme des traîtres à la cause germanique.

Bergan était assisté dans sa besogne inquisitoriale par son acolyte et inférieur Henry Pinkhoff, se faisant appeler « M. le juge Henry », fonctionnaire de la police criminelle, et par un autre fonctionnaire de cette police, Neuhaus ; le premier fonctionnant comme interprète et témoin, le second comme greffier et témoin, mais seulement pour le *premier* interrogatoire.

L'accusée *ne fut assistée dans aucun de ses interrogatoires par un avocat*, et ceux-ci avaient lieu en allemand, langue que miss Cavell ne comprenait pas.

Livrée à elle-même et d'une droiture non exempte d'une certaine naïveté, elle ne sut pas résister aux ruses de son inquisiteur policier, qui plaidait le faux pour savoir le vrai.

Ce bas procédé, Bergan l'a avoué lui-même dans une note ainsi conçue : « Nous nous servîmes du truc (*Kniff*) qui consiste à faire croire que les indications sont connues de la justice. »

Somme toute, il n'avait aucune preuve contre miss Cavell, mais, voyant l'inculpée incapable de dissimuler la vérité, il sut, par des questions insidieuses, par une bonhomie et une mansuétude feintes, par un ton doucereux, par d'effrontés mensonges, obtenir d'elle jusqu'aux moindres détails se rapportant à *la Libre Belgique*.

Tombant dans les pièges que l'astucieux policier lui ten-

dait sans cesse, l'accusée dénonça tous ses collaborateurs, même ceux que les Allemands ne soupçonnaient pas.

Et bientôt 35 membres de l'organisation furent entre les mains de la police.

§

Le 7 octobre 1915, Edith Cavell et ses 34 compagnons d'infortune comparurent devant la Cour martiale (*Feldgericht*) allemande, siégeant dans la salle des séances du Sénat.

Hommes et femmes, humbles et riches, tous impavides, tous unis par la foi patriotique, par la haine de l'envahisseur.

La Cour était présidée par le lieutenant-colonel Werthmann, qui paraît avoir joué dans le procès un rôle assez effacé. Quatre juges militaires l'entouraient.

L'accusation était représentée par le conseiller de Conseil de guerre Dr Stoeber, qui avait fait ses preuves dans la France occupée et considérait par avance tous les inculpés comme des espions.

S'il avait un certain respect pour la noblesse, — parmi les accusés il y avait une princesse et une duchesse, — il était grossier avec les humbles et il avait l'intention de faire payer cher aux « traîtres » belges leur conspiration contre la sûreté de l'invincible armée allemande.

Edith Cavell était la seule Anglaise impliquée dans l'affaire. — Mme Ada Bodart était Irlandaise, mais devenue Belge par son mariage (16).

Miss Cavell avait comme avocat Me Sadi Kirschen, du barreau de Bruxelles, Autrichien d'origine roumaine, *en même temps défenseur de huit autres accusés.*

Au début de la première audience, le dossier était encore un mystère pour lui, la jurisprudence militaire allemande *interdisant aux défenseurs non seulement de communiquer*

(16) Mme Bodart tient dans le film *Dawn* le même rôle qu'elle a joué dans la vie réelle pendant l'occupation, à Bruxelles.

avec leurs clients — même pendant l'audience, — mais aussi de consulter les dossiers.

Pour les 35 accusés, il y avait tout juste *cinq* défenseurs.

Le lieutenant Thielmann assurait par ordre la défense de *onze* accusés et un de ses clients était passible de la peine de mort !

L'instruction pour l'ensemble des accusés n'avait duré que deux mois.

La Cour martiale expédia les débats en deux jours.

Ces débats eurent lieu en allemand, langue incompréhensible pour la plupart des inculpés. Un volontaire allemand était *le seul* interprète.

Trois témoins étayaient l'accusation : les deux policiers Bergan et Pinkhoff et un gamin de 14 ans, fils de Mme Bodart, obligé de charger sa propre mère.

On renonça à la déposition de Pinkhoff et on fit prêter serment à l'enfant, après l'avoir intimidé.

La déposition du jeune Bodart devait faire condamner sa mère à 15 ans de travaux forcés, et l'architecte Baucq à mort.

Comme, avant la mise en jugement, la défense n'existait qu'en théorie, elle n'avait pu citer *aucun témoin à décharge*.

Bergan, principal témoin à charge, et instructeur de l'affaire, déclara que tous les accusés avaient contribué à amener à l'armée ennemie d'anciens soldats et des mobilisables.

La deuxième audience, qui eut lieu à la Chambre des Députés le 8 octobre, fut occupée par le réquisitoire et les plaidoiries.

Le Dr Stoeber, l'auditeur militaire, s'efforça de prouver qu'il y avait eu complot contre la sûreté de l'armée allemande et requit, à la stupéfaction générale, la peine de mort, *pour crime de haute trahison consommée*, contre 9 des conspirateurs, parmi lesquels miss Cavell ; contre les autres des peines sévères.

Me Kirschen essaya de démontrer dans sa plaidoirie qu'il

n'y avait pas organisation et que chacun des accusés n'était responsable que de ses propres actes et non de ceux des autres. Si miss Cavell avait assisté des dispersés, c'est qu'elle voulait les soustraire à une mort menaçante. Elle ne les avait nullement conduits à l'armée alliée, puisqu'elle les faisait conduire à la frontière, et qu'une fois la frontière franchie, ils étaient libres de se faire interner en Hollande. Tout au plus s'était-elle rendue coupable de *tentative de trahison.*

L'avocat demanda pour elle une peine légère, en déniant à la Cour martiale le droit de condamner à mort une infirmière qui avait soigné même des soldats allemands.

A la fin de l'audience Me Kirschen voulut parler à miss Cavell : un policier l'en empêcha en lui rappelant les ordres formels de l'auditeur, interdisant tout échange de paroles entre les inculpés et leur défenseur.

L'avocat dut quitter sa cliente en lui serrant simplement la main.

Le 9 octobre, le jugement fut débattu et prononcé *à l'insu des avocats et des accusés*, puis tenu secret après.

Edith Cavell et quatre autres inculpés : Philippe Baucq, Louise Thuliez, le pharmacien Séverin et la comtesse de Belleville, furent condamnés à mort.

Trois jours après, la sentence frappant miss Cavell et Philippe Baucq était exécutée.

§

A la suite de cette précipitation insolite, miss Cavell se vit privée du second degré de juridiction. Aucune révision, aucun appel à la clémence impériale, aucune intervention de neutres ne furent plus possibles.

Depuis l'arrestation, M. Brand Whitlock, ministre des Etats-Unis à Bruxelles (17), M. Hugh Gibson, secrétaire de la légation de ce pays (18), et le marquis de Villalobar,

(17) Chargé des intérêts de l'Angleterre.
(18) Actuellement ambassadeur à Bruxelles.

ministre d'Espagne, avaient fait tous leurs efforts pour protéger les intérêts de l'infirmière. La « Politische Abteilung » (Département politique) avait formellement promis de tenir les diplomates au courant de tous les développements de l'affaire.

Malgré cette promesse et dans le but déterminé de tromper les représentants des Etats-Unis et de l'Espagne, l'arrêt fut rendu clandestinement et les autorités allemandes décidèrent de le tenir secret jusqu'au moment de l'exécution, fixé au 12 octobre.

Le matin du 11 octobre, M. Brand Whitlock apprit que le jugement avait été prononcé et demanda au gouverneur von Bissing la commutation de la peine de mort.

Comme son appel restait sans réponse, il fit, bien que gravement malade, un nouvel appel, cette fois à la générosité et à la pitié du Baron von Lanken, chef de la « Politische Abteilung ».

Le soir du même jour, la légation américaine apprenait que l'exécution aurait lieu à l'aube.

Sur la prière du ministre alité, M. Gibson et Me de Leval, avocat-conseil de la légation, allèrent, en compagnie du ministre d'Espagne, tenter encore une suprême démarche en faveur de la condamnée, auprès du directeur de la « Politische Abteilung ».

Le Baron von Lanken et son personnel étaient absents : ils se divertissaient au music-hall.

On envoya un messager à cet établissement et enfin, un peu après 10 heures, le chef du Département politique rentrait avec le comte Harrach et von Falkenhausen, membres de ce département.

Il feignit d'abord d'ignorer la condamnation et déclara que, même si elle avait été prononcée, la condamnée ne serait pas exécutée avant quelques jours. Quand les visiteurs, sceptiques, demandèrent la vérification immédiate des faits, il hésita, mais finit par téléphoner au président de la Cour martiale : il fut alors obligé de confirmer que

l'exécution devait avoir lieu quelques heures plus tard.

Les visiteurs insistèrent pour la remise de l'exécution. M. Gibson invoqua le fait que la peine de mort n'avait été appliquée jusqu'à présent qu'aux espions et que miss Cavell *n'avait même pas été accusée d'espionnage par l'autorité allemande elle-même*. Il montra qu'un délai ne pouvait porter aucun tort à la cause allemande.

Von Lanken objecta que le gouverneur militaire de Bruxelles était le *Gerichtsherr* (Seigneur de la justice) et comme tel décidait en dernier lieu de la vie ou de la mort des condamnés, que le gouverneur général n'avait pas qualité pour intervenir.

Il consentit pourtant à aller lui parler en personne.

Au bout d'une demi-heure, il revenait en disant que le gouverneur militaire avait refusé de faire grâce.

Il ajouta — audacieusement — que, dans ces circonstances, *l'empereur lui-même ne pouvait pas intervenir*.

§

Le chef de la juridiction militaire allemande en Belgique était le général von Sauberzweig, gouverneur militaire de Bruxelles.

Général politicien, grand déportateur, fervent apôtre du *Kriegsbrauch in Landeskrieg*, le terrible code militaire allemand, il était partisan de la répression impitoyable de toute velléité de résistance de la part des Belges, au besoin à l'aide des mesures les plus cruelles et les plus arbitraires.

Pour cette répression il pouvait compter sur l'appui de M. Zimmermann et sur la complaisance du gouverneur général von Bissing.

Quant à l'affaire où étaient impliqués dès le début miss Cavell et Baucq, il était fermement résolu à être inexorable. Le 10 octobre, il confirmait par un ordre, terrible dans son laconisme tranchant — quatre mots — le jugement de la veille.

Le jugement et sa confirmation furent portés à la connaissance des condamnés le 11 octobre.

Le jour même, en ajournant l'exécution de la peine de mort contre trois des condamnés, en vue des recours en grâce pendants, il ordonnait *l'exécution immédiate* de Philippe Baucq et d'Edith Cavell.

Il estimait cette exécution immédiate nécessaire *dans l'intérêt de l'Etat*, c'est-à-dire pour des raisons politiques.

En faisant mettre à mort Philippe Baucq, von Sauberzweig voulait terrifier les patriotes belges ; en miss Cavell il voulait frapper l'Angleterre détestée. *Gottstrafe England!*

En cherchant à le justifier en invoquant l'intérêt de l'Etat, le général n'établissait-il pas lui-même l'iniquité de son ordre ?

D'ailleurs le meurtre de l'infirmière anglaise n'a jamais servi l'intérêt de l'Etat allemand.

Le pape et le roi d'Espagne intercédèrent en faveur des trois autres condamnés — Louise Thuliez, Louis Séverin et la comtesse de Belleville, — qui furent graciés par le Kaiser.

Ce qui prouve que le Baron von Lanken, en déclarant à M. Gibson que l'empereur lui-même ne pouvait pas intervenir, avait menti.

§

On avait refusé au chapelain anglais à Bruxelles, H. Sterling Gahan, d'aller voir et réconforter sa compatriote, le dernier jour de sa vie.

Ce refus néanmoins ne fut pas maintenu et, à 10 heures du soir, le 11 octobre, il put pénétrer dans la cellule de la condamnée qui, une heure auparavant, avait appris son exécution imminente.

Pourtant rien ne troublait la sérénité de son âme.

L'entrevue dura une heure. — Miss Cavell chargea M. Gahan de ses derniers messages pour ses parents et amis et ajouta : « Je n'ai aucune crainte. J'ai vu la mort si sou-

vent qu'elle ne me paraît ni étrange ni terrible. Je remercie Dieu pour ces dix semaines de paix avant la fin ; ma vie a toujours été agitée et pleine de difficultés. Ce temps de repos a été une grande faveur. Autour de moi tous ont été très bons, mais je tiens à dire, en face de Dieu et de l'éternité, que je me rends compte que le patriotisme seul ne suffit pas, je ne dois avoir ni haine ni amertume envers personne. »

Elle reçut des mains du chapelain le « divin message de consolation ». Il récita l'hymne : « Demeure avec nous, car voici la nuit qui descend... »

Elle répéta doucement la fin avec lui et, quand il la quitta, elle lui sourit en disant : « Nous nous reverrons ».

Le lendemain, à la pointe du jour, on transférait la condamnée dans une voiture cellulaire de la prison au Tir National.

Les autorités allemandes n'avaient pas permis à M. Gahan de l'accompagner. Mais l'aumônier militaire allemand, le pasteur Paul Le Seur, l'assista dans ses derniers moments et lui donna le réconfort des paroles liturgiques.

Quand miss Cavell fut arrivée au lieu du supplice, contigu à une galerie étroite régnant le long de l'Ecole de tir, et où se tenait le peloton d'exécution, on lui donna lecture de la sentence.

Puis le pasteur allemand prit la main de la frêle vierge et lui dit en anglais :

« *The grace of our Lord Jesus Christ and the love of God and the fellowship of the Holy Ghost be with thee now and for ever. Amen.* » (La grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ et l'amour de Dieu et la communion du Saint-Esprit soient avec toi maintenant et à jamais.)

Elle lui serra la main en retour et répondit : « *Tell Mr Gahan to tell my loved ones later on that my soul, as I hope, is saved and that I am glad to die for my country.* (Demandez à M. Gahan de dire plus tard à ceux qui me

sont chers que mon âme, comme je l'espère, est sauvée et que je suis contente de mourir pour mon pays.)

Le pasteur la conduisit à la chaise, plutôt tabouret à trois pieds, où les Allemands avaient l'habitude de placer les civils qu'ils allaient fusiller. On lui mit sur les yeux un bandeau qu'elle humecta de ses larmes.

Six soldats, commandés par un officier, formaient le peloton d'exécution. Le commissaire du gouvernement, Dr Stoeber, était présent.

Mais quand l'officier commanda aux soldats de mettre en joue, il se produisit un incident dramatique : un d'entre eux, nommé Rammler, chez qui la pitié semblait dominer le sens de la discipline, refusa de tirer sur l'infirmière en proie aux affres de la mort.

Immédiatement l'officier sortit son revolver d'ordonnance et brûla la cervelle au soldat rebelle. Les camarades du malheureux s'acquittèrent mieux de leur devoir envers la patrie et envoyèrent à la condamnée la salve mortelle, qui, à cinq pas de distance, la jeta à terre.

Après miss Cavell fut fusillé l'architecte Baucq. Ils furent enterrés, à quelques mètres de distance de l'endroit où ils étaient tombés, dans le terrain faisant partie du Tir National.

Après la délivrance de la Belgique en 1918, lors de l'exhumation des cadavres des suppliciés au Tir National, on retrouva le cercueil du soldat Rammler entre ceux de miss Cavell et de Baucq (19). Il avait été enterré le même jour et au même endroit que les deux victimes de la tyrannie allemande en Belgique.

Le surlendemain de l'exécution, le gouverneur-général von Bissing tenta de souiller la mémoire de l'héroïque

(19) Le cadavre du soldat allemand a été photographié dans le cercueil ouvert, après cette exhumation. L'exécution de miss Cavell, telle qu'on la voit dans le film *Dawn* (*L'Aube* à Paris), revu et corrigé d'après le désir allemand, n'est donc pas conforme à la vérité.

infirmière en l'accusant d'espionnage dans une proclamation qu'il fit coller sur les murs de Bruxelles.

La presse allemande eut soin de propager l'odieuse calomnie et parla désormais de l'espionne Cavell.

Le ministre américain et l'Ecole d'infirmières, que miss Cavell avait si longtemps dirigée, demandèrent dans une requête de pouvoir transporter son corps à cette école.

Cette requête fut repoussée.

A plusieurs reprises, le même ministre demanda les dernières lettres de l'infirmière, écrites la veille de sa mort, à sa mère et à ses amis.

Les autorités allemandes refusèrent encore, ayant peur qu'elles fussent publiées.

Le coin de terre où Edith Cavell fut inhumée reçut le nom de « Champ des Martyrs ».

La pierre et le bronze ont perpétué ses traits en Angleterre, en Belgique et à Paris.

§

Au commencement de 1928, alors que la brume du temps avait déjà estompé les événements les plus sanglants de la guerre et que de justes colères s'étaient apaisées, le gouvernement allemand, par des protestations aussi maladroites qu'inopportunes contre la projection du film *Dawn* à Londres, a suscité de nouveau des controverses douloureuses.

Et on a trouvé dans l'Allemagne républicaine un journal très répandu qui, pour justifier un crime commis par l'Allemagne monarchiste et agressive, a profané la mémoire d'une sainte femme en la plaçant à côté d'une Mata Hari.

En mars 1928, le journal hebdomadaire satirique *Kladderadatsch* (Tapage) rapprocha les deux noms dans un dessin, représentant en un diptyque l'exécution de miss Cavell et celle de Mata Hari.

La légende du premier panneau portait :

EXÉCUTION DE MISS CAVELL PAR LES ALLEMANDS

Voix dans le public : Massacreurs de femmes ! Barbares ! A bas les Boches !

Celle du deuxième panneau :

EXÉCUTION DE MATA HARI PAR LES FRANÇAIS

Voix dans le public : A mort les espions ! Vive la France ! A bas les Boches !

Au premier panneau, on voit à gauche des poings tendus, des yeux furibonds, des figures contractées.

Au deuxième panneau : battements de mains, figures épanouies, yeux rieurs.

Pour souligner que les deux exécutions étaient absolument identiques (par conséquent que les Français n'avaient pas le droit de reprocher miss Cavell aux Allemands), le dessinateur avait tracé les mêmes silhouettes de quatre soldats exécuteurs sur chacun des deux panneaux. Seulement, les soldats allemands portent le casque à pointe, les Français le casque ordinaire.

Il aurait donné un document plus authentique, si son crayon n'avait pas oublié le soldat Rammler, exécuté (lui sans aucun jugement), en même temps que la condamnée, parce qu'il était trop « humain ».

Ce refus du malheureux soldat ne prouve-t-il pas suffisamment que les affaires miss Cavell et Mata Hari étaient loin d'être identiques ?

Identiques ? !

Mais, le seul rapprochement de ces deux noms, par un journal allemand, ne constitue-t-il pas une infamie ?

XXV

Mata Hari, le Kronprinz et l'Allemagne

En 1923, lorsque « sur le Rhin et la Ruhr, sur le Wupper et la Vistule, étincelaient des baïonnettes étrangères », parut à Leipzig un livre intitulé :

DER DEUTSCHE KRONPRINZ UND DIE FRAUEN IN SEINEM LEBEN, *nach authentischen Aufzeichnungen, Belegen und Untersuchungen* (20).

Dans les premières éditions, l'auteur avait gardé l'anonymat, probablement à cause des baïonnettes françaises sur la Ruhr, mais dans les éditions ultérieures il se révéla comme l'auteur d'un livre connu : DIE SCHWARZE SCHMACH, *der Roman des geschändeten Deutschland* (La Honte noire, roman de l'Allemagne déshonorée), protestation romancée contre la présence des soldats noirs dans l'armée d'occupation française.

Le livre de Guido Kreutzer sur le Kronprinz est une espèce de plaidoyer en faveur de l'homme dont Louis Dumur, dans son magistral roman, *Le Boucher de Verdun*, a fait un portrait moins flatteur, mais plus véridique.

Guido Kreutzer est resté, en république allemande, un vassal fidèle du suzerain dans l'infortune. Nationaliste fervent, il n'a pas voulu être de ceux qui brûlent aujourd'hui ce qu'ils ont adoré hier.

Il se rend compte que le dieu allemand, après avoir si longtemps béni les glorieux drapeaux de l'Empire, a détourné, en courroux, son visage du peuple élu et toujours victorieux, et que les ténèbres de la nuit couvrent les terres allemandes.

Le peuple allemand a perdu la foi dans sa destinée, la confiance dans sa dynastie. Par son livre, l'auteur voudrait rendre à des milliers de ses compatriotes la foi perdue et la confiance disparue, pour lui inséparables du destin des Hohenzollern.

Son livre tend à défendre les représentants de cette dynastie déchue contre les reproches et les injures que, après l'écroulement de la monarchie, on leur a lancés à la tête.

Comme le Kronprinz se trouvait le représentant le plus

(20) *Le Kronprinz allemand et les femmes dans sa vie*, d'après des notes, des documents et des recherches authentiques.

en vue du régime monarchique, on l'a attaqué en premier lieu, et de la façon la plus véhémente.

Mais comme dans la vie politique de son pays il a joué un rôle très effacé et cela jusqu'à l'abdication de son père, ses ennemis ont lancé leurs traits empoisonnés presque exclusivement sur ses relations avec les femmes.

Ils lui ont reproché d'être un roué sans scrupule, un chasseur de femmes sans cerveau, que même la mort, faisant sa moisson sanglante sur le front, et les hécatombes de jeunes vies allemandes n'ont pu arrêter dans ses mauvaises passions et la poursuite de ses aventures galantes.

Ainsi la calomnie et le mensonge, la jalousie et l'envie auraient créé un Kronprinz de légende, une caricature du ci-devant héritier impérial, « qui fut la victime de son malheureux père » (21).

Guido Kreutzer prétend rétablir la vérité historique et combat dans ce but les romans tendancieux, publiés à l'étranger, qui ont outragé et sali le Kronprinz.

Il dit avoir écrit dans son livre la vérité nue, et avoir chaque fois de nouveau « passé au crible son riche matériel de notes authentiques et de documents absolument sûrs ».

Tous ceux qui ont écrit sur Mata Hari ont désigné le Kronprinz comme un de ses amants.

Dans le chapitre de son livre consacré à Mata Hari (p.91-106), Kreutzer dit que le prince ne l'a jamais connue, ne lui a jamais adressé la parole.

La thèse de l'innocence de Mata Hari et celle de son amour idéal pour le Kronprinz mises à part, le livre de Guido Kreutzer donne des détails fort intéressants sur les véritables sentiments de l'espionne à l'égard de la France et de l'Allemagne.

(21) « Le malheureux père » et sa « victime » se portent très bien. Le châtelain de Doorn et son fils aîné, châtelain d'Oelz en Silésie, vivent tous les deux dans l'opulence. Une autre victime, l'empereur Charles d'Autriche, expia pour les deux Hohenzollern : il mourut en exil et dans un dénuement absolu.

§

L'auteur nous conduit en 1912 ou 13 dans le hall de l'hôtel Bristol, *Unter den Linden*, à Berlin, où, pour le « five o'clock tea » se trouve réuni un public d'élite : courtisans, junkers, ploutocrates, étrangers de marque, quelques rares demi-mondaines de très grand style.

Monde disparu d'une culture, d'une esthétique, d'une réserve naturelle et aimable, qui ne reviendront jamais.

L'auteur est là avec un ami. En face d'eux, dans un coin de fenêtre, ils remarquent une femme qui attire leur attention par un extérieur exotique.

L'ovale du visage, encadré de cheveux sombres à la Cléo de Mérode, est étroit. Nerveux le jeu incessant des mains. D'une rare séduction, l'éclat lumineux des yeux noirs qui pourtant semblent légèrement voilés.

Mata Hari, la danseuse au corps souple et au jeu enchanteur.

Elle était originaire du paradisiaque (!) Soerabaia (?), fille d'un Hollandais et d'une Javanaise, venue en Europe et aussi en Allemagne pour nous montrer son art original et reproduire les rythmes mystiques des danses du lointain Sud-Est.

Et un brillant début au « Wintergarten » (Jardin d'Hiver) de Berlin répondit à la renommée triomphale qui l'avait précédée.

Cette femme intéressante nous montrait les plus superbes dents du monde, causait avec aisance dans un allemand entremêlé de hollandais et d'indien (!) et elle passait sans transition au français ou à l'anglais.

Elle parlait peu d'elle-même. Mais un très fin sourire de malice féminine errait sur ses lèvres dès qu'on cherchait à lui dire, sans aucune intention conquérante, un mot flatteur et galant.

Avec un grand charme elle savait conter ses aventures dans tous les pays du monde. Elle connaissait New-York (?) comme Sydney (?), San Francisco (?) comme le Caire. Mais elle avait aussi fait connaissance avec la courtoisie maquillée de l'Europe par mille propositions de viveurs princiers et de noceurs bizarres.

Intermèdes capricieux qui la faisaient à peine sourire encore vaguement.

Car elle s'était tirée de tout cela sans perdre son indépendance et sa liberté dans une vie qu'elle s'était bâtie de ses propres mains.

Pour elle il n'y avait ni situations, ni états d'âme auxquels elle se laissât prendre. Et les protestations d'amitié des grands seigneurs, elle les acceptait avec la même calme indifférence que l'admiration béate de quelque machiniste qui, à la dérobée, la suivait des yeux, quand, aux applaudissements frénétiques du public, elle rentrait dans les coulisses.

Et pourtant cette femme, qui voulait appartenir au monde entier, comme le monde entier lui appartenait, n'était ni frivole, ni sans cœur, ni insensible, ni blasée. Mais, dans son for intérieur, elle devait se sentir solitaire, car l'homme à qui appartenait son cœur restait inaccessible pour elle.

Dans les cimes des tilleuls flanquant la large chaussée jouaient déjà les ombres du jour tombant, lorsque nous quittâmes l'hôtel Bristol et descendîmes la merveilleuse avenue historique dans la direction du Château Impérial.

Mata Hari parlait de ses combats et de ses luttes, de ses projets et de ses espoirs, racontait en passant un épisode comique qu'elle avait vécu quelque part, dans le monde... — lorsque derrière nous, de la « Brandenburger Tor (22), partirent des acclamations. En même temps, on perçut la crépitation d'une automobile qui s'approchait rapidement.

« Le Kronprinz !... Voilà le Kronprinz !! »

En un clin d'œil les deux trottoirs furent noirs de monde. On vit se soulever des chapeaux, s'agiter des mouchoirs, on entendit des voix confuses, criant « Hoch »(23).

Nous avions également ralenti notre marche.

L'auto du Kronprinz passait déjà comme une trombe. Au fond de la voiture découverte, un adjudant à son côté, le Kronprinz. Il portait l'uniforme du premier régiment des hussards de Dantzig, qu'il commandait alors. Probablement était-il en congé à Berlin pour affaire de service ou raison de famille, et se rendait-il au Château.

Comme les Berlinois l'ont vu souvent : un peu penché en avant, la main portée sans arrêt à la visière de la casquette militaire ;

(22) Porte de Brandebourg.

(23) Der Kronprinz lebe hoch ! (Vive le Kronprinz !)

sur la figure fraîche, hâlée par le grand air et le soleil, son sourire aimable et bienveillant, d'un effet si fascinateur.

Quelques secondes... et l'auto était déjà au coin de la Kranzler Strasse.

Cependant, au moment où le Kronprinz passait devant nous, j'avais, comme par hasard, regardé Mata Hari pour voir l'impression que faisait sur elle, femme du grand monde international, le futur empereur d'Allemagne.

J'avais vu une certaine fixité dans son regard et entendu jaillir de ses lèvres un cri soudain, saccadé que, dans le bruit infernal du moteur, je n'avais pu percevoir nettement.

Quand nous continuâmes notre chemin, sa vivacité naturelle s'était évanouie, — elle ne parlait plus que par monosyllabes, elle était pensive, rêveuse.

Nous ne risquâmes aucune question indiscrète. Peu après elle prit congé de nous sous le prétexte qu'elle avait donné rendez-vous à des amis pour le souper. Elle nous quitta en toute hâte et nous ne pûmes nous expliquer ce subit changement d'humeur.

Sur le chemin du retour, mes pensées s'arrêtaient toujours à cette scène, qui avait passé comme un éclair et qu'il était si difficile d'expliquer.

Après coup, il me sembla qu'au moment du passage du Kronprinz les yeux noirs de Mata Hari avaient eu je ne sais quoi d'hypnotique ou avaient exprimé un désir angoissé, que je ne pourrais traduire en paroles...

Lorsque soudain un horrible soupçon me passa par le cerveau.

Un attentat !

Sans doute était-il ridicule d'attribuer à cette grande artiste de renommée mondiale les ambitions d'un bandit politique.

Pourtant... l'histoire universelle cite assez d'exemples... D'ailleurs, une étrangère, peut-être pour des motifs inconnus une ennemie fanatique de l'Allemagne, ne pouvait-elle pas croire, dans son aveugle exaltation, frapper, dans la personne de l'héritier du trône, d'une façon décisive, l'Empire lui-même ?

Les femmes ignorent la froide logique, mais quand elles sont en outre infectées par la politique elles sont poussées exclusivement par leurs impulsions et leurs intuitions.

Par conséquent, il était toujours théoriquement possible que mon soupçon subitement né ne fût pas pure folie.

Quand j'en parlai à mon ami, il me traita en riant de fantaisiste.

Le surlendemain, la Javanaise (!) lui écrivit un mot pour le prier de venir la voir.

Il la trouva dans le salon de son hôtel, dans la même disposition d'esprit où elle nous avait quittés deux jours plus tôt, *Unter den Linden*.

Avec un sourire las elle lui tendit la main, l'invita d'un geste à s'asseoir près d'un guéridon déjà couvert d'un napperon, lui servit du thé et des craquelins.

Et au beau milieu de la conversation elle lui demanda sans aucune transition :

— Pardon, connaissez-vous quelqu'un qui soit en bonnes relations avec le maréchalat de la Cour du Kronprinz ou avec lui-même ? Je voudrais bien qu'on me procure l'occasion de danser pour lui dans le cadre d'un milieu privé.

— Vous voudriez....

Elle l'interrompit d'un signe de tête rapide.

— Vous m'obligeriez infiniment en ne me posant pas de questions, auxquelles je ne saurais répondre d'aucune façon. Même vos muettes combinaisons restent une erreur. Je ne veux même pas être distinguée par le Kronprinz allemand. Je voudrais seulement, grâce à vous, arriver à ce qu'il me voie danser. Voudriez-vous faire le nécessaire ?

Et sur ces mots, de nouveau l'expression hypnotique et énigmatique que j'avais vue moi-même brilla dans ses yeux.

Mon ami lui promit de faire sans délai les démarches nécessaires. Mais, bien que je m'abstinsse de l'influencer en quoi que ce soit, mon vague soupçon, dont, au début, il s'était moqué comme d'une absurdité, semblait avoir fini par l'impressionner, car il négligeait d'organiser cette représentation extraordinaire si ardemment désirée.

Sur ces entrefaites le mois tirait à sa fin. Le dernier jour, Mata Hari quitta Berlin, désillusionnée. L'année 1914 vit la belle danseuse aux Folies-Bergère à Paris.

Mais avec le début de la guerre mondiale commença la terrible tragédie qui devait trouver son dénouement dans l'exécution de

Mata Hari. Les juges de la « nation la plus chevaleresque du monde » rendirent contre cette femme le jugement le plus monstrueux de l'histoire de la guerre. Et les balles de soldats français l'exécutèrent.

Le délit dont on l'avait chargée était :

Espionnage au service de l'Allemagne !

Toutefois, avant qu'on fît à Mata Hari le procès le plus odieux que connaisse la criminologie étrangère, mon ami, par un heureux hasard, la rencontra encore une fois à Cologne, place de la Gare.

— Vous ici, *meine liebe gnädige Frau* (24) ? lui dit-il. Je suis on ne peut plus surpris, car je vous croyais faisant votre entrée triomphale dans le Paris délivré.

Mata Hari ne semblait pas étonnée le moins du monde.

— Oui, une rencontre imprévue. Mais des motifs d'ordre personnel m'ont ramenée pour un court séjour dans ma pauvre Allemagne chérie. Dans quel état je l'ai retrouvée !

Elle se tut soudain et enfila une rue latérale déserte.

Mon ami resta à côté d'elle et d'une voix sourde il lui dit :

— Je bénis le hasard qui, en des jours si sombres, nous a de nouveau réunis. Qui sait quand il nous sera encore favorable ? Vous, *gnädige Frau* (25), vous allez retourner sans doute au pays de notre ennemi héréditaire, tandis que moi je dois attendre ici l'heure fatale de l'Allemagne. Mais je sais que votre cœur bat pour nous.

Elle répondit d'une voix lasse et monotone :

— Il est douteux que je revoie encore l'Allemagne, car de toute façon je ne pourrais pas partager sa joie ; mais ses souffrances me rendraient encore plus misérable que je ne le suis à présent.

Tout à coup elle étreignit son bras. L'angoisse s'alluma dans ses yeux sombres. Presque malgré elle sortirent de ses lèvres ces mots :

— Est-ce que finalement l'Allemagne pourra triompher encore, et le Kaiser et son fils aîné entreront-ils un jour vainqueurs par la Porte de Brandebourg pour descendre l'Avenue des Tilleuls dans la direction du Château ? !... Mais non, voilà des rêves qui ne pourront jamais se réaliser. Tout un monde déchirera ces voiles

(24) Chère madame.
(25) Madame.

de la fantaisie, par la haine et les insultes... Il sera vaincu, tourmenté, déshonoré, calomnié... Jamais plus il ne portera, aux acclamations des Berlinois, la main à la visière de sa casquette... Vous souvenez-vous... du jour où nous sortions de l'hôtel Bristol et qu'il passait, en souriant vaguement?...

— Ne vous inquiétez de rien, *gnädige Frau*. Nous espérons toujours que notre juste cause triomphera. Nos armées tiennent toujours et la patrie croit en elles et en leur force. Nos guides regardent toujours devant eux. Jamais l'Allemagne n'a été plus forte que quand les obstacles étaient quasi insurmontables.

Il répéta en confirmant les paroles qu'il venait de prononcer :

— Oui, nos guides, le Kronprinz aussi, ont bon courage. Jusqu'à présent je n'avais aucune idée qu'un si profond amour vous attachât à l'Allemagne. Maintenant que je le sais, j'ose vous donner cette consolation : N'ayez pas trop peur pour nous.

Elle ne semblait plus avoir entendu tout cela. Un seul mot était entré dans ses oreilles. Et dès qu'il se tut elle le répéta :

— Le Kronprinz ! Savez-vous quelque chose de lui ? Comment parle-t-on de lui en Allemagne ? L'aime-t-on encore, a-t-on confiance en lui ?

Enfin mon ami comprit et répondit d'un ton rassurant comme s'il s'agissait de tranquilliser un enfant peureux :

— Oui, Madame, on aime le Kronprinz, en qui s'incarne pour nous l'espoir de la grande et libre Allemagne de l'avenir, qui depuis de longs mois lutte de toutes ses forces pour sa place au soleil. Mais on l'aime autrement que... vous ne l'aimez !

Malgré elle, elle avait baissé la tête, comme si elle avait honte que la perspicacité de son interlocuteur eût découvert un secret soigneusement gardé et arraché le voile de son âme.

Pendant des minutes, elle marcha à côté de lui, sans desserrer les dents.

Elle finit par reprendre la parole :

— Je tremble pour lui, parce que la haine de l'Entente ne s'adresse pas tant à l'empereur qu'à son fils aîné. Au cas d'un triomphe allemand, on redoute sa force inusée et l'attachement des masses populaires. Si vous saviez comme la presse parisienne le couvre des plus basses et des plus ignobles injures et que beaucoup de ces articles sont repris par les journaux de Londres et de New-York ! Et si réellement, comme on le prétend toujours,

la presse reflète le peuple comme dans un miroir, alors les Français sont restés ce qu'ils ont été toujours (*was sie immer schon waren*) : la plus sale nation du monde (*die schmierigste Nation der Welt*)!... Dans le cours de la guerre j'ai lu des articles innombrables ; chacun n'a rendu que plus profonde ma répugnance d'une manière de combattre si peu chevaleresque ; je n'ai ajouté foi à aucun de ces articles, — parce que...

Malgré elle, elle recula devant l'aveu qui montait à ses lèvres et qu'elle traduisit pourtant en paroles :

— Parce que... de grâce, ne riez pas, quelque fantaisiste que cela puisse vous sonner aux oreilles... parce que je me sens attachée au Kronprinz allemand par je ne sais quels liens énigmatiques.

— Je ne ris pas d'un pareil aveu, Madame. Et puis — fantaisiste... Quand le cœur d'une femme bat pour un homme, elle désirera toujours ardemment de faire sienne sa destinée à lui.

Un souffle profond souleva sa poitrine.

— Oui — je l'ai aimé ; je l'aime toujours. Et cela fait tant de bien quand enfin on peut en parler librement. N'oubliez pas les longs mois que j'ai dû vivre entourée de ses pires ennemis et calomniateurs et qui ont rendu si douloureux mon silence forcé.

— S'il en est ainsi, racontez-moi donc l'histoire de votre amour, *gnädige Frau*. Pourvu que, en raison de notre vieille amitié, vous ayez assez de confiance en moi.

Elle l'emmena dans une petite pâtisserie écartée où, dans l'arrière-boutique, nous étions les seuls clients.

Là elle se mit à parler. Fébrile, nerveuse, d'un ton précipité, comme si les mots pourchassaient les souvenirs fuyants.

— Ai-je encore besoin de vous assurer que votre Kronprinz ignore tout de cet amour de danseuse ? Probablement ne m'a-t-il non plus jamais vue sur une scène, et peut-être connaît-il à peine mon nom. S'il en était autrement, ce ne serait un bonheur ni pour lui ni pour moi. Ne suffit-il pas qu'un être humain souffre, craigne et perde son sang à cause de son amour ?

Il l'examina avec surprise

— Vous dites, Madame, que vous n'avez jamais parlé au Kronprinz et que vous n'avez jamais eu l'occasion de faire sa connaissance personnelle ?

— Jamais. Et malgré cela... — Oui — et malgré cela ! confirma-t-elle.

Dans ces mots perçait comme une amertume pleine d'ironie. Puis elle reprit :

— Je l'ai vu pour la première fois au retour d'une revue à Berlin. Il causait avec un officier plus âgé à son côté. Sa figure, sa taille, son attitude me frappèrent. Ce n'est pas en héritier du trône impérial le plus puissant de l'Europe qu'il remercia pour les acclamations de la foule, mais en homme naturel et sans contrainte qui sourit à de bonnes connaissances. Je parlai de lui à mes amis avec enthousiasme. On m'avertit en riant, mais à ce moment cet avertissement n'était pas encore nécessaire.

Peu après j'eus le bonheur de le voir au Théâtre de l'Ouest, dans une loge à côté de la mienne. A plusieurs reprises il me jeta un regard. Probablement mon air exotique l'avait frappé. Finalement il appela sur moi l'attention de son compagnon militaire, qui m'examina avec le regard froid et mesuré du viveur expérimenté. Le Kronprinz, par contre, gardait sa réserve du meilleur goût. Il suivait avec un intérêt soutenu ce qui se passait sur la scène, ne montrait pas la moindre apathie et riait à gorge déployée de scènes innocentes. J'admirai de plus en plus et me mis à comparer. Pendant l'entr'acte on lui présenta une artiste. Il lui tendit la main et retint la sienne quelques secondes de plus que l'étiquette le permettait. Alors une jalousie brûlante monta en moi contre cette femme. J'aurais donné des années de ma vie pour pouvoir être ce soir-là à sa place.

Dans mon hôtel, de chers amis m'attendaient après le théâtre pour le souper. Mais sous un prétexte futile je me retirai tout de suite dans ma chambre.

Ce soir-là la présence d'étrangers me fut insupportable. Car à cette heure-là je me rendis compte que l'homme — non pas l'héritier de la couronne impériale allemande — était devenu ma fatalité. Jusqu'à ce moment-là je m'étais toujours gaussée de ces rêveurs exaltés qui croient au coup de foudre. Dès ce jour-là je ne le fis plus. Et dans la suite, dès que je me trouvais à Berlin, je recherchais inlassablement chaque possibilité de rencontrer le Kronprinz. La dernière fois — vous vous rappelez — nous l'avons vu ensemble *Unter den Linden.*

Elle se tut comme épuisée. Sur son visage étroit, étrangement

beau et doucement ambré, tremblait une émotion difficilement contenue. Mais une fois encore elle se maîtrisa.

— Maintenant vous connaissez l'histoire de mon amour pour le Kronprinz allemand. Vous taxerez cet amour d'innocent — d'innocent et de romanesque de la part d'une danseuse de music-hall javanaise qui n'a pas dans les veines une seule goutte de sang allemand. Et en effet il resta innocent jusqu'à mon arrivée à Paris pendant la guerre. Là je ne me suis pas toujours tue quand on poursuivait des plus basses injures les Boches, les Huns, le Kaiser et avant tout son fils aîné. Dans mon hôtel logeaient des diplomates et des officiers supérieurs français et alliés.

Au début on m'avait tenu des propos galants dans une forme plus ou moins chevaleresque. Mais quand une fois — et dans la suite plus fréquemment — je m'érigeai en défenseur de l'Allemagne et des Hohenzollern, on commença à me traiter en pestiférée. Peu après je fus obligée de changer d'hôtel. Même quand, il y a peu de temps, je demandai un passeport pour la Hollande, on me suscita des embarras. On pensait peut-être au dangereux voisinage de l'Allemagne. En outre, je sais qu'on m'a fait filer les dernières semaines à Paris.

— Et malgré cela vous voulez retourner à Paris, *gnädige Frau?*

— Demain, au plus tard, je dois partir.

Mon ami la conjura de rester en Allemagne. En vain. Elle prétextait des engagements qu'elle avait encore à remplir en France, sinon elle serait bientôt sans ressources. Néanmoins il ne cessa de chercher à la persuader par des paroles cordiales et des offres sincères.

Ce fut peine perdue. Il semblait qu'elle ne pensait et n'agissait plus que sous la force d'une auto-suggestion contre laquelle elle ne se défendait pas et peut-être ne voulait plus se défendre.

Seulement quand ensuite elle lui tendit la main pour prendre congé, il s'alluma une dernière fois une angoisse subite dans ses merveilleux yeux noirs :

— Quand, plus tard, vous verrez le jour où le Kronprinz fera, à côté de son père, son entrée triomphale dans Berlin, par la Porte de Brandebourg, pensez alors à une femme qui a énormément fait et énormément souffert pour son pays (*die für sein Land unendlich viel getan und erduldet hat*) !

Peu de mois après, une nouvelle terrifiante et sensationnelle parcourut le monde :

La célèbre danseuse Mata Hari avait été fusillée à Paris, après procédure sommaire (*standrechtlich erschossen*), pour prétendu espionnage en faveur de l'Allemagne.

XXVI

La succession de Mata Hari

Mata Hari ne laissait pas de testament. Sa fille unique était donc sa seule héritière.

Environ deux semaines avant l'exécution, M. Lecouturier avait été nommé, par ordonnance du Tribunal Civil, administrateur-séquestre de la succession.

Le 30 janvier 1918 eut lieu à Paris la vente publique des bijoux retirés de la prison de Saint-Lazare, du greffe du Conseil de guerre et de l'Élysée-Palace.

Le produit net de la vente restait un peu au-dessous de 15.000 fr. Les créances de ceux qui avaient été les fournisseurs à Paris de l'espionne dépassaient de beaucoup cette somme modique.

La vente publique du mobilier que Mata Hari avait possédé à La Haye se fit les 9 et 10 janvier de cette même année. Tout le beau monde de la résidence royale voulait voir l'intérieur de Mata Hari qu'elle avait caché, avec un soin jaloux, à tous les yeux, excepté à ceux de ses amants.

Aussi les jours de l'exposition publique y eut-il une foule de curieux et une longue file d'automobiles somptueuses stationna devant la maison où devait avoir lieu la vente et aux alentours.

Les belles dames de La Haye tenaient surtout à voir la chambre à coucher avec son « magnifique lit à deux personnes sur plate-forme, décoré d'or, avec taies et draps ornés de dentelles et d'entre-deux, avec matelas et édredon sur toute la largeur ».

Ce lit avait pour les nombreuses dames élégantes un rap-

port vague, lointain et rétrospectif avec les aventures amoureuses de la courtisane disparue et satisfaisait une curiosité malsaine.

Elles s'intéressaient à peine au reste des objets qui devaient être dispersés aux feux des enchères et parmi lesquels seules une statuette de Bouddha en bronze et une copie de «Psyché enlevée par les Zéphyrs», de Prudhon, pouvaient passer pour choses d'art.

Et peut-être considéraient-elles avec dédain les quatre cravaches de dames, les amazones, les bottes à l'écuyère qui rappelaient celle qui avait été un jour écuyère de cirque.

En Hollande comme à Paris, Mata Hari était toujours endettée. Rien d'étonnant donc qu'une grande partie du mobilier de la maison à La Haye ne fût pas payée.

Le plus clair du produit de la vente passa, comme quelques jours après à Paris, aux mains des créanciers.

Et l'héritière naturelle de Mata Hari n'a jamais rien reçu de la succession de sa mère.

Elle ne tenait au reste aucunement à l'argent que sa mère avait ramassé dans la boue de la prostitution et de la trahison.

XXVII

La fille de Mata Hari et son père

Depuis que Mata Hari, étant encore Mme Mac Leod, avait quitté définitivement le foyer conjugal, en 1903, elle ne s'occupait plus guère de sa fille.

En 1906 elle avait été déchue de ses droits maternels par le tribunal d'Arnhem, qui avait confié la tutelle de sa fille au père, en faveur de qui le jugement de divorce avait été rendu.

Elle avait toujours été dépourvue des sentiments d'une véritable mère. Pour trouver l'occasion de rencontrer ses amants, elle n'avait même pas hésité — nous l'avons raconté

plus haut (26) —à emmener sa fillette dans une maison de débauche et à souiller ainsi l'âme innocente de l'enfant.

Aussi les dérèglements de sa vie vagabonde, ses succès amoureux et pseudo-artistiques la consolèrent-ils bien vite de l'absence définitive de sa fille.

Pourtant il semble qu'un jour, plus de cinq ans après son divorce, elle ait eu, dans sa villa de Neuilly-Saint-James, conscience du vide affreux de son cœur et de sa vie : elle adressa au ministre de la Justice de son pays une requête où elle demandait l'intervention du gouvernement néerlandais pour la réintégrer dans ses droits de mère, ce qui lui permettrait de prendre sa fille avec elle.

Il est tout naturel que la réponse du ministre de la Justice ait été négative : on lui répondit tout simplement (septembre 1911) que l'affaire en question n'était pas de la compétence du gouvernement.

La petite Louise-Jeanne avait presque huit ans lorsque avait été prononcé le divorce de ses parents.

Son père, tuteur légal de la fillette, ne voulait plus vivre que pour cette enfant tendrement chérie et, dans ce but, il se refusait à lui-même toute joie et toute distraction. Collaborateur de quelques journaux, il se partageait entre sa fille et sa tâche journalistique. Rien que pour la pension de sa fillette il payait six cents florins par an, somme assez élevée au prix d'avant-guerre.

Mais à la longue il supportait mal la solitude et puis, il avait de plus en plus besoin de la présence de son enfant unique.

C'est pourquoi il se remaria, en novembre 1907, après une vie solitaire de quatre ans. Il épousa en secondes noces Mlle Elizabeth Van der Mast, beaucoup plus jeune que lui et qui, par sa beauté, avait attiré l'homme, si sensible au charme physique de la femme.

Hélas ! le second mariage ne fut pas plus heureux que

(26) Chap. VIII.

le premier. Les époux se séparèrent en 1912 et divorcèrent en 1917. La fille, née en 1909 de ce mariage, Norma Mac Leod, resta avec sa mère.

Le 3 octobre 1917 enfin, le commandant Mac Leod risqua une troisième fois sa chance dans la loterie du mariage et cette fois il eut le bonheur de gagner le gros lot.

Mlle Grietje Meyer, jeune femme de vingt-cinq ans, qui pendant plus de quatre ans avait été sa fidèle gouvernante, se trouvait être une excellente femme d'intérieur et avait toutes les qualités pour lui donner les joies du foyer conjugal auxquelles il avait toujours aspiré sans jamais les atteindre.

Et la troisième Mme Mac Leod sut donner à son vieux mari, qui était son aîné de trente-six ans, le bonheur qu'il méritait. Elle le comprenait, l'appréciait comme bon époux et excellent père. Elle avait de l'ordre, de l'économie et du courage et gérait de façon exemplaire les affaires du ménage, de sorte que le commandant Mac Leod, si mauvais financier lui-même, put enfin respirer librement sans être continuellement tourmenté par des soucis d'argent.

§

Après la séparation d'avec sa seconde femme en 1912, il avait envoyé sa fille Louise-Jeanne — *Non* dans l'intimité — à l'école normale d'institutrices à La Haye, et celle-ci ne venait que pour ses vacances dans la maison paternelle à Velp.

Lorsque, pendant la guerre, Mata Hari habitait La Haye, la jeune fille passait souvent devant la maison richement installée de sa mère.

Celle-ci savait que sa fille faisait ses études à La Haye. Une seule fois elle fit, par l'intermédiaire d'un avocat, une tentative pour la voir. Elle entama même dans ce but une correspondance avec son ex-mari, mais celui-ci lui ayant fait entendre que, si elle tenait tant à sa fille, elle pourrait bien l'aider financièrement, la correspondance s'arrêta net.

D'ailleurs la jeune fille ne tenait nullement à revoir sa

plus haut (26) — à emmener sa fillette dans une maison de débauche et à souiller ainsi l'âme innocente de l'enfant.

Aussi les dérèglements de sa vie vagabonde, ses succès amoureux et pseudo-artistiques la consolèrent-ils bien vite de l'absence définitive de sa fille.

Pourtant il semble qu'un jour, plus de cinq ans après son divorce, elle ait eu, dans sa villa de Neuilly-Saint-James, conscience du vide affreux de son cœur et de sa vie : elle adressa au ministre de la Justice de son pays une requête où elle demandait l'intervention du gouvernement néerlandais pour la réintégrer dans ses droits de mère, ce qui lui permettrait de prendre sa fille avec elle.

Il est tout naturel que la réponse du ministre de la Justice ait été négative : on lui répondit tout simplement (septembre 1911) que l'affaire en question n'était pas de la compétence du gouvernement.

La petite Louise-Jeanne avait presque huit ans lorsque avait été prononcé le divorce de ses parents.

Son père, tuteur légal de la fillette, ne voulait plus vivre que pour cette enfant tendrement chérie et, dans ce but, il se refusait à lui-même toute joie et toute distraction. Collaborateur de quelques journaux, il se partageait entre sa fille et sa tâche journalistique. Rien que pour la pension de sa fillette il payait six cents florins par an, somme assez élevée au prix d'avant-guerre.

Mais à la longue il supportait mal la solitude et puis, il avait de plus en plus besoin de la présence de son enfant unique.

C'est pourquoi il se remaria, en novembre 1907, après une vie solitaire de quatre ans. Il épousa en secondes noces Mlle Elizabeth Van der Mast, beaucoup plus jeune que lui et qui, par sa beauté, avait attiré l'homme, si sensible au charme physique de la femme.

Hélas ! le second mariage ne fut pas plus heureux que

(26) Chap. VIII.

le premier. Les époux se séparèrent en 1912 et divorcèrent en 1917. La fille, née en 1909 de ce mariage, Norma Mac Leod, resta avec sa mère.

Le 3 octobre 1917 enfin, le commandant Mac Leod risqua une troisième fois sa chance dans la loterie du mariage et cette fois il eut le bonheur de gagner le gros lot.

Mlle Grietje Meyer, jeune femme de vingt-cinq ans, qui pendant plus de quatre ans avait été sa fidèle gouvernante, se trouvait être une excellente femme d'intérieur et avait toutes les qualités pour lui donner les joies du foyer conjugal auxquelles il avait toujours aspiré sans jamais les atteindre.

Et la troisième Mme Mac Leod sut donner à son vieux mari, qui était son aîné de trente-six ans, le bonheur qu'il méritait. Elle le comprenait, l'appréciait comme bon époux et excellent père. Elle avait de l'ordre, de l'économie et du courage et gérait de façon exemplaire les affaires du ménage, de sorte que le commandant Mac Leod, si mauvais financier lui-même, put enfin respirer librement sans être continuellement tourmenté par des soucis d'argent.

§

Après la séparation d'avec sa seconde femme en 1912, il avait envoyé sa fille Louise-Jeanne — *Non* dans l'intimité — à l'école normale d'institutrices à La Haye, et celle-ci ne venait que pour ses vacances dans la maison paternelle à Velp.

Lorsque, pendant la guerre, Mata Hari habitait La Haye, la jeune fille passait souvent devant la maison richement installée de sa mère.

Celle-ci savait que sa fille faisait ses études à La Haye. Une seule fois elle fit, par l'intermédiaire d'un avocat, une tentative pour la voir. Elle entama même dans ce but une correspondance avec son ex-mari, mais celui-ci lui ayant fait entendre que, si elle tenait tant à sa fille, elle pourrait bien l'aider financièrement, la correspondance s'arrêta net.

D'ailleurs la jeune fille ne tenait nullement à revoir sa

mère, dont son cœur d'enfant semblait avoir gardé de mauvais souvenirs et qui était devenue une étrangère pour elle.

Louise-Jeanne Mac Leod avait le caractère hautain ; elle était fort entêtée et, de ce fait, ne démentait pas son origine frisonne. Mais elle était aimable avec tout le monde ; aussi tout le monde l'aimait.

Elle avait la vive intelligence de son père. Elle manifestait de grandes dispositions pour la musique et aurait pu facilement devenir une musicienne de profession. Elle était excellente pianiste et aimait aussi à pincer de la mandoline.

Après avoir passé brillamment son examen d'institutrice, elle fit la classe à Velp et accomplit les devoirs de son emploi à la satisfaction de son chef et de ses petits élèves.

Physiquement la jeune maîtresse d'école était une très belle femme, qui avait l'air plus distingué que sa mère. Svelte et très grande — à l'âge de vingt ans elle ne mesurait pas moins de 1 m. 80, — elle avait le teint foncé, plus foncé que Mata Hari, de beaux cheveux presque noirs, de grands yeux rieurs brun clair. Elle n'avait ni le nez fort, ni les grosses lèvres sensuelles de sa mère.

Elle n'en avait non plus ni la cupidité, ni l'égoïsme, ni le manque de dignité ; c'était une jeune fille sensible, bonne et parfaitement honorable. Elle disait toujours : « J'espère que je ne recevrai jamais rien de l'argent de Mata Hari. »

§

Au début de septembre 1919, la jeune fille devait partir pour Java comme institutrice d'école publique : le gouvernement de son pays l'avait mise à la disposition du Gouverneur général des Indes Néerlandaises.

Dès le 20 juin son passeport était prêt.

Elle était pleine de courage pour entreprendre ce grand voyage : elle pouvait quitter son père chéri sans trop d'inquiétude, parce qu'elle savait qu'il avait enfin épousé une femme qui le rendait heureux.

Mais une lourde fatalité semblait peser sur la descendance de Mata Hari. Son fils avait été frappé par une main criminelle ; sa fille devait être frappée, non moins brutalement, par la main implacable du Destin.

Ce fut dans la nuit du 9 au 10 août 1919, trois semaines avant le départ du paquebot pour les régions tropicales.

Le père, une seconde fois cruellement atteint dans sa tendresse paternelle, trouva, le matin de ce 10 août tragique, sa fille adorée morte dans son lit virginal. Pendant la nuit elle avait succombé, foudroyée par un mal subit et mystérieux.

Le docteur, appelé pour déterminer la cause du décès, hésita entre une syncope cardiaque et une hémorragie cérébrale : l'homme de la science lui-même ignorait, comme tout le monde, la vraie nature du mal qui avait terrassé cette belle jeune fille en fleur.

Louise-Jeanne Mac Leod, fille unique de Mata Hari, morte à vingt et un ans, dort son dernier sommeil dans un petit cimetière de village en Hollande.

§

Le père, brisé de douleur, fut, deux ans plus tard, un peu consolé de cette perte irréparable par la naissance de son dernier enfant, le 30 mars 1921, une fillette qui reçut le prénom de *Non*.

C'est par ce nom que la petite qui venait de naître devait rappeler la chère disparue, à qui son père, sa belle-mère et ses familiers avaient toujours donné ce nom dans l'intimité.

Et le père aima la petite *Non* avec la même tendresse qu'il avait eue pour la grande.

Pendant sept ans, l'enfant éclaira sa verte vieillesse d'une douce lueur.

Enfin l'heure fatidique sonna aussi pour le commandant Mac Leod.

Il tomba malade le 5 janvier 1928. La pneumonie qui l'avait atteint l'emporta peu après, dans la nuit du 9 au 10 janvier.

Il eut la satisfaction de voir sa fille Norma à son lit de mort.

Il fut enterré dans le petit cimetière Heiderust à Worth-Rheden, où reposait déjà sa fille Louise-Jeanne.

Sa dernière volonté avait été d'être inhumé dans la même tombe qu'elle.

Une humble pierre, ombragée d'un petit rosier, couvre la tombe et porte cette épitaphe, émouvante dans sa simplicité :

Onze Non	Notre Non
2 Mei 1898	2 mai 1898
10 Aug. 1919	10 août 1919
en haar vader.	*et son père.*
1 Maart 1856	1 mars 1856
9 Jan. 1928	9 janv. 1928

CHARLES S. HEYMANS.

(*A suivre.*)

REVUE DE LA QUINZAINE

—

LITTÉRATURE

Carlos Fischer : *La Vie au XVIIIe siècle. Les Salons*, Marcel Seheur. — André Billy: *La Vie amoureuse de Sophie Arnould*, Flammarion. — Rétif de la Bretonne : *La Vie de mon père*. Préface de Paul Bourget, Jules Tallandier. — Fernand Fleuret : *Supplément au spectateur nocturne de Restif de La Brétonne*. Cuivres et bois originaux de Laboureur, Edit. du Trianon. — Benjamin Constant : *Adolphe, Suivi de lettres du même auteur*. Préface par André Thérive, Payot. — *Œuvres complètes de Benjamin Constant, Adolphe*. Texte établi et présenté par Jacques Bompard, Edit. Fernand Roches. — Etienne Aubrée : *Lucile et René de Chateaubriand chez leurs sœurs de Fougères*, Honoré Champion. — Chateaubriand : *Scènes et portraits historiques*, recueillis et préfacés par Christian Melchior-Bonnet, Jules Tallandier.

Une nouvelle collection est née. Elle porte le titre général : *La Vie au XVIIIe siècle*, et prétend nous fournir en quelques courts volumes, d'ailleurs luxueusement imprimés et illustrés avec générosité, toutes les physionomies, si malaisées à pénétrer, à délimiter et à peindre, d'une époque complexe et attirante. Le directeur de cette collection, M. Georges Grappe, a cru devoir confier le soin de rédiger ces volumes d'histoire des mœurs à des gens que l'on peut considérer bien mieux comme des amateurs que comme des historiens. Il a abouti ainsi à nous soumettre des travaux riants, mais singulièrement artificiels.

Le premier tome de cette collection, consacré aux *Gens de Lettres*, fut élaboré par M. André Brulé, comédien de talent, dont c'était probablement le premier ouvrage. Nous n'en dirons rien, car on ne peut guère, devant le vide ou le néant, que s'étonner et se taire.

M. Carlos Fischer, chargé d'écrire le second tome, a choisi pour sujet : **Les Salons**, sujet entre tous difficile à traiter, nécessitant des connaissances très étendues, réclamant un vaste développement. M. Carlos Fischer dispose d'agréables qualités de style qui lui ont permis de nous présenter, avec beaucoup de charme, une simple façade des lieux d'assemblée d'autrefois où il croyai

nous faire pénétrer. Lisant ses pages colorées et pittoresques, nous avons eu sans cesse le sentiment de voir, devant nos yeux, se dérouler un film de cinéma. Les grandes pièces des hôtels où se réunissaient la société disparue s'ouvraient devant nous, d'abord vides, parées de leurs boiseries à arabesques, de leurs trumeaux, de leurs peintures. Elles se meublaient peu à peu de ces tables parsemées de marqueteries, de ces guéridons, de ces fauteuils et bergères qui inclinent M. Carlos Fischer à écrire : « On ne dira jamais assez ce que la conversation des gens de salon du XVIIIe siècle et la littérature de l'époque doivent aux tourneurs, aux tisseurs et aux décorateurs de la Régence et du règne de Louis le Bien-Aimé. » Elles se peuplaient ensuite de toutes sortes de fantoches agiles et souples, exubérants de gestes, grandes dames, seigneurs, abbés, etc...,mais qui agitaient les lèvres sans que nous pussions percevoir un mot de leurs conversations.

Sans doute, M. Carlos Fischer nous introduit-il partout où la mondaine du temps bavarde, aime, joue, de sa toilette au théâtre, nous initie-t il à quelques us et coutumes, fait-il défiler devant nous quelques modes et nous montre t il l'inconcevable frivolité d'un monde qui s'achemine vers l'abîme ; mais il demeure dans le vague, dédaigne de situer les groupes dans leur milieu réel, esquive la difficulté. Il ne veut, nous dit-il, point aborder l'étude des salons littéraires. Or, démuni de cette étude, si importante, que reste-t-il de son commentaire sur les salons ? La vérité est que M. Carlos Fischer manque un tantinet d'érudition. Visiblement sa bibliographie, qu'il ne donne point, se résume à peu de chose et l'on acquiert la certitude que des estampes et tableaux lui ont surtout fourni les éléments de sa relation.

Dans cette relation, le théâtre tient peu de place. Or on sait combien les gens du XVIIIe siècle lui accordaient de crédit. Il y avait constante interpénétration, pourrait-on dire, entre le monde pur et simple et le monde des comédiens. Les grands seigneurs prenaient volontiers leurs maîtresses sous les toits de l'Opéra et de la Comédie française et ils se livraient, pour l'amour d'elles, à mille folies dont les rapports de police nous révèlent les plus piquantes ou les plus dramatiques.

Parmi les actrices réputées de cette époque, Sophie Arnould mérite une attention particulière. M. André Billy vient de la choisir pour héroïne d'un charmant petit livre qui relève, par son

intérêt constant et sa valeur documentaire, la faiblesse habituelle de la collection « *Leurs Amours* », dans laquelle il est publié. Sous le titre : **La Vie amoureuse de Sophie Arnould**, ce petit livre contient, en réalité, une bonne biographie, enrichie de nombreux faits inédits et égayée, de-ci, de-là, par les curieux traits d'esprit de la comédienne, traits d'esprit que A. Deville recueillit dans son plaisant **Arnoldiana.**

Sophie Arnould était, au physique, plus piquante que belle ; elle sortait d'une famille bourgeoise de quelque distinction, qui se vantait de fréquenter gens de lettres et philosophes, mais que des conjonctures fâcheuses précipitèrent dans la misère. Son père tenait un hôtel. Sa mère était femme d'esprit. A celle-ci l'enfant dut, cela est probable, ses dons d'intelligence et une culture comprenant la musique, les lettres, le latin et l'italien. Encore en bas âge, elle fit la conquête de la princesse de Conti, en révélant, dans quelques cérémonies religieuses, la plus belle voix du monde. Bientôt présentée à la cour, protégée par la reine et par Mme de Pompadour, elle entrait à l'Opéra.

Son agrément, sous les hardes de la tragédie lyrique, l'attrait de son esprit déjà éveillé, lui valurent sans doute d'être tout de suite remarquée, car un vieux roquentin, M. de Malezieux, l'eût volontiers enrichie en l'épousant ; mais elle se souciait plus d'amour que de mariage. Elle feignit en bonne chattemite d'écouter le barbon, mais tandis qu'il la mignotait, elle se faisait enlever par un jeune et brillant seigneur, le comte de Lauraguais, dans des circonstances amusantes que rapporte M. André Billy. Ainsi commençait-elle par un éclat une carrière galante qui comptera parmi les plus déterminées et les plus cyniques.

Il semble que Sophie Arnould n'ait jamais pu tout à fait se détacher de l'empire qu'exerça sur elle ce premier amant. Aux tromperies réciproques, aux brouilles fréquentes succèdent de délicieuses réconciliations. La jeune femme met au monde plusieurs enfants nés des œuvres de ce galant. Elle aura dans la suite de nombreux adorateurs, et parmi les illustres de ces temps. Elle ne perdra point le contact avec l'initiateur.

M. André Billy nous fournit des renseignements de tous ordres sur son train, ses débauches, la fin de sa carrière où on la voit, dans la campagne du Luzarchs, se transformer en fermière. Il publie ses lettres typiques qui valent, malgré quelques passages

un peu libres, d'être mieux connues pour leur accent vraiment pittoresque. Enfin son petit livre fait avec ingéniosité ressortir l'esprit endiablé, incoercible, cinglant, sarcastique de cette étonnante pécore qui avait, sur toutes matières, un mot à dire et le disait, dût-il ensuite lui en cuire. C'est ce prodigieux esprit, bien mieux que son talent de comédienne, qui l'a sauvée de l'oubli.

§

Tous les écrivains qui ont eu l'occasion de s'occuper de Rétif de La Bretonne ont été pris par l'inquiétant attrait de ce conteur réaliste, d'une amoralité complète, mais qui sut si curieusement mêler, dans ses œuvres touffues, les pages d'une exquise ingénuité aux tableaux de la plus extrême dissipation. Tous ont souhaité que des éditeurs modernes réimprimassent les plus significatives de ces œuvres, celles en particulier où le cynique débauché, mué en moraliste, fait un retour vers son enfance et sa jeunesse et décrit avec un soin minutieux la vie rustique, car les éditions d'autrefois sont devenues rarissimes.

Nous constatons avec plaisir que ces vœux, maintes fois exprimés, ont été entendus. Déjà, *Monsieur Nicolas* a reparu sous une forme accessible aux petites bourses. **La Vie de mon père** vient, à son tour, de voir le jour, grâce à la bonne volonté de l'éditeur Jules Tallandier. Nous ne doutons point du succès de vente de ce livre qui constitue un document de premier ordre pour l'histoire des mœurs campagnardes au XVIIIe siècle.

Peut-être Rétif de La Bretonne a-t-il un peu embelli la peinture de son foyer familial où règne une atmosphère patriarcale vraiment agréable à respirer. L'homme ne se gênait point pour travestir la vérité. M. Paul Bourget, préfacier du volume, reste séduit, cela est visible, par la lecture ou la relecture de cette délectable bucolique. Il en vient à croire que La Bruyère mentit qui représenta le paysan sous la forme d'un misérable animal, vivant de racines et fécondant une glèbe qui ne lui procurait que misère. Le livre de Rétif lui fournit, en effet, la contre-partie riante du précédent et si sombre tableau.

Sans doute La Bruyère ne connut-il guère le paysan. Mais, même s'il parlait par ouï-dire, il avait quelques chances d'être bien renseigné. Le vrai paysan, le bûcheron, l'ouvrier sans terre au soleil, caste innombrable, n'a pas laissé de traces. Chez le

notaire, à la barre des juridictions, on ne rencontre que le paysan possesseur d'un bien. Le premier seul était tel que l'a portraituré le moraliste. Le second avait quelque fortune et bec et ongles pour se défendre. Il résistait à la violence du seigneur et portait ses plaintes jusque devant le Parlement de Paris. Le châtelain qui le voulait asservir n'avait d'autre ressource que de le ruiner en dépenses de procédure. C'est ce paysan aisé, instruit, magistrat de sa commune, maniant la charrue, mais aussi la plume, dont Rétif, son fils, a retracé l'honnête carrière, fondée sur le travail et l'autorité.

M. Fernand Fleuret, pour qui la vie et les écrits de Rétif n'ont point de secrets, en témoignerait sans doute. L'homme l'a intéressé au point qu'il n'a pas dédaigné de collaborer à une collection (encore une !) de pastiches ayant pour but de donner des suppléments modernes à des œuvres anciennes qualifiées et où il s'est chargé de fournir un **Supplément au Spectateur nocturne de Restif de La Bretonne**. Singulière collection ! Elle nécessite une grande science de l'imitation ! Elle survient à point à une époque où le plagiat est devenu un genre littéraire qui ne déshonore plus le plagiaire, qui lui vaut même d'être élevé à la dignité de *Doctor honoris causa* par les universités étrangères. On ne voit point, par contre, quel ragoût elle peut offrir aux lecteurs. Ses collaborateurs, pour la plupart, n'approcheront point, en effet, de leur modèle.

M. Fernand Fleuret cependant rejoint aisément Rétif en clarifiant son style. C'est le Rétif de l'âge mûr qu'il a contrefait, l'errant, le nomade, l'être équivoque qui s'en allait, de nuit, arpentant les rues et surprenant le mystère des maisons, bouges, repaires et claquedents. Des quatre récits que M. Fernand Fleuret nous offre, nous ne dirons rien, sinon qu'ils égalent, en verdeur et en pittoresque, ceux de son prédécesseur. Au surplus, ces récits ne relèvent point de notre rubrique.

§

Remontons des bas-fonds du réalisme où nous a conduit Rétif, et examinons succinctement quelques autres ouvrages récemment parus. Deux maisons d'édition ont lancé presque simultanément des réimpressions d'**Adolphe**, l'une des plus célèbres œuvres de Benjamin Constant. Ces deux réimpressions semblent

s'équivaloir en pureté de texte. L'une est intelligemment préfacée par M. André Thérive et contient, à la suite du roman, de très intéressantes lettres de l'amant de Mme de Staël ; l'autre forme le premier tome des **Œuvres complètes de Benjamin Constant**. M. Jacques Bompard y a joint une biographie succincte, mais substantielle, du curieux personnage, où il ne nous cèle rien des incertitudes de son esprit, révélées par le fameux *Cahier rouge*, et des aventures de sa carrière tourmentée. En appendice figurent des variantes et une bibliographie.

On sait que, dans cet ouvrage, Benjamin Constant relate ses tristes amours avec la baronne de Staël, amours dont il arriva à avoir la nausée. Ce « fil-à-la-patte » lui pesa horriblement. Aux heures enchanteresses succédèrent bientôt les heures pénibles et douloureuses. Le roman ne correspond pas toujours à la réalité ; des épisodes sont arrangés. Il reste d'une lecture fort émouvante et survivra à tous les écrits pesants de Mme de Staël.

Benjamin Constant ne semblait guère fait pour des passions durables. Il était, avec moins de grandeur et de génie, de l'étoffe de Chateaubriand dont il partageait l'inquiétude. Ce dernier continue à assembler les admirations posthumes et les livres se succèdent qui éclairent quelques faits nouveaux de sa vie ou de son œuvre. M. Etienne Aubrée, qui, vraisemblablement habite Fougères ou bien est originaire de cette ville, a voulu, par exemple, marquer tous les rapports que le grand lyrique en prose eut avec ladite ville.

Lucile et René de Chateaubriand chez leurs sœurs à Fougères, tel est le titre de son étude. En fait, on voit bien, dans cette étude, le séduisant René séjourner souvent à Fougères, s'y livrer même à un commerce de bas ; on voit bien également la tendre et mélancolique Lucile y vivre quelques moments émouvants de sa courte carrière, mais ce que l'on y rencontre surtout, c'est l'histoire très circonstanciée de leurs trois sœurs et celles des hôtels et des châteaux qui leur donnèrent asile. M. Etienne Aubrée publie, de-ci, de-là, quelques importants documents inédits, en particulier le contrat de mariage de Lucile. Son livre est, de plus, très précieux par sa partie iconographique qui assemble tous les portraits, souvent inconnus, de la famille Chateaubriand, de ses proches et de ses amis de prédilection.

Travail plein d'intérêt documentaire, mais présenté sans ordre et avec quelque maladresse.

Les Scènes et Portraits historiques que M. Christian Melchior-Bonnet a extraits des Œuvres de Chateaubriand, accompagnés d'une importante préface et de belles planches, sont, par contre, mis dans un ordre logique et choisis avec soin. Les *Mémoires d'outre-tombe* en fournissent la plus grande part, comme il semble naturel ; mais on y trouve aussi jusqu'à des passages de Mémoires fugitifs et jusqu'à des paragraphes de la *Vie de Rancé*. Ce recueil reflète bien toutes les formes d'esprit de Chateaubriand. Il présente, en outre, une image assez complète des sociétés que traversa l'écrivain et des faits politiques auxquels celui-ci fut mêlé.

ÉMILE MAGNE.

LES POÈMES

Emile Ripert : *Le train bleu*, Flammarion. — Maurice Caraco : *Dièse et Bémol*, « aux Éditions d'Art Humain ». — Jean Dayen : *Mezzo-Voce*, « la Brise ». — Gabriel Trotobas : *les Sonnets Précieux*, Draguignan, Olivier-Joullan. — Paul Villa : *Dans les Bruyères du Comminges*, Toulouse, les Frères Douladoure. — Jean Rateau-Landeville : *les Harpes du cœur*, « libr. de la Revue Française ». — Eugène Autric : *L'Urne d'Ivoire*, Chiberre. — Marcel Darchambeau : *Connaissance de soi-même*, Messein.

Provence, Languedoc, Corse, Algérie, Italie, *United States of America*, dans ces contrées diverses, certaines outre les mers, **le Train Bleu** emporte le poète qui les chante, car c'est toujours à Marseille qu'il s'embarque. M. Émile Ripert aime sa Provence natale, et, à chaque retour, il retrouve avec bonheur « la maison assise en haut de la colline », la belle, douce *Demeure au Soleil*, et l'arbre, pin toujours bruissant, le bel arbre planté le jour de sa naissance... J'ai connu, récemment, l'occasion d'exprimer mon estime pour certains poèmes de M. Ripert, je ne m'en dédis pas en présence de ce recueil plus complet, plus nombreux, peut-être aussi plus varié, dans l'unité d'un plan bien établi. Je ne suppose pas qu'il prétende à la gloire des farouches et sublimes porte-lyre dont l'héroïque véhémence retentit sur les tourmentes du monde comme la voix de la tempête, mais il est juste aussi que s'expriment des poètes en quelque sorte chroniqueurs de leurs impressions actuelles et successives, au gré de leurs désirs mobiles, de leurs enchantements, de leurs souvenirs. Il y a là une espèce de

lyrisme plus modeste, mais diapré et lucide, mobile et exaltant. Comprendre ainsi la tâche du poète et la bien remplir est déjà suffisamment admirable et n'empêche point qu'on y fonde, de-ci, de-là, l'expression plus pénétrante de quelque grave sentiment. Voilà où M. Ripert excelle, et il sied certes de l'en louer.

Il se trouve, par endroits au cours des poèmes que M. Maurice Caraco intitule **Dièse et Bémol**, d'honorables et fraîches images, mais la maladresse domine dans une facture hésitante. Je voudrais, pour ce débutant dont j'ignore tout et que j'ai lieu de croire extrêmement jeune, me montrer plein de rigueur et de sévérité. On sent indistincte encore et confuse une âme juvénile de poète véritable, on butte à tout instant sur des embarras où s'alourdit l'expression, où s'entrave la rime. Discipline, discipline, exercice sans complaisance d'assouplissement, volontaire netteté dans le développement ou (ce qui serait mieux) dans la hardiesse des suggestions, l'art ici, ou le métier, sont embryonnaires. Je redoute pour M. Caraco les louanges d'un salon ou l'adulation de ses amis.

Qu'un jeune homme naïf et étonné, puisque décidément la race n'en est point éteinte (*quoi qu'on die*) trouve pour se distraire de sa solitude et de son ennui une consolation à se soupirer à soi-même, **Mezzo Voce**, des poèmes sans prétention, on serait cruel de l'en dissuader. Au contraire, pour ma part, j'encouragerais plutôt ce passe-temps. J'estime que M. Jean Dayen est sincère, dans les premières lignes de sa dédicace : « A mi-voix... timidement, ces vers, écrits pour la plupart, dans le silence lourd des nuits de garde d'hôpital ou dans l'isolement frileux des veillées d'hiver, dans mon cher Limousin... Bien que beaucoup soient des vers de vingt ans, ils ont dû prendre, dans cette double atmosphère, un caractère inattendu de tristesse, de désabusement précoce, de nervosité prématurée. » — Non, cher monsieur, la nervosité ni surtout prématurée ne s'y découvre guère, la tristesse assurément, mais plus encore, rendez-vous-en compte, les échos d'un romantisme facile (*Pour une blonde*; *Sur un crâne de Jeune Fille*) et énormément d'ingénuité, et c'est ce qui vous sauve. Quelques morceaux sont plus robustes, paysages et lueurs d'un faire très parnassien. On ne s'aurait s'étonner que de tels vers soient écrits même avec amour, avec abandon, avec fièvre. Quant à les publier, était-ce vraiment nécessaire?

Les Sonnets Précieux de M. Gabriel Trotobas fourmillent d'excellentes qualités. Le vers est soigneusement empli d'images fines, précises, délicates; il chante; il évoque l'objet, et s'appuie de rimes ingénieuses, choisies avec adresse et discernement. Pure âme, semble-t-il, ici, d'artiste, et c'est le plus rare, en général, des dons chez un jeune débutant. Mais le premier sonnet est adressé à Paul Valéry :

> Tu poursuis sous les bois l'Ombre sœur, puis, pareil
> A Narcisse, tu bois ton cœur dans les eaux fraîches...

et l'on s'en aperçoit, il sait tirer profit des leçons d'un tel maître.

Dans les bruyères de Comminges, M. Paul Villa parcourt, en chasse, les roches et les ruines; par les soirs d'été ou sur les routes de l'automne, il s'enivre de solitude, écoutant la chanson du vent, cueillant l'eau de la source, prêt à la vision qui l'enchante, guettant l'éveil aussi du matin sur la montagne. Parfois, larmes, adieux, un souvenir de printemps amoureux s'empare de son rêve ou de sa pensée, et il chante une fleur, la source, l'absence même et la fugace fragilité du *toujours* proféré par les lèvres fiévreuses. Ces poèmes se composent de frais et charmants paysages, qu'anime un sentiment pur et sincère. Art délicat et aimable.

Me Henri-Robert, de l'Académie française, nous présente en une préface de quelques lignes l'auteur de ce recueil, **les Harpes du Cœur** : « le Dr Rateau-Landeville est un excellent médecin, un lettré délicat et un poète inspiré. Si la science de l'oto-rhino-laryngologie n'a point de secrets pour lui, il a aussi écrit un roman d'aventures métapsychiques qui porte un titre charmant : *Les Chercheurs d'âmes*, et même de beaux vers d'une noble inspiration... » Quoi encore? — « *Les Harpes du Cœur* portent l'empreinte des aspirations chrétiennes de l'auteur... Au collège, dans le début de ses études, deux auteurs ont laissé dans son esprit une empreinte ineffaçable : Homère et Virgile... Il a aimé la poésie qui lui faisait oublier l'horreur de la mort, embusquée dans toutes les salles de l'hôpital... Exalter partout la bonté, aider son prochain, le mener aux douceurs de l'Idéal, semble être le but de ses vers. » De plus, durant la guerre, sa conduite fut exemplaire. Mille motifs de réserver à l'homme la plus déférente considération, mais qui ne font pas de lui, et ne l'empêcheraient pas d'être, un poète. Je ne respecte pas la confusion des genres au point que

ma sympathie d'écrivain ou de critique se joigne à ma simple estime d'homme, lorsque je lis ceci, qu'on me donne pour des vers ou de la poésie :

Viens, le jardin s'éveille
Au récit de l'abeille.
Les arbres dans l'air bleu
D'un mouvement frileux
Mettent leurs robes neuves
Du vert des tendres fleuves...

Ou si l'on veut voir des alexandrins de la même mouture :

Soudain de l'onde froide, un bras terrible et vert,
Armé d'une ventouse âprement s'est ouvert
Et saisit le marin par les genoux. Sa bouche
Hideuse et dévorante aussitôt s'ouvre et touche
Le visage d'Ubor. — Soliane! je meurs!
S'écrit-il, et déjà d'autres ventouses sœurs
S'abattent sur son front...

Il y a *s'écrit-il*, je ne l'ai pas inventé, non plus que le reste, d'ailleurs. Est-ce ainsi que M. Rateau-Landeville entend (voir son introduction) que la poésie doive « suivre l'homme dans le progrès des Arts et des Sciences »? Est-ce en de tels vers que Me Henri-Robert, de l'Académie française, salue « de beaux vers d'une très noble inspiration »? Si un poète s'avisait de curer l'oreille d'un patient ou de présenter à la barre les excuses d'un assassin de façon à suivre aussi bien les progrès des Arts et des Sciences ou à faire montre d'une aussi noble inspiration, obtiendrait-il la faveur encourageante de Me Henri-Robert ou du docteur Rateau-Landeville? Il est permis, je l'espère, d'en douter.

Voici des vers faits avec soin, des poèmes suivis et même fermes, du chant peut-être et assurément parfois. Pourquoi néanmoins n'y a-t-il rien qui émeuve, qui charme ou transporte dans tout ce que déverse **l'Urne d'Ivoire** présentée par M. Eugène Autric? La nouveauté, l'audace d'une trouvaille personnelle y manque d'un bout à l'autre bout. Tout cela est correct, sans défaut, exact, mais demeure terne. Le métier même, pour suffisant qu'il soit, n'innove, n'essaye rien. Un écho sans sonorité puissante, rien de plus.

Le livre **Connaissance de Soi-même** est précédé d'une *Vie brève de Marcel Darchambeau, par son frère*. A treize ans,

il avait commencé à se chercher, à lire, à penser selon lui-même, à l'ombre des admirations qui l'avaient l'une après l'autre captivé. Il rencontra Duhamel, Vildrac, Bazalgette, Romains, il fut sensible à leur art et à leur parole, attentifs par-dessus tout à l'humain. Ensuite vinrent avec le bonheur de la famille fondée, les tristesses, les deuils, les difficultés et les soucis de l'existence, la maladie hélas! et, à vingt-cinq ans, la mort. Un an plus tard, ses vers sont réunis. Ils témoignent des aspirations d'une âme désintéressée, noble, éprise d'humanité meilleure et pure, et d'une rigueur de volonté en présence de l'art par quoi valent ces brefs poèmes en vers exempts de rime, à l'instar des poètes qu'ils révéraient; ce leur fut un chaleureux et remarquable disciple; il eût, comme on dit, été quelqu'un.

ANDRÉ FONTAINAS.

LES ROMANS

ROMANS EXOTIQUES ET COLONIAUX. —Jean Martet : *Gubbiah*, Albin Michel. — Myriam Harry : *Le Petit prince de Syrie*, Arthème Fayard. — Pierre Valmigère : *La Jonque d'or*, Société Française d'Editions pour tous.— Jehan Cendrieux : *François Phuoc, métis*, E. Fasquelle. — Lise de Maureilhac : *Aurora ou le rancho de l'Ombu*, Edition de la Vraie France. — Ferdinand Duchêne : *L'aventure de Sidi-Flouss*, Albin Michel. — Jean d'Esme : *Le Soleil d'Ethiopie*, Editions de la Nouvelle Revue Critique. — Bernard Combette : *L'Isolement*, Editions de la Nouvelle Revue Française. — Paul Wenz : *Le Jardin des coraux*, Calmann-Lévy. — Robert Randau : *Les Explorateurs*, Albin Michel. — Jean-Toussaint Samat : *Razava*, E. Fasquelle.

Depuis quelques années déjà, il semble qu'entre le roman français et le roman anglais un échange s'opère. Tandis que nos voisins font participer l'élément sexuel à leurs récits, nous introduisons l'aventure, et l'aventure lointaine, dans les nôtres. Ils cultivent davantage l'esprit ; nous, davantage l'humour. Mais il est rare que nous réussissions aussi bien que M. Jean Martet à donner l'impression d'avoir été traduits de l'anglais... Déjà, avec *Marion des Neiges*, cet écrivain était parvenu à ce résultat. Il récidive, ou renouvelle son exploit avec **Gubbiah** qui se passe, comme son précédent livre, dans une Amérique du Nord indéterminée, peut-être en Alaska, peut-être au milieu des Montagnes Rocheuses, parmi les trappeurs, les bûcherons, les Indiens et les Gitans. Cette fois, cependant, ce n'est point l'histoire d'un homme énergique que M. Martet a écrite, mais d'un faible, au contraire, tourmenté d'aspirations vagues ou d'idéalisme, et qui

éprouve le besoin de s'évader de la vie morne qu'il mène, sans savoir vers quoi, au juste, ni pourquoi faire... Une sorte de malchance semble attachée à lui, qui le rend funeste à tout ce qu'il aime, et c'est après avoir marché ou dégringolé de catastrophe en catastrophe, qu'il trouve, enfin, le repos dans la mort. Livre triste, comme on voit. Plus que triste même : amer ou désabusé. Mais livre fort, et dont se dégage, comme de beaucoup de romans anglais, du reste, l'idée de l'inflexible fatalité. Encore, néanmoins, qu'il y ait du tragique dans la vie de Gubbiah (il incendie une forêt, notamment, et tue un homme dans un duel au couteau), ce tragique s'enveloppe de dérision. Il grimace grotesquement, quand il ne prend pas, pour s'envelopper de rêve, des airs chimériques. On songe à Charlot (Charlie Chaplin) ou a Elpénor, ce compagnon d'Ulysse, dont M. Jean Giraudoux a si curieusement modernisé les traits, et qui surprend par son aspect lunaire dans la galerie grecque, laquelle ne fait pas entrer un tel type dans sa représentation mythologique de l'humain. M. Martet a su rendre sympathique, en dépit de ses tares, l'infortuné Gubbiah dont on pourrait dire qu'il est un raté, s'il avait fait plus que de rêver d'une existence supérieure à celle qu'il mène. Au vrai, c'est un velléitaire dont les événements font leur jouet. M. Martet a de belles qualités de conteur. Il est à la fois brutal et elliptique, et il tire de ce contraste des effets heureux. S'il n'a pas voyagé, il est tout imprégné de lectures d'œuvres de voyageurs, et il sait composer autour de ses vivantes scènes une atmosphère évocatrice.

Autour de la gracieuse, sensuelle et héroïque figure du bédouin Helal, dit Loup-Croissant, c'est la vie en Syrie sous la cruelle domination turque, puis — après la guerre et la délivrance — — sous la domination française, qu'évoque Mme Myriam Harry dans son dernier roman **Le petit prince de Syrie**. L'auteur de *La conquête de Jérusalem* est chez elle, dans son domaine, parmi les chrétiens de l'Asie Occidentale, et les mœurs lui sont familières auxquelles elle nous initie en une série de tableaux d'un art très adroitement impressionniste. Noces, festins, batailles, cérémonies religieuses, il y a tout ce qu'il faut dans son livre pour plaire aux curieux d'exotisme ; mais son information est de fraîche date, ou comme on dit, au courant des dernières nouveautés, et l'on s'explique, à la lire, la raison de certains

événements, comme la révolte des Druses, qu'une politique moins ignorante des peuples confiés à notre mandat eût pu prévoir et éviter. Pratiquer la tolérance, soit; mais afficher la libre pensée dans des pays où l'idée de patrie est liée à celle de race, et l'idée de race à celle de religion, c'est l'inconséquence même, et il faut vraiment que notre popularité et notre prestige aient des racines bien profondes en Syrie, pour avoir survécu aux maladresses, sinon aux fautes que nous y avons commises.

M. Pierre Valmigère, l'auteur de cette charmante *Otani* dont j'ai parlé, ici, il y a deux ans, publie un nouveau conte japonais, **La Jonque d'or**, où ses mêmes qualités s'affirment. L'amour de deux jeunes gens qui rivalisent de vertu, d'intelligence et de beauté en fait le sujet, et la matière n'en est pas très dense. Mais nous sommes au pays des haïkaïs, et M. Valmigère excelle à prêter à sa narration la finesse et la légèreté de ces petits poèmes. Cette fois, pourtant, ce n'est pas le Japon ancien, mais le Japon moderne qu'il évoque, dans le style de ces vieilles estampes d'une touche si délicate et d'un trait si preste que tout le monde connaît. Car, quoi qu'il dise dans la dédicace de son récit, il n'y a pas que des différences extérieures entre races ou nationalités, et c'est parce que ses personnages sont vrais, d'une vérité très particulière, qu'ils nous intéressent. Les signes de modernité qu'il leur prête, ou qu'il prête à certains d'entre eux, soulignent seulement avec drôlerie leurs caractères éternels. Je me demande, au surplus, quel artiste pourrait bien s'amuser à ne peindre des Japonais que pour montrer comme ils ressemblent à des Européens...

Comme Mme Chivas-Baron, naguère, M. Jehan Cendrieux plaide dans son roman indo-chinois : **François Phuoc**, en faveur des métis de l'Indo-Chine. Il paraît — et Mme Chivas-Baron nous l'avait déjà dit — que nos colons abandonnent là-bas, avec la plus complète insouciance, les enfants qu'ils ont des indigènes. Tel est le cas de Phuoc qui grandit entre sa mère Cô-Binh, une Annamite, et M. Dinh, le maître d'école, dans le village des Dix-Mille Vertus, près de Touraine. Ayant poussé son instruction plus loin que ne le font d'ordinaire ses pareils, grâce à la protection d'un inspecteur des douanes, il part pour Paris, où il devient étudiant, et retrouve son père. Il est si ému par cette découverte ou plutôt par cette reconnaissance fortuite, qu'il

se laisse écraser par un taxi. Pauvre Phuoc ! Mais il n'y a pas qu'aux métis qu'il arrive d'être victimes, à Paris, des accidents de la circulation. Aussi bien, reprocherai-je au roman de M. Jehan Cendrieux de se passer plus dans notre capitale qu'en Extrême-Orient. La première partie, qui évoque les mœurs et décrit les paysages de l'Annam, m'en a paru, pour cette raison, bien supérieure à la seconde.

Les lecteurs du *Mercure* connaissent **Aurora ou le rancho de l'Ombu**, de Mme Lise de Maureilhac, et l'on ne saurait reprocher à ce roman, comme à celui de M. Cendrieux, de manquer de pittoresque. Pourtant, c'est par des moyens simples, sans recherche facile de l'effet, que l'auteur qui a vécu, à n'en point douter, dans les pays qu'il décrit, réussit à nous donner l'impression de la vie du rancho dans la pampa. Mais l'exactitude minutieuse des peintures n'exclut pas, ici, la finesse de la psychologie. Mme de Maureilhac explique les sentiments de ses personnages par le milieu qui les fait naître et favorise leur développement. C'est un livre très remarquable qu'elle a écrit.

M. Ferdinand Duchêne, poursuivant la série de ses « Barbaresques », en donne, aujourd'hui, le huitième volume : **L'aventure de Sidi-Flouss**, *roman kabyle*. J'ai déjà dit les beaux dons de coloriste de M. Duchêne. Il ne les dément pas, cette fois encore, et confirme, de surcroît, la rigueur de son réalisme. La fresque est imposante que l'ensemble de ses œuvres compose à l'évocation des mœurs de notre Afrique du Nord. On ne laissera pas de trouver originale la donnée du présent récit qui met en scène, avec quelque chose du comique des *Mille et une Nuits*, un riche usurier du Tizi-Ouzou lequel, pressé de rendre gorge, s'entoure d'une garde, et se rit de la rage impuissante de ses ennemis,

Le nouveau roman de M. Jean d'Esme, **Le soleil d'Ethiopie**, n'échappe guère aux lois du romanesque en usage chez les conteurs qui croient devoir placer une aventure passionnelle étrange, ou d'un caractère exceptionnel, dans le cadre de paysages exotiques à dessein choisis, à cause de leur intensité. L'exemple de M. Pierre Benoît, du Pierre Benoît de l'*Atlantide* et de *La Châtelaine du Liban*, a tourneboulé bien des têtes ; mais non toujours sans profit pour elles... M. Jean d'Esme est, en effet, un auteur très lu, et qui — ma foi — mérite de l'être. Il narre avec habileté, c'est-à-dire qu'il sait retenir l'intérêt après l'avoir

capté, et il est pittoresque, animé, dramatique à souhait.

Bernard Combette, qui est mort des fièvres voilà quinze ans, tout au début de la guerre, n'était pas à proprement parler un romancier. C'était une nature ou, comme on disait naguère, un tempérament. Aussi bien, l'ouvrage posthume que l'on vient de publier de lui, **L'isolement**, et où l'on retrouve ses dons d'évocateur des pays lointains, est-il tout bonnement une manière de journal de voyage. C'est en Afrique, dans la forêt équatoriale, que Bernard Combette a pris les notes qui le composent. Notes un peu hâtives, et qu'il eût retouchées, sans doute, s'il avait vécu, mais où s'exprime l'acuité de son pouvoir de sentir, son humeur misanthropique et rêveuse, son amour désintéressé, mystique même, si je puis dire, du document. Bernard Combette n'avait rien d'un imaginatif ; mais sans doute était-il aussi trop sincère, trop attentif à voir et à fixer ce qu'il voyait pour se donner la peine de corser d'incidents romanesques les circonstances de ses voyages.

Le Jardin des coraux de M. Paul Wenz commence comme une idylle et s'achève comme un drame. M. Wenz, qui est un écrivain français établi en Australie, décrit avec beaucoup d'exactitude et d'éclat le paysage occidental de la plus grande île du monde. C'est dans un décor de Paradis terrestre, entre un horizon de mer rougie de coraux, et un horizon de montagnes couvertes d'une luxuriante verdure, qu'il fait naître et se développer les amours de Jock et de Jean. M. Wenz use d'une langue simple, mais saine, et son récit est attachant.

C'est fort bien fait que l'on ait réédité **les Explorateurs** de M. Robert Randau, ce second volume de sa « geste afritacaine », et qui compose avec le premier, *Les Colons*, un des tableaux les plus expressifs et les plus complets qui soient de notre activité conquérante et administrative dans l'Afrique du Nord. M. Randau se flatte de n'avoir pas mêlé des intrigues amoureuses et de mirifiques aventures à son récit, à l'exemple des romanciers qui *font* dans le pays chaud, comme il dit plaisamment. La vérité lui suffit ; elle me suffit, aussi, je l'avoue, et je passe, après cela sur ce qu'il peut y avoir, ici, de brutal dans son expression... M. Randau ne laisse pas, toutefois, de se contredire, quand après avoir reconnu l'amoralité de ses héros, il professe que « la conquête » ne fut pas « une affaire de trafiquants, mais

de civilisation ». N'importe. Son livre est vivant, et si l'on veut bien ne pas sourire du mot, instructif. Autant à cause de la compréhension que du pouvoir d'évocation dont il témoigne, je crois qu'il est, parmi les romans coloniaux, un de ceux qui resteront.

M. Jean-Toussaint Samat, l'auteur de *Camard, gardian*, est un écrivain descriptif, de la lignée de Flaubert, et c'est une sorte d'épopée qu'il nous donne aujourd'hui, avec **Razava** *ou la jeune fille — qui — aimait — jouer — avec — les hommes forts*. Razava est reine de la grande île de Madagascar, à une époque où notre drapeau n'y flottait pas encore. Par la faute de son père, le pouvoir est tombé aux mains de son oncle et tuteur, et sa dynastie s'éteindrait avec elle, au profit de cet ambitieux, si les vieux chefs, pour déjouer les projets de l'usurpateur, ne l'éveillaient à l'idée de son devoir. Il lui faut un héritier. Pour l'avoir, elle offre son trône, avec sa virginité, au vaillant qui vaincra le taureau symbolique, car le mythe mazdéen de Mithra semble revivre parmi son peuple... M. Jean-Toussaint Samat conte cette légende, qu'il a inventée de toutes pièces, en une prose rythmée et imagée du plus heureux effet. Ce sont, dit-il, les choses qui, à Madagascar même, lui ont inspiré son livre. Mais les choses ne parlent qu'aux poètes.

JOHN CHARPENTIER.

THÉATRE

La Nuit d'auberge, un acte en vers de M. Gabriel Nigond. — *La chienne du roi*, un acte de M. Henri Lavedan. — Un nouvel assaut de M. Jacques Copeau vers la place d'administrateur. — *Le feu qui reprend mal*, 3 actes de M. Jean Jacques Bernard, aux Français. — *La Lettre*, 3 actes, 5 tableaux, de M.-W. Somerset Maughan, traduction de M. Horace de Carbuccia, à l'Athénée.

La Comédie-Française nous a offert un spectacle coupé qui s'ajoute au bilan de ses nombreuses erreurs, sans l'aggraver, ni le compenser. Ce sont trois pièces dont deux annexions sans intérêt. L'unique nouveauté est une bluette, genre XVIIIe, due à M. Gabriel Nigond. Les vers octosyllabiques mêlés d'alexandrins, à l'instar d'*Amphitryon*, sont débités par M. Dessonnes et surtout Mme Cerny comme de la prose, sans doute pour préserver la Poésie de toute confusion. Voici l'historiette, très romanesque :

La nuit d'auberge. — Une marquise grisonnante se désole de ce que son fils unique veut suivre la carrière maritime. Elle

reçoit la visite du capitaine du vaisseau de guerre sur lequel il compte s'embarquer. Au cours de la causerie, qui a bientôt pris un tour confidentiel et sentimental, le commandant raconte une histoire de jeunesse. A la veille d'un embarquement, il a rencontré dans une auberge une jeune femme qui venait d'être brutalement délaissée, après cinq jours de mariage, par son époux relancé par une maîtresse. Elle brûlait de venger l'outrage, et le jeune officier de marine profita de ses dispositions. Puis les deux amants d'une nuit se sont séparés sans même s'être donné leurs noms. Au récit du commandant, la marquise reconnaît le complice de ces rapides voluptés auxquelles elle a dû son fils. Dès lors, elle se résigne plus aisément à la vocation de celui-ci, puisqu'il naviguera aux côtés et sous la protection de son père.

La chienne du Roi, c'est la du Barry, comme l'appelaient les révolutionnaires. N'était-elle pas une séduisante perruche? M. Lavedan est plein de sympathie pour la du Barry. Moi aussi. Mais je trouve qu'il sert assez mal son héroïne en lui prêtant, à la veille du couperet, une résignation et même une force morale singulièrement aventurées là. Tant par orgueil que par désir d'expiation, elle refuse l'évasion qui lui est offerte quand elle apprend que la reine vient de refuser la même offre. (L'évasion n'était possible que pour une seule personne, et la reine n'a pas voulu se séparer de ses enfants.) Combien la du Barry historique ne nous intéresse-t-elle pas davantage, avec ses offres de pauvre petit animal, avec ses supplications au bourreau!

L'acte pâle de M. Lavedan avait été représenté au théâtre Sarah-Bernhardt en 1913, avec Jane Hading. Mme Marquet lui succède, très en beauté, très dramatique, avec une voix un peu éraillée, qui n'est d'ailleurs pas sans séduction ainsi.

Le plat de résistance, ce sont les 3 actes de M. J.-J. Bernard, déjà donnés en 1921 par les Escholiers au théâtre Antoine. Aventure vraie ou vraisemblable, et même, si l'on veut, assez poignante parce que pas mal traitée. Mais ce n'est qu'une histoire sans les vraies fortes racines qui peuvent donner une émotion authentique.

En province, peu après l'armistice. La femme d'un professeur au lycée attend impatiemment le retour de son mari, prisonnier en Allemagne depuis 4 ans. Il revient, et le bonheur du couple devrait être complet. Mais le mari apprend qu'un officier américain a logé pendant plusieurs mois chez sa femme. La neurasthé-

n'e aidant, il devient une proie de la jalousie. Il accable sa gentille femme de soupçons et de scènes. Pourtant elle est restée parfaitement innocente. Tout au plus a-t-elle éprouvé quelque sympathie pour le gentleman américain, agréable et discret. Néanmoins, son mari lui rend la vie intenable, elle se propose de rejoindre l'Américain qui, sur le point de se rembarquer, lui a proposé par lettre de le suivre aux Etats-Unis. Mais, au dernier moment, soit tant par honnêteté native, traditionnelle, que par un reste d'amour pour son mari, elle se ravise et demeurera au foyer conjugal, où le feu paraît se ranimer un peu ; mais si peu...

Tout en reconnaissant que cette pièce consciencieuse, proprette, a droit, dans ses limites, à une certaine estime, je ne saurais aller jusqu'à l'enthousiasme que lui témoignent la plupart de mes confrères. Elle est grise, morne, monotone (4 personnages, dont 2 presque superflus). Et, en somme, elle n'a pas de dénouement, car il n'est pas douteux qu'après une accalmie passagère la morsure de la jalousie ressaisira le mari. Puis, d'une manière générale, la jalousie au théâtre, à moins de tourner au tragique comme celle d'Othello ou au comique comme celle de Sganarelle, n'est-elle pas un thème ingrat, surtout lorsqu'elle est injustifiée? Pour ma part, je ne me sens pas ému, mais singulièrement agacé quand je vois des gens assez sots ou maladifs pour gâcher le bonheur (et fût-ce le simple bonheur de goûter la paix) qu'ils ont sous la main.

M. Georges Leroy et Mme Madeleine Renaud vivent bien leurs rôles. Une petite chicane pourtant : à plusieurs reprises, tous deux s'embrassent, se bécotent d'une manière interminable. On voudrait leur dire : « N'en mettez plus. Nous voyons assez que vous vous aimez bien (pour le moment). C'est entendu ; vous faites longueur. »

§

Les amis de M. **Jacques Copeau** se sont mis en branle afin de faire donner congé à M. Emile Fabre, l'administrateur actuel des Français, et qu'il soit remplacé par M. Copeau. On a prié 140 ou 150 « notabilités » de signer une pétition au ministre dans ce sens.

On sait ce que valent de pareilles manifestations de l'intérêt et de la camaraderie sous l'apparence d'un idéal artistique. Puis

la plus grande partie des personnages que l'on engage bon gré mal gré là dedans, s'en moquent en vérité royalement. Ils se prêteraient aussi bien à n'importe quelles autres sollicitations. Si on les interroge, ils ne savent parfois même pas ce dont il s'agit. Quelques-uns protestent comme si cela avait la moindre importance. En quelque sorte, l'usage illicite du nom d'un homme politique peut ennuyer celui ci. On comprend, par exemple, que M. Herriot ait démenti publiquement d'avoir donné sa signature ni son acquiescement à la pétition en question. Il déclare au contraire qu'il a refusé d'en être : « Nous nous sommes tous couverts de ridicule, dit un autre des signataires, M. Paul Léautaud, voyez-vous la Comédie-Française transformée en Temple protestant ! ces divertissements de Molière dirigés par un pasteur » !

Encore une fois, M. Copeau, je le crains fort, sera prié de passer son chemin. Ce n'est point que je le désire. Point du tout. J'aime que, lorsque l'on est incapable sur un point où des gens vous croient passé maître, la preuve en puisse être faite à fond. On a vu cela déjà avec M. Antoine, qui jadis conduisit l'Odéon à la débâcle financière et morale. Pourquoi, après tout, empêcherait-on M. Copeau de sévir à son tour sur la Comédie Française ? Nos théâtres d'Etat n'en sont plus à une expérience désastreuse près. Mais peut-être pourrait-on simplement, pour ménager les deniers publics (et le jour où M. Fabre s'en irait), faire appel à un parfumeur millionnaire comme celui qui règne déjà à l'Opéra?

§

L'Athénée tient un succès. C'est sa coutume. Mais il y déroge en changeant de genre. Au lieu d'une de ces pièces fantaisistes (modèle Meilhac), mélange de comédie légère, de vaudeville et de conte bleu, il nous donne une pièce judiciaire et exotique. **La Lettre** n'ennuie pas, tient éveillé. Mais c'est très inférieur à *Pluie* et surtout au *Cercle*, du même.

La Lettre prend pour sujet un quiproquo judiciaire dont la clef ne tarde guère à être saisie par le spectateur le moins vif. C'est donc à peu près uniquement le cadre exotique qui, en réalité, est le véritable élément du succès. Rien n'a été négligé pour nous donner l'illusion d'être transportés dans ces parages luxuriants et au milieu de ces mœurs étranges. Il y a même de vrais Chinois, et une fort jolie Chinoise (personnage muet). Et le plus

chinois peut-être de tous est un faux Chinois : le comédien Etchepare dans le rôle d'un avocat indigène, admirablement grimé et imitant étonnamment l'accent chinois, du moins à l'estime de ceux qui, comme moi, sont bien incapables de contrôler.

Mme Soria remplit certes mieux qu'il ne le mérite un rôle très lourd, où elle déploie ses qualités pathétiques avec art et naturel. Après tout, au moins à mon goût, je crois bien que c'est son jeu personnel qui fait passer cet ouvrage, d'un genre et d'une facture bien piètres, bien usés. M. Rozenberg a campé une curieuse et sympathique figure d'avocat anglais.

A en croire MM. Henri Béraud et J. Kessel, M. Somerset Maugham devrait beaucoup à ses traducteurs. Le premier écrit :

... Il se trouve donc que M. Somerset Maugham a chez nous pour truchement Mme E. R. Blanchet et M. Horace de Carbuccia, c'est-à-dire qu'il sut, par sa bonne grâce, acquérir ce que le plus méticuleux, le plus exigeant ou le mieux informé de ses compatriotes n'eût peut-être point trouvé : des collaborateurs.

L'homme, entre tous délicat et charmant, qui dirige ce journal (1) adapta, avec le bonheur que l'on sait, *Pluie* et le *Cercle* à la scène parisienne. Il n'accepterait certainement point qu'on le louât dans sa propre maison. Pourtant, il souffrira que la voix de l'amitié se mêle ici à l'agréable chœur qui fêta son succès. Etc...

Et voici l'hommage du second :

Comme je regrette, en écrivant ces lignes, qu'H. de Carbuccia soit à la fois directeur de ce journal (2) et un ami si cher ! Je ne pourrai pas dire, sans être suspecté de partialité, que son adaptation a beaucoup contribué au succès de *la Lettre*, par sa souplesse, sa vigueur, son ingéniosité. J'espère toutefois que quelques-uns de mes lecteurs me feront l'honneur de croire que je n'y mets point de complaisance.

Le destinataire de ces gerbes, lui, n'y voit pas malice : il déguste. Nous aussi.

ANDRÉ ROUVEYRE.

LE MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

Maurice Schlick : *La théorie de la connaissance et la physique moderne*, « Scientia », 1er mai 1929. — Albert Mochi : *Notes en marge à « De l'explication dans les sciences » de M. Meyerson*, « Revue philosophique », juillet-

(1) *Gringoire*, direction H. de Carbuccia.
(2) *Item*.

août 1929. — André Lamouche : *Essai sur la méthode des sciences*, « Revue philosophique », juillet-août 1929. — Mémento.

Nous nous sommes appliqué, dans les trois dernières chroniques, à préciser les *récents progrès en physique théorique* d'après les dernières publications. Il est intéressant de rechercher maintenant quelle influence ces progrès peuvent avoir sur l'ensemble de nos idées générales (1).

Maurice Schlick, professeur à l'Université de Vienne, est le seul philosophe, à ma connaissance, qui se soit occupé de la physique contemporaine, inaugurée par L. de Broglie et W. Heisenberg.

La philosophie, écrit-il, n'est autre chose que l'activité par laquelle nous éclaircissons nos notions scientifiques. Il n'est pas douteux que, parmi toutes les sciences, la physique se trouve en tête à ce point de vue, parce qu'elle rassemble deux facteurs que l'on ne retrouve que séparés dans les autres sciences :

son *exactitude* d'abord, la détermination quantitative de ses lois, par quoi elle se distingue de toutes les autres sciences de la réalité et principalement des sciences historiques ;

et ensuite le fait qu'elle s'occupe de la *réalité*, ce qui l'oppose aux mathématiques.

Les sciences physiques ont une importance unique pour la philosophie, importance dont les philosophes, aux diverses époques, n'ont pas toujours eu conscience..... Mais c'est seulement la physique *actuelle* qui nous apporte les notions nécessaires à une explication et à une précision complètes.

A la lueur des faits nouveaux, Schlick combat à la fois l'apriorisme et le causalisme :

Les axiomes de la géométrie ne sont a priori, ni dans le sens logique, ni dans le sens psychologique (ce que bien des philosophes semblent encore ne pas saisir).

Le déroulement des phénomènes à l'intérieur de l'atome, suivant la théorie des quanta, a amené bien des physiciens à considérer qu'il y a là, dans certaines limites, mais au sens strict, des processus sans cause : le principe de causalité ne peut trouver d'application sur

(1) On pourra consulter, pour plus de détails, un article sur « les divers aspects de la connaissance scientifique » (*Les Nouvelles Littéraires*, page scientifique du 31 août 1929) et une étude critique, à propos d'un ouvrage d'André Lalande, sur l'induction et l'expérimentation, dans le fascicule juillet-août 1929 de la *Revue de philosophie* (dirigée par E. Peillaube, professeur à l'Institut catholique).

eux..... Tout cela est en contradiction avec l'a-priorisme, d'après lequel le principe de causalité ne peut pas être une loi empiriquement examinable.

Et voici sa conclusion :

La physique moderne présente une surprenante succession de cas, dans lesquels les conceptions empiristes et a priori de la connaissance peuvent s'affronter : jamais elle ne reconnaît à aucune de ses lois ces qualités qui correspondent à un « jugement synthétique a priori » au sens kantien ; partout et toujours, elle prend le chemin ouvert par l'empirisme. Même pour la théorie de la connaissance, il y a une espèce de confirmation par l'expérience, un critère objectif de la vérité ; et ce critère décide en faveur de la théorie empiriste de la connaissance.

Qu'on n'aille pas nous opposer la fragilité des connaissances scientifiques :

Il n'existe aucune loi qui, *dans le sens et avec la précision* avec lesquels elle a été une fois établie, ait jamais dû être rejetée. Ce qu'il y a de changeant en physique, ce ne sont pas les relations de dépendance qui, une fois établies, se vérifient toujours à nouveau, mais les représentations intuitives qui servent à l'interprétation..... S'il faut renoncer à l'espoir de fonder la philosophie sur un sol plus solide que celui de l'expérience et de la logique (et il n'y a jamais eu là plus qu'une expérience), il faut aussi tenir compte de l'avantage d'avoir acquis un critère objectif.

Ainsi se trouve confirmée, chaque jour davantage, cette vérité entrevue par Félix Le Dantec : en dehors de l'expérience (scientifique), il n'y a que verbiages ou conventions.

§

Les deux articles, dont il me reste à parler, présentent un intérêt et une originalité infiniment moindres.

Albert Mochi, psychiatre italien exerçant au Caire, a publié notamment, il y a deux ans, un ouvrage sur *La connaissance scientifique* (Alcan), où les vues personnelles sont souvent fort contestables. Aujourd'hui, il s'en prend à **Emile Meyerson** ; et, sur un point tout au moins, il se rencontre avec Maurice Schlick et avec moi-même (1) : ce qu'on peut accorder à Meyerson, c'est que les savants partent fréquemment à la recherche d'une explication causale, mais ils ne trouvent jamais que des descrip-

(1) Cf. *Mercure de France*, 15 juin 1928, p. 674.

tions (en langage mathématique, dans les cas les plus favorables). Mochi reprend cette idée comme suit :

Il est bien possible que le savant se propose un but différent de celui que la science atteint..... L'explication est un attribut nécessaire de la science, une de ses propriétés, tout en n'étant pas son attribut ni sa propriété essentielle..... Le but ultime est la loi, l'explication est un moyen.

Citons enfin cette remarque amusante, qui renferme une part de vérité :

Le savant passe la presque totalité de sa vie dans les laboratoires, les musées, les observatoires. Il travaille de ses mains comme un ouvrier, il aiguise ses organes des sens, il perfectionne ses appareils et sa technique. Ce n'est qu'exceptionnellement, de temps à autre, qu'il quitte la blouse pour s'habiller en redingote, et participer aux congrès. Or, le savant que M. Meyerson nous présente est toujours habillé en redingote. Celui-ci le rencontre à la sortie du laboratoire, il écoute ses discussions et il le quitte dès qu'il reprend son véritable travail.

§

André Lamouche, ingénieur de la marine, a quelque peu évolué depuis qu'il fit paraître un ouvrage — fort inégal — sur *La* **méthode** *générale* **des sciences** (1). Dans l'article qu'il vient de publier, il développe, à juste titre, la notion de *simplicité* :

La construction scientifique fait appel à une logique plus générale que la logique de l'identité : la logique de la simplicité, qui renferme la première et la dépasse.

L'erreur qu'on est le plus exposé à commettre consiste à confondre le simple avec le connu, avec le familier.

En science, simplicité va obligatoirement de pair avec constance ou généralité.

Néanmoins les exemples, empruntés à la physique, restent rares et peu concluants ; les amphibologies, jadis reprochées (pour le mot *intuition*, par exemple) subsistent. En ce qui concerne la prétendue « méthode d'accord » et les trois sources particulières de connaissance, l'auteur se borne à reprendre ce qu'il avait précédemment écrit, sans même faire allusion aux idées fondamentales de Rignano (1920) sur la nature empirique du raisonnement.

(1) *Ibid*, 15 novembre 1924, p. 186-189.

MÉMENTO. — Simple rapprochement :

dans *la Voix* du 20 octobre, Emmanuel Berl déplorait que la France soit la proie de la gérontocratie ;

dans *les Nouvelles Littéraires* du 26, je constatais que le public français témoigne d'un complet désintérêt, d'une parfaite incompréhension à l'égard des questions scientifiques.

En fait, ces deux points de vue se superposent, car qui dit gérontocratie dit obligatoirement : marquer le pas dans la tradition et mépriser les nouveaux modes de penser, dont la science est le type. Mais alors, pourquoi M. Berl définit-il la culture : « l'histoire rendue sensible au cœur » ? La voilà, la définition *bourgeoise* par excellence et, qui pis est, romantique, pour ne pas dire louis-philipparde. La pensée bourgeoise n'est donc pas morte, puisqu'elle survit inconsciemment, avec une telle acuité, chez son fossoyeur ?

La culture ? « La culture, c'est l'entraînement de l'esprit à la pratique du jugement et du raisonnement ; c'est le développement de l'esprit, en vue de le rendre apte à mieux comprendre et juger toutes choses ». Définition éternelle, reprise en ces termes par le mathématicien Jacques Hadamard. Et nous touchons là à un troisième travers — sans doute le plus grave — de notre époque : Romain Rolland, Julien Benda, Emmanuel Berl, autant de « Berquin », vieux et jeunes, qui se croient des « Spinoza ». Pour parler de la crise intellectuelle et des moyens efficaces de la combattre, il nous faudrait des philosophes à l'esprit lucide ; et ce sont toujours des poètes passionnés, qui se mettent sur les rangs...

MARCEL BOLL.

SCIENCE SOCIALE

Jacques Valdour : *Libéraux, Socialistes et Catholiques sociaux, étude historique et critique*, Rousseau — Marie-Thérèse Nisot : *La question eugénique dans les divers pays*, Association internationale pour la protection de l'enfance, Bruxelles, Van Campenhout, 22, rue des Larvissiens — Fernand Auburtin : *En danger de mort*, Académie d'éducation et d'entr'aides sociales. Editions Spes. — Mémento.

L'étude « historique et critique » que M. Jacques Valdour intitule **Libéraux, Socialistes et Catholiques sociaux** est une bonne occasion pour apprécier ces trois grandes écoles entre lesquelles se partagent tous ceux qui « font » de la science sociale.

M. Valdour appartient à la troisième de ces écoles, celle des catholiques sociaux, et par suite il est très sévère pour les deux autres, mais a-t-il raison de l'être ?

En ce qui concerne les socialistes, oui. Le socialisme, que l'on pouvait admettre quand il était simple doctrine d'amélioration sociale et de perfectionnement démocratique, est absolument inacceptable depuis qu'il s'est inféodé au marxisme et qu'il a fait de socialisme le synonyme de communisme. Le communisme, du moment qu'il est obligatoire (car s'il était volontaire il pourrait être çà et là admis) est la négation même de la civilisation ; il aboutit inéluctablement à l'esclavage d'une part, à la misère de l'autre, et il ne peut donc qu'être condamné par tous ceux qui ont quelque souci du sort des pauvres humains ; que ce soit au point de vue de la science, de la morale ou de l'intérêt qu'on se place, on aboutira à la même conclusion : le communisme est la mort de toute société digne de ce nom.

Mais l'auteur est sévère aussi pour les libéraux, c'est-à-dire pour les économistes, et ceci demande plus d'examen. Certes, il reconnaît que ces économistes sont des esprits scientifiques, et parfois les éloges qu'il leur adresse sont très chaleureux, mais il leur fait deux reproches : le premier, c'est de ne se préoccuper ni de morale ni de religion ; le second c'est d'ouvrir la porte toute grande aux socialistes et par conséquent d'être aussi dangereux qu'eux. Qu'y a-t il de vrai dans cette double critique ?

Que l'économie politique n'ait pas à se préoccuper de religion ni de morale, c'est ce que disent, en effet, beaucoup d'économistes, et leur thèse peut se soutenir : une science n'a pas à se mettre à un autre point de vue que le sien, et on sourirait d'un médecin qui ordonnerait des *pater* et des *ave* à ses malades comme faisait, dit-on, le docteur Récamier, ou d'un naturaliste qui s'indignerait de la férocité des tigres ou de la perfidie des plantes vénéneuses. Toutefois les sciences morales et politiques se tiennent toutes, et un économiste ou un juriste qui s'interdirait tout jugement éthique ou mystique s'exposerait à être incomplet ; à fortiori un sociologue, et il est bien difficile d'être économiste sans être sociologue. Aussi les économistes modernes, sauf ceux qui se restreignent à la science financière, ont-ils renoncé à l'esprit étroitement spécialisé de leurs devanciers ; ceux-ci étaient, sous prétexte de science, bien sûrs, bien durs ; leurs continuateurs sont d'esprit beaucoup plus souple; on les voit moins préoccupés de la production pure et plus soucieux de concorde sociale et d'harmonie générale. Il suffit d'évoquer ici le souvenir, entre

bien d'autres, de Paul Leroy-Beaulieu ou d'Yves Guyot, pour ne parler que de disparus, pour voir que l'économie politique est plus synthétique qu'autrefois. Le premier reproche de M. Valdour n'est donc pas fondé.

Le second est tout à fait faux. Dire que le libéralisme produit le socialisme est aussi juste que de dire : la liberté produit l'autorité. Ce qui est seulement vrai, c'est que les excès de l'une peuvent provoquer les réactions de l'autre. Qu'en ce sens, certains économistes, voyant les inconvénients de la liberté, se soient prononcés pour la contrainte, c'est ce qu'on ne contestera pas ; et que Karl Marx ait tiré partie de certaines analyses de phénomènes économiques faites par Ricardo, Malthus, Stuart Mill, etc., pour en conclure dans son sens à lui et condamner toute l'économie politique, c'est également exact, mais encore une fois affirmer que la science économique conduit forcément au communisme est aussi sensé que de dire : le boire et le manger engendrent fatalement l'ivresse et l'indigestion.

Ici les économistes seraient d'ailleurs en droit, après s'être disculpés, de passer à l'offensive et d'examiner si les catholiques sociaux ne sont pas tout simplement des catholiques socialistes. Pendant longtemps, en effet, ils ont revendiqué cette étiquette et ne l'ont mise de côté que par obéissance aux directives pontificales, mais leur esprit, sauf les côtés amoraux, reste le même que celui des socialistes, esprit de contrainte égalitaire et de restriction productive, d'où forcément tyrannie et misère.

M. Valdour, il est vrai, essaie de se dégager de voisinages compromettants, et jette par-dessus bord les Gayraud et les Sangnier, mais les noms qu'il conserve, les Maigen et les La Tour-du-Pin, restent bien discutables, et la doctrine du corporatisme qu'il prône n'est pas moins contraire à la science que celle du *Sillon*. Si corporatisme signifiait associations professionnelles libres, les économistes applaudiraient, mais comme il signifie, pour les catholiques sociaux, embrigadement obligatoire de tous les travailleurs aboutissant à un pseudo-parlement professionnel et à un absolutisme monarchique, personne ne pourra accepter ce régime, ce serait la discorde sociale organisée et l'explosion révolutionnaire provoquée.

Tout cela est l'évidence même et on ne comprend pas que des esprits aussi soucieux de réalisme scientifique et parfois aussi

judicieux puissent battre ainsi la campagne ! mais nous sommes payés pour savoir que ceux qui parlent le plus de nuées sont ceux qui les épaississent le mieux. M. Valdour se plaint, à maintes reprises, qu'on abuse de ces mots liberté, progrès, démocratie, qui recouvrent des choses si variées, mais pourquoi ne les analyse-t-il pas et pourquoi les condamne-t-il en bloc ? S'il est stupide et criminel de glorifier toute la Révolution y compris la Terreur (le bloc, justement, comme disait le Clemenceau d'avant la guerre), il est non moins inepte de l'anathématiser toute aussi et de ne pas vouloir voir la différence, qui crève pourtant les yeux, entre 1789 et 1793. Et je sais bien qu'on peut faire sortir 93 de 89 comme on fait sortir le socialisme du libéralisme ; ces tours de passe-passe sont toujours bien accueillis des sectaires qui ont intérêt à tout embrouiller et fausser ; et c'est ainsi que les auteurs du *Syllabus* ont cru que le fin du fin était d'exorciser toute la Révolution et tout le temps moderne. Taine lui-même, le grand Taine, a mis un peu la main à cette sotte besogne en avançant que le germe de toutes les lois de la Convention était dans les lois de la Constituante (est-ce que tout n'est pas en germe dans tout ?), et, en se servant de lui, un tas de primaires de droite et d'extrême-droite ont répondu aux primaires de gauche et d'extrême-gauche, et ainsi les deux tiers de notre jeunesse ont été syphilisés par ces sottises contraires. En vérité, c'est à désespérer du bon sens humain !

Mlle Nisot, qui n'est pas une inconnue pour les lecteurs du *Mercure* (ils ont pu lire d'elle ici de très curieux articles sur la *Stérilisation des anormaux* et le *Malthusianisme en Asie*), vient de donner le second volume de sa grande enquête : **La Question eugénique dans les divers pays**, et elle peut contempler avec satisfaction son travail ainsi terminé. Le 2e volume, égal au 1er, a plus de 600 pages grand in-8° et se réfère aux pays autres que la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, qui faisaient l'objet du tome I.

On sait ce que c'est que l'eugénisme, l'art d'avoir des enfants sains, mais on ne se doute peut-être pas de la quantité de questions souvent très délicates et très difficiles que comporte cet art : hygiène sociale, éducation sexuelle, réglementation du mariage, puériculture, contrôle de l'immigration, stérilisation des tarés contrôle des naissances, etc., etc. Et il importe, avant d'étudier

ces questions en elles-mêmes, de savoir ce qui a été tenté pour les résoudre dans les divers pays. De ces solutions, certaines ne soulèvent aucune objection ; on ne luttera jamais assez énergiquement contre les maladies vénériennes, la tuberculose, l'alcoolisme, etc. D'autres sont plus discutables ; la réglementation du mariage se heurterait à bien des difficultés de fait ; la stérilisation des anormaux peut à la rigueur se comprendre, mais la permission des avortements ne produirait-elle pas des abus ? C'est surtout sur le contrôle des naissances et, pour parler plus clairement, sur leur limitation que les avis diffèrent. Dans le chapitre relatif à la Belgique, je trouve des vues très judicieuses sur ce point : le malthusianisme et l'eugénisme sont deux choses différentes et même opposées, et si, sous prétexte de n'avoir que des enfants impeccables, on n'en avait plus du tout, ou presque plus, le mal l'emporterait de beaucoup sur le bien. Il ne faut pas croire, d'ailleurs, que les sociétés eugéniques soient forcément des sociétés malthusiennes et, parmi les personnes qui se spécialisent dans ces questions, se rencontrent beaucoup de gens d'une moralité indéniable ; les prêtres et les pasteurs y sont nombreux, et en Belgique même un religieux, le P. Fallon, qui fait autorité en la matière, demande que l'eugénisme soit enseigné dans les séminaires.

L'idéal serait, en effet, d'avoir des enfants sains et nombreux, et on ne peut qu'approuver les sociétés, tant d'eugénisme que de prolifisme, qui se donnent ce double but. En France, nous avons plusieurs de celles-ci : l'*Alliance nationale*, la *Plus Grande famille*, la *Fédération des associations de familles nombreuses*, auxquelles se joignent des organismes officiels comme le *Conseil supérieur de la natalité*. C'est qu'en effet nous avons besoin de faire un grand effort en ce domaine, car nous sommes toujours, en dépit d'un léger redressement de notre natalité, au dernier rang pour l'excédent final des naissances sur les décès, moins de 2 sur mille, quand les Anglais et les Suisses atteignent 6, les Allemands 7, les Hongrois 8, les Italiens 10, les Hollandais 13 et les Espagnols davantage encore. C'est pourquoi il faut louer M. Fernand Auburtin d'avoir réédité son livre **En péril de mort**, dont le titre est très juste ; un pays à sous-natalité est un pays qui meurt.

La France n'a que 742.000 naissances (1927) par an quand il

lui en faudrait 1 million (chiffre qu'elle obtenait sous le second Empire, bien que sa population fût alors plus faible qu'aujourd'hui) ; son excédent de naissances est de 65.000 quand celui de l'Angleterre est de 200.000, de l'Allemagne de 400.000, de l'Italie de 457.000, et il est inutile de redire, une fois de plus, pourquoi cette stagnation, même au point de vue économique, est désastreuse. Ce qui aggrave le danger pour nous, c'est que par suite de notre forte proportion de vieillards, la dépopulation ne fera qu'aller en augmentant. Les causes de cet état de choses sont connues et par conséquent les remèdes aussi ; ces causes sont à la fois physiques et morales, mais par morales il faut entendre volontaires ; car le défaut de dévotion ou l'indulgence dite immorale pour les peintures ou écritures légères ne joue qu'un rôle bien secondaire dans notre dénatalité, et les gens bien pensants, comme l'auteur justement, font fausse route en s'indignant de nos spectacles de music-hall, ou même, à un autre point de vue, en réclamant la liberté testamentaire qui ne changerait rien à notre paresse prolifique et qui déchaînerait d'innombrables fraudes et inimitiés dans les familles. Les remèdes, il faut les chercher ailleurs : dans la lutte contre les maladies, les taudis, les mastroquets, etc., dans la répression des avortements, et enfin dans le remaniement de notre législation qui, jusqu'à ces derniers temps, semblait ne chercher qu'à écraser les familles nombreuses. Heureusement les idées changent, et on s'aperçoit, enfin, que la question des naissances, comme le disait Charles Richet, n'est pas la plus importante pour un pays, elle est la seule ! Le projet de budget de 1930 contient, à ce point de vue, de très louables allégements d'impôts pour les familles nombreuses, et qui sait si la Chambre ne reprendra pas un jour son vote du 11 décembre 1923 en faveur du vote familial ? Le Gouvernement d'alors eut vraiment bien tort, en présence de ce vote à majorité de 440 voix contre 135, de ne pas transmettre le projet de loi au Sénat, qui l'eût très vraisemblablement adopté, et c'eût peut-être été le salut du pays ! Il faudrait, en effet, aller bien plus loin qu'on est allé jusqu'ici, créer de fortes primes à la natalité, de gros suppléments aux traitements des fonctionnaires, pour charges de famille et des encouragements de tous genres pour les familles nombreuses. Le succès qu'a obtenu M. Michelin avec ses allocations familiales qui ont doublé, triplé, quadruplé et parfois quintuplé le

taux des naissances dans ses usines avec des suppléments de salaires, montre que le problème est loin d'être insoluble comme le disaient ceux qui avaient intérêt à le faire croire. La récente et très impressionnante enquête que M. Ludovic Naudeau est en train de publier dans l'*Illustration* montre combien le danger est pressant.

Mémento. — Henri Sée : *Esquisse d'une histoire économique et sociale de la France depuis les origines jusqu'à la guerre mondiale*, Alcan. Une histoire de ce genre, même à l'état d'esquisse, représente un travail énorme, et celle-ci facilitera, ainsi que la riche Bibliographie qui la complète, près de 200 ouvrages, l'étude de ce vaste sujet à ceux qui voudront s'y engager. On ne peut d'ailleurs que signaler de pareils ouvrages. — Georges Mer, *Le Syndicalisme des fonctionnaires*, Librairie Valois. Ce livre, qui fait partie d'une Bibliothèque syndicaliste, est naturellement très favorable aux syndicats de fonctionnaires, lesquels sont imbus, nous dit-on, d'un esprit d'intérêt général. C'est possible, et tels syndicats peuvent en effet coopérer louablement à la réforme technique de nos administrations. Le simple citoyen non fonctionnaire sera sage toutefois de ne pas abdiquer tout contrôle de ces organismes. Jusqu'ici les syndicats de fonctionnaires se sont beaucoup plus préoccupés d'augmenter le nombre, les attributions et les traitements de leurs membres que de simplifier, aérer et alléger les règlements. Ensuite ces syndicats, au lieu de défendre l'indépendance des *servi publici* contre les abus de pouvoir des ministres, ont, au contraire, accru l'ingérence politicienne dans les administrations. Enfin ces syndicats, en s'affiliant volontiers aux C.G.T. et C.G.T.U., ont montré que leur but réel était beaucoup plus révolutionnaire que civique. Ajoutez que, pour les fonctionnaires qui se mettent à leur tête, les syndicats sont surtout des moyens d'obtenir des avancements, décorations et débouchés extérieurs. — Reymondin, *Les Commissaires aux comptes dans les Sociétés anonymes devant l'opinion*, Compagnie des experts comptables, 92, rue de Richelieu. M. Reymondin, dont j'ai déjà signalé en juin dernier un ouvrage d'ensemble tout à fait remarquable, traite ici un point de détail de la plus haute importance : dans toute société, les commissaires aux comptes devraient justifier de connaissances techniques spéciales, et j'ajouterai volontiers devraient être désignés par le tribunal de commerce qui les prendrait sur une liste préalable, comme tous les experts judiciaires. — La *Revue des Etudes coopératives* reproduit un très intéressant article que M. Charles Gide écrivait, il y a 35 ans, sur *Les idées économiques de Tolstoï*. Tout ce qu'écrit M. Charles Gide est savoureux et ingénieux, mais n'est pas toujours juste. Il compare par exemple l'argent que thésaurisent les capitalistes à ces exemptions que récoltaient

jadis les collégiens et qui leur permettaient de ne pas faire pensums ou retenues. Ce dernier système, M. Charles Gide le déclare « abominable ». C'est peut-être enfler un peu la voix, car enfin ces exemptions représentaient un mérite inutilisé, tout comme l'argent représente un gain épargné, et il n'y a rien d'odieux à ce qu'un pion dise à deux potaches qui flânent aux deux bouts de la salle d'étude : Vous, potache A, vous aurez cinq minutes de piquet que vous ferez effectivement parce que vous êtes un mauvais élève, mais vous, potache B, qui êtes un bon élève et avez force exemptions dans votre escarcelle, vous aurez bien cinq minutes d'arrêt aussi, mais vous vous rachèterez en me donnant une de vos exemptions. Voir là l'abomination de la désolation, c'est se montrer, à mon humble avis, d'esprit bien tolstoïsant en effet.

HENRI MAZEL

QUESTIONS JURIDIQUES

Exception de jeu — Chèques sans provision — Jugements insuffisamment motivés. — Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. — Mécanisme de la perception des droits d'auteurs. — Domaine public. — Domaine public payant. — Caisse nationale des Lettres, Arts et Sciences — Congrégations non autorisées. — Mémento.

La loi n'accorde aucune action pour une dette de jeu. — En vertu de cette déclaration de l'article 1965 du Code civil, le joueur qui souscrivit au gagnant une reconnaissance de dette est fondé, si celui-ci en réclame l'exécution, à opposer **l'Exception de jeu**.

Dans la pratique des prêts que certains cercles consentent aux joueurs décavés, le chèque joue un rôle que le billet à ordre ne remplirait pas. Un chèque se touche tout de suite ; une fois touché, le cercle est bien à l'abri, car l'art. 1967 défend au perdant de *répéter ce qu'il a volontairement payé* — à moins qu'il n'y ait eu de la part du gagnant dol, supercherie ou escroquerie.

Avant la loi du 2 août 1917, cependant, les chèques risquaient maintes fois de constituer pour le cercle un « bon billet » du genre de celui qu'avait La Châtre. Il n'en n'est plus ainsi depuis qu'est puni de peines sévères l'émetteur d'un chèque sans provision. Qu'un chèque se trouve non provisionné, le cercle portera plainte, le délinquant sera traduit en police correctionnelle où le dit cercle, s'étant porté partie civile, obtiendra, à titre de restitution, le montant du chèque. Mais il faut que le tribunal admette que la somme réclamée n'a pas été prêtée en

vue du jeu, qu'elle fut une de ces avances charitables destinées à ce que le joueur, qui vient de perdre sa dernière chemise sur le tapis vert, ne sorte pas de l'établissement absolument nu. Et le jugement doit être motivé ; c'est-à-dire indiquer d'une façon précise les raisons qui le déterminent à croire que les choses se passèrent bien ainsi. Sans quoi, la Cour de cassation, estimant que le jugement ne lui permet pas d'exercer son contrôle, cassera.

De même, il faudra que le tribunal motive, dans l'hypothèse où, le prévenu s'étant prévalu de l'exception de jeu, le tribunal admet qu'il y a bien dette de jeu et déboute la partie civile de sa demande.

Un joueur avait reçu de la société de l'Alhambra, à Alger, un prêt de 3.000 francs en billets de banque, pour lequel il avait souscrit un chèque de cette somme, y portant la mention qu'une provision suffisante était déposée dans les caisses du Crédit foncier de Relizane.

Il n'avait aucun compte dans cet établissement. Traduit devant le tribunal correctionnel d'Alger, pour émission de chèque sans provision, il y fut d'abord condamné, par défaut, à 1 an et 1 jour de prison et 3.000 fr. d'amende, plus 1 fr. de dommages-intérêts et 3.000 fr à titre de restitution envers la société de l'Alhambra.

Sur son opposition, et s'étant prévalu de l'exception de jeu, la peine fut réduite à une amende de 16 francs avec sursis, la partie civile étant déboutée de toutes ses demandes, fins et conclusions.

Par arrêt du 8 décembre 1928, la cour d'appel d'Alger éleva la peine à 100 fr. d'amende et confirma le débouté de la partie civile, en se fondant sur ce que « l'avance dépassait en importance celles qui sont ordinairement consenties aux joueurs malheureux et que, dès lors, il n'était pas établi que les dits fonds n'avaient pas été employés au jeu ».

La Cour de cassation, saisie par la société déboutée, a cassé cet arrêt, le 19 juillet dernier. Elle a estimé qu'il péchait par insuffisance de motifs et que les seules considérations ci-dessus « n'excluaient pas l'hypothèse d'un prêt consenti et utilisé à des fins autres que le jeu ». L'affaire est renvoyée devant la cour d'Aix, qui statuera uniquement sur l'action de la partie civile, la peine correctionnelle étant définitive.

§

Le mécanisme selon lequel la **Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique** perçoit son dû. . ou son indû, est assez compliqué pour que plus d'un de ceux auxquels elle s'adresse ne comprenne goutte à la note qu'elle leur présente. Et ses représentants eux-mêmes ne sont pas tous au courant de la façon dont ce mécanisme, légalement, doit jouer. On en voit plus d'un réclamer un tant pour cent à tout organisateur de concert, dès lors que le concert est public et quel que soit son programme, *même s'il fût entièrement composé d'œuvres tombées dans le domaine public*.

En réalité, la Société n'a rien à prétendre sur l'exécution des œuvres tombées dans le domaine public ; et quant aux œuvres qui ne sont pas dans le domaine public, *la Société n'a de droit que sur les œuvres de ses adhérents*, sur les œuvres qui composent ce qu'elle appelle son « répertoire ».

Mais la quasi totalité de ceux qui font professionnellement jouer de la musique en public (casinos, théâtres, concerts, cinémas, bals, cafés, etc.) sont ses abonnés. Elle passe avec eux un *contrat forfaitaire* en vertu duquel tous les morceaux de musique joués dans les salles qu'ils régissent ou qu'ils louent lui vaudront un tant pour cent global, par soirée, *quelle que soit la composition du programme*. C'est-à-dire que ce programme comprenne uniquement des œuvres de son répertoire, qu'il comprenne à la fois des œuvres de ses sociétaires, des œuvres d'auteurs qui ne sont pas ses sociétaires, des œuvres qui sont du domaine public ; qu'il comprenne exclusivement des œuvres tombées dans le domaine public.

La jurisprudence a toujours sanctionné ce contrat forfaitaire, mais en prenant soin de déclarer que, malgré les apparences, il ne porte aucune atteinte aux droits que le public possède sur les œuvres du domaine public, dont l'exécution reste libre et gratuite pour tous.

Attendu, dit un jugement du tribunal de la Seine (1re chambre) en date du 16 décembre 1913 :

...que le prix forfaitaire avec son mode particulier de perception, quelle que soit la composition des programmes, représente, non le droit d'exécution d'œuvres qui n'appartiennent pas à la Société des A. C. et E. de musique, mais la valeur du droit concédé par cette société aux entrepreneurs de spectacle qui

traitent avec elle d'exploiter librement son riche répertoire en faisant exécuter publiquement telles œuvres de ce répertoire qu'ils jugeront bon d'utiliser, et apparaît ainsi comme la contre-partie, par un abonnement, des avantages obtenus par ceux-ci.

§

La gratuité est la qualité essentielle de ce *Domaine public* dans lequel tombent les œuvres cinquante ans après la mort de l'auteur. Il s'agit de la faire disparaître et de rendre le domaine public payant. C'est à quoi s'attachent les sociétés de perception des droits d'auteur et surtout la Société des gens de lettres. Leur effort a abouti au projet de loi déposé au nom du Gouverment par M. Herriot, en juin 1927. Ce projet tend à créer, sous le nom de *Caisse nationale des Lettres, Arts et Sciences*, une façon de « Trésor public de la Pensée, de l'Art et de la Science, destiné à sauvegarder et développer l'activité intellectuelle et artistique du pays, ainsi que son prestige à l'extérieur ». Trésor alimenté par une taxe sur l'exploitation du domaine public, exploitation qui resterait libre en cessant d'être gratuite. La taxe serait collectée par les sociétés de perception ; elle enrichirait en partie leur caisse, une autre partie reviendrait pendant un certain temps aux héritiers des auteurs.

Le Domaine public payant, que l'un de ses promoteurs, M. Eugène Morel, a présenté, au « Mercure » du 1er août 1927, trouve un défenseur tout à fait chaud en M. Jean Vilbois, « docteur en droit, lauréat de la Faculté de droit de Paris ». L'énorme volume qu'il lui consacre, *Du Domaine public payant en matière de droit d'auteur* (Libr. du Recueil Sirey), est un véritable répertoire historique, juridique, international, de la propriété intellectuelle, regardée sous l'angle profitable. Qu'il s'applique aux travaux de littérature, de musique, de beaux-arts, de cinéma, de phonographie, le *droit d'auteur* est étudié ici de façon savante et complète. Efficace aussi, ma foi ! On peut, ayant ingurgité ces 544 vastes pages, rester sensible aux raisons qui déterminaient un Gourmont ou un Souday en faveur du statu quo ; mais on se trouve tout de même mieux renseigné sur la question que sans doute ils furent. On craindra donc que ce domaine public payant soit un obstacle à la diffusion des œuvres classiques et qu'il fasse ainsi la main au pan-béotisme dont nous sommes affligés. On craindra aussi qu'il ne lèse les intérêts de la librairie fran-

çaise et la livre à la concurrence étrangère, qu'il n'offre des difficultés d'application quasiment insurmontables et d'un de ces coûts en suite desquels il faut conclure que le jeu ne valait pas la chandelle. On soupçonnera qu'il enrichisse moins l'Etat que les sociétés de perception et qu'au lieu de servir l'activité intellectuelle du Pays, il ne profite aux médiocres et aux intrigants. Mais enfin : on craindra, on soupçonnera, on ne sera pas certain que les craintes et les soupçons sont fondés. On demeurera réfractaire, mais on se consolera à l'avance si la réforme a lieu, ce qui paraît bien probable. J'avoue que sur plus d'un point M. Vilbois m'a ébranlé, s'il ne m'a pas convaincu. Sa propre conception cependant est beaucoup plus radicale que le projet Herriot, lequel a le bon goût de laisser à l'abri des redevances les œuvres publiées avant la promulgation de la loi des 19-24 juillet 1793, sauf s'il s'agit d'éditions de luxe.

Mémento. — Maurice Félix : *Congrégations Religieuses*, t. III (Libr. Arthur Rousseau). Sous-directeur à la Préfecture de la Seine, l'auteur est un divulgateur actif du droit que les bureaux de son administration ont charge de pratiquer. Ses volumes ou ses brochures touchant les lois sur : l'assistance aux vieillards, les retraites ouvrières et paysannes, les pupilles de la Nation, l'extension et l'aménagement des villes ne se comptent plus, outre un *Petit Dictionnaire de droit municipal* qui devient classique. Il s'est attaché aussi à l'étude historique et juridique des congrégations religieuses ; le présent tome est le III• de ceux qu'il a consacrés à cette matière. Ce tome s'applique aux *Congrégations non autorisées*. Il expose en quoi consistent leur illégalité et leur incapacité civile, avec les sanctions qui les frappent. Il annonce un tome IV qui s'occupera de la liquidation de leurs biens. — Silvio Trentin : *Les transformations récentes du Droit public italien* (Marcel Giard, édit.). L'auteur professait le droit public dans les facultés italiennes avant l'avènement du Fascisme. Il comptait au nombre des députés du Parlement que le Fascisme a supprimés. Cette double qualité influe sur son jugement et mêle au caractère scientifique de son ouvrage une note peu objective. Que les liens rattachant le nouveau gouvernement à la Constitution qui gouverna l'Italie de 1848 à 1922 soient d'une faiblesse extrême, la confrontation de la première partie de l'ouvrage (où se trouve analysé le régime constitutionnel issu du Statut Albertin) à la seconde (exposition de la nouvelle constitution italienne) l'établit. Que le droit public, tel que le conçoivent la plupart des nations modernes, condamne hautement les principes fascistes, le fait ne fait aucun doute. De même, nous ne prendrons pas à notre

compte cette affirmation de M. Joseph Barthélemy, contre laquelle s'élève M. Trentin, à savoir que *le fascisme est un phénomène spécifiquement italien*. Mais M. Trentin voit dans l'avènement du Fascisme un fait incompréhensible et quasiment « miraculeux ». Il refuse de le considérer comme une résultante normale de la série d'événements anarchiques qui vinrent après la Guerre si fortement troubler la vie sociale italienne. Il déclare impossible de « se rendre compte, même d'une manière approximative, des idées, des principes, des tendances qui président aux œuvres fiévreuses de déblaiement et de reconstruction s'alternant sans cesse dans l'effort toujours inachevé d'ériger des supports au nouvel édifice ». — Le lecteur de la seconde partie de son livre pourrait bien ne pas lui donner raison. Quoi qu'on pense du Fascisme, quelques destinées qu'on lui souhaite, ce n'est point par l'indécision ni le manque d'esprit de suite, et de sens organisateur, qu'il pèche. — Pierre Jacomet, avocat à la Cour de Paris : *Les Drames judiciaires du XIXe siècle* (Payot). — L'historien ne doit négliger aucun élément d'information, mais s'il se trouvait condamné à n'en avoir qu'un, et de son choix, c'est la chronique judiciaire qu'il devrait choisir. Le prétoire est l'océan où se jettent peu à peu et tôt ou tard les fleuves, les rivières et les ruisseaux (voire les mares... stagnantes) de l'hydrographie sociale ; on y démêle leur cours, on y analyse leur onde, on y collectionne leur flore et leur faune. M. Jacomet fait de cette vérité une démonstration remarquable, mais qui le serait davantage s'il eût écrit un livre plus long. De la collection du *Droit* et de la *Gazette des Tribunaux*, quelques attentats politiques, quelques crimes, des procès de presse, maintes affaires financières, commerciales ou d'état-civil, choisis avec sagacité et résumés avec exactitude, lui fournissent les matériaux d'une vue panoramique de cent ans d'histoire française. Excellent essai qui pourra servir de modèle et justifie les éloges que lui adresse en préface M. Poincaré. — Louis Bertrand : *Philippe II. Une ténébreuse Affaire* (B. Grasset). Antonio Pérez, secrétaire de Philippe II, et sa maîtresse, la princesse d'Eboli, ont-ils seuls perpétré le meurtre (31 mars 1578) d'Escovedo, secrétaire du frère de Philippe II, Don Juan d'Autriche ? Ou bien le meurtre fut-il commandé par le souverain pour des raisons un peu de politique et beaucoup de jalousie ? Econduit par la princesse, laquelle ne s'était pas montrée farouche à Escovedo avant de se donner à Pérez, Philippe II avait-il voulu le crime pour se débarrasser de ses deux rivaux ? M. Bertrand proteste de l'innocence du monarque, et nous souhaiterions au nom du bon goût qu'il eût raison. Car cette princesse, veuve avec dix enfants, quadragénaire et borgnesse, n'était certes pas ce qu'on appelle un morceau royal ! « Noire de cheveux, l'œil sombre, la lèvre épaisse et arrogante, un air de chipie : c'est la mégère conjugale dans toute son

horreur », déclare l'auteur non sans lui concéder cependant « le diable au corps » et un « certain charme ». M. Bertrand combat le récit écrit par Pérez, lorsque échappé, après vingt ans de persécutions, des prisons espagnoles, il vint en 1598 se réfugier à Paris où, protégé par Henri IV, il ameuta l'opinion européenne contre son persécuteur. Il affirme, non sans vraisemblance, que la plupart des pièces produites par Pérez comme émanant de Philippe II sont des faux grossiers. Certes, ce Pérez offre tous les caractères d'une parfaite fripouille, mais Philippe II, qui, avant leur brouille de 1578, l'avait en si complète confiance, sort-il blanchi de l'apologie de M. Louis Bertrand ? Je crains de répondre, car ne pas partager les idées de l'excellent romancier sur Philippe II, c'est se montrer « convaincu d'avance que les Espagnols sont un peuple stupidement fanatique, malpropre, paresseux, ennemi de la culture et de l'esprit ». Nous en sommes prévenus dans un chapitre intitulé : *Catharsis ou Purgation préliminaire*. — Jean Moura et Paul Louvet : *La vie de Vatel*. (Coll. « Vies des hommes illustres » ; N. R. F.). Vivante biographie que traverse le procès de Fouquet. Avant d'être au service du grand Condé, Vatel ne dirigea pas que les cuisines du fameux surintendant ; il fut, en tout dévouement et toute probité, le comptable et le caissier de sa trésorerie dispendieuse. MM. Moura et Louvet donnent, des raisons qui le déterminèrent au suicide, une explication psychologique admissible. C'est un livre, à plusieurs égards, qui n'est pas écrit pour rien, chose non habituelle aux vies romancées. — François Primo : *Manon Roland, sa vie passionnée, son secret*. (Ed. Argo, 35, rue Madame). La grande nouveauté de ce livre réside dans la peinture des sentiments qui ont conduit Manon Phlipon à devenir Madame Roland, c'est-à-dire à épouser un vieillard après avoir tourné autour de plus d'un vieillard ou laissé plus d'un vieillard tourner autour d'elle. Mais sa vie conjugale et sa carrière politique, si intimement mêlées, sont exposées aussi de façon assez nouvelle, ainsi que son roman avec Buzot, sectionné par la guillotine. Elle sort de cette triple analyse parfaitement sympathique et pure et l'une des victimes qui font le plus déshonneur au Tribunal révolutionnaire. L'ouvrage donne en appendice les quatre lettres écrites à Buzot par la prisonnière, du 7 juin au 31 août 1793.

MARCEL COULON.

LES REVUES

La Revue hebdomadaire : Notes de Barrès, à propos de la mort de Verlaine. — *La Revue universelle* : empire de la mort sur Barrès ; Barrès asiatique ; veillée funèbre auprès d'Alphonse Daudet. — *Latinité* : « fragments d'une tragédie d'Alceste », par M. Edouard Marye. — *Le Carrefour* : Histoire de fous. — Mémento.

Nous avions prévu que les « cahiers » de Maurice Barrès pas-

seraient en intérêt tous les commentaires d'un éditeur, fût-il le plus avisé des critiques. Un fragment, publié par *la Revue hebdomadaire* (19 octobre), nous montre l'écrivain dans ses rapports avec le grand et bizarre Jules Soury, rapports où le philosophe a le ton du maître pensant à haute voix en présence d'un disciple dont la jeunesse et l'intelligence lui excitent l'esprit. Ces pages ne le cèdent en rien aux notes prises par Barrès aux derniers jours et à propos des funérailles de Verlaine. Quel admirable reportage ! Il est de la qualité suprême des *Choses Vues*, ce livre vivace où Victor Hugo donne une leçon toujours actuelle au journalisme.

Verlaine est mort le mercredi 8 janvier (1896), 39, rue Descartes, — note Barrès — chez Mme Krantz qu'il n'aimait guère, car tout son amour était pour Esther, la fille du trottoir.

Ses goûts ! La cour Saint-François.

Verlaine. Son bon ange (Mme Krantz), son mauvais ange (Esther).

Le bon ange, ouvrière de mérite à la Belle Jardinière, a été danseuse. La veille de sa mort, Verlaine vit la perruque blonde. Il se plut à s'en coiffer. Cependant le bon ange avait de terribles colères. Elle disait à Verlaine : « Moi, je ne prends pas des pantalons pour m'en faire des nichons. J'en ai des vrais... » Esther s'étant présentée à la porte, elle fit une scène atroce. Verlaine disait : « J'en ai assez, qu'on me laisse mourir en paix. » Montesquiou fit à ce bon ange un sermon : « Vous remplissez une tâche sublime, votre rôle sera immortel, vous soignez le grand poète Paul Verlaine. On sera obligé de vous le retirer. »

Verlaine dans sa dernière nuit tomba de son lit. Elle ne put le relever. Il passa la nuit à terre. C'est de cela qu'il mourut, le lendemain à sept heures du soir.

Je le cherche dans ce même moment dans tout le quartier. Au 19. Il habite le 39. J'allai chez les marchands de vin. « On le connaît bien. Ah ! si on croyait tout ce qu'il dit. Mais on sait qu'il parle, ça n'a pas d'importance. » A l'Académie, rue Saint-Jacques, mon mot « Verlaine est à la mort » émut, on m'envoya au Procope. Le patron venait d'être prévenu et il était allé lui fermer les yeux. Je rentrai au 39. J'y trouvai Montesquiou et le cadavre.

Stupeur du quartier, le jour de l'enterrement. Quel changement. Tout ce beau monde et le représentant du ministre pour ce poivrot qui vivait chez une fille !

Mme Krantz m'a dit : « J'employais si bien votre argent ! Je lui avais acheté un bel habit complet à la Samaritaine (?) Il est là tout plié. » Cela est vrai. Elle fit bon emploi de l'argent.

Au moment où on allait enlever le corps, le jour de l'enterrement, elle dit : « On a pris le livre de piété de Verlaine. Si on ne le rend pas tout de suite, je fais un scandale sur la tombe. » C'était quelqu'un qui avait voulu un souvenir. On le rendit.

Avant l'église, elle dit encore : « Si Esther vient, je fais un scandale. » On lui dit : « Non, vous avez eu Verlaine toute seule. Votre rôle a été admirable. Il faut faire des sacrifices. Vous ne pouvez pas exiger qu'Esther n'entre pas à l'église. L'église est pour tous. » Elle accepta. Mais, de ma place, je voyais cette terrible figure de *grenouille*, face plate, large, convulsée par la douleur qui se tournait, surveillait la porte. A côté d'elle, deux autres filles si canailles ! Ah ! les trois pleureuses inoubliables.

Au cimetière, elle se penche sur la fosse : « Verlaine ! tous les amis sont là. » Cri superbe. Et voilà pourquoi il l'aimait. Il fallait bien qu'elle eût quelque chose, cette naïveté, ces cris d'enfants.

Plus loin, Barrès écrit :

Verlaine ne vaut pas Pascal. Mais il a l'accent.

On imagine quel essai le prestigieux prosateur eût construit, s'il avait eu le loisir de tirer parti de cette observation, d'une justesse absolue. Les « Cahiers » confirment ce que nous savions du goût de Barrès pour la mort. *La Revue Universelle* (15 octobre) publie des notations concluantes à ce propos.

30 décembre 1896. — Sur la campagne, en toutes saisons, pour moi s'élève le chant des morts. Un vent léger le porte et le disperse comme une senteur par où s'oriente mon génie... Le chant des morts que me communiquent la gorge des fauvettes, la multiplicité des brins d'herbe, la ramure des arbres, les teintes du ciel et le silence des espaces, m'assigne pour compagnons tous les éléments mouvants dont est faite l'incessante décomposition.

L'adorable musique de ces phrases ! Et que leur compositeur s'explique bien lui-même, en homme qui n'a cessé d'avancer dans sa propre connaissance, quand il confesse ceci :

Il y a en moi un Asiatique qui s'endort, s'enfonce dans la mélancolie, mais aussi un Hellène.

Que cela est donc plus vrai que le parti pris, l'application de politique littéraire du père de *Colette Baudoche* à représenter sa Lorraine natale ! Quelle violence il s'est faite pour subordonner ses émotions de voyageur en Grèce à la découverte d'une tour des ducs de Lorraine ! Dans ces « Cahiers », beaux, d'un art constant, il exerce son charme qui va lui conquérir la postérité, ajou-

tant à une œuvre où son Père Système l'avait quelquefois trop discipliné. Il est libre quand il couvre un de ces feuillets. Il n'aura plus de contemporains quand sa grasse écriture sera confiée à l'imprimerie.

Pour moi, mon rêve demeure une véranda, pleine d'œillets blancs, là-bas, sur l'Indus, aux extrémités de l'empire d'Alexandre.

Le singulier Lorrain, que ce Barrès oriental, si ressemblant à l'homme au masque olivâtre et maigre où la bouche n'était autant dédaigneuse qu'en fonction du fatalisme qui dominait chez lui toute curiosité philosophique.

Le voici — et la page est d'un réaliste de la qualité de Hugo racontant ce qu'il a vu — au moment que mourut Alphonse Daudet :

Léon Daudet vient à cinq heures nous inviter à faire le réveillon de Noël chez son père. Je ne le retiens pas à dîner, à cause d'André Berthelot qui viendra. Il part à sept heures moins dix et arrive pour voir mourir son père. Cela le jeudi soir. Du vendredi au samedi, je veille le cadavre avec Geffroy, F. Jourdain, et en sortant dans la nuit à six heures et demie le samedi matin, Geffroy me dit : « La maison a l'air abandonnée... Il y avait pourtant beaucoup de monde chez eux, le jeudi. »

Cette veillée, et puis au matin le cadavre qui se décomposait, avec ses bruits horribles, était empoisonné par les poisons.

Et comme je parle à Léon de la gloire de son père, il me dit : « Vrai, cela, vous le pensez ? »

A cette veillée, Léon a parlé avec une abondance et une fièvre (dans le calme) admirable de son père qu'il appelle « mon chéri ».

— « Il avait su faire de la maison, des petites choses, une série de plaisirs. »

J'étais mort de froid, glacé par cette grande douleur, par ce contact de la mort que je n'ai jamais vue de si près; j'avais la sensation d'être l'étranger, et j'admirais l'amour exalté : « Oui, dit-il, je l'aimais comme une maîtresse. »

Souvent A. Daudet, si impotent, était gêné des soins intimes qu'il demandait à son fils, lui qui ne pouvait jamais marcher seul. « Mais non, mon chéri, disait Léon, *ça m'amuse*. »

J'ai passé la nuit à veiller, avec Léon Daudet, le cadavre de son père. A sept heures du matin, je rentre chez moi malade, et après un peu de repos, incapable de travailler, je veux relire quelque chose de lui, ses *ultimas*, les pages qu'il a consacrées à Goncourt mort (*Revue de Paris* du 15 août 1896.) C'est si bien que je m'interromps de ma lecture, et

je voudrais pouvoir lui écrire mon plaisir ; il me vient le remords, que j'ai toujours senti dans certains deuils, de n'avoir pas su, quand il vivait, lui exprimer assez que je le comprenais, lui payer ma dette de lecteur.

§

Latinité (septembre-octobre) insère des « fragments d'une tragédie d'Alceste », de M. Edouard Marye, qui est un très remarquable poète. On éprouve une joie rare à lire des strophes agencées comme celles-ci :

PREMIER DEMI-CHŒUR

O mes sœurs, c'en est fait ! L'hirondelle abandonne
Notre pâle et beau ciel,
Mais la ruche, endormie au soleil de l'automne,
Est comble enfin de miel.

L'odeur des fruits, mêlée à l'odeur céréale,
Est profuse dans l'air,
Et la sérénité des campagnes égale
Le calme de la mer.

Tout l'occident n'est plus qu'un rivage, où commence
L'heureuse éternité...
Te célébrerons-nous par l'ode ou le silence,
O parfaite beauté ?

SECOND DEMI-CHŒUR

Un chant ? Le vent du soir l'arrache avec des feuilles
Aux arbres qu'il étreint ;
Puis il s'apaise et tombe, et notre âme recueille
La rumeur qui s'éteint.

Comme pèse, là-bas, l'ombre d'un lourd nuage
Sur un champ moissonné,
Ta tristesse me gagne, ô plainte ! et se propage
A mon cœur étonné.

D'où vient, quand tout est mûr sous le pampre et les roses,
Mon trouble solennel,
Et qu'enfin je découvre aux murmures des choses
Un accent fraternel ?

Qu'avec elles, mes sœurs, je soupire et je rêve
A tout ce qui nous fuit ;
Que je ressente, avant que le jour ne s'achève,
L'atteinte de la nuit !

§

Le Carrefour (17 octobre) rapporte le fait divers suivant, inédit probablement :

Dans un asile d'aliénés, le médecin, au cours de sa visite du soir, est pris à partie par un groupe de fous qui, sur le ton le plus élevé, se plaignent de la nourriture qu'on leur donne. Les plaintes deviennent d'instant en instant plus violentes. La grande crise approche.

Sachant que le meilleur moyen de calmer les fous, c'est encore de les prendre par la raison (à l'inverse, le meilleur moyen de prendre les gens dit raisonnables, n'est-il pas de flatter leur folie ?), le médecin invite les aliénés à le suivre à la cuisine, où il leur montre les mets en train de cuire. Toutes les viandes sont saines, tous les légumes...

Un cri, un hurlement.

C'est un fou qui a découvert une immense chaudière où bouillent deux cents à deux cent cinquante litres d'eau.

— Voilà la soupe infecte qu'on nous donne ! s'écrient les pauvres malades, au comble de l'agitation. Goûtez-la, docteur, goûtez-la.

Et d'empoigner le médecin pour le basculer dans la chaudière. C'était la mort certaine, dans d'horribles souffrances. Que faire ? Un peu de présence d'esprit sauva la situation — et le docteur.

— Excusez-moi, fit-il, mais je ne dîne jamais en habit de ville. Permettez-moi d'aller passer un smoking. Je redescends.

L'argument fut tenu pour valable ; les fous s'écartèrent ; le médecin redescendit en effet,

— avec une poignée de solides infirmiers.

Mémento — *Les Amitiés* (août-septembre) : Ce numéro double est composé d'une belle guirlande de poèmes inédits. L'un : « En relisant Villon », ajoute un authentique chef-d'œuvre à ceux qui assureront la gloire de Cécile Sauvage, lorsque les abus de la publicité permettront à la critique de faire connaître à la France une femme qui est morte et qui a écrit des poèmes admirables.

Cette publication est un hommage à la Poésie contemporaine. On rencontre là, de Mme de Noailles à M. Noël Ruet, nombre de poètes de valeur incontestable et peu discutée. Mais, que d'omissions ! Ni M. Henri de Régnier, ni M. Paul Fort, ni M. Gustave Kahn, ni M. Vielé-Griffin, non plus, parmi leurs cadets, que M. Vincent Muselli et bien d'autres manquants.

Revue des Deux Mondes (15 octobre) : « Epilogue de la vie amoureuse », par M. Abel Hermant. — « Poésies », de M. François Porché.

Le Correspondant (10 octobre) : M. Auguste Viatte : « L'ivresse d'être en Chine ». — M. E. Godefroy : « Les événements de Palestine ».

L'Idée libre (octobre) : *In memoriam* Francisco Ferrer, fusillé voici vingt ans.

Revue de Paris (15 octobre) : M. Albert Calmettes : « Les ultra-microbes ». — « Edmund Burke », par M. Maurice Lanoire. — Suite des Souvenirs du général Castelnau.

Variétés : (15 octobre) : numéro traitant au principal de la sorcellerie.

Cahiers Léon Bloy (septembre-octobre) : « Un carnet de prières de Léon Bloy ».

Æsculape (octobre) : « L'abbé de Choisy », par MM. les docteurs Lévy-Valensi et Vinceneux. — « Les rois mages et le mal caduc », par M. Louis Masson. — « Les vieux remèdes minéraux », par M. Robert Francheville.

La Muse française (juillet-10 octobre) : « La poésie de Courteline », par M. André Dumas. — Poèmes de MM. Fagus, Chabaneix, G. Hain et de Mme M. Henry-Rosier. — « Anthologie classique » par M. Maurice Rat.

Revue bleue (5 octobre) : « Un précurseur du fascisme : Ordengo Sottici », par M. Paul Guiton.

Revue européenne (1er octobre) : Rainer Maria Rilke : « Lettres et poèmes ». — « Marie-Josèphe est morte », par M. Franz Hellens.

Revue Mondiale (15 octobre) : « La Macédoine », par M. N. M. Pavlova. — « Villes d'eaux au XVIIe siècle », par M. A. de Bersaucourt.

Notre temps (1er octobre) : « Hommes et singes » par M. A. Ehrenstein. — « La grâce », poème de M. G. de Andria. — « Pervers », par M. Gil Robin.

Le Manuscrit autographe (septembre-octobre) donne en supplément un « hommage » de M. André Hunebelle, maître-verrier, « Poète de la Lumière », selon M. Jean Royère. — La revue même poursuit la publication des « Nouveaux Trophées » de Heredia, d'après le manuscrit de Pierre Louys. — Poèmes de MM. Fagus, Royère, et de Mme Sadia-Lévy, — Un rondo de J. M. de Weber, en autographie. — Un article de M. P. Gsell sur M. van Dongen, avec illustrations. — Des vers délicats de M. F. de Miomandre.

CHARLES-HENRY HIRSCH.

LES JOURNAUX

La revision du procès des *Fleurs du Mal* (*Candide*, 24 octobre, *le Journal*, 21 octobre, 18 octobre, 30 octobre). — La Vie de Byron (*Candide*, 17 et 24 octobre).

Passons immédiatement la plume à M. Fernand Vandérem, l'éminent critique de **Candide**, qui a les meilleurs titres pour exposer l'affaire dont nous voulons entretenir les lecteurs du *Mercure de France* :

On sait que M. Louis Barthou va déposer prochainement devant le Sénat un projet de loi réglementant la revision des condamnations prononcées contre certaines œuvres — projet dont *les Fleurs du Mal* semblent devoir être les premières à bénéficier.

Pour éclairer l'origine et le sens de la loi nouvelle, je voudrais tracer un petit historique des faits qui l'ont précédée.

A la suite de deux articles du *Figaro*, dénonçant la « putridité » des *Fleurs du Mal*, le 20 août 1857, Beaudelaire ainsi que ses éditeurs, Poulet-Malassis et de Broise, étaient traduits devant la 6e chambre correctionnelle qui les condamnait à des amendes variant entre 100 et 300 francs et ordonnait, en outre, la suppression de six pièces du recueil, comme outrageantes pour la morale.

Qu'étaient, au juste, ces six pièces dont aujourd'hui encore bien des gens parlent en des termes à faire croire qu'ils ne les ont jamais lues ? Des poèmes admirables, sans la moindre trace d'obscénité ni de grivoiserie. Les quatre premiers ne font qu'exprimer les ardeurs ou les angoisses d'un homme en proie à la passion. Le cinquième, *Lesbos*, avait paru cinq ans avant dans une anthologie, sans soulever l'ombre de scandale ni de poursuite. Le sixième, *les Femmes damnées*, loin de former l'apologie de ces malheureuses, n'est qu'un long cri d'horreur et de pitié pour leur démence.

Néanmoins, sauf deux réimpressions clandestines et punies de condamnations nouvelles, pendant cinquante-quatre ans l'arrêt de 1857 demeura respecté. Et ce fut seulement en 1911, qu'un éditeur débutant, M. Crès, s'enhardit à donner les pièces interdites dans une réédition des *Fleurs du Mal*. Qu'allait faire le Parquet ? Il ne bougea pas. Dès lors, fortes de cet exemple, lorqu'en 1917 Baudelaire tomba dans le domaine public, toutes les rééditions des *Fleurs du Mal*, qui parurent alors en foule, redonnèrent les pièces condamnées. Et le Parquet continua à ne pas bouger.

Aussi grand émoi quand, en novembre 1924, le bruit se répandit qu'à la vente des livres de l'éminent dessinateur Daragnès, le Parquet avait ordonné la saisie de deux exemplaires des *Fleurs du Mal* contenant les pièces condamnées !

Après enquête, M. Vandérem parvint à se rendre compte que :

Si le Parquet consentait à fermer les yeux sur les exemplaires contenant les pièces condamnées sans les afficher, il se refusait à permettre la vente des éditions arborant ces pièces sur leur titre ou leur fiche de catalogue, car il craignait, non sans raison, que d'autres auteurs, poursuivis pour outrages aux mœurs, lui opposassent son inaction envers *les Fleurs du Mal*.

. . . .

Ma résolution, ajoute M. Vandérem, fut aussitôt prise. Pour mettre fin à des procédures si arbitraires, une protestation ne suffisait pas. Ce qu'il fallait, c'était obtenir la revision même de l'arrêt.

Passant sur certains détails, venons-en au fait ; sous l'impulsion de M. Vanderem, baudelairien de marque :

Le 23 février 1925, agissant au nom de M. Victor-Emile Michelet, le délicat poète, président de la *Société des Amis de Baudelaire*, M• Tétreau transmettait au garde des Sceaux une demande en revision de l'arrêt de 1897, basée, comme faits nouveaux, sur les changements de l'opinion envers Baudelaire et sur les variations du Parquet' envers son œuvre. Après quoi, le Parquet ouvrait, sur notre demande, une enquête.

Au bout de quelque temps :

L'enquête fut close et, dès la rentrée, la résultat nous en était transmis sous forme d'une lettre de M.Gilbert, directeur des grâces, avisant, par ordre du ministre, M• Tétreau qu'il ne pouvait accueillir la demande, faute de fait nouveau.

§

Des mois et des mois avaient passé, continue M. Vandérem, lorsque, un matin, il y a environ un an et demi, ou deux, on m'appela au téléphone de la part du garde des Sceaux. M. Barthou me conviait à déjeuner le surlendemain, pour une communication qui m'intéressait.

— Serait-il indiscret d'en demander l'objet ?

— Il s'agit de Baudelaire. Déjeuner tout intime. Il n'y aura que vous et Estaunié, le président de la Société des Gens de Lettres.

. . . .

... Comme après le repas, on avait regagné le salon, M. Barthou tira d'un bureau un manuscrit, puis s'adressant tour à tour à Estaunié et à moi :

— Je vous ai réunis, vous comme président des Gens de Lettres, et vous, comme promoteur de la demande en revision, pour vous lire un projet de loi qui me paraît fournir la solution du procès des *Fleurs du Mal*. Car, avant de présenter ce projet en Conseil des ministres, je désire avoir votre avis.

La lecture achevée, sauf d'insignifiantes retouches, Estaunié et moi nous tombâmes sans hésitation d'accord pour déclarer excellent de tout point le projet de M. Barthou — qui n'était autre, vous l'avez deviné, que celui dont la presse a donné, ces jours-ci, le texte.

Et M. Vandérem de terminer par ces détails savoureux :

Après avoir remercié M. Barthou comme il convenait, Estaunié et

moi, nous partîmes donc ravis... Hélas ! quinze jours plus tard, qu'apprenais-je par Estaunié ! Au Conseil des ministres, le projet n'avait rencontré que des résistances. Et M. Herriot s'était même écrié, avec aigreur : « Vous marchez sur mes plates-bandes. » Susceptibilité étrange, quand on songe à ce qu'il en faisait, de ces plates-bandes ! Mais devant un pareil accueil, M. Barthou, renonçant à discuter, avait purement et simplement retiré son projet. Et une fois de plus, notre demande était dans le lac !

Faut-il penser qu'en prenant de la bouteille, les ministres, comme le vin, s'améliorent ? Toujours est-il qu'à quelques unités près, les mêmes Excellences, qui avaient jadis si fraîchement reçu le projet Barthou, l'ont adopté hier sans réserves et que, dans un bref délai, la demande en revision du procès des *Fleurs du Mal* va venir devant la Cour de cassation.

§

M. Lucien Descaves, dans le **Journal**, applaudit à l'initiative du Garde des Sceaux :

On ne peut qu'applaudir à l'initiative qu'a prise M. Barthou, garde des Sceaux, de déposer sur le bureau du Sénat un projet de loi permettant à la Société des gens de lettres de demander, soit d'office, soit à la requête de la personne condamnée ou de ses ayants droit, la revision des procès véritablement littéraires intentés pour outrages aux bonnes mœurs par la voie du livre.

Vingt ans devront être écoulés depuis que la condamnation d'un écrivain est devenue définitive. C'est laisser à tout le monde le temps de la réflexion...

Cette « affaire » de la révision du procès des *Fleurs du Mal* a fait assez de bruit pour attirer l'attention vigilante du grand fabricant de *Films* qu'est M. Clément Vautel, qui n'a pas manqué cette occasion d'accabler Baudelaire, poète besogneux, de son mépris condescendant d'auteur à succès.

Comme dans l'exposé des motifs de son projet de loi, M. Barthou constate :

qu' « aucun moyen légal n'existe pour obtenir la revision en faveur de livres qui sont condamnés, quoique *l'opinion unanime* les admette comme des chefs-d'œuvre où les bonnes mœurs ne reçoivent aucune atteinte »,

M. Clément Vautel rétorque :

Mais cette opinion unanime s'est-elle faite sur l'œuvre de Baudelaire ?

Ce qui sous-entend que cette opinion unanime ne s'est pas

faite, puisque, notamment, lui, M. Vautel, membre du suffrage universel, est d'une opinion différente.

Comment M. Vautel — qui est un homme si intelligent ! — ne parvient-il pas à comprendre que, lorsqu'il est question d'un chef-d'œuvre, son opinion ne compte pas, qu'elle n'a pas à entrer en ligne de compte ?

Lors même de la condamnation des *Fleurs du Mal*, si Baudelaire avait contre lui les Vautel de l'époque, il avait pour lui les Victor Hugo, les Sainte-Beuve, les Théophile Gautier, les Gustave Flaubert, les Barbey d'Aurevilly, les Théodore de Banville,...c'est-à-dire *l'opinion unanime* de ses contemporains. Je ne puis résister au plaisir de proposer à M. Vautel la lecture d'une lettre, en date du 23 août 1857, adressée à Baudelaire par Flaubert ; elle me paraît susceptible d'ouvrir des « horizons » à l'auteur de *Je suis un affreux bourgeois* :

... Tenez-moi au courant de votre affaire, si ça ne vous ennuie pas trop. Je m'y intéresse comme si elle me regardait personnellement.

Cette poursuite n'a aucun sens.

Elle me révolte.

Et on vient de rendre des honneurs *nationaux* à Béranger ! à ce sale bourgeois qui a chanté les amours faciles et les habits râpés !

J'imagine que dans l'effervescence d'enthousiasme où l'on est à l'encontre de cette glorieuse binette, quelques fragments de ses chants (qui ne sont pas des chansons, mais des odes de Prudhomme) lus à l'audience seraient d'un bel effet. Je vous recommande *Ma Jeanneton*, la *Bacchante*, la *Grand'mère*, etc. Tout cela est aussi riche de poésie que de morale, — et puisqu'on vous accuse, sans doute d'outrages aux mœurs et à la religion, je crois qu'un parallèle entre vous deux ne serait pas maladroit...

L'opinion unanime, ce n'était pas la foule qui se précipitait aux obsèques de ce « sale bourgeois » de Béranger, mais les deux douzaines de poètes et d'écrivains qui venaient se ranger aux côtés de Baudelaire, stupidement traîné devant le Tribunal Correctionnel.

Ceci dit, et bien que j'admire profondément Baudelaire, poète, penseur et critique, je dois avouer que je suis, contre MM. Vandérem et Descaves, presque de l'avis de M. Clément Vautel lorsqu'il écrit :

Maintenant, que la Cour de cassation réhabilite ou non le pauvre

« poète maudit », cela n'a vraiment pour lui ni pour personne aucune espèce d'importance.

Baudelaire n'a pas à être réhabilité. Sa condamnation n'a jamais porté atteinte ni à son honneur ni à son génie. Il me paraît profondément ridicule que la *Société des Gens de Lettres*, qui compte dans son sein quelques écrivains véritables, accepte de se rendre complice d'une aussi sotte comédie.

Je le répète, un poète de l'importance et de la grandeur de Baudelaire n'a pas à être réhabilité ; du point de vue de la Poésie, du point de vue de la haute moralité de l'Art, qui seuls importent ici, Baudelaire, non seulement n'a jamais démérité, mais a toujours fait preuve, au contraire, de mérites éclatants.

Si la revision du procès des *Fleurs du Mal* s'impose, si la condamnation du poète doit être effacée, si cela importe à quelqu'un, c'est à cette personne morale qu'incarnent les Tribunaux et qui s'appelle la Justice.

Dans cette affaire, c'est la Justice, et la Justice seule, qui apparaît odieuse et ridicule, c'est la Justice qui a besoin d'être réhabilitée. En ces temps d'universelle indulgence, où les assassins acquittés par un jury imbécile se promènent la tête haute, où les escrocs et les maîtres-chanteurs coulent des jours paisibles pour avoir su se réfugier dans le maquis de la procédure, où les condamnés de Haute-Cour paradent sur la place publique, n'est-il pas plaisant que seul demeure condamné le poète qui sut enclore dans une œuvre magique le meilleur de lui-même.

Que cela puisse gêner la justice des tribunaux, à la rigueur on se l'explique, mais que vient donc faire la Société des Gens de Lettres dans cette galère, à quelle manœuvre accepterait-t-elle de se prêter ?

Si la Justice des tribunaux, consciente du ridicule et de l'odieux que fait rejaillir sur sa robe la condamnation stupide qu'elle a jadis prononcée, éprouve le besoin — fort louable — de se réhabiliter aujourd'hui, ce n'est pas à la Société des Gens de Lettres, commère et complice, qu'incombe la tâche d'introduire une instance de révision, mais au Parquet, au Parquet seul, unique intéressé dans cette affaire, où la littérature ni l'art n'ont plus rien à voir, la gloire de Baudelaire étant désormais hors de toute atteinte (1).

(1) Le fait que la *Société des Gens de Lettres* soit appelée à se substituer au

§

La révision du procès des *Fleurs du Mal* et M. Clément Vautel nous ont attiré si loin qu'il ne nous reste guère de place pour parler du plus grand événement littéraire de la saison.

Pour passer de M. Clément Vautel au personnage dont nous allons avoir à nous occuper un instant, c'est Baudelaire lui-même qui va nous fournir une transition.

Dans une lettre, en date du 11 février 1865, adressée par le poète à sa mère, nous pouvons lire en effet :

...Comprends-tu maintenant pourquoi l'on voit tant d'auteurs plus que médiocres si bien réussir et gagner tant d'argent ? Ils ont pour eux leur médiocrité d'abord, et ensuite toutes les chances que donne la médiocrité.

M. André Maurois est une sorte de Clément Vautel pour salons et pour femmes du monde. Mais il est, si j'ose dire, d'une médiocrité plus distinguée, plus élégante. L'inventeur des Vies romancées a d'autres façons de ravaler les poètes, de minimiser les grands hommes, il ne se contente pas d'ironiser en leur lançant des brocards, à la manière du facétieux cinéaste du *Journal*, il est d'une incompréhension plus savante et plus subtile. Selon ses procédés — c'est-à-dire au mépris de toute exactitude, ainsi que je l'ai fait voir chez Shelley — M. André Maurois écrit une biographie et le grand homme se fait petit, petit, et mignon, à mettre dans une bonbonnière, à croquer.

Après avoir vaporisé Shelley, M. Maurois s'en prend aujourd'hui à Byron, et c'est là le grand événement littéraire de la saison, ainsi que nous en assure une savante publicité. **Candide** a commencé la publication du nouveau chef-d'œuvre.

Parquet et à remplir les fonctions du Ministère Public est confirmé par l'interview de M. Pierre Benoit, Président de la Société des Gens de Lettres, que publie le **Journal** du 30 octobre. Il y dit en effet :

« Ainsi que l'a fait remarquer Jules Véran, cette initiative gouvernementale donne une nouvelle qualité à notre société. Pour la première fois, un organisme privé est appelé à exercer les fonctions de ministère public.

« Nous voici donc portés à la dignité de magistrats debout. »

Mais, est-ce vraiment le rôle de la *Société des Gens de Lettres* de se mettre au service du Parquet et de se substituer au Ministère Public dans une affaire, à la revision de laquelle, je le répète, seuls les Tribunaux et la Justice sont actuellement intéressés, mais nullement les Lettres?

Ainsi qu'il apparaît immédiatement, M. André Maurois a perfectionné sa manière. Il opère sur un ton plus sérieux, plus grave, moins en romancier et plus en historien ; sa grâce est devenue de l'onction. Pour étudier avec plus de profondeur la vie de Byron, il remonte non jusqu'au déluge, mais jusqu'au XIIe siècle, ce qui est déjà bien et ne laisse pas de conférer dès l'abord à son « récit » un caractère hautement aristocratique, et susceptible de plaire à son honorable clientèle.

Peut-être aurons-nous l'occasion de revenir, si les circonstances le permettent, sur le grand événement littéraire de la saison.

GEORGES BATAULT.

ART

Exposition d'art polonais moderne : Galerie Bonaparte. — Exposition Elmiro Celli : Galerie Carmine. — Exposition Medici : Galerie Carmine. — Exposition Nan Dalziel : Galerie Carmine. — Exposition Rickalls : Galerie Jeune Peinture. — Exposition Adrien et René Karbowsky : Galerie Ecalle. — Exposition des vrais Indépendants. Palais des Expositions : Porte de Versailles. — Exposition des Surindépendants : Palais des Expositions, boulevard Lefèbvre.

Une exposition **d'art polonais moderne**, qui est en même temps une exposition d'artistes polonais modernistes. Ce sont d'ailleurs des peintres dont le travail nous est familier, qui ne manquent ni les Indépendants, ni le Salon d'Automne, figurent chez Druet, se sont perfectionnés à Montparnasse, mais tout de même ont étudié le rudiment là bas. Il l'ont oublié à Paris et on ne voit pas qu'il s'en faille plaindre. Aussi, à cette exposition, vous ne voyez ni charrettes sous la neige, ni plaines vastes et vides, semées de bouleaux, ni toiles faufarantes, mais des nus, des portraits, des sardinières bretonnes et des coins du midi.

En souvenir de Zak qui unit si joliment à la souplesse de son dessin une jolie fantaisie rêveuse, on a accroché de lui une figure d'un preste mouvement. Kisling se présente avec deux nus cherchés dans la grâce; le mouvement en est assez particulier. Kramstyk expose un beau nu ; la carnation en est juste et vigoureuse ; la figure sourit d'une sorte de sourire de la Joconde, mais sans aucune imitation ; c'est un sourire aigre et captivant, un peu triste, un peu amer, un peu énigmatique, un peu las. Sans

doute, c'est simplement le sourire du modèle, mais de l'avoir ainsi fixé fait grand honneur à Romain Kramstyk. Il y a des fleurs de Mondzain et des paysages curieux de Mme Halicka. Ces paysages sont plutôt des compositions. Il n'est pas certain qu'elle ait exactement rencontré tant de maisons se présentant en profil sans fenêtres, mais ces ciels mélancoliques, ces toits d'ardoise, ces eaux plates avec cette barque si bizarrement échouée sont d'une heureuse impression. Gottlieb a étudié des sardinières au travail, et qu'elles soient un peu fantomatiques, que les sardines qu'elles préparent ne soient que des reflets d'écailles, n'empêche pas la justesse des mouvements et de l'atmosphère. Haydeu a fait de lui-même un excellent portrait. Voilà un homme qui se connaît, au moins physiquement et, de plus, il a très bien traduit son regard. Je ne retrouve ni dans cette Maternité, ni dans cette allée un peu noirâtre de Saint-Tropez, toutes les belles qualités, tout le frisson coloré de Kanelba. Un tableau de M. Kuna est gracieux. Menkés exagère dans une excellente intention de caractère. Son marchand d'oranges est à la fois souffreteux et picaresque, Langermann étudie les travaux des gars de batterie ; sa synthèse est adroite, mais à tout rabattre sur sa machine et ses personnages, il annule l'atmosphère. C'est néanmoins un artiste très en progrès. Il y a des qualités chez Aberdam, Mlle Bornstein, M. Rafalowski, M. Seifert. Quelques autres peintres se livrent avec bonne foi à des recherches cubistes : temps perdu.

Quelques sculpteurs, dont Cytrynowicz dont il faut signaler le labeur probe et obstiné Sa statuette d'homme nu assis est d'un excellent style, sobre et vigoureux. M. Kuna, dans une recherche de grâce, donne un torse féminin assez intéressant. M. Morice Lypszyc et M. Zamoyski exposent des bustes assez particuliers de technique libre. Des graveurs. Hecht (de qui, à la peinture, un paysage est traversé d'un cerf onduleux) avec des planches de son amusante Arche de Noé. C'est un animalier doué de fantaisie M. Skocylas montre une belle tête tragique d'apôtre ou de martyr et des hagiographies dans un style de vitrail curieux. Notons Mlle Konawka et M. Mrozewski, qui font preuve de bon métier.

§

Elmiro Celli a-t-il abandonné ces interprétations schématiques et décoratives d'impressions musicales et parfois de songe-

ries cosmiques qu'il poussait jusqu'au symbole à certaines toiles et qui toujours atteignaient à une valeur ornementale, ou bien garde-t-il à l'atelier les témoignages nouveaux de cet art d'exception plastique, si différent des gauches cérébralités de quelques nouveaux peintres comme de la peinture de détail de la nature ou de la vie, paysages et natures mortes.

Est-ce d'avoir tendu le grand arc que lui vient cette maîtrise, ou simplement a-t-il regardé l'ordonnance naturelle et exquise des choses avec une émotion renouvelée par son retour de la recherche de l'absolu ? Le fait est que les paysages qu'il nous montre sont de premier ordre, que ses notations de Bretagne dans la mélancolie souriante, dans la tristesse menue et claire des herbages, sont saisissantes. On en peut dire autant de ses notes d'Ile-de France. Celli rend à merveille l'horizon bref que coupe un coude de route, et cette différence de lumière que donne la déclinaison d'un chemin dévalant du coteau. C'est un enregistreur très sensible de toute nuance d'atmosphère par le métier et la sensibilité. Il a d'intéressantes natures-mortes très fournies, mais très architecturées, et de belles fleurs vivantes.

§

M. **Medici** est un jeune peintre italien de mérite. Il avait donné des images du Midi, d'une harmonie jolie et variée. Pour peindre Paris, il a assombri sa palette, à l'excès. A regarder ces notations assez variées de motifs, Seines chargées de remorqueurs et de cargos, quais du Louvre, Pont-Neuf, etc... on les dirait établies à la même heure. C'est du temps plus gris que le temps gris et, s'il est vrai que le dessin des architectures prenne une belle valeur, en noir presque, sur la lividité du fond, c'est au détriment de la symphonie colorée. C'est en tout cas d'un très habile métier.

§

Une artiste anglaise, Mme **Nan Dalziel**, expose une vingtaine de toiles, parmi lesquelles une esquisse d'arène de cirque frappe par d'aimables qualités. Elle y démontre de la verve et du mouvement que dénotent aussi, mais à un moindre degré, quelques portraits d'enfants et des études de femmes, saisis non sans prestesse, dans des allures familières.

§

Un jeune peintre anglais, M. **Rickalls**, nous montre quelques paysages verts et ombreux avec des arbres traités d'après la stylisation d'André Lhôte, des notations assez personnelles de coins usiniers notés en Angleterre près de claires clairières, en Belgique auprès de canaux lourds, couleur de plomb. Il montre aussi quelques dessins et des gravures sur lino, traitées avec le métier de la gravure sur bois. Cette technique donne de larges taches dont les concordances tracent des arabesques en quelque sorte discontinues et des parures imprécises, qui peuvent servir à traiter un sujet, décorativement ou humoristiquement. Cette technique n'apporte pas de nouveauté intéressante.

§

Adrien Karbowsky n'abuse point des expositions particulières. Il me semble bien même que c'est la seule fois de sa vie qu'il nous y ait convié. C'est un artiste de grande valeur, doué d'une rare finesse de vision et d'une parfaite légèreté de notation. Des visiteurs de la manufacture de Beauvais, à sa saison d'exposition, connaissent un Karbowsky décorateur somptueux, multiple et ingénieux. Quelques-uns de ses cartons ont été d'ailleurs exposés aux Salons, et furent remarqués pour le nourri et le bien-fondé de leur ornementation touffue, mais très clairement ordonnée. Autrement, Adrien Karbowsky est un grand peintre de fleurs. Il en représente la passion et l'interprétation dans le groupe des Aman-Jean, Cottet, Lucien Simon, avec qui il exposa sans cesse au Salon de la Société Nationale et aux Tuileries. Sa présentation du tableau de fleurs, toujours variée dans le détail, se résume pourtant à quelques thèmes généraux. Le fond est d'une boiserie gris de lin, de style XVIIIe. Cette paroi est parfois ornée d'un tableau, reproduit avec une indécision voulue, pour ne point créer d'épisode parallèle et trop modelé au bouquet. Une petite pile de livres montre ses tranches sur une console aux tons fauves, aux cuivres très assourdis. Des vases clairs, porcelaines ou faïence blanche, cette fois-ci un vase de Saint-Amant dont l'arabesque ne présente qu'un léger pointillis, enserrant le jaillissement des roses, des pivoines, des tulipes groupées avec goût dans la liberté naturelle du mouvement des tiges. Karbowsky s'est arrêté à un petit village de Seine-et-Marne,

Courances, dont il note dans un après-midi d'été aux tons pâles et tièdes la petite église et des ruelles coites. Aux bords de Seine, près de Chatou, il trouve des motifs de sérénité, comme des clairières de calme des arbres et des eaux dans la tulmutueuse banlieue.

René Karbowsky, le fils d'Adrien Karbowsky, expose en même temps que lui. Tout en recherchant dans l'expression du paysage une sorte de nimbe vaporeux au charme de verdeur, il met, quand il le faut, des accents de vigueur. A ce titre, des maisonnettes qu'il peint dans la banlieue et qui surgissent de jardins peuplés d'arbustes et de gros dahlias intéressent.

Plus encore, il donne une note d'art dans une simple étendue de champ de blé où étincellent des coquelicots; des étangs immobiles semblent presque sourire derrière la haie fragile de très minces roseaux. René Karbowsky a le sens de la minute rare du paysage, et c'est une belle qualité.

§

En quoi les vrais Indépendants sont-ils plus vrais que ceux de la vieille société des Indépendants que préside Paul Signac ? En ceci (à leur dire) qu'ils s'engagent entre eux à ne jamais participer à une exposition qui se sélecte par les décisions d'un jury. Les partisans des salons à jury objectent que nombre de ces Indépendants n'auraient aucune chance d'être admis par un jury quelconque.

Ce n'est pas exact au cas présent. M. Gaston Nick montre, gravés à l'eau-forte, des paysages de Corse et d'Espagne et des pages d'illustration de la Colomba de Mérimée, agréables d'art et de métier. Les paysages de Bréhat de M. Jean Ronsin, du Cotentin de M. Pierre Ronsin, le Foyer de la Danse de M. Seguin-Bertault, des paysages de Coppens, de Mme Marthe Franceschi et le port de Dieppe de M. Houel (moins heureux dans la peinture symbolique), sont des bonnes toiles qu'on recevrait partout. M. Maurice Hensel expose une bonne série de Mauresques, debout, couchées, nues, drapées, toutes d'un caractère bien défini. Notons MM. Morin, Kauleck, Madelain, Sari, Prudon, Thébaut, Gusbourg, Dansler (paysages et portraits), Mme Marthe Boizard.

On s'arrêtera devant les notations de Montmartre de M. Joubin, d'un faire véhément, mais d'une réelle vérité fondamentale, devant

les belles études de montagnes de Mme Berthe Zuricher et les dessins très originaux, à arabesque intérieure très significatrice de M. Pierre Flouquet.

Ce groupe des **vrais Indépendants** a déjà subi une scission. Les vrais Indépendants ont gardé de la Société qu'ils ont quittée (Société Signac) le placement à base d'égalité, cette fois-ci le partage égal de la cimaise, emplacements tirés au sort. Un groupe d'entre eux, préférant le placement par tendances, les a quittés, et s'est créé le nouveau groupe des **Surindépendants**; voici donc, fraternellement réuni, un essaim de novateurs et de cubistes, tous hardis et pour la plupart ayant quelque chose à dire dans une formule qui souvent leur est propre. Mendès-France, qui peut-être pourrait accuser avec plus de détail les contours de ses personnages, fait preuve d'aptitudes décoratives, et sa promenade de Parisiens à Port-Navalo est d'un charme distingué. Jean Lurçat décrit des paysages très elliptiques, mais très suggestifs. André Bauchant décrit un massacre dans le temple de Jérusalem, avec entrée d'Imperator triomphant sous des coupoles à demi-arrachées, assez calme de mouvement, sans recherches de vraisemblance historique ou ethnique, image simple décorative. Le jeune Japonais Ebihara se montre remarquablement doué. Il a des gens dans la neige, des voiles dont on n'aperçoit pas les bateaux, éparses sur la mer, tout cela d'une facture imprévue et en même temps plausible. De Férat, des toiles où les personnages se développent sur fond blanc, ingénieusement et paradoxalement, Mme Halicka ne considère la nature que comme un thème à anecdote décoratives et sentimentales. Cela semble ingénu et c'est assez calé, comme disent les peintres, et c'est d'un joli aspect. Un débutant, Klementieff, a de bonnes natures-mortes. Lagar montre une série d'acrobates et un cirque sous le soleil de Collioure. De M. Tapié de Celeyrau de curieux portraits; Gounaro : des natures-mortes cubistes, Torrès Garcia des arabesques cubistes. M. Roubillotte est un excellent dessinateur ; il a de la concision, de l'esprit, du caractère.

Le *chemin* de Mané Katz représente des Juifs d'Orient, indécis sur la route à suivre, l'arpentant tout de même avec décision, et son tableau n'est pas sans vigueur ni sans valeur plastique dans son orchestration d'ombre claire.

La visite de cette exposition est fort intéressante pour qui veut

regarder les derniers efforts consciencieux et les plus récentes ambitions de nos nouveaux peintres, y compris un groupe intéressant d'expressionnistes bâlois dont les paysages relèvent assez nettement de l'impressionnisme et des Espagnols à la peinture dépouillée et d'harmonie sourde, tels MM. Daura et Vinès.

GUSTAVE KAHN.

MUSÉES ET COLLECTIONS

Au Musée de Versailles : le nouveau musée de la vieille aile ; les nouvelles salles de l'attique du Nord ; l'exposition de la troisième République. — A Malmaison : la « Table des Maréchaux ». — L'exposition d'art religieux moderne du Musée Galliera. — Erratum.

Il y a bien longtemps que nous n'avons conduit nos lecteurs au **Musée de Versailles**. Cependant ses conservateurs ne restent pas inactifs et depuis dix-huit mois des nouveautés importantes y ont été introduites. La plus notable a été la création, en 1928, dans la vieille aile Louis XIII du château, que des travaux de restauration urgents sauvèrent en 1922 (1), d'une demi-douzaine de salles — trois au rez-de-chaussée, trois au premier étage — où ont été réunis une centaine de peintures, dessins et sculptures retraçant de la façon la plus intéressante l'histoire de la création du château et du parc et de leurs développements. Aucune peinture ne nous montre le château, encore insuffisamment connu, édifié par Louis XIII ; mais à partir du premier Versailles de Louis XIV, les documents se succèdent nombreux : vues peintes par Van der Meulen en 1664, l'une, prise des hauteurs de Satory, montrant le gracieux château de pierre et de brique au milieu d'un parc naissant, l'autre prise de l'avenue de Paris ; en 1668, tableau de Pierre Patel montrant à vol d'oiseau tout le domaine, avec une minutie pleine d'intéressants détails ; de la période de transformation du château, une seule petite toile anonyme assez médiocre ; mais ensuite, à partir de 1689, nombre de belles peintures que le roi avait fait exécuter pour orner Trianon par J.-B. Martin l'aîné, Pierre-Denis Martin le jeune, Pierre Châtelain, E. Allegrain et autres, et dont la plu-

(1) On trouvera dans un numéro spécial de la revue *Beaux-Arts*, publié en septembre 1928, l'historique, par M. André Pératé, conservateur de Versailles, de cette partie du château et des installations dont nous allons parler, et la description détaillée, par M. Gaston Brière, conservateur adjoint, des œuvres réunies dans cette vieille aile et dont 29 gravures reproduisent les plus intéressantes.

part sont consacrées aux jardins dont elles restituent parfois des bosquets disparus, comme ceux des Trois Fontaines et de l'Arc de Triomphe. Dans beaucoup de ces tableaux, Louis XIV apparaît au premier plan, soit debout, soit dans sa chaise roulante, se faisant expliquer par ses architectes ou par Le Nôtre les embellissements projetés ou réalisés. Après quoi, les intérieurs sont évoqués à leur tour : le grandiose escalier des Ambassadeurs avec sa décoration peinte et sculptée, retracé par Chevotet en plusieurs dessins ; le cabinet du Grand Dauphin, dont une peinture anonyme nous montre le célèbre mobilier exécuté par Boulle ; l'ancienne chapelle, peinte par Antoine Pézey. On voit également les magnifiques esquisses de Le Brun pour le plafond de la galerie des Glaces et celles du même Le Brun et de Van der Meulen pour les peintures de l'escalier des Ambassadeurs. Au XVIIIe siècle, l'iconographie peinte est plus rare, mais elle est suppléée par de nombreux croquis d'architectes, en vue des remaniements apportés par Louis XV dans les petits appartements, et par quantité d'estampes et de merveilleux dessins ou aquarelles de Ch.-N. Cochin, Moreau le jeune et Gabriel de Saint-Aubin, retraçant, entre autres, les fêtes du mariage du Dauphin en 1745 et une fête sur le grand Canal à l'occasion du mariage du futur Louis XVI. Enfin, l'on remarque une toile magistrale d'Hubert Robert, montrant l'abatage des arbres du parc pendant le rigoureux hiver de 1774-1775, une charmante aquarelle du même pour son bosquet des Bains d'Apollon, et une esquisse de Lagrenée le jeune pour le plafond du théâtre de la Reine au Petit Trianon. — Au rez-de-chaussée sont placées les sculptures. Elles proviennent, pour la plupart, de bosquets détruits au XVIIIe siècle. Les plus curieux étaient le Labyrinthe et le bosquet des Dômes. Nous avons expliqué ici même (1) quand on retrouva et exposa, il y a huit ans, les motifs qui l'ornaient, ce qu'était le Labyrinthe : il était consacré à la gloire d'Esope et de ses *Fables*, dont les plus célèbres étaient figurées par des groupes de plomb rehaussé de couleurs ; au centre se dressaient la statue d'Ésope et celle de l'Amour par Tuby, qu'on a également retrouvées ; on les a exposées ici au milieu des groupes si amusants, qui subsistent de cet ensemble et que nous avons décrits naguère (2). A côté, l'architecte de Versailles, M. Guéritte, a

(1 et 2) *Mercure de France*, 1er septembre 1921, p. 530.

reconstitué le bosquet des Dômes et en a exposé un des frontons originaux. On voit là également l'*Apollon* de Coustou, retiré des jardins, et un groupe, le *Centaure marin* conservé jusqu'à ces derniers temps au Louvre et qui, donné à Louis XIV par un nonce, était placé jadis dans l'escalier des Ambassadeurs. Enfin, est venu de la Bibliothèque Nationale, où il orna pendant longtemps le vestibule de la galerie Mazarine, le curieux groupe en bronze du *Parnasse français* (1) exécuté en 1721 par Louis Garnier et Pajou d'après les données d'un commissaire des guerres sous Louis XIV, Titon du Tillet, qui voulait élever un monument « à la gloire de la France et des plus illustres poètes et musiciens français » représentés en statuettes ou en médaillons avec des figures d'Apollon symbolisant Louis XIV, des trois Grâces et de nymphes, au flanc d'un énorme rocher représentant le Parnasse et que domine un Pégase cabré. D'admirables boiseries, qui revêtaient jadis les murs des appartements du château et dont quelques-unes (celles de l'ancien salon des Muses) ont été obligeamment envoyées par le Musée des Arts décoratifs, s'ajoutent à tout cet ensemble.

Un autre aménagement important a été celui de la galerie de l'attique Nord, depuis longtemps fermée pour cause de travaux. Là M. de Nolhac avait, dès 1895, commencé de réunir les portraits et scènes historiques relatifs aux XVIe et XVIIe siècles. Les premières salles, consacrées aux portraits du XVIe siècle provenant des fonds du célèbre amateur Roger de Gaignières, n'ont subi que de légères retouches. La dernière pièce, affectée à la minorité de Louis XIV et à la Fronde, a été, au contraire, réorganisée : on y voit le beau portrait de Mazarin par Philippe de Champaigne donné, au moment de l'ouverture de ces salles, par un généreux Américain, M. Guy Mortland. A côté du ministre et du jeune monarque, portraituré par Henri Testelin, se groupent les images des belles héroïnes de la Fronde. Dans la galerie qui suit se développe l'histoire du règne personnel du Grand Roi : sièges et victoires retracés par Van der Meulen ou sous sa direction d'après les dessins, d'une précision admirable — conservés en grande partie aux Gobelins — faits sur place par l'artiste quand il suivait le roi dans ses campagnes, et qui lui servaient pour ses fonds de tableaux, lesquels

(1) En lire l'intéressante histoire dans le numéro spécial de *Beaux-Arts*, mentionné plus haut.

offrent, par suite, une fidélité topographique parfaite. Nous voyons ainsi se dérouler les sièges de Charleroi (1667), de Courtray (1667), l'entrée à Arras (1667), des vues de Lille et de Dôle (1667 et 1668), de Joux et de Salins (1674), la prise du Luxembourg (1684), l'entrée du roi et de la reine à Douai (1667), retracée dans une étude admirable. Les périodes des revers, naturellement, n'ont pas été célébrées de même. A côté de leurs victoires figurent les grands capitaines : Condé, Turenne, Catinat, Luxembourg, et aussi Louvois ; mais on regrette l'absence de Villars, dont le musée, paraît-il, ne possède aucun portrait. Des souverains et des chefs étrangers sont également représentés à côté de nos gloires : tels le prince Eugène et Malborough. Enfin, on admirera une grande vue de Venise à vol d'oiseau à la fin du XVII[e] siècle — placée là provisoirement pour combler un vide — qui est non seulement un document fort précieux, mais encore un morceau de peinture très délicat comme n'en possède pas le Musée Correr lui-même.

A ces nouveautés s'est ajoutée, pendant cet été, dans cinq salles du rez-de-chaussée, une exposition de portraits et de scènes historiques de la troisième République. Elle n'a pas eu une très bonne presse et, de fait (mais il ne faut pas en faire grief aux conservateurs du musée qui n'ont pu exposer que ce que renfermaient leurs collections), elle n'était pas à l'honneur de notre art contemporain ou, du moins, d'un certain art auquel sont allées, sous forme de commandes ou d'achats, les préférences de notre administration des Beaux-Arts. Des pauvretés qui nous étaient montrées et des lacunes qu'on constatait, celle-ci est la principale responsable. Si ce pitoyable spectacle, dont le besoin ne se faisait pas sentir, peut l'inciter à un sérieux examen de conscience suivi de salutaires résolutions, cette humiliante constatation n'aura pas été inutile. Poncif de la composition, médiocrité du métier, sont les tares ordinaires de ces portraits et de ces toiles commémoratives par lesquels se poursuit, dans le musée consacré «à toutes les gloires de la France », l'histoire des hommes et des faits qui l'ont illustrée. En général, le choix des artistes a été déplorable ; le meilleur des portraits exposés était le *Pasteur* d'Edelfeldt, qui n'est pas dû à une commande et qui est d'un étranger!... Parmi les sculptures, quelques bronzes de Rodin apportaient un élément de beauté; mais il manquait quelques bustes marquants, comme celui de M. Clemenceau. D'ailleurs,

que d'autres absents dans cette assemblée de célébrités ! On y cherchait en vain Renan, Berthelot, Taine, Hugo, Alphonse Daudet, Zola, Sully-Prudhomme, Verlaine, etc., l'Etat, ayant, lors de ses achats de portraits, songé moins aux modèles qu'aux artistes. Il faut signaler pourtant l'heureuse acquisition, faite récemment par le musée, d'un portrait de Huysmans par Forain, vers 1885, admirable de pénétration psychologique. D'autre part, des donations sont venues parfois suppléer la négligence de l'administration des Beaux-Arts, tel le don récent du vivant *Clemenceau* de Raffaëlli. Les toiles commémoratives suscitent les mêmes regrets ; la meilleure eût été, si ses dimensions n'avaient empêché de la déplacer, la *Célébration du centenaire de 1789* de Roll. Quant à la grande Guerre, elle n'était évoquée — et c'était vraiment par trop insuffisant — que par deux portraits de Foch : la peinture de J. Patricot et le buste de Davidson, et par le grand tableau de l'Anglais Oliver représentant *La Signature du traité de Versailles*.

§

Le musée napoléonien de **Malmaison** a eu le plaisir de pouvoir conserver la célèbre « Table des maréchaux » que son possesseur, le prince de la Moskowa, lui avait prêtée temporairement et qui, au mois de mai dernier, fut mise en vente avec toutes les collections du prince. Commandée par l'Empereur en 1806 et achevée quatre ans plus tard, cette œuvre d'art est un guéridon circulaire en porcelaine de Sèvres monté sur un pied cylindrique orné de figures allégoriques en biscuit d'après les dessins de Percier et garni, à la base, de bronzes ciselés attribués à Thomire ; la tablette supérieure, dont le décor est dû au peintre Isabey, offre au milieu, dans un grand médaillon, le portrait de Napoléon Ier sur son trône en costume du sacre et, au pourtour, entre les rayons partant de ce médaillon, dans des cercles laurés surmontés de palmes, les portraits des treize maréchaux de l'Empire. Adjugée 400.000 francs à un amateur anglais, cette pièce eût passé le détroit si le ministre des Beaux-Arts, qui n'avait pu pousser les enchères jusqu'à ce chiffre, n'avait fait valoir le droit de préemption que lui confère la loi du 31 décembre 1921 et si, le lendemain, un généreux ami de Malmaison n'avait mis à la disposition de ce musée la somme nécessaire pour lui conserver le précieux objet.

§

Au **Musée Galliera** s'est ouverte le 18 octobre, pour durer jusqu'au 30 novembre, une importante exposition consacrée à l'art et au mobilier religieux moderne. Organisée par la Société de Saint-Jean, fondée dès 1839 par le P. Lacordaire pour l'encouragement de l'art chrétien et dirigée aujourd'hui par notre éminent confrère M. Paul Jamot, du Musée du Louvre, elle associe dans une manifestation collective les divers groupements — l'Arche, les Artisans de l'autel, l'Atelier de Nazareth, les Ateliers d'art sacré, les Catholiques des Beaux-Arts, « Ora et labora », — qui se sont donné pour tâche, depuis quelques années, de réagir contre l'insignifiance, la fadeur et souvent la niaiserie des productions habituelles du quartier Saint-Sulpice, vitupérées avec tant de véhémence, il y a déjà bien longtemps, par des catholiques comme Léon Bloy et Huysmans, et d'infuser enfin un sang nouveau à cet art anémié. Quelques manifestations, comme l'exposition d'art sacré organisée en 1921 par la Société de Saint-Jean au pavillon de Marsan, puis l'église du Village français à l'Exposition des arts décoratifs de 1925, avaient déjà montré les heureux résultats de ce mouvement de rénovation et de modernisation. Ils ont été excellemment mis au point et étudiés dans un beau livre dont nous avons fait l'éloge ici même (1) et qui constitue la « somme » la plus complète des efforts réalisés jusqu'à ce jour : *L'Art chrétien en France au XXe siècle,* de notre érudit confrère M. Maurice Brillant.

L'exposition de Galliera, admirablement présentée par le conservateur du musée, M. Henri Clouzot, vient consacrer cette heureuse évolution en montrant les progrès réalisés principalement dans le mobilier, l'orfèvrerie, les ornements d'église, la décoration peinte et sculptée. Seule l'architecture est un peu sacrifiée ; peut-être aurait-on dû faire une plus large place aux plans, maquettes ou autres vues des églises nouvellement reconstruites dans nos départements dévastés par la guerre et dont plusieurs sont remarquables (2). Mais nombre de photographies nous montrent les admirables constructions élevées en France et à l'étranger (Quarr Abbey en Angleterre, collège et église d'Eindhoven, abbaye de Oosterhout

(1) Voir *Mercure de France,* 1er décembre 1927, p. 451.

(2) Celles de Champagne ont été étudiées au détail par Mlle Germaine Maillet dans trois intéressants articles publiés par les *Notes d'art et d'archéologie,* organe de la Société de Saint-Jean (avril et octobre 1928, août 1929).

et église de Noordhoek en Hollande, église de Comines dans le département du Nord en collaboration avec M. Maurice Storez, dont on a exposé également la maquette) par le Bénédictin Dom Bellot, ancien élève diplômé de notre École des Beaux-Arts, un des grands architectes de notre époque, poète de la brique, dont il a tiré des effets surprenants, notamment dans les voûtes; puis les créations des frères Perret, maîtres, eux, du ciment armé avec lequel ils ont réalisé l'église du Raincy et auraient pu, sans l'aveuglement de l'autorité diocésaine, créer une merveille encore plus belle: la basilique de Sainte-Jeanne-d'Arc à Paris. Ces œuvres capitales, auxquelles sont joints quelques relevés et plans d'églises dus à MM. Brunet, J. Droz, Gélis (mais il en manque bien d'autres, par exemple Saint-Dominique de Paris, Saint-Louis de Vincennes), montrent qu'en architecture l'art catholique est à la hauteur de sa tâche. — En ce qui concerne le mobilier, les ensembles exposés par les groupements dont nous avons parlé plus haut sont intéressants dans tous leurs détails ; on y remarque, en particulier, les meubles en chêne clair, d'une sobre ornementation, de M. Croix-Marie. Il est significatif qu'à côté de ces artisans catholiques des ateliers profanes, comme ceux des grands magasins (« Pomone », du Bon Marché, par exemple), se soient engagés dans la même voie : c'est là un signe des temps dont les commerçants du quartier Saint-Sulpice feront bien de tenir compte. — Les vitraux, très nombreux, qui illuminent de leur éclat toute la grande galerie du fond et les salles latérales dont ils occupent toutes les fenêtres, comptent parmi les plus belles réalisations de l'exposition, surtout ceux de MM. Barillet, Hébert-Stevens, Gruber, Piébourg, Mauméjean, Ray et Chamson, Gaudin (qui a employé un procédé nouveau — mosaïque de verres sertis dans le ciment — commode à appliquer dans les édifices construits avec ce matériau), Mlle Huré ; à noter également un carton de vitrail dû à M. Léopold Delbeke: *Saint François d'Assise recevant les stigmates*. — Parmi les décorations murales, il faut signaler surtout de grands panneaux de M. Maurice Denis, de Mme Jeanne Simon, de M. et Mme André et Ivanna Lemaître, des esquisses de M. Desvallières et de M. Lucien Simon, des fresques de M. Hanin et de M. Marret, les tapisseries exécutées d'après les délicieuses compositions de Mme Peugniez, une *Vie de saint Joseph* par Mlle Schmitt, des stations de chemin de croix par Mlle V.

Reyre et par M. J. Breton, etc..; — parmi les sculptures, les charmantes œuvres de M. Roger de Villiers, de Mlle Charlotte Monginot et de Mlle Emma Thiollier, les statuettes peintes, d'un accent si savoureux, de M. Fernand Py, la *Sainte Colette* de M. Dufrasne, la *Sainte Catherine de Sienne* de M. Philippe Besnard, le *Saint Joseph* de M. Ch. Jacob, des bas-reliefs de M. E. Becker, une jolie médaille de Jeanne d'Arc par M. Gardet, d'autres médailles de MM. Delannoy, Dropsy et Herbemont exposées par l'administration des Monnaies; — parmi les broderies, les ornements liturgiques des Bénédictines d'Argentan et d'Amillis ; — parmi les objets d'orfèvrerie, ceux de M. Rivir ; — enfin, dans le domaine du livre, de l'estampe et de l'illustration, les très belles éditions de « l'Art catholique » et d'Helleu et Sergent, les gravures de M. Louis Jou, et surtout les admirables xylographies en couleurs de M. Jacques Beltrand.

Le succès qu'obtient cette exposition montre son opportunité. Nous ne doutons pas qu'il n'incite le clergé (mais c'est surtout celui de province qu'il faudrait toucher) à s'intéresser au but poursuivi par les artistes réunis ici et à seconder efficacement leurs efforts pour mettre plus de beauté dans la maison de Dieu.

ERRATUM. — Dans notre dernière chronique (1er septembre 1929), p. 454, ligne 37, au lieu de : « Paris, à l'encre de Chine... », lire : « portraits à l'encre de Chine ».

AUGUSTE MARGUILLIER.

CHRONIQUE DE GLOZEL

L'« idole » de la Rioja. — Le triangle sexuel des idoles glozéliennes. — La Société Préhistorique Française et le *Journal des Débats* condamnés pour diffamation.

L' « idole » de la Rioja. — Dans une Conférence faite le 16 septembre 1916 à la Société Argentine des Sciences Naturelles, parue le 30 décembre de la même année dans *Physis*, Revue de la Société Argentine des Sciences Naturelles (t. II, pages 448-456), et tirée ensuite à part, M. Eric Boman attirait l'attention de ses collègues sur des statuettes de pierre offrant un très grand intérêt. La communication de ce savant portait le titre : *Estatuitas de aspecto falico de la region Diaguita, que no representan falos* (*Statuettes d'aspect phallique de la région Diaguita, qui ne représentent pas des phallus*). Ce titre

même indiquait qu'il ne s'agissait pas de phallus à proprement parler, mais seulement de figurines ressemblant à un phallus.

Voici ce que disait cet archéologue :

Il existe dans la poterie antique du Pérou un certain nombre de vases, de mérite artistique variable, qui représentent des perversions sexuelles de différentes catégories. Le Musée de la Plata possède une série de ces vases, qui a été publiée par R. Lehmann Nitsche. Quand on examine ces pièces, on reste convaincu à première vue qu'elles n'étaient pas destinées à des cérémonies religieuses, mais n'étaient que de vulgaires obscénités de même nature que celles que nous trouvons sur des cartes postales vendues dans n'importe quelle ville civilisée, contrairement aux ordonnances de police.

Malgré l'absence presque absolue, continue M. Boman, de preuves attestant l'existence d'un culte phallique chez les anciens Diaguites, comme le témoigne le paragraphe précédent, je suis resté dans le doute en présence de l'« idole phallique » nº 1 (« idole phallique » de pierre de Saujil, Catamarca, collection Lafone Quevedo, Musée de la Plata).

Nous reproduisons ici cette figure qui a été publiée par J.-B. Ambrosetti dans ses Notes d'Archéologie Calchaque : XV, *Idoles phalliques de pierre*, Bulletin de l'Institut géographique Argentin, t. XIX, p. 72, fig. 107, Buenos Aires, 1898. Suit la description de cette pièce :

Il s'agit d'une statuette humaine trouvée à Saujil, département de Poman, Catarmaca, appartenant à la collection Lafone Quevedo, Musée de la Plata. Cette statuette a été éxécutée avec beaucoup de soin dans une pierre plate qui porte sculptés en méplat yeux, nez, bouche, bras, ceinture, et une espèce de coiffure. Les jambes très rudimentaires sont séparées par une ligne bifurquée vers le haut. Bien que cette manière de représenter les extrémités intérieures soit propre à beaucoup d'œuvres de la même époque et que cette bifurcation semble indiquer les plis inguinaux, cette statue est suggestive ; elle donne à première vue l'impression d'un phallus avec ses testicules. On est facilement porté à croire qu'il s'agit d'une figure à laquelle l'artiste a donné intentionnellement la forme humaine et celle d'un phallus. Ce serait alors une véritable idole phallique.

Boman décrit ensuite la seconde idole d'aspect phallique :

Dans ma récente expédition archéologique à La Rioja, en Lorohuasi, département de San Blas de Los Sauces de cette province, j'ai trouvé une statue (figure 2) très semblable à celle que je viens de décrire, quoique plus grossière. Elle est faite d'un caillou roulé cylindrique aplati, assez

doux au toucher, et grossièrement sculptée, sans polissage. Les yeux et le nez sont bien marqués, quelques lignes indiquent une coiffure semblable à celle de la statuette de Saujil, et la ceinture est représentée par un sillon peu profond. Les extrémités inférieures sont rudimentaires, formées d'une manière très analogue à celle de cette dernière

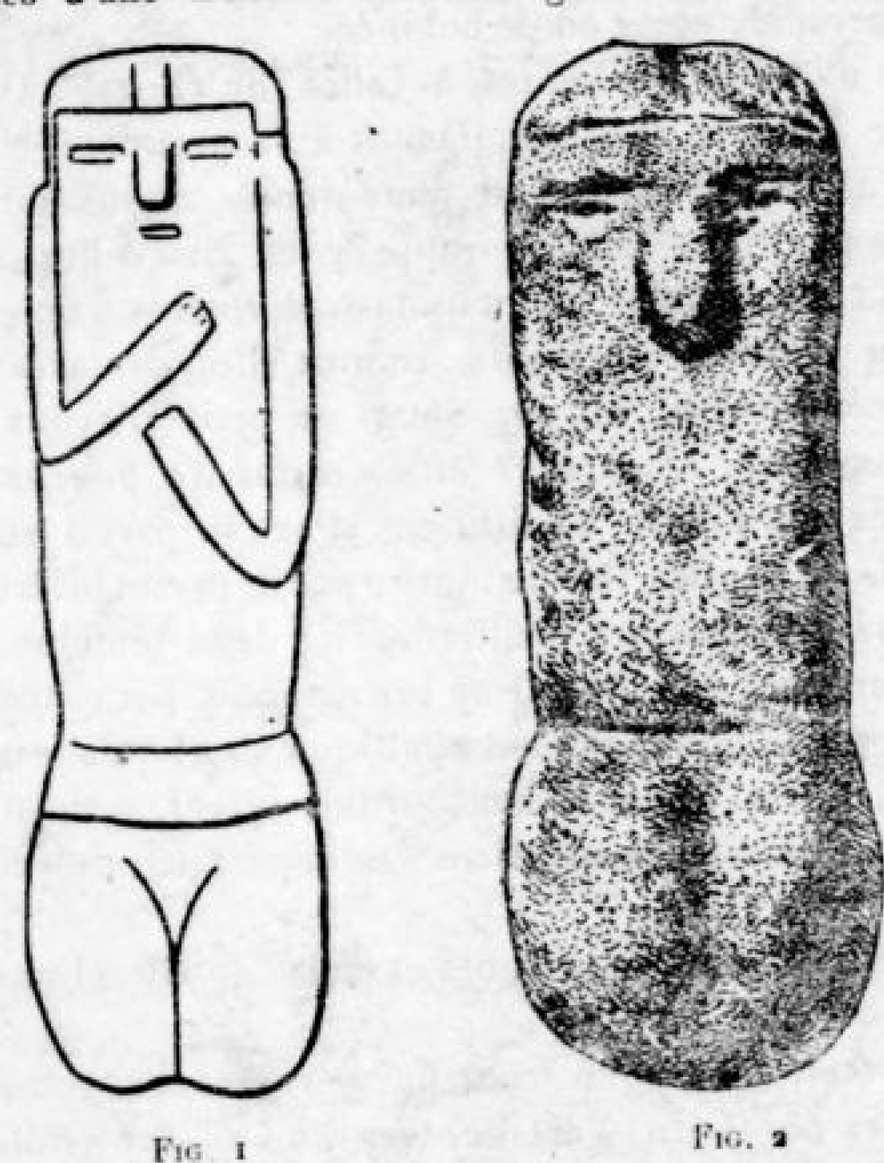


Fig. 1 Fig. 2

statuette, séparée par une dépression verticale légère. Au revers, elle ne présente pas de sculpture, mais seulement la suite de la ligne de la ceinture.

Et le savant archéologue conclut :

Cette statuette, qui ressemble à tout ce qui est essentiel dans celle qu'on appelle « idole phallique » de Saujil, est aussi suggestive qu'elle et nous incline également à la double interprétation d'une statue humaine avec forme intentionnelle de phallus. Nous trouvant ainsi en présence de deux exemplaires d'images d'une divinité phallique, il faudrait supposer qu'il en existe d'autres, et ces idoles formeraient un argument d'assez de poids en faveur de la théorie d'un culte phallique chez les Diaguites, toujours en supposant que la partie inférieure de la figure représentât à la fois des jambes et des testicules.

Une note nous indique que M. Boman doit au géologue de la

Direction Générale des Mines, le Dr Franco Pastore, la détermination pétrographique de cette pierre et des autres objets figurant dans sa collection de la Rioja. Parmi ces objets figurent des statues de pierre zoomorphes pouvant se rapporter au même culte, en forme de croix ou de bobines.

S'agit-il d'idoles analogues à celles de Glozel ? On peut le croire pour celle de la Rioja. Quant à la première, elle diffère sensiblement de celles-ci. Elle nous donne moins l'impression d'une idole phallique. Elle ne rappelle en rien celles de Glozel. Elle possède une bouche, alors que ces dernières n'en ont point. L'autre, au contraire, présente, comme elles, des arcades sourcilières proéminentes, un nez court et petit n'ayant conservé que son ossature, *et surtout elle n'a pas de bouche.* C'est le masque muet de l'idole néolithique. Par sa partie supérieure, elle rappelle les vases à tête de mort ; par sa partie inférieure, elle se rapproche des figurines phalliques : les deux témoins sont également séparés par un sillon. Il ne lui manque, pour être tout fait semblable, que le prolongement phallique. Sauf qu'elle n'est point en argile et que ce prolongement lui fait défaut, cette déesse est la sœur des divinités protectrices des tombeaux du champ des Morts.

Il y a, entre l'idole de la Rioja et celles de Glozel une parenté évidente.

La mort était-elle, pour les tribus péruviennes, comme pour les tribus des bords du Vareille, le grand silence symbolisé par l'absence de bouche ? L'idole de la Rioja est-elle contemporaine de l'idole de Glozel ? C'est ce qu'il resterait à déterminer.

En tout cas, un rapprochement s'imposait entre ces deux « idoles » sans bouche, aux arcades sourcilières proéminentes, au nez court et petit, aux testicules séparés par un sillon, et la découverte faite par M. Eric Boman, en Lorohuasi, huit ans avant celles du Dr Morlet et Emile Fradin, devait être rappelée. Bien qu'antérieure, elle les confirme.

GÉRARD DE LACAZE-DUTHIERS.

§

Le triangle sexuel des idoles glozéliennes. — M. Wilke, l'illustre préhistorien allemand qui est venu, cet été, à Glozel étudier le gisement et nos collections, m'écrit : « *Un des arguments qu'on a apportés contre l'authenticité des trou-*

vailles de Glozel consiste, si je me souviens bien, en ce que le triangle sexuel des idoles est renversé, la pointe étant en haut au lieu d'être en bas. Or la même disposition se retrouve sur une idole d'Hissarlik.» Et il joint le dessin de l'idole troyenne à sa lettre (fig. 3).

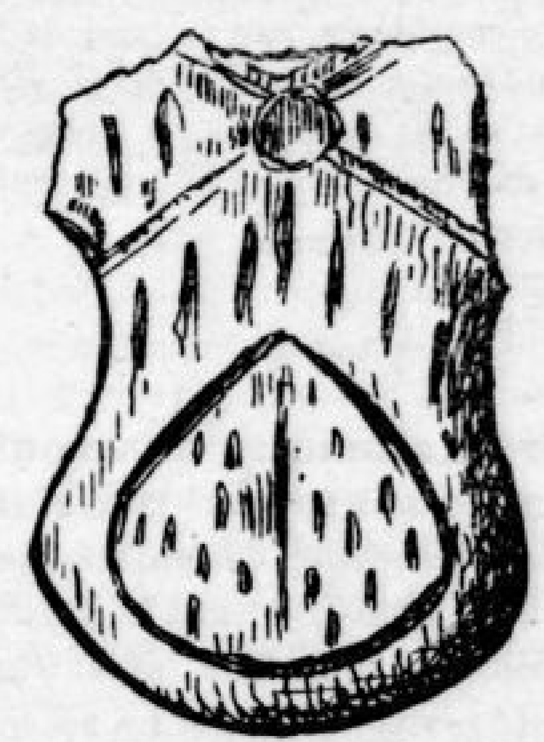


Fig. 3. — Idole féminine. La tête et les bras sont cassés. Seconde ville préhistorique d'Hissarlik.

Je viens à mon tour de me reporter à l'étude, un peu touffue, de Schliemann. Voici ce qu'on peut y lire :

Le n° 235 est sans doute une idole femelle sans tête dont les bras sont cassés, dans son état actuel elle ressemble beaucoup aux idoles troyennes de marbre. La poitrine est ornée de deux lignes incisées qui s'entre-croisent ; à la place de leur intersection est un cercle concave qui indique peut-être un ornement. A droite et à gauche de ce cercle, il y a des traits incisés et sept autres au-dessous de la bande en croix. Plus bas on voit un décor qui ressemble à une poire, mais qui sans aucun doute doit présenter le *delta* ou la *vulva* de la divinité ; il est traversé par un trait vertical ; l'intérieur de la *vulva* est rempli par dix-sept petits traits (1).

C'est M. Dussaud, qui, dans sa brochure *Glozel à l'Institut*, souligne « *l'erreur du faussaire qui a figuré le sexe féminin par un triangle avec la pointe en haut* ».

L'auteur des *Civilisations Préhelléniques* pèche-t-il ici par ignorance ou par mauvaise foi ?

(1) *Ilias*, par Henri Schliemann, 1886, page 408.

Dans *Mes Réponses à M. Dussaud*, j'ai montré que les artistes néolithiques avaient voulu représenter la fente vulvaire et l'avaient fait avec exactitude. Le triangle génital à base supérieure, cher à M. Dussaud, n'est que la figuration du mont de Vénus.

Aussi, ai-je écrit, puisque la disposition, prétendue erronée, du triangle génital a été considérée, par un ami de M. Dussaud, comme un témoignage de l'innocence des mœurs du faussaire, nous proposons que toutes ces fleurs soient réservées, à plus juste titre, à M. le Conservateur adjoint du Musée du Louvre, qui confond si innocemment vulve et mont de Vénus.

Dr A. MORLET.

§

La Société Préhistorique Française et le Journal des Débats condamnés pour diffamation. — Nous avons, dans la précédente Chronique de Glozel, signalé le procès en diffamation intenté, devant le Tribunal de Clermont-Ferrand, par le Dr Morlet à la S. P. F. et au *Journal des Débats*. Le jugement avait été remis à huitaine. Le 25, le Tribunal a rendu son jugement, dont voici la teneur :

Attendu que la Société Préhistorique Française, prenant au sérieux l'affaire de Glozel et s'érigeant en redresseur de torts, s'est portée partie civile devant M. le Juge d'Instruction de Moulins aux fins d'obtenir réparation du préjudice causé par X à la Préhistoire et aux tiers ;

Attendu que dans une « Note » adressée au Juge d'Instruction de Moulins, faisant suite à la plainte initiale contre inconnu, procédant cette fois à la désignation du coupable et demandant son inculpation, et reproduite en 6 colonnes du *Journal des Débats* du 12 mai 1929, l'auteur de la Note a écrit dans la partie intitulée : « Intervention du Dr Morlet » la phrase suivante : « En même temps, le Dr Morlet mettait des fonds à la disposition des Fradin pour commencer les recherches et passait avec eux une convention qui n'a point encore été éclaircie et dont il importe au plus haut point de connaître les clauses » ; et plus loin dans une autre partie intitulée « La plainte » : « L'escroquerie, au contraire, paraissait nettement caractérisée. Les objets faux introduits dans le terrain ou présentés dans le musée, la campagne de presse organisée en faveur de Glozel, les libelles de Morlet, étaient autant de manœuvres frauduleuses destinées à faire croire à l'authenticité du gisement et à y attirer une foule de laquelle Fradin se faisait remettre des sommes d'argent dont l'ensemble apparaît aujourd'hui considérable. »

Attendu, tout d'abord, qu'il est bien exact que le Dr Morlet n'a visé

que ces deux phrases et n'a pas entendu poursuivre l'ensemble de l'article, mais qu'il est non moins certain que le Tribunal a le droit et même le devoir de lire l'article en son entier pour se mettre à la place du lecteur du journal et apprécier les phrases critiquées dans le véritable sens qu'a voulu leur donner l'auteur;

Attendu que la deuxième phrase critiquée, publiée première dans la note et 227 lignes avant la première publiée seconde et qui est éclairée aujourd'hui par la production du *Mercure de France* du 1er juin 1929, dans lequel est reproduit le bail aux termes duquel Fradin louait le champ Duranthon à Morlet pour la somme de 200 fr. par an, prix moyennant lequel Morlet avait le droit d'y pratiquer des fouilles, étant entendu que tous les objets trouvés resteraient la propriété de Fradin, ne saurait être considérée en aucun de ses termes comme diffamatoire, mais laisse toutefois planer une certaine suspicion sur le fond de l'accord intervenu, alors que la convention ne fait qu'établir la bonne foi de Morlet et sa confiance dans l'authenticité du gisement;

Mais attendu qu'il ne saurait en être de même de la seconde;

Attendu que la défense ne conteste pas que les « libelles de Morlet » font partie des manœuvres frauduleuses, signalées au Juge d'Instruction, mais soutient que l'auteur a simplement voulu dire que Fradin s'était servi des publications de Morlet pour commettre son escroquerie, et que l'on ne saurait déduire de ce membre de phrase que Morlet a publié ses brochures pour aider Fradin à commettre son escroquerie;

Mais attendu que l'on ne saurait considérer ce membre de phrase comme une expression malheureuse ayant échappé à la plume de son auteur; que l'auteur, en effet, n'a pas écrit : les publications de Morlet, ou : les brochures de Morlet, mais bien : les « libelles » de Morlet;

Attendu que si le terme de « libelle » a pour étymologie *libellus*, diminutif de « liber » et signifie petit livre, il n'est jamais plus employé dans ce sens, mais bien dans celui que lui donne Littré « d'écrit ordinairement de peu d'étendue, satirique, injurieux, diffamatoire ». :

Attendu qu'il n'est pas douteux pour le Tribunal qu'il a bien été employé par l'auteur de l'article dans le sens péjoratif;

Attendu d'autre part, qu'en donnant à la phrase son sens grammatical, les libelles de Morlet doivent être considérés comme constituant des manœuvres frauduleuses, qu'il en résulte que pour le lecteur moyen, et à plus forte raison pour les lecteurs du *Journal des Débats*, la seconde phrase critiquée contient une allégation diffamatoire à l'égard de Morlet;

Sur l'application de la peine :

Attendu que le Ministère Public conclut à l'application de la loi;

Attendu qu'il existe des circonstances très largement atténuantes en faveur des prévenus, sur le compte desquels il est fourni de bons renseignements ;

Sur le préjudice causé :

Attendu que si la diffamation existe, il y a lieu de tenir compte de ce qu'aucun préjudice ne paraît avoir été causé à Morlet en tant que médecin et de ce que c'est plutôt son amour-propre de Préhistorien qui paraît avoir eu à souffrir de l'article incriminé que sa qualité d'honnête homme à laquelle tout le monde, en dehors de la Société Préhistorique Française, s'est toujours plu à rendre hommage;

Par ces motifs

Dit que Poisson et Pignot ont commis le délit de diffamation qui leur est reproché;

Les condamne, sur les réquisitions du Ministère Public et par application des art. 23, 29, 32, 42, 43 et 44 de la loi du 29.7.1881, chacun à la peine de 16 fr. d'amende, les fait toutefois bénéficier de la loi du 26.3.91, et dit qu'il sera sursis à l'exécution de la peine;

Les condamne par corps à payer et porter à Morlet demandeur, en réparation du préjudice causé,la somme de 1000 fr. à titre de dommages et intérêts;

Ordonne aux frais des prévenus l'insertion du présent dispositif dans le *Journal des Débats, le Temps, le Journal, le Matin* et *le Bulletin de la Société Préhistorique Française*.

Les condamne en tous les dépens, y compris ceux exposés par Me Gondard, avoué, dont l'action est reconnue nécessaire.

Il y a lieu de relever la fine ironie du premier attendu : « Attendu que la Société Préhistorique Française, *prenant au sérieux l'affaire de Glozel*, etc... » L'affaire de Glozel! *Ce ne sont pas les trouvailles*; c'est cette *affaire de Glozel* qui a été montée de toutes pièces par quelques antiglozéliens et qui a abouti à la plainte en escroquerie, reçue « avec frénésie » (Me Garçon *dixit*) par le Parquet de Moulins!

LETTRES ITALIENNES

Guido Rey : *Il Tempo che torna*, Formica, Turin. — Agostino Ferrari : *Nella Catena del Monte Bianco*, Formica, Turin. — Adolfo Balliano, *Genzianella*, Formica, Turin. — Francesco Chiesa : *Racconti del mio Orto*, Mondadori, Milan. — Tommaso Gallarati Scotti : *Vita di Dante*, Treves, Milan. — Domenico Giuliotti : *Polvere dell'Esilio*, Vallecchi, Florence. — Ardengo Soffici : *Medardo Rosso*, Vallecchi, Florence. — Grazia Deledda : *La Giustizia*, Treves, Milan. — Sergio Pugliese : *Salvator Gotta*, Balnini e Castoldi, Milan. — Salvator Gotta : *Il Peccato originale*, Baldini e Castoldi, Milan. — Guido Da Verona : *Un' Avventura d'Amore a Téhéran*, Bemporad, Florence. —Mémento.

Je suis particulièrement heureux de pouvoir parler aujourd'hui de deux grandes œuvres de littérature alpine que leur valeur font

entrer d'emblée dans les lettres générales. On a beaucoup dit sur la nature et sur le paysage. Il y a sur ce vaste sujet une masse d'œuvres fort dogmatiques. Car s'il paraît irréfragable que Christophe Colomb découvrit l'Amérique en 1492, il est non moins constant que les hommes durent attendre que Rousseau parût pour s'apercevoir qu'il y avait sur la terre des plantes, des forêts, des lacs et des montagnes. Ni Dante, ni Pétrarque, ni Politien, ni Ronsard, ni La Fontaine, pour ne parler que des modernes, n'auraient, paraît-il, mis la nature en leurs œuvres. Il est assez curieux que l'on fasse l'honneur d'une telle découverte à l'homme le plus incapable qui fût jamais de sortir de lui même, et, partant, d'être en contact immédiat avec la nature. Il ne fit que l'adultérer d'un sentimentalisme dont elle a encore plus horreur que du vide ; et c'est ce sentimentalisme que la plupart recherchèrent ensuite en une sorte de narcissisme dont la nature n'était et n'est encore que le prétexte. La grande foule des touristes qui encombre aujourd'hui le bord de la mer et le pied des monts ne change rien à l'affaire, bien au contraire. Et en esthétique, la discussion sur le beau de nature et sur la dynamique du paysage reste plus que jamais ouverte.

Il y a cependant toute une catégorie de gens qui, dans la pratique, ont résolu le problème pour leur propre compte. Ce sont les alpinistes. Spécifiquement, ce qui distingue l'alpiniste des autres prétendus contemplateurs de paysage, ce n'est pas qu'il lui arrive de franchir des surplombs dans le rocher ou de se frayer un chemin au piolet dans une paroi de glace, car un acrobate en est capable et nul acrobate n'a jamais été alpiniste, mais c'est une différence d'esthétique. Le véritable alpiniste se sent en contact immédiat avec la nature, qu'il regarde comme un milieu d'action qui lui est propre.

Cette différence d'idées, en discordance avec l'opinion reçue, a sans nul doute empêché, même au temps où l'on recherche les livres d'aventures et de voyage, la grande littérature alpine de connaître une diffusion égale à sa valeur et de sortir du cercle des initiés. Cette littérature est particulièrement brillante en Italie, et le nom de Guido Rey est à mettre au premier rang. Son *Cervin* contient plus de véritable poésie que l'œuvre de bien des gens de lettres qui font figure de génies au petit pied. C'est un texte d'une prestigieuse beauté. Et j'ai toujours été étonné que la critique, en

Italie, s'en fût à ce point désintéressée et qu'il ne soit même pas, dans son milieu d'origine, répandu comme il devrait l'être. En France, où nous comptons moins de clubistes qu'en Italie, qu'en Suisse, qu'en Allemagne et qu'en Autriche, nous pouvons être fiers que les écrits de Guido Rey soient plus populaires, parmi les montagnards, que dans tous ces autres pays alpins. Outre son *Cervin*, admirablement traduit par Mme Espinasse-Montgenet, toutes ses œuvres secondaires ont été publiées par le Commandant Gaillard, alors qu'elles restaient presque introuvables dans leur texte original.

Mais aujourd'hui, à Turin, où se trouvent des groupes alpins aussi ardents de pensée qu'en explorations alpines, les ouvrages qui ont trait à la montagne connaissent un succès qu'ils n'avaient jusqu'ici jamais eu. On le doit en partie à l'activité d'Adolphe Balliano, auteur lui-même d'écrits appréciés, et tout dernièrement d'un joli roman alpin, **Genzianella,** qui travaille à la publication de grands textes groupés en une collection portant le titre significatif : *le piolet et la plume.* Les deux premiers volumes sont **Nella Catena del Monte Bianco**, d'Agostino Ferrari, et **Il Tempo che torna,** *le Temps qui revient*, de Guido Rey. Ce dernier livre contient des articles du grand alpiniste publiés autrefois, mais pratiquement introuvables aujourd'hui. Ils ont donc valeur d'inédits. Il y a notamment la très belle relation de la *Pointe Blanche*, et cette *Aube Alpine* qui est l'œuvre préférée de l'auteur. Je pense m'excuser de m'être attardé à des préliminaires alors que je n'avais pas l'intention de pénétrer dans les œuvres, ce qui eût été plus long encore, par l'opinion de Stendhal que le caractère de la littérature française eût été bien différent s'il y avait eu une seule montagne dans les environs de Paris. On peut s'attendre désormais à ce que la littérature alpine voie en Italie son influence considérablement augmentée.

C'est à peine quitter la montagne que de passer aux **Racconti del mio Orto,** *les contes de mon Jardin*, de Francesco Chiesa. C'est en tout cas rester en pleine nature. On s'y baigne comme dans une pleine eau. Nulle interprétation, ni sentimentale, ni autre. En la clôture d'un simple jardin, Chiesa se relie sans effort à tout l'univers sensible. Seuls les esprits d'eux-mêmes bornés se plaignent d'être gênés par l'exiguïté des choses. Mais un homme véritable est capable de retrouver une grande partie du

monde dans une simple pierre. Il y a dans ces pages écrites sans prétention, et au fil de la plume, non seulement un débordant amour de la nature, mais aussi une profonde et saine philosophie. Elle n'est point tapageuse ni recherchée. Elle se vêt d'humour et de bonté; et si simple que les plus simples la reçoivent sans effort. C'est, en somme, une soumission joyeuse et consentie à l'ordre universel, la conviction raisonnée que la création n'est pas en vain, et que le travail de l'homme y est bon quand il est ordonné et patient. Ces pages, d'une saveur géorgique très accusée, sont parmi les plus belles qu'ait écrites l'auteur de *Tempo di Marzo*. A notre époque d'agitation, et de recherches trop subtiles, elles reposent, elles font plaisir. On oublie l'art de leur mise en œuvre; et c'est, en littérature, le plus bel éloge qu'on puisse faire.

Avec Gallarati Scotti, nous ne quittons pas le terroir lombard. Il vient de donner une édition entièrement refondue de sa **Vita di Dante**, qui avait précédemment paru en édition populaire à l'Institut italien pour le Livre du Peuple. Cette nouvelle version est, je ne dirai pas plus savante, mais faite pour les lettrés. Il serait assez instructif de la comparer à la première, mais fort long que de le faire en détail. Il n'y a pas seulement quelques développements supplémentaires, mais aussi changement de ton, et même d'esprit. Nous trouvons, dans ces nouvelles pages, une certaine pointe d'anti toscanisme; ou, si le mot semble trop fort, une revendication tout à fait nette de ce que Dante, son œuvre, et même son caractère ultérieur doivent à la Lombardie. Cette manifestation de lombardisme intégral est, je crois, unique dans les lettres italiennes. Elle demeure en tout cas fort curieuse. Mais on lui doit peut-être la disparition des pages agiles et serrées qui, sous forme de conclusion, terminaient la première *Vie*. Il n'était plus possible de finir en parlant de *cet Etrusque maigre et bourru* qui reste, *à travers les siècles, l'Italien de l'Italie éternelle, fixe comme les Alpes*. Nous y perdons le beau passage où Dante était donné comme le miroir des véritables qualités de l'Italien, et comme exempt de ses habituels défauts. Disons que les deux livres se complètent l'un par l'autre, et qu'aussi bien l'un que l'autre ils témoignent d'un grand effort de synthèse, de la part d'un esprit fort pénétrant, pour retrouver ce que dut être la vie du grand Florentin, sa véritable vie, ses vicissitudes spirituelles et ses angoisses que nous avons trop l'habitude de voir dans l'atti-

tude hiératique et compassée que leur a donnée l'érudition officielle.

Domenico Giuliotti appartient bien à la même race que Dante. Les valeurs florentines, l'esprit florentin ne sont point de vains mots, ni des chose mortes. On s'en aperçoit en lisant des livres comme **Polvere dell'Esilio**, *Poussière de l'Exil*, le dernier de Giuliotti. On a parfois comparé Domenico Giuliotti à Léon Bloy Ils ont tous les deux la sûreté de la foi complète, de celle qui, se sentant capable de renverser les montagnes, n'éprouve nulle crainte devant l'adversaire, et le frappe avec virulence. Dieu ne combat-il pas avec elle ? Mais ces traits sont communs à tous les grands croyants, et il y a entre Bloy et Giuliotti des différences fort sensibles. Léon Bloy est plus homme de lettres, plus en relation avec le monde. Domenico Giuliotti vit plus replié, en mystique. Mais un mystique à la florentine, dur et âpre, et dont les effusions mêmes sont cinglantes. De sorte qu'un livre comme *Poussière de l'Exil* ne s'analyse pas. C'est un long échange entre la terre et le ciel La terre est bien la terre, presque l'enfer avec le bouillonnement de ses turpitudes; mais le ciel aussi est terrible. Il souffle d'un bout à l'autre de ces pages un furieux vent d'invectives contre le péché et les pécheurs. Personne n'y échappe, ni les femmes, ni les prêtres. Ce pessimisme est toutefois soutenu par une confiance si robuste qu'il n'a rien de décourageant. Son langage est viril et fort, tout imprégné de verdeur florentine.

On la retrouve encore dans le dernier ouvrage d'Ardengo Soffici : **Medardo Rosso**. Soffici a toujours été le héraut du grand sculpteur. Il lui avait consacré son deuxième livre : *il Caso Rosso e l'Impressionismo*. Celui-ci est établi sur un plan tout différent. Soffici ne le donne pas toutefois comme un ouvrage définitif sur Rosso, ce qui nous permet l'espoir d'un troisième livre plus complet et plus largement critique. Celui-ci est fait en partie d'articles parus dans la *Voce*, d'autres parus dans *Rete Mediterranea*, et de chapitres anecdotiques inédits. Venant de Soffici, l'ensemble est d'une grande valeur. C'est un document capital sur l'homme plutôt que sur l'artiste, bien qu'il y ait, dans les premières pages surtout, une abondante critique esthétique. Le volume est superbe : excellent papier et 42 illustrations. Il fait honneur à la maison Vallecchi.

La maison Treves vient de rééditer, avec quelques changements de l'auteur, **La Giustizia**, un des premiers romans de Grazia Deledda, Elle y est déjà dans la pleine possession de son talent. On n'a peut-être pas assez observé cette qualité d'originalité dans les premières œuvres de l'artiste sarde. Une jeune Italienne qui se mettait à écrire à la fin du XIXe siècle aurait pu être tentée de refaire le *Triomphe de la Mort* ou *Daniele Cortis*, ou, en mettant les choses au mieux, les *Malavoglia*. Tandis que Grazia Deledda a fait tout de suite du Grazia Deledda. C'est un grand mérite. On s'en apercevra en relisant *la Giustizia*.

Sergio Pugliese a consacré à *Salvator Gotta* un essai bibliographique qui porte naturellement ce nom pour titre. Cette compilation est fort attentive. Le fécond auteur piémontais méritait cette attention. Il vient de donner, toujours dans le cycle des *Vela*, **Il Peccato Originale**. C'est très piémontais d'esprit et de couleur. Dans l'un de ses articles sur la géographie littéraire de l'Italie, Giovanni Papini déclare que d'Annunzio ne saurait aucunement, d'après ses œuvres, être pris pour un Piémontais. Sans doute. Mais ne semble-t-il pas, ce disant, trop céder à la vision commune du Piémontais rude et fruste ? Or peut-être n'est-il pas en Italie une autre ville aussi sensuelle que Turin. Les Piémontaises, surtout les Turinoises, sont avec les Frioulanes les plus belles femmes d'Italie, où elles sont belles partout. Le fait est peu connu à l'étranger, parce que nul Stendhal n'a encore pris la peine de le dire ; mais c'est un fait. Or les auteurs piémontais sont très sollicités, cela va de soi, par l'attrait des femmes de leur terre. Trop peut-être, et l'on s'en aperçoit à leurs romans où la beauté et la séduction féminines tiennent une fort grande place. C'est bien sensible dans le *Péché originel*, quelles que soient par ailleurs les indéniables fins morales de Salvator Gotta.

De telles fins n'entrent pas dans les recherches ordinaires de Guido Da Verona et la critique, qui use volontiers de l'arme de la pudibonderie, lui en a cruellement fait grief. Mais à chacun son rayon et sa part. Celle de Guido Da Verona est d'amuser ; et il faut convenir qu'il y parvient après la lecture d'**Un'Aventura d'Amore a Téhéran**, suite de *La Mia Vita è un raggio di Sole*. C'est l'essentiel ; et qui serait tenté de le lui reprocher, en temps où il y a tant de littérature prétentieuse?

MÉMENTO. — Lorenzo Gigli, à qui nous devons d'excellentes études sur

Gobineau, notamment *Gobineau artiste, Gobineau en Asie et à Rome,* vient de publier une excellente traduction du *Malade Imaginaire.* Elle est non seulement d'une scrupuleuse fidélité, ce qui est la moindre qualité, mais Lorenzo Gigli s'est attaché avec un rare bonheur à faire passer dans sa traduction la verve du texte original. On ne pouvait mieux rendre la fameuse tirade de Diafoirus, nom qui devient en italien *Diaforetico.* Et c'est aussi une belle trouvaille.

PAUL GUITON.

LETTRES RUSSES

A. F. Koni : *Souvenirs,* Tome V ; Ed. Priboï, Leningrad. — *Le Provocateur* (Souvenirs et documents sur Azev), Ed. Priboï, Leningrad. — A. R. Kougel : *Profils de Théâtre* : Teakinopétchat, Moscou 1929. — J. Krasnoperov : *Souvenirs,* Moscou ; Edition de la Jeune Garde. — L'Incident Pilniak-Zamiatine.

Depuis quelque temps, les maisons d'édition russes publient un assez grand nombre de livres de caractère plutôt « bourgeois » ; parmi ceux-ci les **Souvenirs** de A. F. Koni, dont le cinquième volume vient de paraître. A. F. Koni appartenait à cette magnifique pléiade de magistrats et d'avocats des années 60, qui saluèrent avec enthousiasme l'émancipation des serfs et les réformes libérales de l'empereur Alexandre II. Au service des nouveaux tribunaux par lesquels la Justice s'introduisait en Russie, ils apportèrent toutes leurs forces, toute leur ardeur, tout leur talent. Koni eut une carrière très rapide, et il était tout jeune encore quand il fut nommé président du tribunal de Pétersbourg. Il occupait ce poste quand fut jugée une jeune révolutionnaire, Véra Zassoulitch, qui avait tiré sur le préfet de police Trépov pour venger le détenu politique Bogolubov, auquel Trépov avait fait infliger une punition corporelle. Véra Zassoulitch fut acquittée à l'unanimité. Le gouvernement tzariste, déconcerté par ce jugement, décida que, dorénavant, les procès politiques ne seraient plus de la compétence de la Cour d'Assises, et, attribuant cet acquittement à la fois à la plaidoirie magnifique du défenseur et au discours du président du tribunal, la carrière de celui-ci fut systématiquement entravée. Il dut attendre dix ans avant d'être nommé conseiller à la Cour de cassation. Koni était non seulement un juriste consommé, un magistrat de grande valeur, un orateur merveilleux, mais il possédait un esprit vif et original, une intelligence vaste et souple qui le fai-

saient s'intéresser à toutes les manifestations de l'art et de la littérature. Il était lié d'amitié avec les plus grands écrivains de son temps : Dostoïewski, Tolstoï, Gontcharov, Nekrassov, Gorki, et avec les artistes les plus célèbres. Le cinquième volume de ses *Souvenirs* relate ses rencontres avec ces grands artistes et écrivains. Il contient des portraits remarquables de Nekrassov et de Dostoiewski du célèbre comédien Gorbounov, des notes sur Tchekhov, Witte, Korolenko, etc. Après la révolution bolcheviste, Koni, alors âgé de quatre-vingts ans, ne se décida point à quitter la Russie : il endura, comme beaucoup d'autres, des privations de toute sorte et c'est dans cette situation misérable que la mort vint le prendre, il y a deux ans.

Le **Provocateur**, c'est le fameux Azev. La maison d'édition « Priboï » publie tous les documents retrouvés dans les Archives de l'Etat concernant cet extraordinaire agent provocateur. C'est une véritable impression de cauchemar qui se dégage de la lecture de ce livre. Un homme qui, d'un côté, organise des attentats terroristes contre les plus hauts fonctionnaires de l'Etat, les ministres, les grands-ducs, et compte à son actif une vingtaine de meurtres, et qui, d'autre part, tranquillement dénonce à ses chefs directs de la police secrète les révolutionnaires avec lesquels il a manigancé et exécuté les attentats. Et c'est par centaines que cet homme envoie à la potence et au bagne les camarades qui ont confiance en lui. Le rédacteur du livre, Stchegolev, dit qu'il est impossible de définir exactement ce qu'était Azev : qui l'emportait en lui, le révolutionnaire ou le provocateur ? Pendant longtemps on ignora ce qu'il était devenu ; c'est, je crois, dans ce livre qu'on apprend enfin qu'il est mort dans la misère à Berlin, pendant la guerre.

Ce n'était pas un révolutionnaire de premier plan que Krasnoperov, dont les Editions de la Jeune Garde publient les **Souvenirs**. Il avait été vaguement mêlé à ce qu'on a nommé pompeusement « La Révolte de Kazan » et qui n'était en réalité qu'une pauvre tentative de sédition manigancée par quelques jeunes gens sans armes, et vouée d'avance à l'insuccès. Mais ce qu'il y a d'intéressant dans les *Souvenirs* de Krasnoperov, ce sont les tableaux de mœurs du petit clergé russe, auquel l'auteur appartenait par sa naissance ; la description du séminaire où il fit ses études, la sincérité et la simplicité avec lesquelles sont écrites

ces pages rappellent le livre fameux de Pomisalovsky : *Boursa* (Le Séminaire).

Les **Profils de Théâtre**, de Kougel, l'excellent critique théâtral russe, mort prématurément il y a deux ans, contiennent d'intéressantes études sur quelques grands artistes comme Orlenev, Uriev, Katchalov, Monakhov, Iujine et sur le fameux régisseur Meyerhold. On y trouve en outre un très bel article sur le théâtre juif, et une étude magistrale, la meilleure que nous connaissions, sur le Théâtre de Tchekhov. Le livre de Kougel est préfacé par M. Lounatcharsky qui, à l'époque de sa vie d'émigrant, était correspondant parisien de la revue éditée par Kougel : *L'Art et le Théâtre*.

Le mois dernier, tous les journaux soviétiques ont mené grand bruit autour de l'incident dont l'écrivain Boris **Pilniak** fut le héros principal. Pilniak, dont les œuvres sont traduites en français, a publié à l'étranger, aux éditions *Petropolis*, un livre : *Le Bois d'Acajou*. Pilniak avait fait cela, comme plusieurs autres écrivains soviétiques, pour protéger de cette façon ses droits d'auteur à l'étranger. Mais, à tort ou à raison, ce livre fut jugé œuvre contre-révolutionnaire par la censure soviétique et la critique : l'auteur avait osé parler avec sympathie et d'une façon élogieuse des anciens propriétaires russes qui avaient collectionné des chefs-d'œuvre de l'Art et composé de riches bibliothèques. Un autre écrivain, **Zamiatine**, était accusé du même crime : Une de ses nouvelles : *Nous*, avait paru dans une revue contre-révolutionnaire, éditée à Berlin. Mais pour Zamiatine, il fut établi que cette nouvelle avait été publiée sans son autorisation, tandis que Pilniak avait expédié lui-même son manuscrit à Berlin. La Société des Gens de Lettres russe s'est réunie en assemblée générale et, après une discussion très vive, a prononcé l'exclusion de Pilniak. Enfin la Société même a décidé de changer son nom ; elle s'appellera désormais *Union des écrivains soviétiques*.

J. W. BIENSTOCK.

BIBLIOGRAPHIE POLITIQUE

André Duboscq : *Le Pacifique et la rencontre des races*, Fayard. — Mémento.

Dans un très intéressant petit livre intitulé : **Le Pacifique et la rencontre des races**, M. André Duboscq étudie les

problèmes raciaux qui se posent dans les nations établies autour du Pacifique. Aux Etats-Unis, ils ont été le résultat de l'immigration des Japonais en Californie. Les ouvriers de ce riche pays, inquiets des bas prix auxquels travaillaient ces redoutables concurrents, y font adopter une loi pour restreindre l'émigration jaune ; en 1924, ses restrictions sont étendues au territoire entier des Etats-Unis et à toutes les races. Après s'être fermée aux émigrants jaunes et noirs, la grande République tend maintenant à écarter les émigrants méditerranéens au nom d'une supériorité bien contestable de la race nordique à laquelle les Anglo-Saxons sont fiers d'appartenir. Mais dans les Etats-Unis reste toujours un élément inassimilable, 11 millions de nègres ; opprimés dans les Etats du Sud, ils émigrent dans le Nord : de 45.000 avant la guerre à Chicago, ils ont passé à 110.000 (à New-York de 91.000 à 200.000). Les Canadiens et les Australiens sont agités par les mêmes sentiments que les Yankees. Aussi se sentent-ils de plus en plus solidaires des Etats-Unis. Ce qui les préoccupe, c'est la rivalité des blancs et des jaunes et non celle de l'Angleterre et des Etats-Unis.

Au Mexique, des tendances inverses triomphent. Sur ses 15 millions 1/2 d'habitants, il n'y a que 2 millions de blancs. Par une loi du 31 octobre 1925, le Mexique s'est ouvert à l'émigration, les Indiens, par haine des blancs et des métis, ayant tendance à favoriser l'immigration des Japonais. Ceux-ci d'ailleurs vont surtout au Pérou et au Brésil ; ils ont acheté dans ce dernier pays un territoire considérable pour y planter du coton. Aussi commence-t-on à s'y inquiéter. Cette inquiétude est d'ailleurs ressentie beaucoup plus vivement au Chili, le pays le plus « blanc » du Sud-Amérique.

En face des pays blancs se trouvent les pays jaunes, mais s'ils sont d'accord pour s'assimiler les progrès des blancs dans le machinisme et même dans l'organisation politique, ils n'ont pas de sympathie les uns pour les autres. « Ce que les Chinois n'aiment pas à s'entendre dire par un étranger, a observé M. Duboscq, c'est qu'ils ne détestent pas les Japonais. » Il est vrai que le comte Okuma a créé une Association indo-japonaise pour propager le sentiment « qu'il est tout à fait déraisonnable que les Européens s'arrogent le droit de dominer les Asiatiques, tous les hommes étant nés égaux. » D'après lui, « la tyrannie des Anglo-

Saxons à la Conférence de la Paix (1919) avait rempli de colère les dieux et les hommes ». Mais la force des choses divise les jaunes. Quoique le Japon désavoue aujourd'hui la politique agressive jadis poursuivie par Okuma à l'égard de la Chine, une entente des deux pays reste impossible.

La conclusion de M. Duboscq est que, quoique « les peuples attardés accèdent, par une évolution précipitée, à ce qu'il est convenu d'appeler le progrès, ce qui inquiète bien davantage, ce sont les problèmes politiques qui se greffent sur le déséquilibre des deux races ». C'est aussi mon avis : la plus grande puissance du monde est la Chine et l'histoire de demain sera vraisemblablement surtout celle de ses agressions contre ses voisins.

ÉMILE LALOY.

MÉMENTO. — Robert Boucard : *Les Dessous de l'espionnage anglais*, les Editions de France (réimpression d'un ouvrage bien intéressant, mais très fortement romancé). — Lieutenant-colonel Desmazes et commandant Naoumovitch : *Les Victoires serbes en 1914*, Berger-Levrault (excellent résumé d'après les documents officiels serbes). — Léon Cuvelle : *Leurs Représailles*, Lille, Mercure de Flandre (déposition précise, sobre et émouvante : l'auteur, lieutenant au 328e d'infanterie, fait prisonnier en janvier 1917 à la cote 304, fut envoyé dans un camp de représailles à Cléry-le-Petit, puis gardé en plein air avec 5 autres officiers dans un grillage formant un carré de 4 mètres ; au bout de 7 jours, il fut transféré dans une cellule ; après y être resté 3 jours, il fut enfermé au camp de Flabas ; il fut ensuite employé aux travaux des routes. Pendant tout ce temps, le froid et la faim le torturaient, ainsi que ses compagnons, dont un très grand nombre moururent).

Revues. — *Abendland, deutsche Monatshefte für europäische Kultur, Politik und Wirtschaft*, Köln, Gilde-Verlag, IV, 3-12, déc. 1928-sept. 1929 (Don Luigi Sturzo : le Problème des minorités en Europe [deux soupapes de sûreté ont été créées : le droit de plainte à la Société des Nations et la révision des traités par celle-ci, mais la politique ne peut s'harmoniser avec ces institutions que dans le cadre des Etats-Unis d'Europe ; ceux-ci ne sont point une utopie, mais un idéal en vue ; l'abaissement des barrières douanières doit être le premier pas ; le reste suivra ; le point central du problème est l'opposition fondamentale entre la France et l'Allemagne). — *Antieuropa, rassegna mensile*, 1re année, nos 1-5, avril-août 1929 (le centre de la « latinité » est Rome et non Paris ; l'Europe pourra se sauver si elle appelle pour se sauver l'esprit de la Rome immortelle : contre l'européanisme parisien et la manie d'universaliser des gens de là-bas se dresse l'Italie universelle,

surnaturelle, religieuse, créatrice. C'est l'Italie « seule », en face de la stupeur du monde protestant et libertaire, qui fondera son Etat, qui est l'Etat de droit historique. Si Paris a été jusqu'à hier le phare, il est aujourd'hui obscurci par deux lumières, Moscou et Rome). — *Cahiers bleus, cahiers du Parti républicain syndicaliste*, Valois, nos 10-32, mars-oct. 1929. (Gaston Sauvebois : Constituons le pouvoir intellectuel [l'urgence se fait de plus en plus sentir de substituer une société rationnellement organisée à la démocratie inorganique que nous subissons depuis un demi-siècle : il est impossible de laisser les forces économiques dominer le régime social ; la création d'un Conseil National Intellectuel ouvrirait une voie d'action nouvelle pour le syndicalisme de l'Intelligence]). — *Deutsch-französische Rundschau*, Berlin Grunewald, W. Rothschild. (Veit Valentin : Un danger pour la France [le chauvinisme français a été dans une certaine mesure un phénomène compensateur de la décadence parisienne, mais il y avait autrefois deux Frances, celle de la civilisation et celle du patriotisme ; le danger depuis la Guerre est que le souci pour la sécurité, pour la situation en Europe et pour le maintien de l'empire colonial a donné au chauvinisme une force qui fait qu'il écrase l'ancienne spontanéité intellectuelle). — *Der Eigene*... (Celui qui se possède, journal pour la culture masculine), Berlin-Wilhelmshagen, Adolf Brand (lutte par la parole et par l'image pour la résurrection de l'amour entre amis, pour le culte de la beauté chez les adolescents et pour une troisième Renaissance ; combat le pharisaïsme bourgeois, la tartufferie et l'oppression de la personnalité ; démasque la grande hypocrisie de la société bourgeoise en ce qui concerne la question homosexuelle [exécution typographique remarquable et illustrations témoignant d'un sentiment artistique très pur]). — *L'Europe Orientale, rivista storica e politica*, Roma, Anonima Romana Editoriale, 8e année, nos 7-10 ; 9e année, nos 1 8, juillet 1928-août 1929 (Egisto De Andries : la Pologne sur la Baltique [Danzig a compris qu'elle ne peut vivre sans hinterland polonais, et la Pologne, même après la construction de Gdynia, aura encore besoin de Danzig]. — *Europäische Gespräche, Hamburger Monasthefte für auswärtige Politik*, Berlin Grünewald, W. Rothschild (comte J. H. von Bernstorff : la Question du Désarmement [elle est le cœur du problème de la garantie de la paix par un droit international ; on n'arrivera à cet idéal que si les peuples imposent le désarmement]).

OUVRAGES SUR LA GUERRE DE 1914

P. Martial Lekeux : *Le Patelin de Notre-Dame*. Editions Saint-Michel, Bruxelles. — Paul Tuffrau : *Nos jours de gloire*, Cahier de la Quinzaine.

Les relations de première heure sur la guerre sont déjà nom-

breuses. C'est à cette catégorie d'ouvrages qu'appartient en somme le volume publié par un franciscain, M. P. Martial Lekeux, qui à l'exemple de bien d'autres posa le froc à la déclaration de guerre et alla défendre son pays. Son récit : **Le patelin de Notre-Dame**, commence alors que les troupes Belges refluent vers l'Yser, qu'elles vont défendre âprement. Le lieu, proche de Dixmude, où se déroulèrent les combats dont il est question, se trouvait alors marqué par la ruine d'une église dont seule subsistait une tour remarquable et dont il est longuement question au court du récit. En 1870, une nouvelle église avait été construite à deux kilomètres du vieux pays qui fut en grande partie délaissé. Le 15 octobre, refluant d'Anvers, l'armée Belge s'arrêta sur l'Yser et suivant les ordres du roi s'y établit pour barrer la route.

La bataille commença dès le lendemain et s'étendit tout le long du fleuve de Nieuport à Dixmude. Malgré la vaillance de la défense, les Allemands rejetèrent les belges sur la rive gauche. Nous n'entrerons pas dans le détail des combats qui sont d'ailleurs pathétiquement rapportés par M. Martial Lekeux. L'ennemi parvint à traverser l'Yser en force, heureusement les Français arrivèrent et le flot envahisseur fut enfin contenu.

On avait ouvert les écluses de Nieuport, et après quelques jours on eut le secours efficace et implacable de l'eau qui couvrit le pays, barrant victorieusement le chemin aux Allemands ; dix mille cadavres restèrent d'ailleurs sous l'inondation. Alors commença la guerre de tranchées qui devait être si longue.

Officier à l'armée belge, le narrateur occupait la tour d'Oud-Stuyvekenskerke, dernier reste de l'église détruite dont il a été question plus haut ; ce fut un très bon poste d'observation qui dominait les positions allemandes. Malheureusement, un soldat ayant eu l'imprudence de s'y faire voir, les canons ennemis en entreprirent la destruction et dès mars 1915 il n'en restait plus qu'un amas de pierres, un informe débris. M. Martial Lekeux alla s'installer près de là à la ferme Gœmacre, qui se trouvait jusqu'alors épargnée par les obus ; il finit par découvrir que cette immunité lui venait d'une jolie statue de Notre-Dame des Victoires, qu'il se hâta de transporter dans sa chambre où elle continua ses bons offices.

La lutte d'avant-postes nous vaut de bonnes et pittoresques

pages du livres de M. Lekeux ; il nous fait connaître les difficultés que rencontraient les combattants à faire comprendre à l'arrière l'ingratitude de leur tâche, et certains ordres incohérents émanés de l'état-major, témoignant de l'ignorance complète qu'il avait des terrains d'attaques.

Au mois de mai 1916, dit le narrateur, la 1re division prit le secteur ; le village était détruit, seule la ferme Gœmacre restait debout, elle n'avait pas reçu un obus depuis que j'y avais fait une chapelle.

« J'y repassai peu après : la maison était démolie comme les autres, la chapelle éventrée et réduite en décombres. Le talisman m'avait donc suivi ? » L'année fut terriblement monotone sur l'Yser ; seul le secteur de Dixmude fut en activité, les lance-bombes y menaient une danse épouvantable.

L'année 1917 nous valut le secours de l'artillerie anglaise, remarquablement équipée, mais dont les débuts ne furent pas toujours heureux; enfin la liaison s'établit et les Allemands durent reculer sous nos efforts communs, et ce fut enfin la délivrance définitive. Quant à la tour d'Oud-Stuyvekenskerke, on a tenu à la reconstruire, mais dans le nouveau village. Ce n'est malheureusement qu'un lamentable à peu près.

Les restes de la vieille tour subsistent dégagés des décombres; à côté, une borne en granit porte ces mots : Ici fut arrêté l'envahissement. A dix mètres, une chapelle commémorative a été construite; elle porte simplement au-dessus de l'entrée : chapelle du souvenir.

Le petit volume de M P. Martial Lekeux est en somme une intéressante curiosité ; il abonde en anecdotes, — souvent même matoises, et constitue un attachant récit des efforts et souffrances de la petite armée belge.

L'illustration toute documentaire constitue un véritable attrait pour ce précieux petit volume.

Avec le volume de M. Paul Tuffrau : **Nos jours de Gloire** (de la Moselle à la Sarre en novembre 1918), nous arrivons à la fin de la guerre lorsque l'intervention américaine contribua à précipiter la déconfiture des boches. M. Paul Tuffrau commandait un bataillon du 208e de ligne, venu en Lorraine pour la suprême offensive qui devait enlever les ponts du Rhin. Le bataillon était à Souverainecourt le 10 novembre 1918, quand on

apprit l'abdication du Kaiser; le 11, ce fut l'armistice, mais l'avance des troupes ne reprit que le 15, traversant les zones de combat encore couvertes des multiples débris laissés par les vaincus. Le génie avait fort à faire pour rétablir la viabilité des routes. C'est le 18 que furent rencontrés les premiers civils dont les manifestations de joie, on peut l'affirmer, furent touchantes. A Metz, pour recevoir les « poilus », les jeunes filles avaient pour la plupart revêtu le costume lorrain : charlotte de linon blanc serrée par un ruban noir et piqué d'une cocarde tricolore, la croix Jeannette en or, le châle en soie brodé dégageant la nuque, le tablier à ramage sur un peigne de couleur. Le 23 novembre, le bataillon est désigné pour occuper Sarrelouis à la demande des autorités allemandes qui craignent l'anarchie des « spartakistes » ; le pillage d'ailleurs devenait général. Le commandant Tuffrau se trouva là en présence d'une situation fort délicate et dont il put se tirer à son honneur ; c'est d'ailleurs la fin de sa relation, d'un intérêt réel et dont certaines pages méritent d'être retenues.

CHARLES MERKI.

PUBLICATIONS RÉCENTES

[Les ouvrages doivent être adressés impersonnellement à la revue. Les envois portant le nom d'un rédacteur, considérés comme des hommages personnels et remis intacts à leur destinataire, sont ignorés de la rédaction et, par suite, ne peuvent être ni annoncés ni distribués en vue de comptes rendus.]

Education

Benoît Bouché : *L'éducation morale;* Office de publicité, Bruxelles. 35 »

Ethnographie, Folklore

W. B. Seabrook : *L'Ile magique,* traduit de l'anglais par Gabriel des Hons. Préface de Paul Morand; Firmin Didot. 18 »

F. Wagner : *Les poèmes héroïques de l'Edda et la Saga des Völsungs,* traduction française d'après le texte original islandais, précédée d'une étude sur les poèmes scandinaves dans leurs rapports avec la Saga en prose et l'épopée des Nibelungen et accompagnée de notices explicatives; Leroux. 40 »

Finance

G. Reymondin : *Les commissaires aux comptes dans les sociétés anonymes devant l'opinion*; Paris, 92, rue de Richelieu. » »

Histoire

Commt Humbert : *Bazaine et le Drame de Metz.* (Coll. *Récits d'autrefois*); Hachette. 7 »

Joseph Turquan et Jules d'Auriac : *Monsieur le Comte d'Artois.* (Les frères de Louis XVI); Emile-Paul. 20 »

Linguistique

J. Delcourt : *Grammaire descriptive de l'anglais parlé;* Colin. 9 »

Littérature

Emmanuel Aegerter : *La vie de Saint-Just.* Avec un portrait (Coll. *Vies des Hommes illustres*) ; Nouv. Revue franç. 12 »

Arthur-Lévy : *Un grand profiteur de guerre sous la Révolution, l'Empire et la Restauration : G.-J. Ouvrard.* Avec un portrait; Calmann-Lévy. 12 »

François Berthault : *Cathédrale apparue,* avec un portrait de l'auteur par Charles Pequin, gravé sur bois par G. Aubert; Nouv. Revue franç. » »

A. Blanc-Périvier : *Maurice Barrès.* Avec un portrait; Edit Spes. 3 50

René Bouvier : *Quevedo « homme du diable, homme de Dieu »;* Champion. » »

Léon Deffoux : *Le Naturalisme,* avec un Florilège des principaux écrivains naturalistes. (Coll. *Le XIXe siècle*) ; Les Œuvres représentatives. 12 »

Paul Géraldy : *L'amour,* notes et maximes; Hachette. 5 »

Marcel Herwegh : *Au printemps des Dieux,* correspondance inédite de la comtesse Marie d'Agoult et du poète Georges Herwegh; Libr. Gallimard. 13 50

E. T. A. Hoffmann : *Lettres à son ami intime Théodore Hippel,* traduction inédite, avant-propos, raccords et notes par Alzir Hella et Olivier Bournac; Stock. » »

Marie Laparcerie : *Amour égale désir,* petit essai psychologique et sentimental à l'usage des deux sexes, seulement; Flammarion. 10 »

Léon Lemonnier : *Enquêtes sur Baudelaire;* Edit. Crès. 30 »

Léopold Levaux : *Romanciers.* (Montherlant, Cazin, Baumann, Van Offel, Dorgelès, Lekeux, Proust, Davignon, Mauriac, Bernanos, Audoux, Harlaire, Delteil, Dostoïevsky) ; Desclée De Brouwer. 15 »

Maurice Loewé : *Conversations d'Epicure ou du miracle;* Alcan. 12 »

Dmitry Merejkovsky : *Napoléon, l'homme,* traduit du russe par M. Dumesnil de Gramont; Calmann Lévy. 12 »

Montesquieu : *Œuvres complètes,* texte établi et présenté par Elie Carcassonne; Edit. Fernand Roches, 2 vol. 38 »

Jean Moura et Paul Louvet : *Le mystère du Chevalier d'Eon;* Nouv. Revue franç. 9 »

Colonel Nemours : *Histoire de la captivité et de la mort de Toussaint Louverture. Notre pèlerinage au Fort de Joux.* Avec des documents inédits; Berger-Levrault. 15 »

Byron Steel : *L'aventureuse existence de Ben Jonson, poète de la cour et des tavernes,* traduction de Jeanne Odier; Firmin-Didot. 12 »

Tilly : *La fin d'un régime;* Edit. de France. » »

Jacques Vincent : *Un salon parisien d'avant-guerre.* Avec 12 h. t. en héliogravure; Tallandier. » »

Ouvrages sur la guerre de 1914

A. Thomazi : *La marine française dans la grande guerre. La guerre navale dans la Méditerranée.* Préface du vice-amiral Dumesnil. Avec 6 cartes; Payot. 24 »

Philosophie

Emile Bréhier : *Histoire de la philosophie.* Tome II : *La philosophie moderne.* I : *Le dix-septième siècle;* Alcan. 20 »

P. Dupont : *Essai philosophique sur la théorie de la relativité;* Alcan. 15 »

Emile Lubac : *Les niveaux de conscience et d'inconscience et leurs intercommunications;* Alcan. 20 »

R. Otto : *Le sacré. L'élément non*

rationnel dans l'idée du divin et sa relation avec le rationnel, traduit de l'allemand par André Jundt; Payot. 25 »

Ch. Serrus : *L'esthétique transcendantale et la science moderne*; Alcan. 15 »

Poésie

Albert Abbo : *L'urne du cœur;* Messein. 20 »

Robert de Bédarieux : *Stances. Les voix humaines*; Messein. 12 »

Marcel Diamant-Berger : *Pouranas;* Figuière. 6 »

André Fontainas : *Allusions;* Libr. de France. » »

Erskine Ghost : *Les lys qui pourrissent;* Imp. Girault, Saint-Cloud. » »

Léon Laleau : *Abréviations*; Libr. de France. » »

Alphonse Lamarre : *La Chair*. Avec 6 dessins h. t. par Rolland; Mercure de Flandre, Lille. 15 »

Guy de Montgaillard : *Sur le sol natal;* Caillé. 12 »

Arthur Navarian : *Le soleil d'automne*. Lettre-préface de M. Auguste Dorchain; Balenz. » »

Arthur Navarian : *Trois poèmes*. Avec une lettre de Hélène Vacaresco; Jouve. » »

Charles Péguy : *Le mystère des saints innocents;* Nouv. Revue franç. 12 »

Charles Péguy : *Le porche du mystère de la deuxième vertu;* Nouv. Revue franç. 12 »

André Snerval : *De ce qui passe à ce qui demeure*. Préface du Baron A. de Maricourt; Figuière. 12 »

Claude Jean Vogues : *Mea culpa*, le roman du poète en 50 sonnets; Figuière. 6 »

Politique

Serge de Chessin : *La nuit qui vient de l'Orient;* Hachette . 12 »

Maurice Duhamel : *La question bretonne dans son cadre européen;* Delpeuch. 12 »

Questions religieuses

Dom Cabrol : *La prière des premiers chrétiens*. (Coll. *La vie chrétienne*); Grasset. 12 »

René Kopp : *Le problème religieux. Position et solutions*; Leymarie. 18 »

Paul Lesourd : *Impressions romaines*; Edit. Spes. 5 »

Roman

M. G. Andersen : *33 Clairs de lune*, inédits, version française de Anne et Pierre Paraf; Nouv. soc d'édition. 10 »

Marcel Brion : *Le caprice espagnol;* Nouv. Revue franç. 12 »

G. K. Chesterton : *Le secret du Père Brown*, traduit de l'anglais par Mme François Maury; Nouv. Revue franç. » »

Jean Dorsenne : *La femme des îles*; Nouv. soc. d'édit. 8 »

Jean Dorsenne : *Les filles de volupté*; Lemerre. » »

Renée Dunan : *La papesse Jeanne;* Edit. de l'Epi. 12 »

René Euloge : *Les fils de l'ombre*; Edit. de l'Atlas, Marrakech. 15 »

Louis Francis : *Les nuits sont enceintes;* Nouv. Revue franç. 12 »

Léon Frapié : *Le métier d'homme;* Flammarion. 12 »

Jeanne Galzy : *L'Initiatrice aux mains vides*; Rieder. 12 »

Marcelle Gaston-Martin : *Eros chez les Mamettes;* Edit. Montaigne. 12 »

Marguerite Grépon : *Poursuites*; Férenczi. 12 »

Maurice Guierre : *L'Andromède*, roman d'un sous-marin; Nouv. soc. d'édit. 12 »

Franck Guisoni : *Une femme est morte*; Renaissance du Livre. 12 »

Marcel Jouhandeau : *Astaroth*; Nouv. Revue franç. 12 »

Maurice Larrouy : *Les nostalgiques*; Plon. 12 »

Albert Marchon : *Tchouk*; Grasset. 12 »

Jean Martet : *Dolorès*; Albin Michel. 12 »

Gustave Meyrinck : *Le Golem*, tra-

duit et adapté de l'allemand par le Dr E. de Etthofen et M. Perrenoud; Emile-Paul. 12 »
Marguerite et Henri Membre : *Nonlieu*; Nouv. Revue franç. 12 »
Paul Osmans : *Amours folles*; Rebell. » »
Raymond de Rienzi : *L'offrande au génie*; Flammarion. 12 »
Joseph Roth : *La fuite sans fin*, traduit de l'allemand par Romana Altdorf et René Jouglet; Nouv. Revue franç. 12 »
Andrée Sikorska : *La servitude sentimentale*; Férenczi. 12 »
René Trintzius : *Deutschland*; Nouv. Revue franç. 12 »

Sciences

R. Bricard : *Le calcul vectoriel*; Colin. 9 »

Sociologie

Roger Francq : *L'économie rationnelle*; Libr. Gallimard. 12 »
Marcel Henry : *Le guide-conseiller des jeunes gens*; J. de Clercq, Bruxelles. 10 fr. belges
Marcel Henry : *Le guide-conseiller des jeunes filles*; Imp. J. de Clercq, Bruxelles. 10 fr. belges
X : *Le mariage*. Avant, pendant, après; J. Rosez, Bruxelles. » »

Théâtre

Alice Lobert : *Métamorphose*, pièce en 4 actes; Maison artistique. 12 »

Varia

Charles Droulers : *Chemin faisant avec l'abbé Lemire*; Rivière. 12 »
A. Hesnard : *Psychologie homosexuelle*; Stock. 12 »

Voyages

Docteur Récamier : *L'âme de l'exilé, souvenirs des voyages de Monseigneur le Duc d'Orléans*. Avec un portrait et 21 illust.; Plon. 18 »
Léon Riotor : *Locarno et les Iles Borromées*; Edit. Pierre-Roger. » »

MERCVRE.

ECHOS

Jacques Doucet. — Prix littéraires. — La langue musicale. — A propos de la « langue musicale internationale » . — A quelles heures ouvrent et ferment les bibliothèques publiques à Madrid. — Restaurant et Restauration. — Le Sottisier universel.

Jacques Doucet. — Le 30 octobre, en sa maison de la rue Saint-James, à Neuilly, est mort Jacques Doucet, à l'âge de 76 ans.

Doué d'un goût très sûr et d'un instinct qui le servait plus que ne l'aurait fait une vaste érudition, il avait commencé, très jeune, à collectionner des tableaux et des objets d'art.

Il s'intéressa d'abord au XVIIIe siècle et réunit une fastueuse collection, célèbre dans les annales de l'art. Il l'aménagea de telle sorte, dans un hôtel construit à cet effet rue Spontini, que l'on se serait cru, dès le vestibule, dans la maison d'un grand seigneur français. Non seulement des œuvres de premier ordre étaient appendues aux murs, mais les meubles et les bibelots étaient disposés de façon à rendre le tout vivant.

Et la silhouette élégante, l'aisance des manières de Jacques Doucet, la fine spiritualité de sa conversation accroissaient encore cette illusion. Des fêtes somptueuses furent données en ce cadre unique, qui laissèrent un inoubliable souvenir à ceux qui en avaient été témoins.

Quelques années plus tard, cet ensemble fut dispersé. Jacques Doucet se mit alors à former la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie à laquelle il eut la modestie de ne pas vouloir donner son nom, qui comporte plus de 100.000 ouvrages, 200.000 photographies, des estampes, des manuscrits, des documents inédits, des lettres d'artistes, etc., célèbre dans le monde entier, mais bien peu et bien mal connue à Paris.

La guerre interrompit ce bel élan et, le 1er janvier 1918, Jacques Doucet faisait don de cette bibliothèque à l'Université.

S'étant lié d'amitié avec André Suarès, Jacques Doucet commença à composer une petite bibliothèque littéraire qu'il voulut représentative de son époque. On y trouve les éditions originales des principaux auteurs contemporains et aussi de ceux qui furent leurs précurseurs : Stendhal, Baudelaire, Verlaine, Rimbaud, Lautréamont, Gobineau, etc.

Les hasards de la guerre ayant mis Jacques Doucet en rapport avec Pierre Legrain, ils travaillèrent ensemble et créèrent, l'un artisan, l'autre amateur, des reliures qui, par leur riche simplicité et leur sobre tenue, marqueront dans l'histoire de l'art.

Il venait à peine d'achever l'installation, à Neuilly, d'un studio moderne aménagé pour contenir sa collection d'artistes contemporains : Rousseau, Matisse, Picasso, Derain, Saurat, etc., formant un ensemble qui était l'expression d'un goût personnel d'une rare qualité.

Il aida un grand nombre d'artistes, et les aida de toutes manières. A combien a-t-il facilité les débuts, qui, ensuite, ne se sont plus souvenus de ses dons? Ils auraient pourtant dû comprendre, si parfois l'éclat métallique d'un clair regard les avait un peu heurtés, que derrière cette froideur apparente se cachaient un grand cœur et une profonde générosité. — MARIE DORMOY.

Prix littéraires. — Le prix de l'Europe nouvelle, d'une valeur de 10.000 francs, et qui doit aller à un ouvrage de littérature politique, a été décerné à M. Maurice Pernot pour son livre *L'Inquiétude de l'Orient*.

§

La langue musicale. — Pour ajouter encore quelques précisions à celles que donne J.-G. P. dans le *Mercure de France* du 15 octobre sur la langue musicale et sur son inventeur Jean François Sudre, reportons-nous au *Figaro* du dimanche 6 mai 1855. On trouve dans ce

journal la reproduction du billet de faire part annonçant le mariage de Sudre.

Pour la mariée le billet était ainsi rédigé :

Paris, 19 avril 1855.

M

Mademoiselle Marie Joséphine Hugot a l'honneur de vous faire part de son mariage avec Monsieur Sudre, inventeur de la langue musicale et de la Téléphonie.

Pour le marié, le texte était plus long, une note sur la téléphonie ayant été ajoutée par Sudre en bas de page :

Paris, le 15 avril 1855.

M

Monsieur Sudre, inventeur de la Téléphonie, a l'honneur de vous faire part de son mariage avec Mademoiselle Joséphine Hugot.

Téléphonie ou télégraphie acoustique, approuvée par l'Institut de France, ainsi que par plusieurs commissions de généraux nommés par le ministre de la Guerre, et qui l'ont jugée utile au service de l'armée en déclarant que cette découverte, en rendant service à l'Etat, ajoute à l'honneur du pays.

La présente circulaire s'adressant principalement aux hommes d'art et de science, parmi lesquels M. Sudre compte de nombreux amis, il a pensé qu'on ne lirait pas sans intérêt quelques mots d'une lettre à lui adressée par le plus grand savant de l'Allemagne, M. le baron de Humboldt ; cette lettre, dont voici le fac-similé, se termine ainsi ;

...« J'ai cru devoir me hâter de vous transmettre cette nouvelle en vous renouvelant l'expression de l'admiration qui est due à votre puissant talent inventif et combinatoire. — A. Humboldt. Le 27 novembre, à trois heures du matin (1854). »

Ainsi Sudre joignait à l'annonce d'un heureux événement d'utiles indications permettant à ses amis et connaissances de le féliciter avec à propos. — L. DX.

§

A propos de la « langue musicale universelle ». — Contrairement à ce que pense M. J.-G.-P. (*Mercure* du 15 octobre), la « langue musicale » de François Sudre prétendait si bien au titre de « langue universelle » que la presse contemporaine ne la désignait guère autrement. Sudre avait d'ailleurs composé douze dictionnaires pour les principales langues de l'univers : français, anglais, allemand, italien, espagnol, russe, hollandais, portugais, arabe, turc, persan et chinois. Ces ouvrages furent achevés et mis au point par Mme Sudre après la mort de l'inventeur. L'un d'eux au moins — le dictionnaire en langue française — fut publié en 1867 chez l'éditeur Flaxland.

Mme Sudre eut de nombreux élèves à Paris et même en province, — à Tours, par exemple, où elle professa pendant deux mois et demi à la

pension Lécuyer (1866). Elle invita plusieurs fois les représentants de la presse à des séances de démonstration qui lui gagnèrent beaucoup de partisans. En juillet 1867, peu après la publication du Dictionnaire français, elle reçut du ministre de l'Instruction publique l'autorisation d'ouvrir un cours de langue universelle au Lycée Bonaparte.

Ce qui paraissait un rêve est une réalité — écrivait D. de Léris à cette occasion — l'entente entre tous les peuples est désormais une chose possible. François Sudre a créé, peut-être, le plus grand élément de civilisation en rapprochant les intelligences ; l'esprit entraîne le cœur ; pour s'aimer il ne faut bien souvent que se comprendre.

Il est probable que la guerre de 1870, puis la mort de Mme Sudre, interrompirent cette ardente croisade, qui semble avoir été reprise en 1879 par M. Gajewski avant d'être complètement abandonnée.

Chose curieuse : l'invention de François Sudre, qui reste encore, après cent ans, très en avance sur notre civilisation ne fait peut-être que ressusciter une des premières langues de l'humanité. Les anciens Guanches des îles Canaries possédaient en effet une sorte de « langage sifflé » à peu près disparu de nos jours, mais que les bergers de Gomera employaient encore à la fin du siècle dernier (Communications à l'Académie des Sciences : de M. Bouquet de la Grye en 1888, de M. Lajard en 1892). Or les Guanches seraient les descendants des hommes préhistoriques de Cro-Magnon qui nous ont justement « laissé le plus grand nombre d'instruments propres à siffler » (Dr Bordier, *La Nature*, 19 mars 1892) et l'on voit parfois dans les îles Canaries les vestiges de l'Atlantide engloutie...

Notons encore que François Sudre avait eu un précurseur au XVIIe siècle en la personne de Cyrano de Bergerac, — ce prodigieux Cyrano dont le nez légendaire et les prouesses de bretteur font trop souvent oublier qu'il a prévu dès 1650 le parachute, la montgolfière, l'avion et le phonographe, sans compter plusieurs découvertes qui restent encore à faire ou à mettre au point (dirigeable à air raréfié ; utilisation des moteurs à réaction en astronautique ; transformation du magnétisme terrestre en énergie mécanique, etc., etc). Ce Wells gascon, dans son *Voyage dans la Lune*, prête aux habitants de notre satellite un langage qui « n'est autre chose qu'une différence de tons non articulés, à peu près semblables à notre musique, quand on n'a pas ajouté les paroles à l'air ». Il en donne quelques exemples au cours de l'ouvrage et se sert de la notation musicale pour citer « le Roi La-la-si-mi », « la grande rivière de Fa-la-do-la-fa et le petit ruisseau de Fa-la-do-do ».

C'est une invention tout ensemble et bien utile et bien agréable, remarque-t-il, car quand ils sont las de parler, ou quand ils dédaignent de prostituer leur gorge à cet usage, ils prennent ou un luth ou un autre instument, dont ils se servent aussi bien que de la voix à communiquer leurs pensées

Regrettons avec M. L.Dx (*Mercure* du 1er sept.) que les conférences diplomatiques internationales n'aient pas adopté la « langue musicale universelle » de Sudre, qui conviendrait tout particulièrement au « violoncelle » de M. Briand et qui ne pourrait manquer de mettre un peu d'harmonie dans le « concert européen ». — EDMOND ESQUIROL.

§

A quelles heures ouvrent et ferment les Bibliothèques publiques de Madrid? — La question n'est pas dénuée d'intérêt, comme indice de culture générale. Nous avons donc réuni ici l'indication exacte des horaires actuellement en vigueur dans tous les établissements desservis par l'équivalent espagnol de nos chartistes, les membres du *Cuerpo Facultativo de Archiveros, Bibliotecarios y Arqueólogos*. En voici la liste, dans l'ordre officiellement adopté de la classification des dits établissements :

Académie Royale Espagnole (Rue Felipe IV, n° 2) : de 8 à 12;

Académie Royale d'Histoire (Rue del Leon, n° 21) : de 3 1/2 à 7 1/2;

Bibliothèque Nationale (Promenade de Recoletos, 20) : de 8 à 2 (les dimanches, de 10 à 1);

Bibliothèque du Lycée de San Isidro (Rue de Toledo, n° 45) : de 9 à 3 (les dimanches, de 10 à 1);

Archives Historiques Nationales (dans l'édifice de la *Bibliothèque Nationale*) : de 8 à 2;

Ministère des Finances (Rue d'Alcalá, nos 7-9) : de 9 à 2;

Conservatoire Royal de Musique et Déclamation (Rue Felipe V, n° 1) : de 10 à 2;

Société Royale Madrilègne d'Économie (Place de la Villa) : de 8 à 2:

Faculté de Droit (Rue San Bernardo, n° 59) : de 8 à 2, à l'exception du mois d'août, où l'ouverture est de 8 à 1 (les dimanches, de 10 à 1);

Faculté de Médecine (Rue d'Atocha, n° 104); de 8 à 2 (les dimanches, de 10 à 12);

Faculté de Pharmacie (Rue de Farmacia, n° 2) : de 9 à 12 et de 3 à 6

Musée National d'Archéologie (Rue Serrano, n° 13) : de 8 à 2 (les dimanches, de 10 à 1) (1);

Musée des Sciences Naturelles (Promenade de l'Hipodromo) : de 8 à 2;

Musée de Reproductions Artistiques (Rue Alfonso XII, n° 58): de 9; à 12 et de 4 à 7, à l'exception du mois d'août, où la Bibliothèque est fermée;

Centre des Etudes Historiques (Rue d'Almagro, n° 26) : de 9 à 1 et de 4 à 8, à l'exception du mois d'août;

(1) Cette Bibliothèque est la seule où la consultation des livres soit soumise à l'autorisation préalable du Directeur du Musée.

Ecole Supérieure d'architecture (Rue d'Estudios, n° 1) : de 8 à 1, à l'exception du mois d'août;

Ecole Vétérinaire (Rue d'Embajadores, 70) : de 8 à 2, à l'exception de la seconde quinzaine d'août);

Bibliothèque Populaire du District de l'Inclusa (Ronda de Toledo, n° 9) : de 4 à 10 (les dimanches, de 10 à 1);

Bibliothèque Populaire du District de Buenavista (Rue Rambon de la Cruz, n° 60) : de 6 à 10 (les dimanches, de 10 à 1);

Bibliothèque Populaire du District de l'Hôpital (Promenade des Delicias, n° 22) : de 4 à 10 (les dimanches, de 10 à 1);

Bibliothèque Populaire du District de la Latina (Rue Mayor, n° 85) : de 4 à 10 (les dimanches, de 10 à 1);

Ateliers de l'Ecole d'Industrie (rue d'Embajadores, n° 68) : de 8 à 2 ;

Ecole d'Industrie (Rue San Mateo, n° 5) : de 8 à 2 (les dimanches, de 10 à 12;

Jardin Botanique (Promenade du Prado), de 8 à 2;

Bibliothèque Populaire du District de Ghambéré (Promenade de Ronda, 2) : de 4 à 10 (les dimanches, de 10 à 1);

Bibliothèque Populaire du District de l'Hospice (Rue San Opropio, n° 14) : de 6 à 10 (les dimanches, de 10 à 1).

Nous nous abstiendrons de commenter l'étrange caprice des horaires présidant à l'ouverture de ces diverses Bibliothèques et de les comparer à ceux en usage dans d'autres pays. Qu'il nous suffise de remarquer que le Directoire, qui se vante de civiliser l'Espagne, n'a point encore songé à modifier le moins du monde un système qui représente un vrai défi à la culture moderne. — C. P.

§

Restaurant et Restauration (1). — En réalité, c'est M. André Thérive et son commentateur du *Mercure* qui ont raison. En Allemagne, une « restauration » est un restaurant du type inférieur : on ne trouve le terme appliqué qu'à des établissements populaires, soit au village, soit dans les quartiers excentriques des villes. Et encore, les « restaurations » et les restaurants ne sont-ils, au fond, que des cafés ou cabarets ; rares sont ceux où l'on peut manger un plat chaud à midi, mais tous ont d'ordinaire un buffet froid, et c'est ce qui en fait, si l'on veut, des restaurants au sens français.

Restauration n'est qu'un doublet de restaurant. Je le crois allemand. S'il est connu en Suisse, et dans le Grand-duché, je ne l'ai jamais rencontré en Belgique. Au contraire, dans ce dernier pays, on fait très soigneusement la distinction entre « café » « restaurant » et « café-restaurant ». Quant à l'Alsace, qui appelle « confiseries » les pâtisseries,

(1) *Mercure de France* du 15 août 1929, p. 253, et du 15 oct., p. 254.

elle n'en est pas à sa première maladresse. Les méprises lors du passage des mots d'une langue à une autre s'observent dans tous les pays. Les Français ont bien le substantif *vasistas* qui en allemand (*was ist das ?*) signifie kèkcèksa !

Il est inexact qu'en Allemagne les voyageurs apportent dans les *restaurations* leurs repas tout préparés, obtenant sans façon qu'on les leur chauffe. Ce serait trop beau ! Tout au plus, dans certaines pâtisseries de quartiers pauvres, où les bonnes femmes, l'été, vont prendre leur goûter au jardin, est-il d'usage d'accorder à petit prix l'eau chaude dont elles ont besoin pour emplir leur cafetière : elles n'ont plus alors à payer que l'un ou l'autre petit gâteau ajouté à la tartine apportée. Le prix d'un petit gâteau est moindre que celui d'une tasse de café, — laquelle, du reste, ne suffirait pas.

L'immense majorité des Allemands sont bien moins riches qu'on ne le dit. Beaucoup de bourgeois, le dimanche soir, jour de sortie, prennent au café leur souper qu'ils ont apporté avec eux sous forme de simples tartines. C'est meilleur marché que le plat de viandes froides ! On voit même au théâtre des gens, et non des moindres, qui, pendant l'entr'acte, dévorent leurs tartines au promenoir, sans même passer au buffet pour se désaltérer.

Ce que dit M. Gisclon du goût des Allemands pour les excursions pédestres est juste, et exact ce qu'il dit des centres d'hébergement (Jugendherberge) offerts à la jeunesse itinérante par les autorités. Mais les groupes de jeunes gens et jeunes filles qui entreprennent des excursions de plus ou moins longue durée emportent avec eux, non seulement les vivres nécessaires, mais encore le matériel de cuisine indispensable pour préparer leurs repas ; cette cuisine se fait en plein air, et non dans les « restaurations » ; en cas de mauvais temps, on fait la popote dans une grange. Vivre en parfaite « liberté », un peu à la sauvage, est l'idéal de cette jeunesse...

Un dernier mot. Il est malheureusement inexact que les chemins de fer du Reich ont une quatrième classe de wagons. Cette classe a été supprimée depuis beau temps ; on ne la trouve plus que sur certaines lignes d'intérêt purement local. C'est là une des restrictions, dues au malheur des temps, qui affectent le plus la classe ouvrière et la petite bourgeoisie, sa voisine. — O. COLSON.

§

Le Sottisier universel.

Mais les participationistes ne se tiennent pas pour battus. Ils affirment que les socialistes seront ministres avant la législation, malgré M. Léon Blum qui persiste à le nier. — *Aux Ecoutes* (p. 10), 12 octobre.

FÉLICITATIONS DE M. PAINLEVÉ AUX TROUPES MAROCAINES. — A l'occasion de la fin des manœuvres militaires exécutées dans la région de Melilla, le ministre de

la Guerre a adressé le télégramme suivant au général en chef du corps d'occupation :

« Je félicite les généraux, les chefs, les officiers et la troupe, qui ont pris part aux exercices conjugués dans la circonscription de Melilla, pour leur esprit, le degré d'instruction qui démontre leur discipline, dont vous m'avez rendu compte dans votre télégramme d'hier. »

Ce télégramme a été transmis par le général en chef au commandant de la région de Melilla pour être porté à la connaissance des troupes. — *La France militaire*, 10 octobre.

BRICQUEBEC GLORIFIE LES FRÈRES FRÉMINE ET ARMAND LEVÉEL. — ... Silvain, le doyen de l'Académie Française, vient alors dire avec toute son émotion, tout son art, toute sa fougue, avec tout son cœur, ces œuvres délicieuses de Charles Frémine... — *Cherbourg-Eclair*, 14 octobre.

... Quitter Athènes sans avoir vu l'Acropole ! Conciliabules. Démarches. Nous verrons l'Acropole. La nuit s'est faite plus claire... A l'est, une rougeur ardente incendiait le profil des montagnes, faisait noire et sinistre la silhouette volontaire du Pausilippe. — LOUIS HAMRF, « Le Pèlerinage des poilus d'Orient », *Le Journal*, 19 septembre.

MÉFIEZ-VOUS DES BANQUIERS OFFICIELS. — Valence, 23 octobre. A l'issue d'un banquet qui a eu lieu à Loncaville à l'occasion de l'inauguration des écoles, en présence des autorités et des représentants du ministère de l'Instruction publique, une grande partie des assistants ont été indisposés et certains gravement malades, à la suite de l'absorption de champignons. — *La Volonté*, 24 octobre.

— Mais, insiste M. Renaitour, député de l'Yonne, les vieux pensionnés de l'Etat sont la plupart du temps ingambes et dans l'impossibilité de se rendre chez le percepteur pour toucher leur maigre pension. Si le percepteur allait à eux ? — *L'Œuvre*, 21 octobre.

« LA MARSELLESA ». — Este es el titulo de una opereta que han adquirido los estudios de Universal, a fin de filmarla con el actor John Boles en el *rôl* principa', caracterizando al célebre Rouget de Lisle Adams. — *A B C* (Madrid), 4 septembre.

Nous avons pu voir la lettre adressée à M. Bachelet. Elle a été tapée sur du papier à lettre ordinaire. Ce papier est quadrillé dans les deux sens : verticalement et horizontalement. — *Le Journal*, 5 octobre.

Le Gérant : A. VALLETTE.

Poitiers. — Imp. du Mercure de France, Marc Texier.

BULLETIN FINANCIER

Durant cette dernière quinzaine, la baisse, déjà sensible sur tous les marchés financiers du monde, s'est encore accentuée. A New-York, trois effondrements successifs se sont produits, qui ont ramené la cote à des niveaux plus en rapport avec le rendement net actuel et les possibilités d'augmentation des prochains dividendes. Et cependant, les comptes trimestriels que viennent de publier certaines grandes compagnies américaines de métallurgie ou de chemins de fer restent des plus favorables pour ce qui concerne le troisième trimestre 1929. Aujourd'hui, le marché américain est au point mort; et, même si l'on tient compte des inévitables rachats de baissiers, il est hors de doute qu'une reprise sérieuse et durable ne peut être escomptée. La confiance est en effet ébranlée.

Il va sans dire que le démantèlement systématique de la Cote de Wal Street ne pouvait manquer d'influencer fâcheusement toutes les autres places financières. Amsterdam, Berlin ont connu particulièrement des heures d'angoisse très réelles. Sur les marchés allemands de Berlin et de Francfort, les heures de bourse ont dû être réduites. Néanmoins, la dépression continue à se faire sentir.

Paris, tous comptes faits, s'est révélé assez résistant. Sans doute, la débâcle de New-York l'a affecté, et durement. Mais les vendeurs de la première heure se sont empressés de racheter, dans la crainte d'une intervention possible de banques françaises. On ne peut oublier, en effet, que la fin de l'année approche et que nos grands établissements financiers veillent généralement à ce que les cours au 31 décembre, qui servent de bases pour l'inventaire de leur portefeuille, soient assez satisfaisants. Il est donc naturel que ces banques s'attachent à freiner toute exagération dans le sens de la baisse.

Par ailleurs, les résultats obtenus par nombre de nos grandes sociétés industrielles, durant l'exercice clos le 30 juin dernier, sont presque tous connus. Ils sont satisfaisants. La publication de rapports optimistes constitue ainsi un nouvel élément de soutien dont on ne saurait méconnaître l'importance.

Mais il est, hélas! un autre facteur, d'ordre strictement boursier, qu'on ne peut non plus méconnaître et dont l'influence déprimante va sans doute se manifester encore. C'est la venue sur le marché, avant la fin de cette année, d'un grand nombre de titres mis en portefeuille par de multiples syndicats. La plupart expireront le 31 décembre prochain.

Si l'on était moindrement assuré de leur reconstitution pour 1930, on pourrait assurer que la baisse n'est pas susceptible de s'aggraver beaucoup encore. Malheureusement, il n'en est pas ainsi. Trop de professionnels, qui crurent à une hausse au début de cette année, puis à une reprise pour la rentrée d'octobre, sont maintenant découragés. Des bruits de crise circulent, qui ne sont pas tout à fait dénués de fondement. Certains rapports de grosses sociétés métallurgiques belges laissent, en effet, pressentir une année difficile pour la grosse sidérurgie. Du même coup seront touchées maintes industries de base, comme l'industrie houillère. Par ailleurs, l'année n'a pas été favorable aux industries de luxe, au textile, aux hôtels et aux villes d'eaux. Il y a eu indiscutablement rétention de capitaux durant ces derniers mois. Et cette rétention dont les banques et tous ceux qui font commerce des capitaux, furent des premiers à s'apercevoir, ne peut manquer de se refléter sur les résultats de l'exercice en cours.

LE MASQUE D'OR.

MERCVRE DE FRANCE

26, RVE DE CONDÉ, PARIS (6e)
R. C. SEINE 80.493

**Littérature, Poésie, Théâtre, Beaux-Arts, Philosophie
Histoire, Sociologie, Sciences, Critique, Voyages, Bibliophilie
Littératures étrangères, Revue de la Quinzaine**

VENTE ET ABONNEMENT

Les abonnements partent du premier numéro de chaque mois.

FRANCE ET COLONIES

Un an : 85 fr. | 6 mois : 46 fr. | 3 mois : 24 fr. | Un numéro : 5 fr.

ÉTRANGER

1° Pays ayant accordé le tarif postal réduit :

Albanie, Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Colombie, Congo Belge, Costa Rica, Cuba, République Dominicaine, Egypte, Equateur, Espagne, Esthonie, Ethiopie, Finlande, Grèce, Guatémala, Haïti, Honduras, Hongrie, Lettonie, Liberia, Lithuanie, Luxembourg, Maroc (zone espagnole), Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Perse, Pologne, Portugal et colonies, Roumanie, Russie, Salvador, Tchécoslovaquie, Terre-Neuve, Turquie, Union Sud-Africaine (Cap, Natal, Orange, Transvaal), Uruguay, Vénézuéla, Yougoslavie (Serbie-Croatie-Slovénie).

Un an : 105 fr. | 6 mois : 56 fr. | 3 mois : 29 fr. | Un numéro : 5 fr. 75

2° Tous autres pays étrangers :

Un an : 125 fr. | 6 mois : 66 fr. | 3 mois : 34 fr. | Un numéro : 6 fr. 50

En ce qui concerne les ***Abonnements étrangers***, certains pays ont adhéré à une convention postale internationale donnant des avantages appréciables. Nous conseillons à nos abonnés résidant à l'étranger de se renseigner à la poste de la localité qu'ils habitent.

On s'abonne à nos guichets, 26, rue de Condé, chez les libraires et dans les bureaux de poste. Les abonnements sont également reçus en papier-monnaie français et étranger, mandats, bons de poste, chèques postaux, chèques et valeurs à vue, coupons de rentes françaises nets d'impôt à échéance de moins de 3 mois. Pour la France, nous faisons présenter à domicile, sur demande, une quittance augmentée d'un franc pour frais.

Il existe un stock important de numéros et de tomes brochés, qui se vendent, quel que soit le prix marqué : le numéro 5 fr. ; le tome autant de fois 5 fr. qu'il contient de numéros. Port en sus pour l'étranger.

Chèques postaux. — Les personnes titulaires d'un compte-courant postal peuvent s'abonner par virement à notre compte de chèques postaux. *PARIS-259-31* ; celles qui n'ont pas de compte-courant peuvent s'abonner au moyen d'un chèque postal dont elles se seront procuré l'imprimé soit à la poste soit, si elles habitent un lieu dépourvu ou éloigné d'un bureau, par l'intermédiaire de leur facteur. Le nom, l'adresse de l'abonné et l'indication de la période d'abonnement devront être très lisiblement écrits sur le talon de la correspondance.

Les avis de **changements d'adresse** doivent nous parvenir, accompagnés d'un franc, au plus tard, le 6 et le 22, faute de quoi le numéro va encore une fois à l'ancienne résidence. A toute communication relative aux abonnements doit être jointe la dernière étiquette-adresse.

Manuscrits. — Les auteurs non avisés dans le délai de DEUX MOIS de l'acceptation de leurs ouvrages peuvent les reprendre au bureau de la revue, où ils restent à leur disposition pendant un an. Pour les recevoir à domicile, ils devront envoyer le montant de l'affranchissement.

COMPTES RENDUS. — Les ouvrages doivent être adressés **impersonnellement** *à la revue. — Les envois portant le nom d'un rédacteur, considérés comme des hommages* **personnels** *et remis intacts à leurs destinataires, sont ignorés de la rédaction et par suite ne peuvent être ni annoncés, ni distribués en vue de comptes rendus.*

POITIERS. — IMP. MARC TEXIER